

MONITORING DE LA PAUVRETÉ EN SUISSE
RAPPORT 2025

LA PAUVRETÉ

EN SUISSE

UNE VUE D'ENSEMBLE



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'intérieur DFI
Office fédéral des assurances sociales OFAS

En collaboration avec les autorités fédérales,
cantonales et communales ainsi qu'avec les
organisations de la société civile et du monde
de la recherche

BASES CONCEPTUELLES

SITUATION EN MATIÈRE DE PAUVRETÉ

Préface	3
CADRE GÉNÉRAL DU MONITORING NATIONAL DE LA PAUVRETÉ	5
Mandat et structure du monitoring de la pauvreté	8
Conception de la pauvreté	11
Politique de prévention et de lutte contre la pauvreté	16
Données et méthodes	25
Monitoring national de la pauvreté et rapports cantonaux	30
ANALYSE DE LA SITUATION : LA PAUVRETÉ EN SUISSE	33
Contexte économique et sociétal	36
Pauvreté financière : étendue et facteurs de risque	45
Conditions de vie à la limite du seuil de pauvreté et intensité de la pauvreté financière	77
Dynamique de la pauvreté financière	88
La pauvreté : un phénomène multidimensionnel	96
Pauvreté subjective	111
Comparaison internationale	120
CONCLUSION	125
Notes de fin	133
Bibliographie	137
Liste des abréviations	143
Glossaire	144
Annexe	147
Impressum	160

Le monitoring national de la pauvreté met tout d'abord la pauvreté en Suisse en lumière dans une perspective globale, puis l'approfondit en se penchant sur sept domaines spécifiques. Outre la vue d'ensemble (présent cahier), l'édition 2025 se concentre sur trois de ces domaines, qui font l'objet de cahiers séparés.



Cahier thématique « Couverture des besoins vitaux en Suisse »



Cahier thématique « Activité professionnelle et pauvreté en Suisse »



Cahier thématique « Formation et pauvreté en Suisse »

Les domaines restants seront abordés dans les prochaines éditions. Au fil des ans, le monitoring permettra ainsi de dresser un tableau complet de la pauvreté sous toutes ses formes.

Monitoring de la pauvreté en Suisse
Rapport 2025

LA PAUVRETÉ EN SUISSE: UNE VUE D'ENSEMBLE

Publié par
l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS)



Elisabeth Baume-Schneider, conseillère fédérale



Mathias Reynard, conseiller d'État du canton du Valais

PRÉFACE

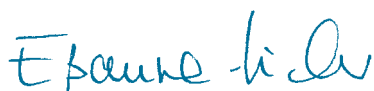
La pauvreté est une réalité en Suisse, et elle ne diminue pas. Dans notre pays, plusieurs centaines de milliers de personnes – un peu plus de 8 % de la population – sont touchées. Une grande partie d'entre elles sont des personnes seules, des familles monoparentales, des enfants, des personnes sans formation reconnue ou étrangères. Si notre filet d'assurances sociales et d'aides cantonales est destiné à être un rempart contre la pauvreté, un accident de vie peut survenir à tout moment et faire basculer tout un chacun dans la précarité.

Pour combattre efficacement la précarité et la pauvreté, il est nécessaire de mieux connaître l'étendue du problème, les circonstances qui peuvent y conduire et les risques d'y retomber après en être sorti. Pour les pouvoirs publics, cela implique de disposer de données fiables, actuelles et complètes. C'est l'objectif de ce monitoring de la pauvreté. Il observe non seulement le développement actuel de la pauvreté en Suisse, mais dresse également un bilan de l'état de la recherche, tout en présentant les divers instruments à disposition et leur efficacité ainsi que les principaux acteurs qui s'engagent. Le monitoring souligne en outre l'importance de certains domaines, comme la formation ou la couverture sociale, pour prévenir et lutter contre la pauvreté.

Cette vaste étude – et c'est sa force – ne réduit pas la pauvreté au seul manque de ressources financières. D'autres dimensions, telles que le logement, la vie sociale ou la santé, sont également prises en compte. Derrière les chiffres se cachent et se vivent à chaque fois des destins personnels. Et c'est là une autre contribution majeure de ce monitoring: donner la parole aux personnes concernées. Des femmes et des hommes ayant connu la pauvreté témoignent au début des trois cahiers consacrés aux thèmes « Couverture des besoins vitaux », « Activité professionnelle et pauvreté » et « Formation et pauvreté ».

Si ce premier rapport identifie les défis que la pauvreté pose à notre société, il ne formule pas de recommandations. Celles-ci seront présentées dans le cadre de la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté qui devrait être soumise au Conseil fédéral en 2027. Afin d'approfondir d'autres aspects et de garantir une cohérence sur la durée, ce monitoring sera reconduit tous les cinq ans et nous souhaitons qu'il devienne une publication de référence de politique sociale. Nous adressons à cet égard nos remerciements à toutes celles et ceux qui ont témoigné ou participé aux travaux: chercheurs, équipe de projet, spécialistes au niveau communal, cantonal et fédéral, partenaires publics et privés.

La pauvreté n'est pas un problème marginal en Suisse. Il nous appartient d'agir contre les inégalités croissantes et de favoriser la cohésion sociale et la confiance à l'égard des autorités fédérales, cantonales et communales pour préserver et développer la prospérité de notre pays. En tant que conseillère fédérale et président de la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales, nous continuerons à nous engager personnellement afin que chacune et chacun trouve sa place dans notre société.



Elisabeth Baume-Schneider
Conseillère fédérale

Cheffe du Département fédéral de l'intérieur



Mathias Reynard
Conseiller d'État du canton du Valais

Président de la Conférence des directrices
et directeurs cantonaux des affaires sociales

A CADRE GÉNÉRAL DU MONITORING NATIONAL DE LA PAUVRETÉ

A.1	MANDAT ET STRUCTURE DU MONITORING DE LA PAUVRETÉ	8
A.2	CONCEPTION DE LA PAUVRETÉ	11
A.3	POLITIQUE DE PRÉVENTION ET DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ	16
A.3.1	Formes d'intervention et orientation de la politique de prévention et de lutte contre la pauvreté	17
A.3.2	La « nouvelle pauvreté » et les transformations de l'État social	19
A.3.3	La politique de prévention et de lutte contre la pauvreté en Suisse	20
A.3.4	Analyse de la politique de prévention et de lutte contre la pauvreté	23
A.4	DONNÉES ET MÉTHODES	25
A.5	MONITORING NATIONAL DE LA PAUVRETÉ ET RAPPORTS CANTONAUX	30

- Le présent chapitre pose les bases du monitoring de la pauvreté. Après avoir rappelé le contenu du mandat confié par le Parlement (chap. A.1), il explique la conception de la pauvreté (chap. A.2) et de la politique de prévention et de lutte contre la pauvreté (chap. A.3) qui sert de base au monitoring. Il présente également les sources de données et les méthodes utilisées par le monitoring pour parvenir à ses conclusions (chap. A.4). Enfin, il explique comment le monitoring national et les rapports cantonaux sur la pauvreté et la situation sociale peuvent se compléter et s'enrichir mutuellement (chap. A.5).

A.1 MANDAT ET STRUCTURE DU MONITORING DE LA PAUVRETÉ

- Le monitoring national de la pauvreté porte sur la situation en matière de pauvreté en Suisse et sur la politique suivie pour y remédier. D'une part, il examine l'ampleur du phénomène et les personnes touchées. D'autre part, il présente les stratégies existantes de lutte contre la pauvreté et ce que l'on sait de leur efficacité.
- Le monitoring doit permettre à la Confédération, aux cantons et aux communes d'acquérir les connaissances pertinentes pour concevoir la lutte contre la pauvreté de la manière la plus efficace possible. Il donnera lieu à la publication d'un rapport tous les cinq ans.
- Le premier rapport comprend quatre cahiers. Le premier – et présent – cahier donne un aperçu de la situation en matière de pauvreté en Suisse. Les autres approfondissent trois thèmes principaux : la couverture des besoins vitaux, le lien entre activité professionnelle et pauvreté, ainsi que le lien entre formation et pauvreté.
- Après la publication du premier rapport de monitoring, la Confédération élaborera une stratégie nationale de lutte contre la pauvreté. Les cantons, les communes et les organisations de la société civile seront associés à cette démarche.

Le monitoring national de la pauvreté a pour origine la motion « Pauvreté en Suisse. Monitoring régulier de la situation » (19.3953), déposée par la Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil des États (CSEC-E). Adoptée par le Parlement en juin 2020, cette motion charge le Conseil fédéral de mettre en place un cycle de monitoring de cinq ans afin d'assurer un suivi de la prévention et de la lutte contre la pauvreté. Le monitoring a pour objectif de fournir aux acteurs concernés par cette problématique, qu'il s'agisse de la Confédération, des cantons ou des communes, des connaissances pertinentes pour le pilotage.

Afin de mener à bien cette tâche, le monitoring s'articule autour de trois thèmes et questions d'ordre général :

- **La situation en matière de pauvreté au sein de la population** : quels sont les problèmes ? Le monitoring illustre l'évolution de la pauvreté en Suisse : combien de personnes (et lesquelles) sont touchées par ce phénomène, quelles en sont les raisons et quelles sont la durée et l'intensité des situations de pauvreté.
- **Le rôle des différents acteurs** : qui fait quoi ? Le monitoring indique quels acteurs sont impliqués dans la prévention et la lutte contre la pauvreté et quelles sont leurs responsabilités. Ce champ thématique est particulièrement pertinent, car la politique de lutte contre la pauvreté revêt un caractère transversal et implique de nombreux acteurs et mesures dont les objectifs ne sont pas exclusivement liés à cette problématique. Le monitoring doit ainsi contribuer à une meilleure perception des enjeux de la lutte contre la pauvreté et des possibilités existantes pour l'élaboration de politiques tenant compte de ces enjeux.
- **Les connaissances évaluatives** : quelles stratégies et mesures sont efficaces ? La notion de « connaissances évaluatives » désigne les connaissances portant sur les conditions de réussite, l'impact et l'efficacité des stratégies et des mesures de lutte contre la pauvreté. Le monitoring renseigne sur les approches suivies en Suisse en matière de prévention et de lutte contre la pauvreté et sur ce que l'on sait de leurs effets.

Pour répondre à ces questions, le monitoring utilise des indicateurs statistiques et dresse un état des lieux de la recherche scientifique dans certains domaines spécifiques (cf. chap. A.4). Il doit ainsi permettre aux responsables politiques et aux spécialistes de prendre leurs décisions en se fondant sur des connaissances scientifiques actuelles. Le monitoring de la pauvreté s'abstient de prendre position sur le plan politique ou de formuler des recommandations. Cette tâche incombera à la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté que le Conseil fédéral élaborera, en collaboration avec les principaux acteurs de la prévention et de la lutte contre la pauvreté, après la publication du premier rapport de monitoring. Cette stratégie, qui devrait être disponible d'ici mi-2027, répondra à une demande centrale de la motion 23.4450 « Lutter contre la pauvreté en reconduisant le programme de prévention et en adoptant une stratégie nationale », déposée par la conseillère nationale Estelle Revaz (cf. Département fédéral de l'intérieur 2024, p. 6-7 ; Conseil fédéral 20/12/2024).

Le monitoring s'appuie sur une conception multidimensionnelle de la pauvreté avec un noyau financier (cf. chap. A.2). Sept dimensions de la pauvreté sont distinguées au total : la situation financière, la formation, l'activité professionnelle, la santé, le logement, les relations sociales et la participation politique. Ces dimensions déterminent la structure même du monitoring. Elles sont considérées à la fois comme des domaines de la vie et comme des champs d'action de la politique de lutte contre la pauvreté. Les questions générales du monitoring (Quels sont les problèmes ? Qui peut faire quoi ? Quelles stratégies et mesures sont efficaces ?) s'appliquent à chacune de ces dimensions. La structure de base du monitoring, illustrée par la [figure 1](#), reflète cette approche.

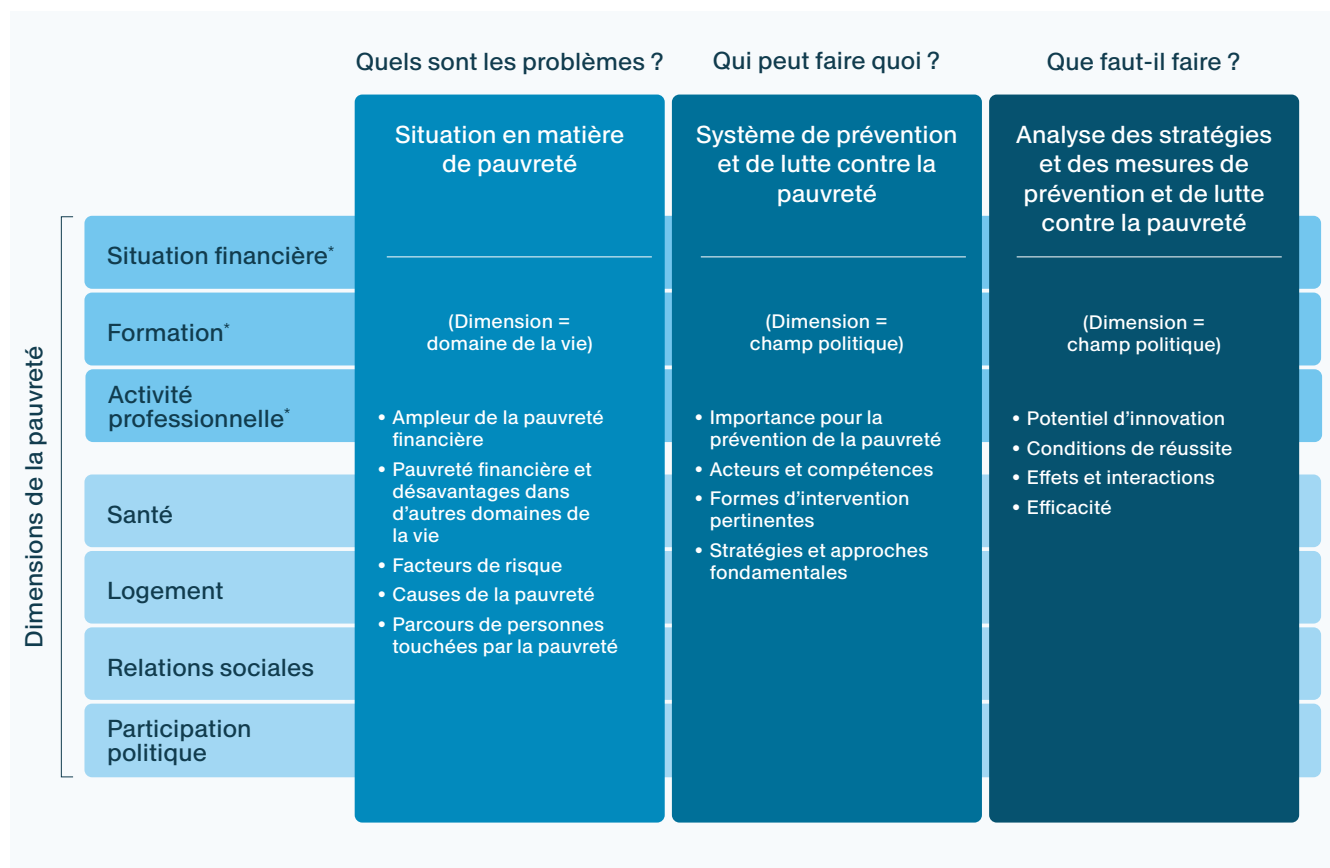
Pour des raisons de temps et de ressources, il n'était pas possible de traiter les sept dimensions de la pauvreté dans le premier rapport de monitoring. Le présent rapport dresse d'abord un tableau très complet de la situation en matière de pauvreté en Suisse.

Il approfondit ensuite les trois dimensions suivantes dans des cahiers thématiques distincts :

- situation financière / « Couverture des besoins vitaux » ;
- « Activité professionnelle et pauvreté » ;
- « Formation et pauvreté ».

Le poids accordé à ces dimensions concerne exclusivement le premier rapport. Les autres dimensions de la pauvreté gagneront en importance dans les cycles ultérieurs et trouvent déjà leur place dans le présent rapport, où des textes de synthèse et des indicateurs spécifiques leur sont consacrés (cf. chap. B.5.2.2).

Figure 1
Dimensions de la pauvreté et problématiques principales du monitoring



I.A0010.25.V1.00.f

Remarque : * Thèmes prioritaires retenus pour le premier rapport de monitoring.

A.2 CONCEPTION DE LA PAUVRETÉ

- Mener une vie riche et épanouie suppose de disposer de nombreuses possibilités pour poursuivre ses projets et agir en conséquence. Une personne est considérée comme pauvre lorsque ces possibilités sont fortement réduites. Telle est l'idée centrale de l'approche par les « capacités » développée par l'économiste et lauréat du prix Nobel Amartya Sen. Le monitoring de la pauvreté utilise cette approche pour comprendre la pauvreté et évaluer les politiques de lutte contre ce phénomène.
- Le monitoring inclut de nombreuses statistiques sur la pauvreté. Afin de mesurer si une personne est touchée par la pauvreté, il s'appuie sur des critères financiers : une personne est considérée comme pauvre si le ménage dans lequel elle vit n'a pas suffisamment d'argent pour couvrir le minimum vital social. La détermination du minimum vital social se fonde sur les normes de la Conférence suisse des institutions d'action sociale (CSIAS).
- De nombreux domaines de la vie influencent les perspectives d'un ménage et de ses membres. C'est la raison pour laquelle le monitoring décrit les liens qui existent entre la pauvreté financière, d'une part, et l'activité professionnelle, la formation, la santé, le logement, les relations sociales et la participation politique, d'autre part. Le monitoring s'appuie ainsi sur une conception multidimensionnelle de la pauvreté avec un noyau financier.
- Si la pauvreté est une expérience personnelle, de nombreux facteurs qui la déterminent ne peuvent pas être influencés par les personnes concernées, ou seulement de manière très limitée. C'est le cas, par exemple, de l'évolution de la conjoncture économique, des transformations structurelles de l'économie, de l'offre de logement, de l'organisation de l'État social ou des normes sociales et culturelles qui façonnent la vie en commun.

La pauvreté est une notion à forte connotation normative désignant une situation de vie inacceptable en elle-même. Elle ne laisse guère de place à une attitude neutre, mais appelle au contraire une réponse et une action politique (Barlösius 2018, p. 35 ; Lepenies 2017, p. 10-11). C'est précisément la raison pour laquelle ce qu'il faut entendre par pauvreté fait l'objet de controverses. Il n'existe pas de définition objective à laquelle se référer. La signification de la pauvreté peut évoluer au fil du temps et dépend de la société dans laquelle on vit. Même à l'intérieur d'une société donnée, l'expérience montre qu'il existe différentes façons de la concevoir.

Quelle est la définition de la pauvreté retenue pour le monitoring ? Il convient de distinguer ici la conception fondamentale de la pauvreté et la manière dont ce phénomène est appréhendé sur le plan statistique.

Cadre d'interprétation : l'approche par les capacités

La conception de la pauvreté utilisée pour le monitoring s'inscrit dans l'approche par les capacités. Cette dernière constitue le cadre dans lequel la pauvreté et la politique de lutte contre la pauvreté sont appréhendées et interprétées. Inspirée des travaux de l'économiste et lauréat du prix Nobel Amartya Sen (Sen 1993, 2000), cette approche de la pauvreté est l'une des plus largement acceptées aujourd'hui. Son originalité réside dans la place centrale qu'elle accorde à la liberté personnelle, qui peut être associée à la notion de dignité humaine. La dignité humaine ne se mesure pas uniquement à la satisfaction de certains besoins, mais aussi à la capacité de chaque personne à décider et à agir librement.

Selon cette perspective, la qualité de vie d'une personne ne saurait être déterminée uniquement par ses réalisations ou par la vie qu'elle mène actuellement, par exemple la formation qu'elle a suivie, le prestige de la profession qu'elle exerce ou son état de santé. Sa capacité à réaliser ce qu'elle désire est également déterminante. Amartya Sen utilise dans ce contexte le terme de « capacités » ; en français, on peut également utiliser l'expression « possibilités d'action et de réalisation ». Comme exemples de capacités, Sen mentionne non seulement des éléments de base comme la possibilité de se nourrir sagement, mais aussi des éléments plus complexes comme une compétence de lecture suffisante pour pouvoir participer à la vie politique. L'éventail des possibilités d'action et de réalisation auxquelles une personne a accès correspond à son ensemble de capacités. La prospérité d'une personne est d'autant plus grande que son ensemble de capacités est vaste.

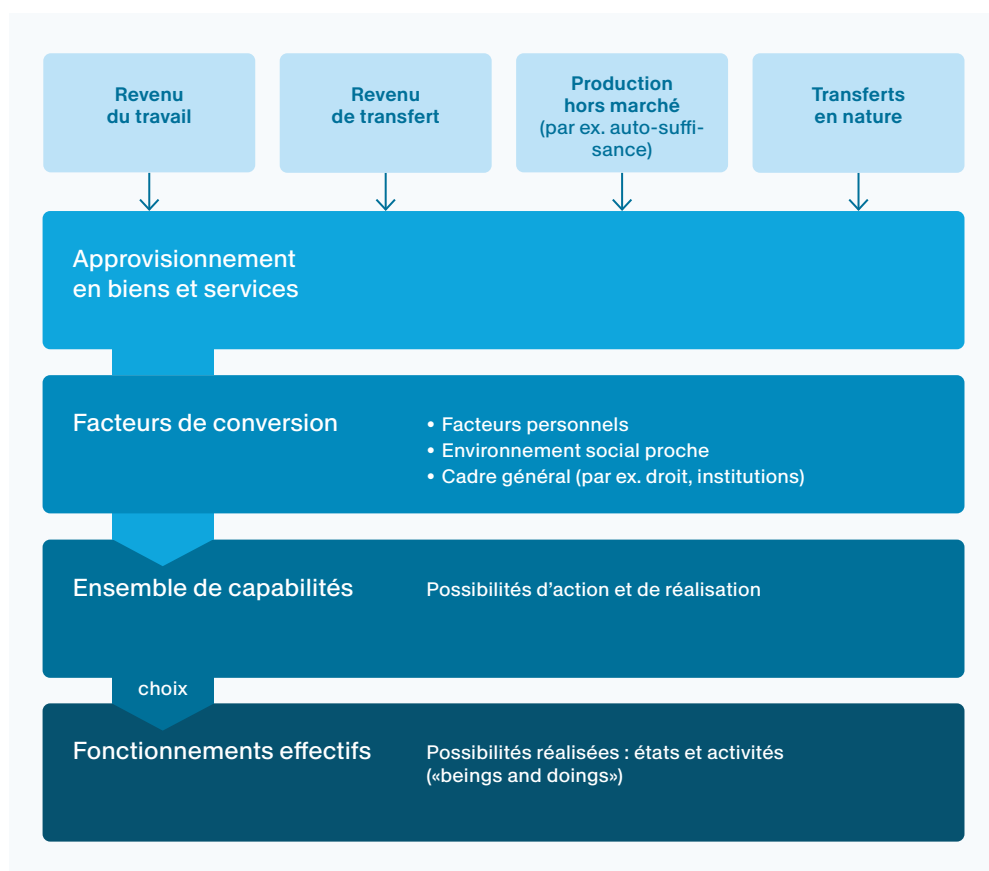
L'ensemble des capacités d'une personne résulte de l'interaction de deux variables (cf. [figure 2](#)) : d'une part, les biens et services auxquels elle peut accéder et, d'autre part, les facteurs de conversion qui déterminent dans quelle mesure ces biens modifient effectivement ses possibilités d'action et de réalisation. En effet, la simple possibilité d'accéder à certains biens et services a peu d'intérêt sans la capacité à les utiliser avec succès. Par exemple, posséder un ordinateur ne conduit pas automatiquement à de nouvelles possibilités personnelles ou professionnelles. Pour pouvoir l'utiliser, la personne doit également avoir accès à Internet et savoir se servir de programmes informatiques. Les facteurs de conversion ne se limitent pas aux caractéristiques personnelles comme les aptitudes manuelles ou les compétences cognitives. L'intégration des individus dans leur environnement social et la façon dont les structures économiques, sociales, politiques et culturelles façonnent leurs possibilités d'action sont tout aussi déterminantes (Robeyns 2017, p. 45-47, 188-189).

Ce que Sen appelle les facteurs de conversion correspond donc à un ensemble complexe d'éléments qui façonnent les possibilités d'action d'une personne. Nombre de ces facteurs changent au fil du temps, parfois brusquement, parfois sur une longue période. Les possibilités pour les individus d'influencer ces facteurs sont limitées. Il en va donc de même pour leur « ensemble de capacités », leurs possibilités d'action et de réalisation, qui ne peuvent pas être modelées à volonté, mais résultent de conditions spécifiques et de logiques de développement propres. Ainsi, les chances d'une personne de trouver un emploi dépendent de la situation sur le marché du travail ainsi que de l'évolution de la conjoncture économique. L'accès à des ressources telles que la formation ou la santé est par ailleurs fortement influencé par les politiques publiques. Les normes et

valeurs sociales déterminent la manière dont les individus se considèrent et se traitent les uns les autres. Enfin, les relations dans l'environnement social proche sont complexes : si la famille et l'entourage peuvent apporter un soutien important et donner un sens à la vie, ils peuvent également accaparer des ressources, être source de tensions, voire constituer un fardeau dans les cas les plus défavorables.

Pour le monitoring de la pauvreté, les principaux avantages de l'approche par les capacités résident dans le fait qu'elle reconnaît la complexité des situations de pauvreté et qu'elle s'appuie sur une conception de la pauvreté en lien avec les discussions actuelles sur la politique sociale. Cette approche est également intuitive. Elle permet notamment de résoudre le paradoxe de la « pauvreté volontaire », car le fait de renoncer délibérément à des biens matériels n'est pas, dans cette approche, associé à une perte de prospérité.

Figure 2
Approche par les capacités



I.A0020.25.V1.00.f

La prise en compte de l'approche par les capacités a deux conséquences principales. Premièrement, le monitoring considère la pauvreté comme un phénomène multidimensionnel. Deuxièmement, il utilise cette approche pour décrire qualitativement et classer les mesures de prévention et de lutte contre la pauvreté. La politique de lutte contre la pauvreté est actuellement dominée par des stratégies qui, à des degrés divers, mettent l'accent sur les compétences et la capacité d'action des personnes socialement défavorisées et touchées par la pauvreté. « Activation », « autonomisation » ou « investissement social » sont quelques-uns des termes associés à ces stratégies. En mettant clairement l'accent sur les possibilités d'action et de réalisation des individus, l'approche par les capacités est particulièrement adaptée à l'analyse de ces stratégies et des mesures qui en découlent (pour plus de détails, cf. chap. A.3.2 et chap. A.3.4).

Mesurer la pauvreté : une conception multidimensionnelle avec un noyau financier

Dans la littérature scientifique internationale, diverses solutions sont proposées pour mesurer la pauvreté au sens de l'approche par les capacités (Chiappero Martinetti et Roche 2009 ; Lessmann 2012), mais aucune d'elles ne fait consensus. Une solution différente a donc été retenue comme point de départ des analyses statistiques du monitoring : ce dernier part d'une définition financière de la pauvreté, qui est ensuite élargie à une conception multidimensionnelle de ce phénomène.

Deux considérations sous-tendent ce raisonnement. La première est que, dans une société où presque tous les aspects de la vie sont soumis à l'économie de marché, les ressources financières constituent un élément essentiel du niveau de vie d'une personne (Bäcker 2018, p. 298). L'idée que les besoins financiers représentent un élément central de la pauvreté est donc fortement ancrée dans la société. La deuxième considération est que l'adoption d'une définition financière offre la meilleure chance de parvenir à un consensus social ou politique sur ce qu'est la pauvreté. En effet, les définitions de ce type sont celles qui déterminent l'accès aux prestations sociales visant explicitement à couvrir le minimum vital. Le fait que ces définitions soient en partie controversées et puissent varier en fonction du système de prestations doit être pris en compte dans les analyses (cf. chap. B.2.1 et chap. B.3.1).

Pour choisir les dimensions de la pauvreté, le monitoring prend comme point de départ l'approche dite des situations de vie, qui examine la prise en charge et la participation des personnes dans différents domaines de la vie (cf. Zimmermann 1993, p. 205-207 ; pour la compatibilité de l'approche par les capacités et de l'approche par les situations de vie, cf. Lessmann 2006)¹. Les dimensions identifiées en appliquant cette approche forment la trame du monitoring (figure 3). La situation financière constitue le point de référence constant dans l'analyse de ces dimensions et de leurs relations mutuelles. Le monitoring repose donc sur une conception multidimensionnelle de la pauvreté avec un noyau financier. Il examine les interactions entre la pauvreté financière et les autres domaines de la vie : dans quelle mesure la pauvreté financière s'accompagne-t-elle d'autres privations et désavantages, par exemple dans la sphère professionnelle ou la santé ? Quelles sont les relations entre ces dimensions de la pauvreté ? Que sait-on des liens de cause à effet ? Ces questions sont d'une importance cruciale pour le monitoring. Elles permettent d'identifier les parcours qui conduisent à la pauvreté, les facteurs qui consolident une situation de pauvreté et les mesures susceptibles d'aider à en sortir.

Pauvreté subjective

La démarche qui consiste à mesurer la pauvreté de manière statistique implique d'attribuer le statut de « pauvre » à partir d'une perspective extérieure. Le terme de « pauvreté subjective » renvoie à des approches qui, à l'inverse, mettent l'accent sur la perception personnelle de la pauvreté (voir l'annexe « Vue d'ensemble des approches statistiques de la pauvreté », point 3). Le monitoring intègre de telles approches de trois manières. Tout d'abord, il élabore des indicateurs statistiques qui condensent certaines expériences personnelles de la pauvreté, comme les sentiments d'impuissance ou de mépris social (cf. chap. B.6.1). Ensuite, il examine les conditions dans lesquelles les individus se considèrent comme « pauvres » (cf. chap. B.6.2). Enfin, chaque cahier thématique commence par une série de portraits de personnes en situation de pauvreté. Ces portraits permettent non seulement de découvrir la perspective subjective des personnes concernées, mais aussi de mettre en évidence l'importance de la pauvreté dans leurs parcours de vie. Ils illustrent la manière dont les différentes dimensions de la pauvreté sont reliées entre elles tout au long de la vie.

Figure 3
Une conception multidimensionnelle de la pauvreté avec un noyau financier



I.A0030.25.V1.00.f

A.3 POLITIQUE DE PRÉVENTION ET DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ

- La Suisse a pour objectif politique de réduire la pauvreté sur son territoire.
- Tâche transversale par excellence, la politique de prévention et de lutte contre la pauvreté requiert un niveau élevé de coordination, à la fois verticale (entre les échelons de l'État) et horizontale (entre les domaines politiques).
- La tâche d'apporter un soutien aux personnes dans le besoin incombe fondamentalement aux cantons, qui peuvent la déléguer à leurs communes. Certaines compétences spécifiques sont toutefois attribuées à la Confédération (par ex. les prestations complémentaires [PC] à l'AVS/AI et l'aide sociale dans le domaine de l'asile).
- La politique de lutte contre la pauvreté ne se limite pas à corriger les dysfonctionnements existants ; elle poursuit également des tâches préventives. En intervenant en amont, la prévention de la pauvreté vise à empêcher les situations de détresse de se produire et les personnes de tomber dans la pauvreté. Elle élargit les perspectives des personnes concernées et permet d'éviter des dépenses sociales ultérieures. Elle agit notamment sur la formation, l'intégration professionnelle ou l'aménagement de l'environnement résidentiel (dans le voisinage et les quartiers). La prévention de la pauvreté est une compétence partagée entre la Confédération, les cantons et les communes, dont les domaines de compétence varient en fonction du champ politique dans lequel les mesures de prévention sont mises en œuvre.
- Les organisations privées à but non lucratif jouent un rôle important dans la prévention et la lutte contre la pauvreté. Elles apportent leur soutien aux personnes concernées et soulèvent des questions nouvelles ou encore négligées. La conception qu'elles ont de leur rôle varie : certaines organisations prennent publiquement position sur les questions de pauvreté, tandis que d'autres se considèrent davantage comme des prestataires ayant une mission de service public.

A.3.1 FORMES D'INTERVENTION ET ORIENTATION DE LA POLITIQUE DE PRÉVENTION ET DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ

La politique de prévention et de lutte contre la pauvreté englobe l'ensemble des mesures, prestations et services visant à améliorer la situation de vie des personnes touchées par la pauvreté ainsi qu'à prévenir l'apparition de risques et de problèmes liés à ce phénomène. Deux grandes orientations de ces politiques peuvent être distinguées : l'approche curative et l'approche préventive². La première se concentre sur les personnes qui se trouvent dans une situation de détresse ou sont directement menacées de l'être. Elle couvre leurs besoins vitaux et les aide à surmonter leur situation. À l'inverse, l'approche préventive s'efforce d'intervenir en amont et d'éviter qu'une situation de pauvreté ou de risque de pauvreté ne survienne (Conseil fédéral 2022b, p. 7-8).

Bien que les approches curatives et préventives de la pauvreté mettent parfois l'accent sur des aspects différents, elles peuvent se rejoindre et se compléter sur certains points. Par exemple, le soutien apporté aux familles touchées par la pauvreté ne vise pas uniquement à atténuer leur situation actuelle, mais aussi à renforcer les chances des enfants de pouvoir décider eux-mêmes de leur avenir et vivre plus tard à l'abri de la pauvreté.

La politique de prévention et de lutte contre la pauvreté peut poursuivre ses objectifs au moyen de différentes mesures. D'un point de vue systématique, on peut distinguer quatre formes d'intervention (Kaufmann 2009, p. 88-106, 125-128) :

- **les interventions juridiques** : droits à la protection, à la participation ou au recours, qui renforcent la position des groupes de personnes socialement défavorisés (par ex. droit à un conseil juridique sur les questions liées aux assurances sociales, protection de la santé sur le lieu de travail) ;
- **les interventions financières** : prestations financières ou en nature visant à améliorer les ressources matérielles (par ex. aide sociale, PC à l'AVS/AI, aide alimentaire) ;
- **les interventions pédagogiques** : prestations visant à améliorer la capacité d'action personnelle (par ex. offres de formation, de conseil et d'information) ;
- **les interventions liées à l'environnement de vie** : mesures visant à améliorer l'infrastructure (par ex. logements sociaux, accueil de jour des enfants) et l'environnement résidentiel (par ex. développement des quartiers).

Les approches curatives et préventives de la pauvreté peuvent faire appel aux quatre formes d'intervention (cf. [figure 4](#)). Une différence importante entre ces approches tient toutefois aux groupes auxquels elles s'adressent : alors que les mesures de l'approche curative sont destinées à des groupes clairement définis de personnes touchées ou menacées par la pauvreté, les groupes cibles des mesures préventives ont tendance à être plus larges et parfois moins bien délimités. Le choix des groupes cibles dépend notamment de la question de savoir si, dans une optique de prévention universelle, les mesures doivent s'adresser à des cercles aussi larges que possible de la population ou si elles doivent plutôt être conçues pour des groupes à risque spécifiques (prévention sélective). Par exemple, on peut se demander s'il vaut mieux garantir l'éducation de la petite enfance en imposant des normes de qualité générales aux institutions d'accueil extrafamilial des enfants (prévention universelle) ou en mettant en place des modèles de travail familial de proximité destinés spécifiquement aux enfants et aux parents issus de milieux socialement défavorisés (prévention sélective). Les mesures sélectives et universelles ne s'opposent pas fondamentalement et peuvent être combinées à des degrés divers. Il est rare que l'importance qui leur est accordée dans une stratégie d'action repose uniquement sur des considérations de prévention et de lutte contre la pauvreté ; d'autres objectifs de politique sociale entrent souvent aussi en ligne de compte (par ex. l'égalité des chances ou la cohésion sociale).

La prévention de la pauvreté se distingue par sa nature transversale. Elle se caractérise moins par un champ d'action exclusif que par une perspective et des objectifs spécifiques. Ceux-ci couvrent des domaines politiques aussi divers que la formation, la santé, le marché du travail, la migration ou le logement. Les acteurs de ces domaines

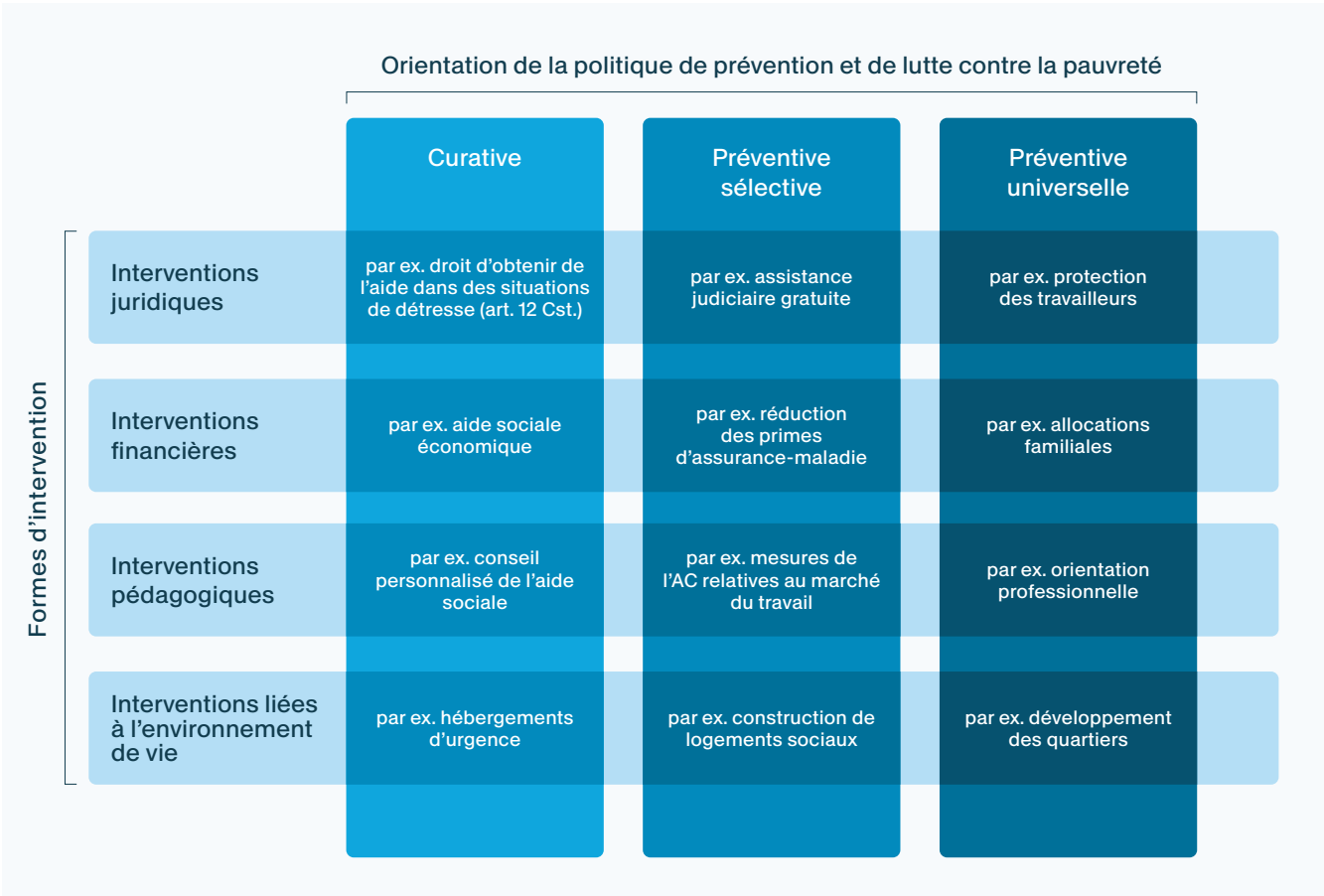
poursuivent généralement des objectifs multiples, et la prévention de la pauvreté ne constitue qu'une de leurs préoccupations, pas toujours la plus importante. Sensibiliser ces acteurs à leur marge de manœuvre sur ces questions, lancer les activités correspondantes et les coordonner constituent donc des tâches essentielles de la politique de prévention et de lutte contre la pauvreté.

Il en va de même pour la relation entre cette politique et le système de sécurité sociale. Par sécurité sociale, on entend l'ensemble des mesures prises par les institutions publiques et privées pour protéger les personnes contre les risques de l'existence (par ex. assurance-chômage, AVS, caisses de pension, assurance-maladie, aide sociale ; cf. Lengwiler 2015). Les prestations de sécurité sociale qui s'adressent spécifiquement aux personnes en difficulté financière constituent le cœur de la politique curative de la pauvreté. À l'inverse, les autres prestations de sécurité sociale ne mentionnent que rarement la prévention et la lutte contre la pauvreté comme objectifs explicites (cf. cahier thématique « Couverture des besoins vitaux en Suisse », chap. A.1). Il est toutefois indéniable que la conception de ces prestations a, en pratique, un impact considérable sur la nature et la prévalence des risques de pauvreté. D'une manière générale, une analyse des efforts de prévention et de lutte contre la pauvreté doit donc tenir compte de toutes les prestations et ne pas se limiter aux mesures et aux dispositifs de soutien destinés spécifiquement aux personnes touchées par la pauvreté. Elle doit au contraire couvrir l'ensemble des mesures qui influencent de manière plausible la situation de pauvreté au sein de la population.

10

cf. cahier thématique
« Couverture des besoins vitaux
en Suisse », (chapitre A.1).

Figure 4
Formes d'intervention et orientation de la politique de prévention et de lutte contre la pauvreté



I.A0040.25.V1.00.f

La conception de la politique de prévention et de lutte contre la pauvreté présentée ici sert de fil conducteur au monitoring de la pauvreté. Elle justifie notamment le choix et la présentation des mesures et des acteurs pertinents dans les trois cahiers thématiques (« Couverture des besoins vitaux en Suisse », « Activité professionnelle et pauvreté en Suisse » et « Formation et pauvreté en Suisse »). Cependant, pour que la lecture de certaines parties ou de certaines thématiques seulement du rapport reste compréhensible, les termes techniques introduits ici ne sont pas utilisés de manière systématique par la suite et sont remplacés par des formulations plus claires et plus concrètes.

A.3.2 LA « NOUVELLE PAUVRETÉ » ET LES TRANSFORMATIONS DE L'ÉTAT SOCIAL

L'importance de la politique de prévention et de lutte contre la pauvreté a considérablement évolué dans le contexte de l'État-providence moderne. Dans les décennies qui ont suivi la Seconde Guerre mondiale, l'augmentation sans précédent de la prospérité matérielle et le développement significatif de l'État social ont nourri l'espoir de voir disparaître en grande partie le phénomène de la pauvreté telle qu'on le connaissait historiquement. L'économiste français Jean Fourastié a nommé cette période les « Trente Glorieuses » (1945-1975). Pendant cette seconde moitié du XX^e siècle, la Suisse, où le développement de l'État social a été très lent en comparaison internationale, a mis en place de nouvelles assurances sociales ou développé les dispositifs existants (AVS, AI, assurance-chômage, régimes obligatoires de prévoyance professionnelle et d'assurance-maladie).

La confiance en la possibilité d'éradiquer la pauvreté en tant que phénomène social s'est toutefois progressivement estompée à partir de la seconde moitié des années 1970, qui correspond à la fin de la période d'expansion économique de l'après-guerre. La désindustrialisation, la mondialisation, les changements de mode de vie et l'évolution du modèle familial ont entraîné l'émergence de nouveaux risques qui n'étaient pas suffisamment couverts par les dispositifs de l'État social. La notion de « nouvelle pauvreté » reflète bien cette situation (Bieback et Milz 1995 ; Room et Henningsen 1990). Elle exprime l'idée que la pauvreté est à nouveau plus répandue et qu'elle touche plus particulièrement certains groupes sociaux, comme les femmes qui élèvent seules leurs enfants, les chômeurs de longue durée ou les personnes à faible revenu (working poor, ou « travailleurs pauvres »). En Suisse, ces nouvelles formes de pauvreté sont surtout apparues pendant la crise économique des années 1990 et ont ensuite gagné en visibilité.

Cette évolution s'est accompagnée d'une transformation de l'État social et du paradigme qui le sous-tend. Le modèle de l'État-providence, qui avait émergé durant la phase d'industrialisation et qui couvrait les risques sociaux principalement au moyen de transferts financiers et de la protection des travailleurs, a fait l'objet de critiques. Des voix se sont élevées pour demander une réforme de l'État social permettant de mieux préparer la population aux nouveaux défis, d'encourager les compétences personnelles et de soutenir l'intégration dans le monde du travail. Cette demande a été exprimée de diverses manières et en mettant l'accent sur des aspects différents : la notion d'« investissement social » souligne les effets positifs sur le potentiel de main-d'œuvre et la croissance économique ; celle d'« activation » accentue le contraste avec la perception passive de prestations de transfert ; celle d'« autonomisation » insiste sur l'objectif de renforcer les capacités d'action et d'élargir les possibilités de choix des personnes concernées.

En Suisse aussi, ce changement de paradigme a inspiré plusieurs réformes des assurances sociales. En 1997, la deuxième révision de l'assurance-chômage a instauré les offices régionaux de placement (ORP) et obligé les cantons à proposer des mesures dites de marché du travail pour favoriser la réinsertion professionnelle. Depuis le milieu des années 2000, plusieurs réformes de l'AI ont renforcé le principe selon lequel « la réadaptation prime la rente » et cherché, par le biais du mécanisme d'intervention précoce, à éviter que les assurés atteints dans leur santé ne quittent le monde du travail. Parallèlement, des incitations financières ont été introduites dans l'aide sociale afin de récompenser les bénéficiaires qui exercent une activité professionnelle ou qui font des

efforts d'intégration sociale (révision des normes CSIAS en 2005 ; cf. cahier thématique « Couverture des besoins vitaux en Suisse », chap. C.2).

Les répercussions de ce changement de paradigme sur la politique de prévention et de lutte contre la pauvreté se situent à plusieurs niveaux. L'idée d'une approche préventive de la pauvreté peut en grande partie lui être attribuée. En ce qui concerne l'approche curative, cette évolution a conduit à modifier le poids accordé aux différentes formes d'intervention. Les interventions pédagogiques, et en partie celles liées à l'environnement de vie, ont notamment pris le pas sur les interventions financières. À l'inverse, l'obtention de transferts financiers a de plus en plus souvent été conditionnée à des contreparties, ce qui a eu pour effet d'exercer une pression sur les mécanismes de protection et les droits sociaux. L'importance de ce type de contrainte ou de conditionnalité peut varier considérablement selon le régime de l'État social, l'assurance sociale ou l'organe d'exécution considéré.



cf. cahier thématique
« Couverture des besoins vitaux
en Suisse », (chapitre C.2).

A.3.3 LA POLITIQUE DE PRÉVENTION ET DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ EN SUISSE

Politique publique de lutte contre la pauvreté : bases légales, responsabilités et acteurs

Dans les messages relatifs aux trois derniers programmes de législature, le Conseil fédéral a formulé l'objectif de réduire la pauvreté en Suisse (Conseil fédéral 2024a, p. 80, 2020a, p. 1780, 2016, p. 1055). La Suisse s'est également fixé cet objectif dans sa Stratégie pour le développement durable 2030 (Conseil fédéral 2021, p. 36). Tous les acteurs des différents niveaux de l'État sont sollicités à cet effet.

Les bases légales et les responsabilités de la politique suisse de lutte contre la pauvreté diffèrent fortement selon que l'on considère l'approche curative ou l'approche préventive. En ce qui concerne la politique curative de la pauvreté, le rôle de premier plan revient aux cantons : la Constitution leur confère la responsabilité d'assister les personnes dans le besoin (art. 115 de la Constitution fédérale [Cst.]). La Confédération n'exerce sur ce plan qu'une fonction de coordination : elle détermine, dans les situations où les compétences ne sont pas clairement définies, quel canton est responsable de fournir cette assistance et qui prend en charge les coûts correspondants. Les compétences matérielles de la Confédération en matière de lutte contre la pauvreté sont donc relativement limitées : elle régit les PC à l'AVS/AI (art. 112a Cst.), édicte des dispositions sur la perception de l'aide sociale dans le domaine de l'asile (loi sur l'asile, sur la base de l'art. 121, al. 1, Cst.), est compétente pour l'aide sociale aux Suisses et Suissesses de l'étranger (art. 40, al. 2, Cst.) et peut adopter des dispositions sur l'aide sociale en faveur des chômeurs (art. 114, al. 5, Cst.).

La situation est plus complexe en ce qui concerne la prévention de la pauvreté, qui est une tâche éminemment transversale. Au niveau supérieur, l'article définissant le but de la Constitution fédérale énonce des principes qui présentent également une pertinence pour la prévention de la pauvreté. Selon cet article, la Confédération doit favoriser la prospérité commune et la plus grande égalité des chances possible entre les citoyens (art. 2 Cst.). Plusieurs buts sociaux de la Constitution sont aussi pertinents pour la prévention de la pauvreté (art. 41 Cst.). Il s'agit là d'objectifs indicatifs que la Confédération et les cantons doivent s'engager à concrétiser et à mettre en œuvre, en complément de la responsabilité individuelle et de l'initiative privée. Ces objectifs sociaux prévoient notamment que

- les enfants et les jeunes, ainsi que les personnes en âge de travailler puissent bénéficier d'une formation initiale et d'une formation continue correspondant à leurs aptitudes ;
- toute personne capable de travailler puisse assurer son entretien par un travail qu'elle exerce dans des conditions équitables ;
- toute personne en quête d'un logement puisse trouver, pour elle-même et sa famille, un logement approprié à des conditions supportables ;

- les familles en tant que communautés d'adultes et d'enfants soient protégées et encouragées ;
- toute personne bénéficie des soins nécessaires à sa santé ;
- toute personne bénéficie de la sécurité sociale.

Ces buts sociaux ne fondent toutefois pas de droits individuels à l'égard de l'État. Ils ne confèrent pas non plus de compétences spécifiques dans la structure fédérale de l'État. Des bases légales supplémentaires sont nécessaires à cet effet et dépendent du domaine politique dans lequel les stratégies et les mesures de prévention de la pauvreté sont conçues et mises en œuvre. En principe, les cantons assument toutes les tâches qui ne sont pas expressément attribuées à la Confédération (art. 3 Cst.). Cette dernière dispose de compétences importantes en matière de prévention de la pauvreté, notamment dans les domaines de la formation, du marché du travail, de la santé et de la migration. Cependant, elle ne les exerce en général pas seule, mais en collaboration avec les cantons, qui sont libres à leur tour de déléguer des tâches aux communes.

Dans le système de sécurité sociale, la Confédération est principalement responsable des assurances sociales. Ces dernières versent des prestations auxquelles les assurés ont droit indépendamment de leur situation financière. À l'inverse, les transferts sociaux destinés spécifiquement aux personnes disposant de ressources limitées relèvent pour l'essentiel de la compétence des cantons et des communes (prestations sociales dites sous condition de ressources ; pour plus de détails, cf. cahier thématique « Couverture des besoins vitaux en Suisse », chap. A.2 et chap A.3).

En raison de son caractère transversal et de la répartition fédérale des compétences, la politique de prévention et de lutte contre la pauvreté a un réel besoin de coordination et de mise en réseau. Les conférences cantonales et les associations des villes et des communes jouent un rôle important à cet égard. Au niveau cantonal, la coordination de la politique de lutte contre la pauvreté est avant tout l'affaire de la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS). La Conférence des directrices et directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP), la Conférence des directrices et directeurs cantonaux de la santé (CDS) et la Conférence des chefs des départements cantonaux de l'économie publique (CDEP) traitent également de questions pertinentes pour cette politique. La Conférence des gouvernements cantonaux (CdC), en sa qualité d'instance supérieure, s'occupe quant à elle de thèmes politiques transversaux (notamment la politique d'intégration) et de questions fondamentales concernant les relations entre la Confédération et les cantons.

L'Association des communes suisses (ACS) et l'Union des villes suisses (UVS) représentent et coordonnent les intérêts des unités administratives politiques au niveau communal. Elles couvrent tous les domaines politiques, et leurs secrétariats disposent de leurs propres spécialistes et responsables de la politique sociale. L'Initiative des villes pour la politique sociale et l'Initiative des villes pour la formation, qui constituent désormais deux sections de l'UVS, représentent également les intérêts des villes sur ces deux thématiques spécifiques.

Les structures qui assurent la coordination verticale – c'est-à-dire entre les différents niveaux de l'État – d'une politique sociale globale sont relativement peu développées. Le Dialogue national sur la politique sociale sert de plateforme de discussion entre la Confédération et les cantons (CDAS). Des structures verticales visant à coordonner l'élaboration des politiques existent également dans d'autres domaines pertinents pour la prévention et la lutte contre la pauvreté. C'est notamment le cas de la politique de la formation (Espace suisse de formation) et de l'intégration des étrangers (Agenda Intégration Suisse, Conférence tripartite).

Créée en 2014, la Plateforme nationale contre la pauvreté favorise à la fois la coordination horizontale entre les différents domaines politiques et la coordination verticale. Elle vise à acquérir les connaissances utiles pour améliorer les mesures de prévention et de lutte contre la pauvreté et elle encourage la mise en réseau des différents acteurs. L'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) en assure la direction opérationnelle. La Collaboration interinstitutionnelle (CII) remplit également une double fonction



cf. cahier thématique
« Couverture des besoins vitaux
en Suisse », (chapitre A.2 et A.3).

de coordination (horizontale et verticale). Son objectif est d'améliorer les chances d'insertion sur le marché du travail régulier ainsi que l'intégration sociale. Les organisations actives dans ces domaines disposent ainsi de structures de coordination et d'échange à l'échelle nationale. Par ailleurs, les cantons entretiennent leurs propres réseaux de collaboration interinstitutionnelle sur leur territoire et mettent en œuvre les projets correspondants.

Acteurs non étatiques

La couverture d'un minimum vital décent est un droit fondamental garanti par l'État moderne. Dans une perspective historique, les principaux acteurs de la lutte contre la pauvreté ont toutefois longtemps été des acteurs non étatiques tels que les églises, les corporations, les organisations caritatives ou des particuliers. Aujourd'hui encore, les organisations à but non lucratif continuent de jouer un rôle important dans ce domaine. La plupart du temps, elles adoptent la forme juridique d'associations ou de fondations, plus rarement de coopératives. Leurs activités couvrent trois fonctions principales (Krummenacher 2019b, p. 23) :

- **Prestations de services** : les organisations à but non lucratif fournissent des biens et des services à vocation sociale que ni l'État, dont l'action est tributaire des majorités politiques, ni l'économie, guidée par la recherche du profit, ne produisent en quantité suffisante.
- **Création de liens** : les organisations à but non lucratif favorisent les contacts et les liens entre les différents sous-systèmes de la société (par ex. l'économie, la politique, la science) et contribuent à l'intégration sociale des individus.
- **Revendications** : les organisations à but non lucratif se saisissent de problématiques que les responsables politiques ne perçoivent pas encore comme pertinentes ou qu'ils négligent tout simplement.

Les organisations à but non lucratif ne sont pas nécessairement en conflit ou en concurrence avec l'État. Nombre d'entre elles entretiennent au contraire une relation d'échange avec lui : elles bénéficient de son soutien financier et fournissent des prestations de services pour son compte. Des fondations dotées d'un capital important jouent parfois un rôle particulier : en rendant possibles des projets pilotes à caractère novateur, elles peuvent faire œuvre de pionnières, surtout au niveau local et régional, ou mettre l'accent sur certains aspects de la politique de lutte contre la pauvreté.

De nombreuses organisations à but non lucratif proposent des conseils, assurent un accompagnement ou œuvrent à l'intégration sociale et professionnelle des personnes défavorisées (Rudin, Dubach et Guggisberg 2013, p. 16, 20-21). Il leur arrive également de fournir des prestations en espèces ou en nature, ou encore de mettre des infrastructures à disposition (par ex. pour l'accueil extrafamilial des enfants). Les interventions juridiques relèvent plutôt de l'exception. Elles concernent le droit du travail, lorsque les partenaires sociaux – syndicats et employeurs – fixent des règles contraignantes qui sont pertinentes pour la prévention et la lutte contre la pauvreté (par ex. les salaires minimaux, le maintien du salaire en cas de maladie et de maternité, ou encore les horaires de travail).

En raison de la diversité de leurs activités, fonctions et sources de financement, les organisations à but non lucratif sont souvent confrontées à des attentes hétérogènes, voire contradictoires, de la part de leurs parties prenantes (par ex. clients, donateurs, autorités politiques). Elles adoptent à cet égard des positionnements différents, allant du mouvement social porteur de revendications au prestataire assurant une mission de service public.

Selon une estimation réalisée en 2012, quelque 1400 organisations à but non lucratif étaient alors actives dans le domaine de la sécurité sociale en Suisse (OFS 2013, p. 14) ; il n'existe pas de chiffres plus récents. Cette estimation portait uniquement sur des organisations ayant un caractère d'utilité publique très marqué et dont les recettes provenaient en partie de dons³. Les foyers d'accueil, les caisses de compensation privées ou les syndicats n'avaient, par exemple, pas été pris en compte (Rudin, Dubach et

Guggisberg 2013, p. 6). Les contributions des pouvoirs publics représentaient environ 40 % des recettes de ces organisations. Un peu plus de 30 % des recettes provenaient de dons, legs ou donations ainsi que de cotisations. Les presque 30 % restants provenaient d'autres sources, comme la vente de biens et de services ou les revenus du capital (OFS 2013, p. 11-12 ; Rudin, Dubach et Guggisberg 2013, p. 43).

Un élément essentiel des organisations à but non lucratif est le bénévolat. Pour l'année 2012, il avait été estimé que le nombre de collaborateurs non rémunérés était quatre fois plus important que celui des collaborateurs rémunérés (il n'existe pas de données permettant de comparer le volume de travail). Environ 30 % des organisations à but non lucratif actives dans le domaine de la sécurité sociale reposaient même exclusivement sur le bénévolat (Rudin, Dubach et Guggisberg 2013, p. 18, 28).

Certaines organisations à but non lucratif – comme Caritas, l'Entraide protestante suisse (EPER), l'Œuvre suisse d'entraide ouvrière (OSEO) ou la Croix-Rouge suisse (CRS) – sont structurées à l'échelle nationale et disposent d'une instance faîtière. Cette situation est toutefois loin d'être la norme, car le paysage est dominé par de petites organisations ayant un ancrage local (Schnyder 2020). Contrairement à l'aide au développement (Alliance Sud) ou au domaine de l'asile et des réfugiés (Organisation suisse d'aide aux réfugiés), il n'existe pas d'organisation faîtière qui regroupe les positions des organisations à but non lucratif dans le domaine social et les représente à l'extérieur (Krummenacher 2019a, p. 48-49).

A.3.4 ANALYSE DE LA POLITIQUE DE PRÉVENTION ET DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ

Le mandat du Parlement à l'origine du monitoring national de la pauvreté demande une analyse des « mesures de prévention de la pauvreté existantes ». Une telle analyse s'avère complexe en raison du caractère transversal de la politique de prévention et de lutte contre la pauvreté ainsi que de la multitude de mesures existantes. Elle soulève également la question des critères à appliquer pour évaluer ces mesures.

Le monitoring de la pauvreté relève ce défi en développant une typologie des mesures prises dans chacun des trois domaines traités dans le premier rapport. Ces typologies visent à refléter de manière adéquate la diversité des mesures. Le monitoring s'abstient néanmoins de procéder à un recensement exhaustif et à une analyse détaillée de l'ensemble des mesures.

Pour évaluer les mesures, le monitoring se concentre sur l'état actuel de la recherche. Il porte une attention particulière aux études qui examinent les effets directs et indirects des mesures sur la prévention et la lutte contre la pauvreté. Il présente les principaux résultats, mais met également en évidence les lacunes existantes.

Le monitoring suit une stratégie en deux temps pour l'évaluation des mesures. La première étape, de nature descriptive, dresse un état des lieux de la recherche. Elle présente les défis auxquels les mesures cherchent à répondre, précise les objectifs qu'elles poursuivent et, pour autant que les connaissances le permettent, évalue leur efficacité. La seconde étape correspond au bilan qui est dressé à la fin de chaque cahier thématique. Elle consiste à évaluer de manière globale les approches et les mesures de la politique de prévention et de lutte contre la pauvreté. Le monitoring s'appuie ici sur des questions qui correspondent à l'approche par les capacités et qui mettent au centre les possibilités d'action et de réalisation des personnes concernées (à ce sujet, cf. Bonvin et Laruffa 2018) :

1. Quelles ressources et compétences les mesures décrites renforcent-elles chez les destinataires ? Quelle est la part respective des prestations financières et non financières proposées et comment ces prestations sont-elles combinées ?
2. À quel point et de quelle manière les mesures interviennent-elles au niveau de l'individu, de son environnement social proche et des structures économiques, juridiques ou sociales ? Quel est le rapport entre les mesures centrées sur la personne et celles centrées sur les structures ?

3. Dans quels domaines de la vie et de quelle manière les mesures modifient-elles la marge de manœuvre des personnes concernées ? À quel point aident-elles ces personnes à mener une vie qu'elles ont de bonnes raisons de juger digne d'être vécue ?
4. À quel point les personnes concernées sont-elles associées à l'élaboration de ces mesures ? De quelles possibilités de participation et de décision disposent-elles lors de la mise en œuvre et de l'application concrètes de ces mesures ?

A.4 DONNÉES ET MÉTHODES

- Le monitoring national de la pauvreté combine indicateurs statistiques et recherche scientifique pour aider à l'élaboration d'une politique de lutte contre la pauvreté fondée sur des données probantes.
- La source de données principale du monitoring est l'Enquête sur les revenus et les conditions de vie (SILC), une enquête par échantillonnage réalisée chaque année auprès d'environ 9000 ménages comprenant 19 000 personnes. Les informations qu'elle fournit sont de grande qualité, plausibilisées et complétées par des données issues de registres.
- Pour certains aspects spécifiques, le monitoring utilise également des sources de données complémentaires (par ex. l'Enquête suisse sur la population active et les Analyses longitudinales dans le domaine de la formation). À la différence de l'enquête SILC, celles-ci ne permettent toutefois pas d'utiliser la définition de la pauvreté retenue pour le monitoring. Les analyses correspondantes se réfèrent donc au cinquième de la population ayant les revenus les plus bas (20^e percentile / P20) ou aux personnes touchant l'aide sociale.
- En raison du faible nombre de cas, l'enquête SILC ne permet pas, ou seulement de manière très limitée, de réaliser des analyses de la pauvreté pour des unités géographiques plus restreintes (par ex. les cantons) ou pour des groupes à risque spécifiques. En outre, les analyses longitudinales ne couvrent qu'une période maximale de quatre ans.
- L'exploitation des données fiscales cantonales à des fins statistiques permettrait de combler ces lacunes. À moyen terme, il n'est toutefois pas envisageable d'exploiter de telles données au niveau national.
- Pour le deuxième cycle de monitoring, il est prévu d'élargir l'éventail des données utilisées, notamment au moyen de données administratives, de coopérations et de nouvelles approches méthodologiques.

Afin de fournir des connaissances utiles au pilotage de la politique de lutte contre la pauvreté, le monitoring national de la pauvreté utilise des indicateurs statistiques et compile les résultats de la recherche scientifique. Les indicateurs statistiques ont une valeur représentative pour l'ensemble de la Suisse et proviennent de jeux de données régulièrement mis à jour. Les conditions sont ainsi réunies pour suivre l'évolution des indicateurs sur une période relativement longue. La littérature scientifique permet d'approfondir l'analyse de certaines relations et d'éclairer des aspects pour lesquels il n'existe pas d'indicateurs continus. C'est le seul moyen pour le monitoring de remplir sa mission, qui est de fournir aux acteurs politiques des connaissances utiles au pilotage de la politique de lutte contre la pauvreté ainsi que des informations sur les liens de cause à effet pertinents pour l'élaboration de cette politique. L'étude de la littérature scientifique est particulièrement importante pour l'évaluation des stratégies et des mesures de prévention et de lutte contre la pauvreté (cf. chap. A.3.4). L'accent est mis sur les études portant sur la Suisse ou sur des cantons, des régions ou des communes spécifiques. Lorsque celles-ci font défaut, des études internationales sont prises en compte.

Les principaux ensembles de données utilisés pour former les indicateurs sont brièvement présentés ci-après.

Base de données principale : l'enquête SILC

Pour mesurer statistiquement la pauvreté financière, le monitoring s'appuie sur l'approche et les données de l'Office fédéral de la statistique (OFS). Il utilise à cet effet le seuil de pauvreté lié aux besoins (« pauvreté absolue »), basé sur le minimum vital social tel que le définissent les normes CSIAS (pour la procédure concrète, cf. chap. B.2.1 et chap. B.2.2 ; pour la classification théorique, cf. « Vue d'ensemble des approches statistiques de la pauvreté », en annexe). La seule source de données actuellement disponible au niveau national pour mettre en œuvre cette approche est l'Enquête sur les revenus et les conditions de vie (Statistics on Income and Living Conditions, SILC). Cette enquête par échantillonnage est réalisée chaque année auprès d'environ 9000 ménages comprenant quelque 19 000 personnes de la population résidente permanente (OFS 2025). Les données de l'enquête fournissent des informations détaillées sur la situation financière de tous les membres du ménage durant l'année précédente. Ces informations proviennent de registres ou, à défaut, sont obtenues au moyen d'un questionnaire détaillé (par ex. rentes du 2^e pilier ou contributions d'entretien). L'enquête SILC permet également, dans une mesure limitée, de procéder à des analyses longitudinales. Les données longitudinales recueillies portent sur les mêmes ménages pendant quatre années consécutives.

L'une des forces de l'enquête SILC réside dans l'étendue des thématiques abordées, qui couvrent notamment le logement, la formation, l'activité professionnelle, la santé et la satisfaction subjective à l'égard de sa situation de vie. Les données de cette enquête sont donc utiles pour acquérir des connaissances sur les différentes dimensions du monitoring national de la pauvreté et pour effectuer des analyses approfondies de la situation économique et sociale de divers groupes de la population. De plus, dans la perspective du monitoring, des questions ont été spécifiquement intégrées dans l'édition 2023 de l'enquête SILC afin d'obtenir des informations sur les expériences personnelles de la pauvreté et l'attitude à l'égard des prestations sociales. Les résultats obtenus sont présentés dans le chapitre « Pauvreté subjective » (chap. B.6 du présent cahier) ainsi que dans les cahiers thématiques « **Couverture des besoins vitaux en Suisse** » et « **Activité professionnelle et pauvreté en Suisse** »).

La plupart des indicateurs fondés sur les données de l'enquête SILC reposent sur des analyses bivariées. Ils sont de nature descriptive et ne prétendent pas établir de liens de causalité. Afin de vérifier si les corrélations bivariées reflètent réellement les relations observées ou si elles résultent de l'influence de variables tierces (corrélations trompeuses), des analyses approfondies ont été réalisées pour les principaux indicateurs de l'enquête. La Haute école spécialisée bernoise a été chargée des calculs dans le cadre d'un mandat externe⁴. Des analyses multivariées approfondies ont également été réalisées à cette occasion pour les trois cahiers thématiques du monitoring national de la pauvreté.



cf. cahier thématique
« Couverture des besoins vitaux
en Suisse »



cf. cahier thématique
« Activité professionnelle
et pauvreté en Suisse »

Sources de données complémentaires

Pour certains aspects du monitoring de la pauvreté, d'autres données que celles de l'enquête SILC fournissent des informations plus précises. C'est notamment le cas de l'Enquête suisse sur la population active (ESPA), des Analyses longitudinales dans le domaine de la formation (LABB), du Programme international pour l'évaluation des compétences des adultes (PIAAC) et du Microrecensement formation de base et formation continue.

À la différence de l'enquête SILC, ces données ne permettent toutefois pas d'utiliser la définition de la pauvreté retenue pour le monitoring, car elles sont insuffisamment détaillées. C'est la raison pour laquelle les analyses correspondantes se concentrent sur le quintile de la population aux revenus les plus faibles (20^e percentile / P20). Ces personnes sont qualifiées de « personnes à faible revenu ». Cette manière de procéder présente l'avantage de déterminer de manière transparente et relativement simple quelles personnes doivent subvenir à leurs besoins avec des moyens financiers relativement limités. La notion de pauvreté en termes de revenu et celle de faible revenu doivent toutefois être clairement distinguées : alors que la proportion de personnes pauvres en termes de revenu peut varier d'une année à l'autre, celle des personnes à faible revenu reste stable par définition, car elle représente toujours un cinquième de la population. C'est la raison pour laquelle cette dernière notion (P20) ne saurait servir de concept central pour le rapport sur la pauvreté. Les analyses portant sur le quintile des revenus les plus bas constituent néanmoins une base appropriée pour mieux comprendre la dynamique de l'évolution des revenus. Elles permettent de tirer des conclusions sur la composition de cette catégorie au fil du temps et sur la durée pendant laquelle les personnes y restent : qui reste plus longtemps que la moyenne dans cette catégorie de revenu et pour qui s'agit-il au contraire d'une simple phase transitoire de courte durée ? Peut-on observer des changements au fil du temps ?

Outre les données mentionnées, le monitoring utilise également les statistiques publiques de différentes branches du système de sécurité sociale (par ex. les PC à l'AVS/AI et l'aide sociale).

Développement des bases statistiques

Les sources d'information disponibles dressent un tableau détaillé et nuancé de la pauvreté en Suisse. Elles permettent notamment de mettre en relation des données financières objectives et des informations personnelles sur les conditions de vie. Certaines lacunes subsistent néanmoins. Comme cela a été indiqué dans le projet de monitoring de la pauvreté, les statistiques disponibles à l'échelle nationale ne permettent pas de pleinement remplir le mandat du Parlement (OFAS 2021, p. 15). La motion de la CSEC-E (cf. chap. A.1) demande notamment « une analyse comparative de la situation dans les cantons » ainsi que des « études longitudinales ». Le premier rapport de monitoring ne peut répondre que de manière très limitée à cette double exigence. D'une part, le nombre de cas recensés dans l'enquête SILC est insuffisant pour établir des comparaisons systématiques et valables entre les cantons. D'autre part, le caractère longitudinal de l'étude se limite à une période d'observation de quatre ans. Enfin, l'échantillon de l'enquête SILC ne permet pas de réaliser des analyses approfondies sur des groupes à risque spécifiques (par ex. les personnes élevant seules leurs enfants, les personnes sans diplôme ou issues de la migration).

Afin de relever ces défis, le projet de monitoring prévoit d'examiner la possibilité d'élargir les ensembles de données utilisés pour les prochains cycles (OFAS 2021, p. 10-11). Il met l'accent sur les données générées dans le cadre des activités des administrations publiques, en particulier les données fiscales, ce qui permettrait de remédier au problème du nombre limité de cas. Plusieurs cantons exploitent déjà leurs données fiscales pour établir leurs propres rapports sur la pauvreté et la situation sociale (cf. chap. A.5). Un groupe de projet a été constitué sous la direction de l'OFS afin de clarifier, d'un point de vue théorique et méthodologique, les possibilités d'intégrer les données administratives dans le monitoring national de la pauvreté. Il s'est concentré sur l'utilisation des données fiscales, en accordant une attention particulière à la modélisation des coûts du logement et au calcul du revenu des ménages.

Le contexte a toutefois changé entre-temps. Contrairement à ce qui était initialement prévu, à savoir adapter l'ordonnance sur la statistique fédérale, une base légale formelle sera vraisemblablement créée pour permettre à la Confédération de collecter les données fiscales des cantons. Dans ces conditions, une utilisation généralisée des données fiscales pour le deuxième cycle de monitoring (rapport 2030) ne semble pas réaliste. C'est pourquoi il a été envisagé d'utiliser des informations issues des comptes individuels de l'AVS et de les relier à d'autres données administratives. Un mandat externe comportant deux volets a été attribué à cette fin. Le premier volet consistait à évaluer le potentiel d'une utilisation de données administratives liées, en dehors des informations fiscales (Höglinger, Kaderli et Bischof 2025a). Le second volet comprenait des analyses pour le monitoring national de la pauvreté (Höglinger, Kaderli et Bischof 2025b).

L'analyse du potentiel montre qu'en l'absence de données fiscales, le recensement de certains groupes de population touchés par la pauvreté se heurte à des limites importantes. C'est notamment le cas des ménages monoparentaux ou des bénéficiaires d'une rente AI, pour lesquels les informations concernant certaines composantes du revenu (par ex. les contributions d'entretien ou la prévoyance professionnelle) font défaut. Ces lacunes conduisent à des distorsions systématiques dans la détermination de la population touchée par la pauvreté. Ces distorsions peuvent être quantifiées (Höglinger, Kaderli et Bischof 2025a), mais il n'est pas encore possible de déterminer dans quelle mesure, en l'absence de données fiscales, elles peuvent être corrigées à l'aide de statistiques adéquates.

Malgré les lacunes et les limites identifiées, l'analyse du potentiel a montré que les données administratives disponibles constituent actuellement l'une des meilleures sources de données pour procéder à des analyses longitudinales. Bien que la période d'observation soit actuellement limitée à dix ans, il s'agit malgré tout de données complètes. Les analyses correspondantes sont présentées dans les cahiers thématiques « Couverture des besoins vitaux en Suisse » et « Activité professionnelle et pauvreté en Suisse » (Höglinger, Kaderli et Bischof 2025b). Comme les données administratives existantes ne permettent pas de reproduire la définition de la pauvreté retenue pour le monitoring, l'accent est mis sur deux autres catégories de personnes aux ressources limitées : les bénéficiaires de l'aide sociale (« pauvreté combattue ») et les personnes vivant dans un ménage à faible revenu (P20 : tranche de 20 % la plus basse de la distribution des revenus).



cf. cahier thématique
« Couverture des besoins vitaux
en Suisse »



cf. cahier thématique
« Activité professionnelle
et pauvreté en Suisse »

Stratégies possibles en matière de données et d'analyse pour le deuxième rapport de monitoring

Les possibilités d'analyse du monitoring national de la pauvreté sont actuellement très limitées dans les domaines suivants : les comparaisons entre cantons, l'examen approfondi de certains groupes à risque et les analyses longitudinales (voir le texte principal). Les prochains cycles du monitoring s'efforceront de remédier à ces lacunes. À cet effet, différentes stratégies sont à l'étude :

- Données fiscales : l'exploitation des données fiscales à l'échelle nationale reste l'option la plus prometteuse sur le plan méthodologique pour réaliser des évaluations différenciées pour des unités géographiques plus petites et des groupes à risque spécifiques. Ces données pourraient également servir de base à des analyses longitudinales. Cependant, comme la mise en place d'une telle infrastructure de données n'est pas envisageable à moyen terme, il convient d'étudier et d'exploiter d'autres solutions.
- Estimations sur petits domaines : l'OFS élabore actuellement une méthode appelée « estimations sur petits domaines » (small area estimations) pour comparer les taux de pauvreté entre les cantons sur la base des données de l'enquête SILC. Ce procédé statistique permet d'obtenir des estimations fiables pour de petites zones géographiques comme les cantons, même lorsque l'échantillon dans ces groupes est trop restreint pour procéder à une mesure directe de la pauvreté. Il consiste à combiner des informations complémentaires (provenant, par exemple, de données de registres) avec les données effectivement collectées. Les travaux sur cette méthode ne sont pas encore suffisamment avancés pour que les résultats puissent être publiés dans le présent rapport de monitoring. Il est également trop tôt pour savoir si les données de l'enquête SILC permettront à l'avenir de calculer les taux de pauvreté dans les cantons.

- Données administratives (hors données fiscales) : le développement des données administratives liées, hors données fiscales, reste une option. Même si ces données ne couvrent pas toutes les composantes du revenu et obligent donc à faire des concessions dans la définition de la pauvreté, elles recèlent néanmoins un certain potentiel. Cela vaut en particulier pour l'analyse de groupes à risque sélectionnés, les analyses longitudinales et l'intégration de nouvelles approches méthodologiques.
- Coordination fédérale des indicateurs fondés sur les données fiscales : un nombre croissant de cantons utilisent déjà leurs données fiscales pour calculer leurs indicateurs cantonaux de la pauvreté (cf. chap. A.5). Pour les prochains cycles du monitoring national de la pauvreté, une collaboration plus étroite avec les cantons est donc envisageable afin d'améliorer la comparabilité des indicateurs existants ou d'élaborer des indicateurs comparables.

A.5 MONITORING NATIONAL DE LA PAUVRETÉ ET RAPPORTS CANTONAUX

- Les rapports cantonaux sur la pauvreté et la situation sociale constituent un outil précieux, qui permet aux cantons de disposer des connaissances nécessaires pour mener leur action politique. Ils offrent une vue d'ensemble de la pauvreté dans les cantons et abordent des questions pertinentes au niveau cantonal.
- Le monitoring national de la pauvreté et les rapports cantonaux remplissent des fonctions différentes et complémentaires. Alors que le premier fournit des éléments théoriques et offre une vue d'ensemble de la pauvreté en Suisse, les seconds tiennent compte des besoins et des conditions propres à chaque canton.
- Actuellement, 21 cantons établissent leurs propres rapports sur la pauvreté et la situation sociale. Ces rapports sont très différents les uns des autres : la pauvreté y est mesurée de manière variable, et les thèmes abordés diffèrent également. Les données statistiques qu'ils contiennent ne permettent pas actuellement de comparer les indicateurs cantonaux de pauvreté.

De nombreux cantons disposent de leurs propres rapports sur la pauvreté ou la situation sociale, comprenant des indicateurs statistiques. Si le monitoring national de la pauvreté offre une vue d'ensemble de la situation en Suisse, les rapports cantonaux permettent quant à eux de rendre compte des conditions locales. Ils constituent des outils essentiels pour la mise en œuvre et l'amélioration des politiques cantonales et communales de lutte contre la pauvreté. Leur contenu et leur rythme de publication sont toutefois très variables. En 2023, l'OFAS, en concertation avec la CDAS, a mandaté une étude afin d'obtenir une vue d'ensemble de l'état actuel des rapports cantonaux sur la pauvreté et la situation sociale. Le rapport qui en résulte (Neukomm 2023) fournit des informations détaillées sur le contenu, les données utilisées et le contexte politique des rapports existants.

L'étude montre que les rapports cantonaux sur la pauvreté et la situation sociale ont gagné en importance ces dix dernières années. Alors qu'auparavant, seule une minorité de cantons publiaient de tels rapports, 21 d'entre eux en ont désormais publié au moins un. Dans douze cantons, dont tous les cantons latins, les rapports traitent de manière approfondie de la pauvreté. Selon le contexte politique, ces rapports sont des instruments plus ou moins développés. Alors que certains cantons ont suspendu la publication de leurs rapports, d'autres sont en train de les étoffer ou de réaliser une première publication. En outre, le contenu des rapports varie considérablement. Certains rapports adoptent une perspective large et mettent en lumière la situation sociale de l'ensemble de la population, tandis que d'autres se concentrent sur la pauvreté ou placent la sécurité sociale au centre de leurs analyses. Il existe également des différences entre les cantons concernant les données utilisées, la définition et le calcul de la pauvreté ainsi

que les années pour lesquelles les indicateurs sont disponibles. Les indicateurs de la pauvreté calculés par les cantons ne sont donc pas comparables entre eux à l'heure actuelle.

Le présent rapport du monitoring national de la pauvreté fournit des bases théoriques solides sur le thème de la pauvreté en Suisse. Afin d'offrir une perspective globale, il propose une série d'indicateurs statistiques sur la situation de la pauvreté à partir des données disponibles à l'échelle nationale. Il définit les notions centrales de la politique de lutte contre la pauvreté et élabore des typologies d'acteurs et de mesures, notamment dans les trois cahiers thématiques. Il propose ainsi un cadre de référence auquel les cantons peuvent se reporter si nécessaire. Cela vaut également pour le champ plus restreint des statistiques sur la pauvreté : les bases méthodologiques du monitoring national offrent la possibilité aux cantons de développer et de coordonner leurs propres rapports sur la pauvreté.

Parallèlement, les rapports cantonaux sur la pauvreté et la situation sociale continuent de jouer un rôle central pour approfondir les connaissances sur la situation dans les cantons. Selon le contexte et les besoins locaux, les cantons peuvent couvrir un large éventail de thèmes et tirer profit d'informations qui ne sont disponibles qu'au niveau cantonal. Les données qu'ils mettent à disposition permettent de réaliser des analyses d'intérêt général, qui sont reprises plus d'une fois dans le présent rapport. Il est donc souhaitable de continuer à développer à l'avenir les enquêtes cantonales et nationales sur la pauvreté et, lorsque cela s'avère utile, de les coordonner. Le [tableau 1](#) donne un aperçu de la manière dont le monitoring national de la pauvreté et les rapports cantonaux sur la pauvreté pourraient se compléter.

Tableau 1
Comparaison entre les rapports nationaux et cantonaux sur la pauvreté

MONITORING NATIONAL DE LA PAUVRETÉ	RAPPORTS CANTONAUX SUR LA PAUVRETÉ ET LA SITUATION SOCIALE
Vue d'ensemble de la pauvreté en Suisse	Aperçu de la situation en matière de pauvreté dans le canton
Fondements théoriques de la mesure de la pauvreté en Suisse	Examen de thèmes et de questions pertinents pour le canton
Indicateurs de la pauvreté représentatifs et analyses approfondies pour la Suisse	Analyses approfondies à partir des données et des bases de connaissances disponibles au niveau cantonal
Classification internationale des indicateurs	Possibilité de coordonner les indicateurs entre les cantons

I.T0010.25.V1.23.f

B ANALYSE DE LA SITUATION : LA PAUVRETÉ EN SUISSE

B.1	CONTEXTE ÉCONOMIQUE ET SOCIÉTAL	36
B.1.1	Économie et emploi	37
B.1.2	Modes de vie, types de familles et évolution démographique	39
B.1.3	Niveau de prospérité et répartition de la richesse	42
B.2	PAUVRETÉ FINANCIÈRE : ÉTENDUE ET FACTEURS DE RISQUE	45
B.2.1	Pauvreté en termes de revenu	47
B.2.2	Taux de pauvreté tenant compte des réserves financières	54
B.2.3	Évolution de la pauvreté depuis 2014	59
B.2.4	Facteurs de risque	61
B.2.4.1	Personnes vivant dans des ménages d'actifs	61
B.2.4.2	Personnes vivant dans des ménages de retraités	68
B.2.4.3	Rapports entre les facteurs de risque : structure sociale et parcours de vie	71
B.2.4.4	Groupes à risque non recensés	72
B.2.5	Répartition géographique et formes de pauvreté	74
B.3	CONDITIONS DE VIE À LA LIMITE DU SEUIL DE PAUVRETÉ ET INTENSITÉ DE LA PAUVRETÉ FINANCIÈRE	77
B.3.1	Personnes disposant de ressources financières limitées	78
B.3.2	Intensité de la pauvreté : l'écart de pauvreté	82
B.3.3	Pauvreté et endettement	83
B.4	DYNAMIQUE DE LA PAUVRETÉ FINANCIÈRE	88
B.4.1	Trajectoires individuelles de pauvreté	89
B.4.2	Transmission de la pauvreté d'une génération à l'autre	92
B.5	LA PAUVRETÉ : UN PHÉNOMÈNE MULTIDIMENSIONNEL	96
B.5.1	Privation matérielle et sociale	97
B.5.2	Conception multidimensionnelle de la pauvreté avec un noyau financier	101
B.5.2.1	Un modèle multidimensionnel pour représenter la pauvreté	101
B.5.2.2	Zoom sur des dimensions choisies	103
B.6	PAUVRETÉ SUBJECTIVE	111
B.6.1	Expériences individuelles de la pauvreté	112
B.6.2	Qui sont les personnes qui se considèrent comme « pauvres » ?	115
B.7	COMPARAISON INTERNATIONALE	120

- Par analyse de la situation, nous entendons un état des lieux de la pauvreté en Suisse destiné à servir de référence aux cahiers thématiques abordant les stratégies et mesures de lutte contre la pauvreté. Cette analyse commence par un tour d’horizon du cadre sociétal et économique (chap. B.1), puis présente la manière dont le monitoring national de la pauvreté mesure la pauvreté financière. Elle décrit l’étendue de la pauvreté en Suisse, son évolution durant les dix dernières années et les risques de pauvreté les plus fréquents (chap. B.2). L’analyse de la situation vise également à savoir combien de personnes atteignent à grand-peine le minimum vital social, quel montant manque aux personnes touchées par la pauvreté et dans quelle mesure les dettes aggravent leur situation (chap. B.3).

- Ces premières analyses définissent la pauvreté sous l’angle financier, en se concentrant sur des moments précis (approche transversale). D’autres angles d’étude viennent les compléter : dans un premier temps, une perspective chronologique permet d’étudier la dynamique de la pauvreté (chap. B.4), tant pour ce qui est de la durée individuelle de la pauvreté que de sa transmission aux générations suivantes. Dans un second temps, on applique une perspective multidimensionnelle (chap. B.5), afin de déterminer à quelle fréquence le dénuement financier s’accompagne de privations dans d’autres domaines de la vie, et de quelle ampleur sont ces privations. L’analyse porte aussi sur la manière dont est vécue personnellement la pauvreté et le seuil à partir duquel les individus se considèrent comme « pauvres » (chap. B.6). Enfin, ce tableau de la situation rend possible des comparaisons avec d’autres pays (chap. B.7).

B.1 CONTEXTE ÉCONOMIQUE ET SOCIÉTAL

- Le risque de pauvreté dépend de l'évolution du cadre économique et sociétal. L'économie suisse a connu une forte croissance de l'emploi depuis les années 2000. En parallèle, les exigences en termes de qualification ont augmenté sur le marché du travail, avec pour conséquence une réduction du nombre de postes comprenant surtout des tâches manuelles ou cognitives répétitives.
- Depuis les années 1970, les communautés traditionnelles ont laissé la place à une variété de modes de vie et de types de familles. La participation des femmes au marché de l'emploi affiche une tendance à la hausse en Suisse et compte parmi les plus élevées d'Europe. La naissance d'un enfant marque cependant souvent le retour à une répartition plus traditionnelle des rôles : bien que de nombreuses mères exercent une activité lucrative, le travail (rémunéré et non rémunéré) n'est pas réparti de manière égale entre les deux parents.
- Le vieillissement démographique, qui se manifeste de façon particulièrement nette depuis les années 2000 et va se poursuivre, remet en question les systèmes de la prise en charge et des soins aux personnes âgées ainsi que de la prévoyance vieillesse. Il pourrait aussi aggraver le manque de main-d'œuvre et de personnel qualifié.
- Jusqu'ici, la Suisse a surmonté les changements structurels mentionnés ci-dessus sans subir de recul significatif de son niveau de prospérité, et son niveau de vie est l'un des plus élevés d'Europe. L'inégalité des revenus y est un peu plus marquée qu'en moyenne européenne. Quant aux écarts en termes de fortune, ils sont nettement plus importants, puisque la part de la fortune totale détenue par le pour-cent de la population le plus aisé y est particulièrement élevée, aussi en comparaison internationale.

Dans un État, l'importance de la pauvreté et sa répartition dépendent de l'évolution de l'économie et de la société ainsi que de la manière dont y réagit le système de sécurité sociale. Ces conditions économiques et sociétales font l'objet ci-après d'une brève description.

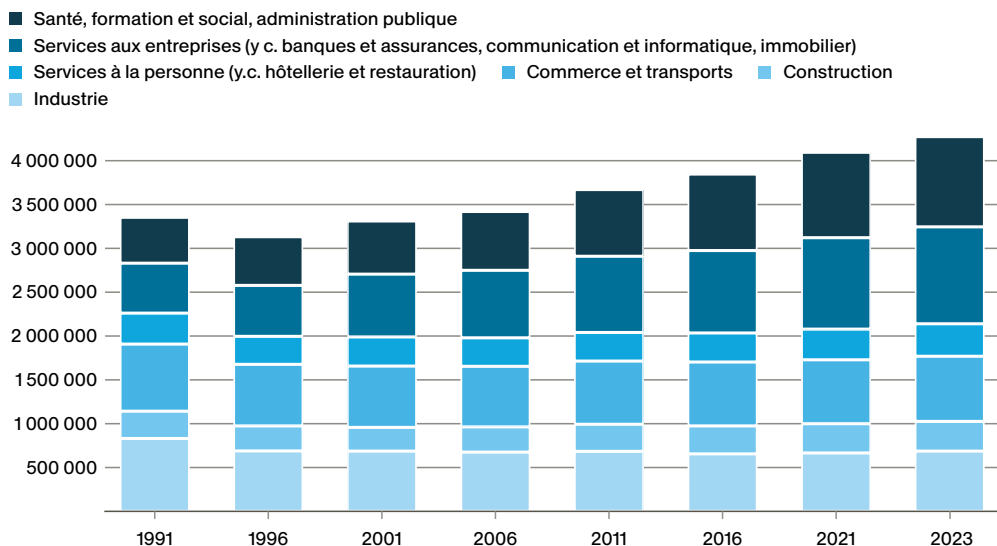
B.1.1 ÉCONOMIE ET EMPLOI

La Suisse compte parmi les pays affichant le produit intérieur brut par habitant le plus élevé au monde. Depuis la longue récession des années 1990, son économie a enregistré une croissance continue, avec un commerce extérieur en plein essor. Cette tendance n'a connu que quelques exceptions de courte durée, lors de l'éclatement de la bulle Internet en 2002 et 2003, de la crise financière de 2008 et 2009 ainsi qu'au début de la pandémie de COVID (Oesch 2022, p. 62-64).

Pendant cette même période, on observe aussi une forte augmentation de l'emploi : de 2001 à 2023, le nombre de postes de travail s'est accru d'environ un tiers. Cette évolution concerne avant tout le secteur des services aux entreprises (y c. secteur financier, informatique, communication, conseil et recherche) ainsi que ceux de la santé, de la formation et du social (figure 5). Deux sources principales ont permis de répondre à cette demande de main-d'œuvre : l'immigration et une participation accrue des femmes au marché du travail. La Suisse enregistre en parallèle une forte augmentation des personnes hautement qualifiées, avec un niveau de formation en hausse constante au sein de la population en âge de travailler (figure 6). L'augmentation du nombre de diplômés du degré tertiaire (hautes écoles et formation professionnelle supérieure) a été proportionnellement nettement plus marquée que le recul du nombre de personnes n'ayant fréquenté que l'école obligatoire.

Figure 5
Nombre d'emplois, selon le secteur économique, 1991-2023

Équivalents plein temps, données du 4^e trimestre de l'année



I.A0050.25.V2.23.f

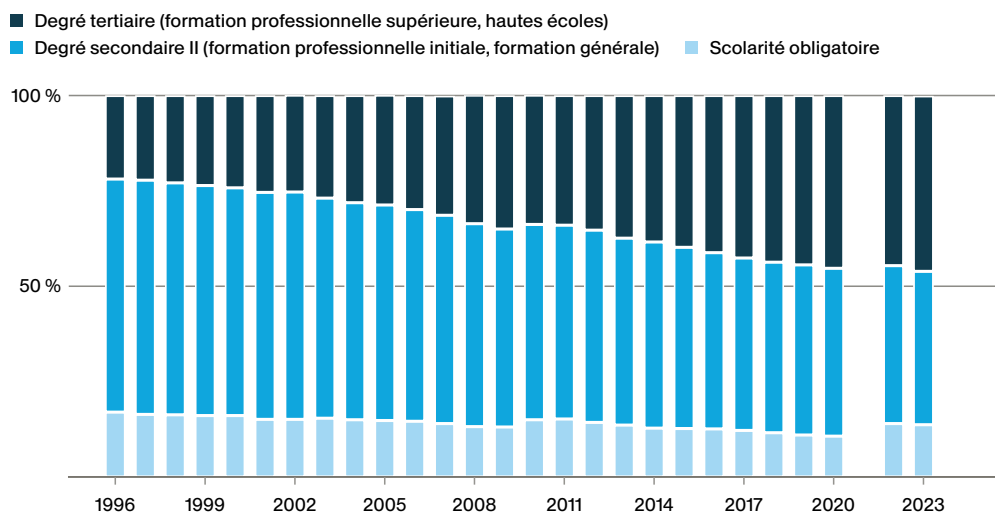
Remarque: Catégories : Oesch 2022, p. 73

Source: OFS – BESTA, © OFAS 2025

La numérisation et l'automatisation ont réduit le nombre d'emplois consistant en des activités manuelles ou cognitives répétitives (Gschwendt 2022 ; Kurer 2019). Aux États-Unis et en Grande-Bretagne, elles ont provoqué une « polarisation de l'emploi » : ce sont surtout les postes exigeant des niveaux de qualification moyens (travail de bureau, par

ex.) qui ont disparu, tandis que ceux demandant des qualifications élevées et les emplois tertiaires mal rémunérés ont augmenté (Autor et Dorn 2013 ; Acemoglu et Restrepo 2022 ; Goos et Manning 2007). En Suisse, on n'observe pas d'évolution dans ce sens, mais plutôt un transfert du niveau de formation moyen au niveau élevé, avec une croissance seulement faible des postes peu qualifiés. Cette différence avec les pays anglo-saxons s'explique notamment par des institutions du marché du travail plus fortes, par un État social plus présent et par le système dual de formation (Oesch et Rodriguez Menés 2011 ; Oesch et Murphy 2017 ; Nathani et al. 2017, p. 60-61 ; Gschwendt 2022 ; Conseil fédéral 2022c, p. 20-21).

Figure 6
Niveau de formation de la population âgée de 25 à 64 ans, 1996-2023



L.A0060.25.V1.23.f

Remarque: 2021 : rupture de série en raison d'une adaptation de la méthode et des instruments d'enquête. Les résultats ne sont pas publiés car le passage au nouveau mode de collecte de données n'est pas achevé pour tous les trimestres d'enquête.

Source: OFS – ESPA, © OFAS 2025

Pour compléter ce tableau, il convient de mentionner la stabilité qui caractérise le domaine des bas salaires en Suisse : les salaires réels y ont augmenté d'un dixième environ de 2012 à 2016, pour stagner, voire légèrement diminuer de 2017 à 2022 (dernières données disponibles)⁵. La proportion d'emplois considérés à bas salaires a enregistré un faible recul de 2012 à 2014, pour se situer quelque peu au-dessus de 10 % depuis lors⁶. Dans l'ensemble, l'augmentation des salaires réels a été nettement plus faible au XXI^e siècle que lors de la haute conjoncture de l'après-guerre, raison pour laquelle on parle aussi d'une « croissance en largeur », c'est-à-dire d'une croissance économique due avant tout à l'augmentation de la population (Oesch 2022, p. 80).

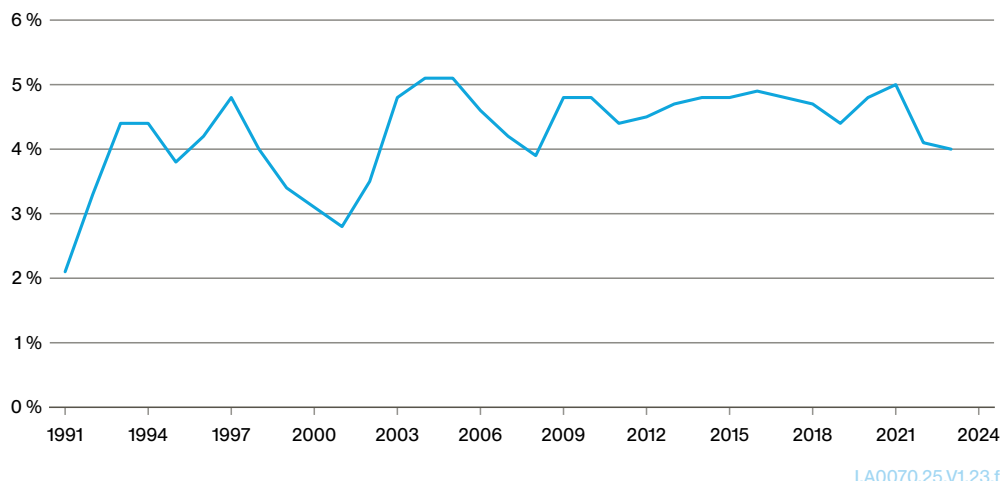
Des éléments laissent à penser que, malgré la croissance de l'économie et de l'emploi, une minorité de la population a de plus en plus de peine à s'insérer professionnellement (Bolli et al. 2015). Au début des années 1990 et 2000, le taux de chômage a chuté durant les phases de boom économique, passant à chaque fois en dessous de 3 % (figure 7)⁷, mais il n'a plus enregistré de niveaux si faibles par la suite. Le taux de personnes au chômage pendant une longue période (plus d'une année) affiche lui aussi, dans l'ensemble, une tendance à la hausse⁸, ce qui est signe de chômage structurel : ce dernier, contrairement au chômage conjoncturel, résulte d'une inadéquation entre les qualifications de la main-d'œuvre et les exigences à remplir pour les emplois disponibles. Le chômage structurel peut s'expliquer par des évolutions économiques (telles que la mondialisation) ou technologiques, des différences régionales ou la transformation de certaines branches.

Le marché de l'emploi a connu une nette embellie à la sortie de la pandémie de COVID : en 2023, la Suisse a en effet enregistré son taux de chômage le plus bas des 15 dernières années. Depuis lors, de plus en plus d'entreprises ont fait état de difficultés à recruter de la main-d'œuvre non qualifiée également (cf. cahier thématique « *Formation et pauvreté en Suisse* », chap. A.1), mais on ne sait pas encore avec certitude dans quelle mesure cette pénurie influence le taux de chômage (Zuchuat, Kaderli et Lalive 2024, p. 35-36).



cf. cahier thématique
« *Formation et pauvreté
en Suisse* », (chapitre A.1).

Figure 7
Taux de chômage (au sens du BIT), 1991-2023



Remarque: BIT : Bureau international du travail
Source: OFS – CHOM-BIT, © OFAS 2025

B.1.2 MODES DE VIE, TYPES DE FAMILLES ET ÉVOLUTION DÉMOGRAPHIQUE

Depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale et jusque dans les années 1970, le mode de vie en Suisse reposait principalement sur une famille nucléaire fonctionnant avec une répartition traditionnelle des rôles. Le système de sécurité sociale se fondait par conséquent lui aussi sur ce modèle. Vers la fin des années 1960, les valeurs évoluent dans le sillage des nouveaux mouvements sociaux (Mai 68 et le mouvement féministe, entre autres). La quête de liberté et d'individualité ouvre de nouveaux espaces à l'individu. Cette transformation de la société va de pair avec de nouveaux risques, car les processus de changement s'étendent sur de longues périodes et se font à des rythmes différents selon les domaines (société, économie, cadre juridique, par ex.) et le contexte socio-spatial (ville ou campagne, par ex.).

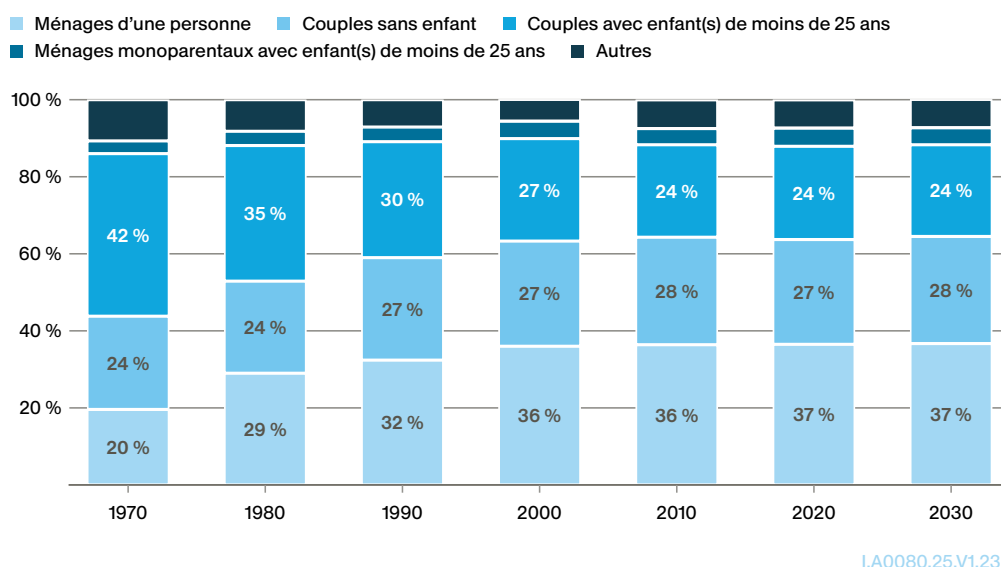
Les communautés traditionnelles laissant la place à une variété de modes de vie et de formes de familles, les types de ménages évoluent. Tandis que la part des ménages d'une personne double presque de 1970 à 2000, celle des ménages de couples avec un ou plusieurs enfants diminue (figure 8). Depuis le début du millénaire, ces proportions sont stables et devraient le rester selon les scénarios de l'OFS. Le nombre de divorces s'est lui aussi stabilisé, à un niveau élevé par rapport à auparavant (figure 9).

Le changement dans la répartition des rôles entre les sexes est, lui, encore en cours. La participation des femmes au marché de l'emploi affiche une tendance à la hausse en Suisse et compte parmi les plus élevées d'Europe (figure 10). Il s'agit toutefois en majorité de travail à temps partiel, un autre domaine dans lequel la Suisse enregistre la valeur la plus élevée d'Europe⁹. Dans les ménages de couples sans enfants, les deux partenaires travaillent généralement à plein temps, mais ils reviennent à une répartition traditionnelle des rôles à la naissance d'un premier enfant : la grande majorité des femmes exercent maintenant une activité rémunérée, et les pères ont de plus en plus tendance à

consacrer davantage de temps aux tâches ménagères et familiales. Mais il n'en reste pas moins que le travail rémunéré et le travail non rémunéré ne sont toujours pas répartis de manière égale entre les mères et les pères ; les couples chez lesquels c'est le cas font figure d'exception (OFS 2021, p. 27-37, 2022).

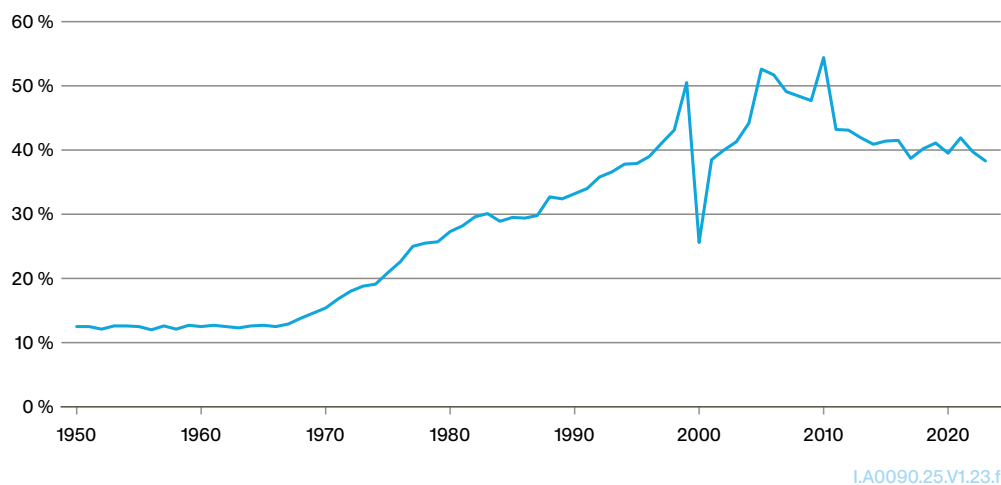
La population de Suisse voit sa structure par âge se transformer : elle vieillit en raison de l'augmentation de l'espérance de vie et d'un nombre de naissances insuffisant pour remplacer la totalité de la génération précédente. L'immigration atténue certes cette évolution, mais ne la compense pas entièrement. De 2000 à 2024, la part des personnes de 65 ans et plus a augmenté d'un tiers environ (de 15 à 20 %), et celle des 80 ans et plus, de moitié (de 4 à 6 %). Cette tendance, qui se maintiendra à l'avenir et s'accroîtra même pour ce qui est des personnes très âgées (figure 11), aura de multiples conséquences : elle pourrait par exemple aggraver le manque de main-d'œuvre et de personnel qualifié, rendre nécessaire une réorganisation des soins et de la prise en charge de la population âgée et soulever des questions sur les modalités de la prévoyance vieillesse.

Figure 8
Ménages privés, par type de ménage, 1970-2030 (prévision)



Remarque: 2030 : prévisions d'évolution des types de ménages selon le scénario AM-00-2020 de l'OFS
Source: OFS 2017, p. 13 ; OFS – Les scénarios de l'évolution des ménages ; OFS – Relevé structurel, © OFAS 2025

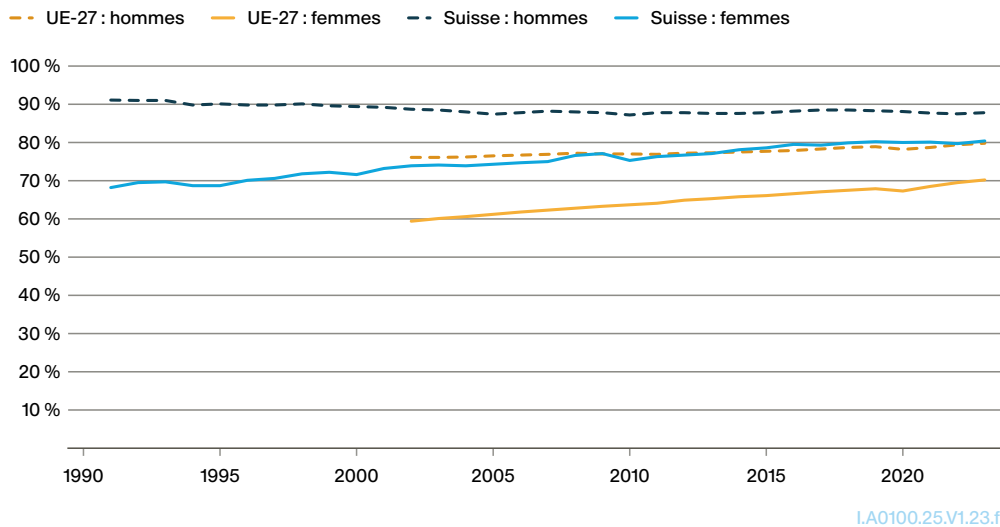
Figure 9
Indicateur conjoncturel de divortialité, 1950-2023



Remarque: Indicateur conjoncturel de divortialité : proportion de mariages dissous par divorce pour chaque durée de mariage, aux conditions de divortialité observées durant l'année considérée. L'évolution du nombre de divorces après 1998 (forte progression en 1999, important recul en 2000) est liée à l'introduction, le 1^{er} janvier 2000, du nouveau droit du divorce.
Source: OFS – BEVNAT, © OFAS 2025

Figure 10
Taux d'activité professionnelle selon le sexe, 1991-2023

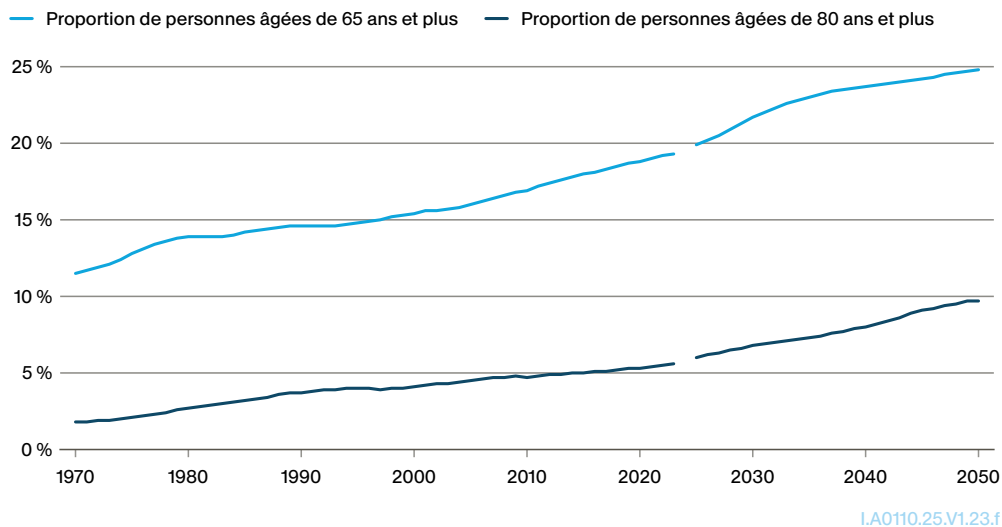
Personnes de 15 à 64 ans



Remarque: Taux d'activité professionnelle : proportion de personnes actives (qui exercent une activité professionnelle ou sont au chômage) parmi l'ensemble de la population

Source: OFS – ESPA ; Eurostat – UE-EFT, © OFAS 2025

Figure 11
Proportion de personnes à l'âge de la retraite parmi la population, 1970-2050 (prévision)



Remarque: Dès 2025 : prévision d'évolution de la population selon le scénario de référence A-00-2025 de l'OFS

Source: OFS – ESPOP ; OFS – STATPOP ; OFS – scénarios, © OFAS 2025

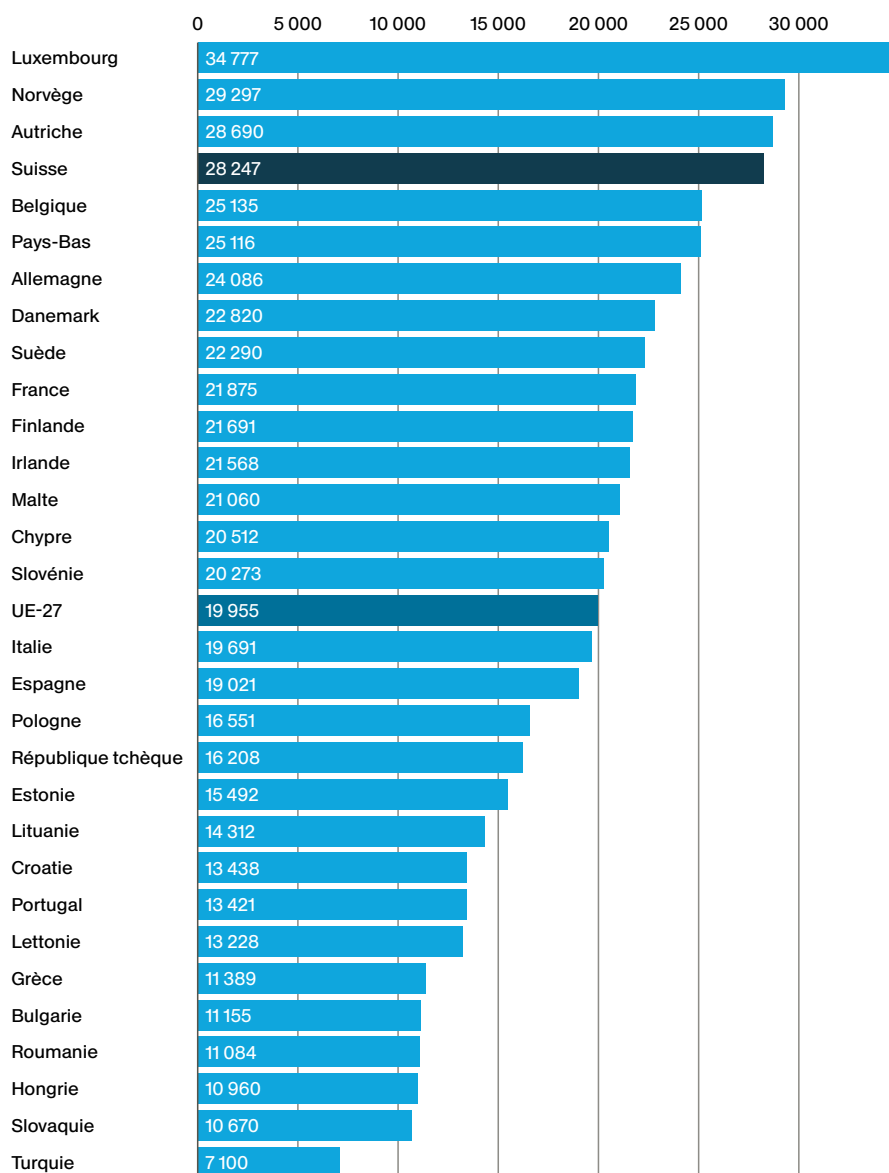
B.1.3 NIVEAU DE PROSPÉRITÉ ET RÉPARTITION DE LA RICHESSE

La Suisse a jusqu'à maintenant traversé ces transformations structurelles sans avoir dû s'accommoder d'un recul substantiel de son niveau de prospérité. Son niveau de vie reste en effet l'un des plus élevés d'Europe : en 2023, elle figurait parmi les cinq pays dans lesquels le revenu médian disponible des ménages était le plus élevé en parité de pouvoir d'achat (figure 12). Elle fait aussi très bonne figure sur d'autres types d'indices tels que l'Indice du développement humain¹⁰ et celui du vivre-mieux de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)¹¹.

Comment cette richesse est-elle répartie au sein de la population ? En Suisse, l'inégalité des revenus est légèrement supérieure à la moyenne des autres pays européens (figure 13), comme le montre le coefficient de Gini. Ce dernier va de 0 à 1 : un coefficient de 0 indique une égalité parfaite (tout le monde a le même revenu) et un coefficient de 1 la répartition la plus inégale possible (une seule personne accapare tous les revenus). En 2023, la répartition des revenus affichait un coefficient de Gini de 0,315 dans notre pays.

Figure 12
Revenu disponible médian des ménages en Europe, 2023

Conversion en revenu équivalent, en standard de pouvoir d'achat (SPA)



I.A0120.25.V1.23.f

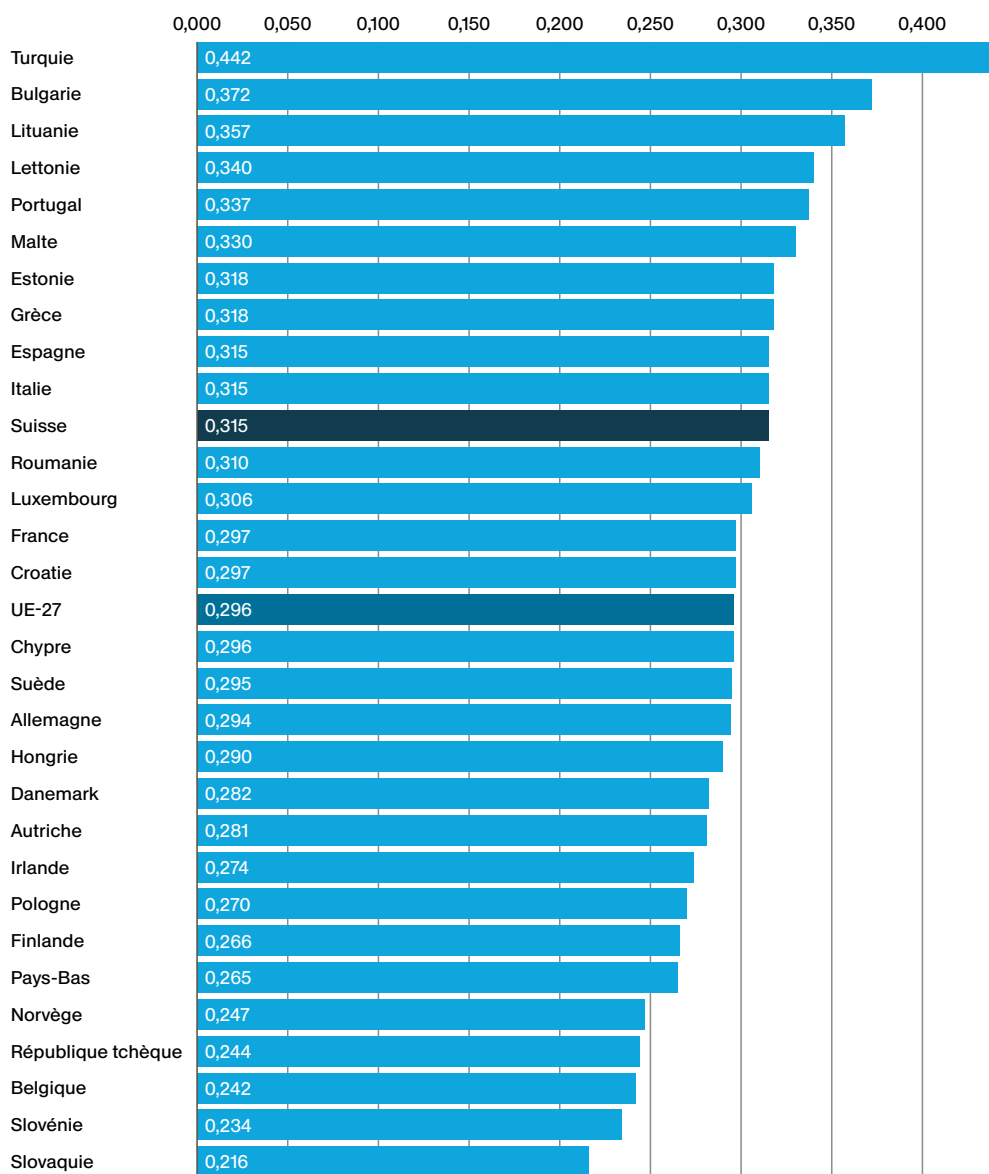
Source: Eurostat – UE-SILC 2023, © OFAS 2025

Le coefficient de Gini se fonde sur les revenus disponibles, après déduction des dépenses obligatoires telles que les impôts et après perception des prestations sociales. En Suisse, la redistribution qui s'effectue par la fiscalité et les transferts sociaux réduit l'inégalité des revenus de près d'un tiers¹², ce qui place notre pays en milieu de classement en comparaison internationale (Caminada et al. 2019, p. 129-133). Il faut toutefois préciser que les rentes du 2^e et du 3^e pilier y sont considérées comme des prestations sociales, ce qui signifie que la prévoyance vieillesse, qui repose sur des économies en partie obligatoires, influence ce coefficient en opérant une redistribution au long de la vie d'un individu.

Une analyse menée sur la base des données fiscales de six cantons (AG, BE, LU, SG, GE et VS), qui excluait les personnes à la retraite, montre que la fiscalité et les prestations sociales réduisent d'un bon quart l'inégalité des revenus et que la redistribution de la richesse se fait bien davantage par les prestations sociales que par la fiscalité (Hümbelin, Farys et al. 2021 ; cf. aussi Caminada et al. 2019, p. 130).

Figure 13
Coefficient Gini du revenu disponible des ménages en Europe, 2023

Conversion en revenu équivalent



I.A0130.25.V1.23.f

Source: Eurostat – UE-SILC 2023, © OFAS 2025

Il n'est pas vraiment aisé de déterminer comment l'inégalité des revenus a évolué au fil du temps, notamment parce que les diverses sources de données ne recouvrent pas les mêmes périodes¹³. On peut toutefois affirmer qu'elle n'a pas beaucoup varié. On observe une légère tendance à l'accroissement de l'inégalité en matière de revenu disponible équivalent dans les années 2003 à 2007 et 2009 à 2013, puis plus aucune évolution nette depuis 2015¹⁴. Des éléments laissent cependant penser que l'inégalité de répartition des revenus a augmenté depuis la fin des années 2010¹⁵.

La fortune est répartie de manière nettement plus inégale que le revenu. Son accumulation sur une longue période et sa transmission aux générations suivantes expliquent en effet pourquoi l'inégalité de la fortune s'accroît davantage que celle du revenu. En 2020, le coefficient de Gini concernant la fortune était de 0,821 en Suisse (Krapf 2024, p. 8). La concentration de fortune est particulièrement marquée tout au sommet de l'échelle : cette année-là, le 1 % le plus riche de la population détenait 45 % environ de l'ensemble du capital privé de Suisse. Ce pourcentage, élevé en comparaison internationale également (cf. Föllmi et Martínez 2017, p. 23-25 ; Brülhart, Krapf et Schmidheiny 2021), affiche depuis un certain temps une tendance à la hausse, puisqu'il s'élevait à 38 % en 2005 (Krapf 2024, p. 5-6). Si la recherche n'a pas encore apporté de conclusions définitives sur les facteurs expliquant cette évolution, on suppose toutefois que les gains en capitaux et la revalorisation des biens immobiliers y jouent un rôle important, bien plus déterminant que les afflux de fortune de l'étranger (Häner-Müller et al. 2024, p. 33-35 ; Krapf 2024, p. 6 ; Brülhart, Krapf et Schmidheiny 2021).

Les statistiques de la fortune ne comprennent ni les futures rentes de la prévoyance vieillesse, ni les montants de ses capitaux. Or, on estime que si on prenait en compte ce capital de prévoyance vieillesse, la fortune moyenne doublerait en Suisse et l'inégalité (c'est-à-dire le coefficient de Gini) diminuerait d'un quart. Cet effet du capital de prévoyance sur l'inégalité a été démontré pour d'autres pays d'Europe également (Kuhn 2020).

B.2 PAUVRETÉ FINANCIÈRE : ÉTENDUE ET FACTEURS DE RISQUE

- En 2023, 8,1 % de la population résidente permanente vivant dans des ménages privés était pauvre en termes de revenu, soit 708 000 personnes. Cette partie de la population vit dans un ménage dont le revenu disponible ne couvre pas le minimum vital social défini dans les normes de la CSIAS.
- Si l'on prend en compte non seulement sur le revenu, mais aussi la fortune, le taux de pauvreté diminue d'environ un tiers. On dispose de données fiables sur la fortune pour les années 2020 et 2022. En 2022, le taux de pauvreté (réserves financières comprises) était de 5,3 %, ce qui représente 452 000 personnes, dont 88 000 mineurs, 248 000 personnes en âge de travailler et 116 000 personnes à l'âge de la retraite.
- La fortune ne jouant pas le même rôle durant la vie active qu'à la retraite, elle est prise en compte de manière différente selon l'étape de la vie. Pour les personnes en âge de travailler, elle constitue une réserve en cas de problème : ce qui est déterminant dans ce cas, c'est de savoir si un ménage pauvre en termes de revenu disposerait des ressources nécessaires pour assurer son minimum vital social durant six mois exclusivement grâce à ses liquidités (avoirs en banque ou titres, par ex.). Une fois retraitées, les personnes perçoivent toutes une rente, mais celle-ci ne couvre pas toujours le minimum vital. Dans ce cas, ce qui est déterminant pour établir le taux de pauvreté, c'est de savoir si la fortune suffirait, en complément à la rente de vieillesse, pour combler d'éventuelles lacunes jusqu'à la fin de la vie.
- On ne peut connaître l'évolution des dix dernières années que pour la pauvreté en termes de revenu. Ce taux a augmenté de près d'un quart entre 2014 et 2017, pour se stabiliser entre 7,9 et 8,7 % depuis lors, avec des variations statistiquement non significatives (état 2023).
- Certains groupes de population présentent un risque accru de pauvreté (et le fait de cumuler plusieurs facteurs de risque augmente encore les difficultés) :
 - **Couples formant une famille nombreuse** : si la naissance d'un enfant peut sensiblement réduire la marge de manœuvre financière d'un ménage, il est relativement rare qu'elle soit l'élément déclencheur de la pauvreté. À partir de trois enfants toutefois, les couples sont exposés à un risque accru de pauvreté.

- **Familles monoparentales** : le risque de pauvreté augmente fortement lorsque les parents vivent séparément, la plupart du temps surtout pour les mères ; comme elles assument en règle générale la majeure partie de la garde des enfants, leurs possibilités de gagner leur vie sont moindres, et les contributions d'entretien ne compensent pas totalement ce manque à gagner.
- **Personnes vivant seules** : les personnes seules ne peuvent pas compter sur un autre membre du ménage pour pallier une perte de revenu (lors d'un licenciement, par ex.). Les femmes retraitées qui n'ont pas constitué une prévoyance professionnelle suffisante (2^e pilier) sont particulièrement à risque, car elles vivent plus souvent seules que les hommes retraités en raison de leur plus longue espérance de vie.
- **Personnes sans formation postobligatoire** : la formation, qui augmente les opportunités de revenu, peut être considérée comme un capital culturel influençant le statut social. Ainsi, le fait de ne pas terminer de formation après la scolarité obligatoire augmente le risque de pauvreté une fois adulte. La formation ne constitue toutefois pas une protection imparable contre la pauvreté, puisque la majorité des adultes touchés par la pauvreté ont un diplôme de degré secondaire II (par ex. formation professionnelle ou maturité) ou tertiaire (par ex. haute école).
- **Personnes issues de la migration** : les étrangers provenant de pays non membres de l'UE ou de l'AELE (ressortissants d'États tiers) sont davantage touchés par la pauvreté que le reste de la population. Cela peut s'expliquer par une formation formelle moins poussée, la non-reconnaissance des diplômes, une maîtrise insuffisante de la langue locale ou des discriminations (sur le marché de l'emploi ou sur celui du logement, par ex.). En Suisse, le droit des étrangers fixe des critères économiques pour l'immigration, en exigeant des candidats qu'ils soient capables de subvenir à leurs propres besoins et à ceux de leur famille. Les éventuelles difficultés économiques n'apparaissent donc généralement qu'après un certain temps de séjour dans le pays. Il n'en va pas de même des personnes du domaine de l'asile : dans ce cas, les besoins de soutien financier sont à leur maximum au début du séjour, puis diminuent graduellement.
- Les statistiques ne disent rien ou presque de certains groupes à risque, notamment des suivants : les individus sans titre de séjour valable (sans-papiers), les personnes sans domicile fixe, les personnes en procédure d'asile séjournant depuis moins de douze mois en Suisse ainsi que celles vivant dans des ménages collectifs (par ex. homes pour personnes âgées et établissements médico-sociaux, foyers et maisons d'éducation pour enfants et adolescents, institutions d'exécution des peines ou des mesures).

B.2.1 PAUVRETÉ EN TERMES DE REVENU

Définition

Si le degré d'inégalité tolérable au sein de la société ne fait pas consensus, on accepte généralement une certaine inégalité. Il en va tout autrement avec la pauvreté, qui est considérée comme un état de fait intolérable, contre lequel il faut agir (cf. chap. A.2).

Du point de vue matériel, la pauvreté peut être définie comme une situation dans laquelle un ménage ne dispose pas de moyens suffisants pour assurer le minimum vital social de ses membres. En Suisse, l'État social se fonde, pour octroyer ses prestations, sur plusieurs minimums vitaux qui se distinguent par leurs fonctions et leurs groupes cibles (cf. encadré « Les différents minimums vitaux appliqués par l'État social en Suisse »), les deux principaux étant celui utilisé pour l'aide sociale et celui des PC à l'AVS/AI. La définition de la pauvreté financière repose quant à elle sur le minimum vital fixé dans le domaine de l'aide sociale, et cela pour deux raisons : premièrement, parce qu'il s'applique à la grande majorité de la population ; deuxièmement, parce que sa composition et son montant sont plus détaillés¹⁶.

Les divers types de minimums vitaux résultent par la force des choses de décisions discrétionnaires et d'appréciations socio-politiques. Le minimum vital utilisé dans l'aide sociale se situe dans la moyenne des autres pays industriels¹⁷, mais il est plus restrictif que d'autres minimums appliqués par l'État social suisse (tels que celui des PC à l'AVS/AI). Pour cette raison, dans la suite de ce rapport de monitoring, on examinera parfois quels effets auraient les autres définitions du minimum vital social sur la mesure de la pauvreté (cf. chap. B.3.1).

Les différents minimums vitaux appliqués par l'État social en Suisse

En Suisse, l'État social recourt à plusieurs minimums vitaux (cf. Pärli 2016). Sur l'ensemble du pays, on en distingue trois, qui correspondent à des montants bien définis : celui de l'aide sociale, celui des PC à l'AVS/AI et celui du droit des poursuites. Le minimum vital utilisé dans l'aide sociale est le plus bas des trois, celui des PC à l'AVS/AI le plus élevé. Certains cantons ont de plus fixé leur propre minimum vital pour les prestations sociales, afin de subvenir aux besoins vitaux de certains groupes de population (prestations complémentaires pour les familles, par ex. ; cf. cahier thématique « Couverture des besoins vitaux en Suisse », chap. C.5.1). L'aide dans des situations de détresse, garantie par la Constitution, ainsi que l'aide sociale dans le domaine de l'asile constituent des cas particuliers : l'aide d'urgence n'est pas formulée en montants, mais doit suffire, selon la jurisprudence du Tribunal fédéral, à préserver les individus d'une existence de mendicité non conforme à la dignité humaine (ATF 138 V 310, cf. Gächter et Werder 2015, ch. 24-36). Quant à l'aide sociale dans le domaine de l'asile, elle a pour seule définition de devoir être inférieure à l'aide sociale ordinaire.

Les minimums vitaux se composent généralement de plusieurs éléments (couverture des besoins vitaux, logement, santé, par ex.) pour lesquels différents forfaits sont fixés. Il serait donc difficile de comparer de manière précise leurs montants totaux. Il est plus simple de le faire pour les montants destinés à couvrir les besoins vitaux : les montants appliqués pour le calcul des PC à l'AVS/AI sont, pour un ménage d'une personne, environ 60 % plus élevés que dans l'aide sociale (1723 francs, contre 1061 francs selon les normes CSIAS, données 2025). Pour les ménages de plus grande taille (de deux à cinq personnes), l'écart varie de 40 % à 90 %, selon leur composition (cf. aussi Höglinger et Guggisberg 2023, p. 9).

Dans les années 1950, on réfléchissait déjà à la manière la plus transparente et objective possible de fixer le montant de l'aide sociale destiné à couvrir les besoins de base. L'argumentation d'alors reposait sur des calculs de calories et de besoins alimentaires, tout en reconnaissant que le minimum vital ne devait pas se limiter à garantir la seule survie physique. Les premières normes nationales à formuler des montants pour le minimum vital social sont publiées en 1963. Elles se fondent sur une enquête menée auprès de toutes sortes d'institutions de bienfaisance sur les montants déterminés par ces dernières pour venir en aide aux personnes dans le besoin. Le principe voulant que la couverture des besoins de base (ou forfait pour l'entretien) soit déterminée en fonction des habitudes de consommation des ménages à faible revenu s'impose dans les années 1990 (CSIAS 2020, p. 5 ; Hohn 2005, p. 70).

Lors de leur introduction, en 1966, les PC ont été fixées au niveau de l'aide sociale cantonale. L'écart qui allait ensuite se creuser entre ces deux régimes s'explique, du point de vue historique, par le fait que les montants servant à couvrir les besoins vitaux garantis par les PC à l'AVS/AI ont été augmentés de manière parallèle aux rentes AVS/AI. Ces dernières ayant connu une forte progression jusqu'au milieu des années 1970, il sembla en effet indiqué, pour des raisons d'équité, d'augmenter également les



cf. cahier thématique
« Couverture des besoins vitaux
en Suisse », (chapitre C.5.1).

PC. À partir de 1979, tant les rentes AVS que les PC évoluent sur la base d'un indice mixte reflétant l'évolution moyenne des salaires et des prix. Des raisons fonctionnelles expliquent aussi, jusqu'à un certain point, ces différences de montants entre les PC et l'aide sociale : les PC étant généralement perçues sur une longue durée, les besoins vitaux qui y sont reconnus doivent aussi comprendre certains frais importants (coûts de déménagement, d'achat de meubles, par ex.). De son côté, l'aide sociale verse des prestations dites circonstancielles, qui peuvent venir s'ajouter au forfait pour l'entretien.

Selon les normes CSIAS, l'aide sociale économique doit permettre de mener une existence modeste comprenant la participation à la vie en société. Ces normes indiquent aussi la manière de calculer le montant garantissant le minimum vital social, et distinguent ce faisant quatre éléments : la couverture des besoins vitaux (forfait pour l'entretien), les frais de logement reconnus, les frais médicaux de base ainsi que les « prestations circonstancielles ». La statistique de la pauvreté prend en compte ces normes de la manière suivante (OFS 2012, p. 55-58) :

- **Forfait pour l'entretien** : le forfait pour l'entretien couvre les besoins vitaux tels que la nourriture, les vêtements, la consommation d'énergie, les frais de transport (transports publics locaux) et l'entretien courant du ménage. Il est déterminé par personne, de manière inversement proportionnelle à la taille du ménage. La CSIAS l'établit en se fondant sur les dépenses de consommation courante du 10 % des ménages aux plus faibles revenus. Le seuil de pauvreté statistique reprend le montant nominal du forfait pour l'entretien défini par la CSIAS. Il est également adapté au renchérissement dans la même mesure et au même rythme que ce forfait¹⁸. Ce dernier s'élevait en 2023 à 1031 francs par mois pour un ménage d'une personne ; il est maintenant de 1061 francs par mois en raison du renchérissement (2025).
- **Frais de logement** : le système de l'aide sociale, qui attend de ses bénéficiaires qu'ils habitent dans un logement abordable, prend en charge les frais de logement pour autant qu'ils soient dans la norme des loyers locaux (« frais de logement reconnus »). Afin de déterminer ces frais, la plupart des communes (et aussi certains cantons et certaines régions) se dotent de lignes directrices fixant des plafonds, avec des montants par personne inversement proportionnels à la taille du ménage. Toutefois, si les bénéficiaires ne parviennent pas, malgré leurs efforts, à trouver un logement adéquat, l'aide sociale doit prendre en charge les coûts même s'ils sont plus élevés que la norme. Dans la statistique de la pauvreté, on procède de manière similaire, puisque les frais de logement individuels sont pris en compte jusqu'à un certain plafond dans le calcul du seuil de pauvreté. Ce plafond est fixé en fonction des frais de logement effectivement pris en compte qui apparaissent dans la statistique de l'aide sociale, et ventilé par taille de ménage et par localité (région urbaine ou rurale).
- **Frais médicaux de base** : l'aide sociale prend en charge les frais médicaux de base tels qu'ils sont définis dans l'assurance obligatoire des soins (AOS). Dans la statistique de la pauvreté, ces frais se fondent sur la prime standard calculée par l'Office fédéral de la santé publique¹⁹, qui s'échelonne en fonction de la région de primes et de l'âge (y c. assurance-accidents, sur la base de la franchise ordinaire, c'est-à-dire la plus basse).
- **Prestations circonstancielles couvrant les besoins de base** : dans le domaine de l'aide sociale, on qualifie de « prestations circonstancielles couvrant les besoins de base » les aides financières qui, en raison d'une situation particulière (économique, personnelle ou de santé), se révèlent nécessaires pour garantir le minimum vital social (dépenses dues à la maladie ou au handicap, frais de garde des enfants, coûts supplémentaires liés à l'activité professionnelle). Ces prestations étant octroyées au cas par cas, il n'est pas possible de les déduire de données statistiques générales. Pour établir le seuil de pauvreté, on prend par conséquent en compte, au lieu des prestations circonstancielles couvrant les besoins, 100 francs par mois et par membre du ménage ayant plus de 16 ans.

La statistique de la pauvreté emprunte également à la CSIAS son « échelle d'équivalence » établie pour calculer le forfait pour l'entretien de ménages comptant plusieurs personnes. De telles échelles sont nécessaires, car ce forfait n'augmente pas de manière linéaire à chaque personne supplémentaire dans un ménage. Faire ménage commun génère en effet des économies d'échelle : on utilise par exemple les mêmes appareils ménagers ou la même connexion Internet ; on achète la nourriture en plus grande quantité, et donc à meilleur marché.

Que sont les échelles d'équivalence et les revenus équivalents ?

Les notions d'« échelles d'équivalence » et de « revenus équivalents » peuvent paraître très techniques, mais elles ont d'importantes conséquences pratiques. Il s'agit d'instruments déterminant dans quelle mesure les besoins financiers d'un ménage augmentent à l'arrivée d'une nouvelle personne – par exemple quand un couple emménage sous le même toit ou quand un enfant naît.

La statistique utilise des échelles d'équivalence pour comparer le revenu de ménages de taille et de composition différentes. Imaginons que madame Ferreira vive seule avec un revenu mensuel net de 3500 francs et que ses voisins, les Dubas, un couple sans enfant, gagnent à eux deux 6000 francs par mois. Dans lequel de ces deux ménages les individus sont-ils le plus à l'aise financièrement ? Si on part de l'hypothèse – peu réaliste – que les besoins doublent à l'arrivée d'un deuxième adulte dans un ménage, ce serait madame Ferreira qui se trouverait dans la meilleure situation. En revanche, si on tient compte des économies d'échelle réalisées grâce au fait de vivre à plusieurs sous le même toit, la situation n'est plus aussi claire. Supposons par exemple que le deuxième adulte ne fait pas augmenter les dépenses de 100 % supplémentaires, mais seulement de 50 % : dans ce cas, en divisant le revenu du couple Dubas par 1,5, on obtient un « revenu équivalent » de 4000 francs, revenu que l'on peut maintenant comparer directement avec celui de madame Ferreira. Résultat : le revenu équivalent des Dubas est de 500 francs plus élevé.

Fixer des échelles d'équivalence est très laborieux et complexe du point de vue méthodologique. La recherche sur la répartition des revenus et la pauvreté se fonde souvent sur l'échelle OCDE modifiée, qui synthétise diverses données empiriques (Garbuszus et al. 2021, p. 856). Dans l'échelle de la CSIAS, le besoin supplémentaire de familles monoparentales avec des enfants en bas âge est un peu plus élevé que dans l'échelle OCDE modifiée, et le besoin supplémentaire de familles avec des enfants adolescents est plus bas (Höglinger et al. 2024, p. 50). On notera que l'échelle de la CSIAS ne se réfère qu'aux forfaits pour l'entretien, contrairement à l'échelle OCDE modifiée, qui se réfère à l'ensemble du revenu disponible.

À sa création, l'échelle de la CSIAS reposait sur des estimations d'experts. En 2004, lors de l'évaluation des normes de la CSIAS, elle a été confirmée par des analyses statistiques des dépenses des ménages (Gerfin 2004, p. 13-15). Contrairement à d'autres échelles d'équivalence appliquées actuellement pour garantir le minimum vital (telles que les PC à l'AVS/AI ou le minimum de base individuel en Allemagne), elle ne varie pas en fonction de l'âge des enfants. De plus, elle prévoit une diminution plutôt rapide du besoin par membre supplémentaire dans le ménage (Höglinger et al. 2024, p. 48-51). Pour ces raisons, la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS) a chargé la CSIAS, en mai 2025, de prévoir dans ses normes un supplément par enfant. Après consultation des cantons et des communes, cette adaptation devrait entrer en vigueur début 2027.

En faisant la somme du forfait pour l'entretien, des frais de logement, des primes d'assurance-maladie ainsi que du montant destiné à couvrir d'autres frais, on obtient le minimum vital social, une donnée déterminante pour le calcul statistique de la pauvreté. Le [tableau 2](#) présente les montants du minimum vital social pour certains types de ménages. Seuls le forfait pour l'entretien et le montant destiné à couvrir d'autres frais sont des forfaits appliqués de manière identique dans tout le pays. En revanche, les frais de logement varient (avec des plafonds fixés en fonction de la localité), de même que les primes d'assurance-maladie (en fonction de l'âge et de la région de primes). Pour ces postes, le tableau indique la valeur moyenne de l'ensemble des ménages.

Il convient enfin de signaler un détail certes technique, mais qui a des conséquences sur les notions utilisées : dans les statistiques, les primes d'assurance-maladie sont prises en compte dans le calcul des revenus, comme le veulent les normes internationales en la matière. Considérées comme des cotisations sociales obligatoires, elles sont directement déduites pour établir le revenu disponible. Il faut par conséquent distinguer, du point de vue statistique, le seuil de pauvreté et le minimum vital social : le seuil

de pauvreté ne prend en effet pas en compte les primes de l'assurance obligatoire des soins, contrairement au minimum vital social. Le [tableau 2](#) les présente donc tous deux.

Tableau 2
Minimum vital social appliqué aux analyses statistiques de la pauvreté, 2023 (données en francs par mois)

Type de ménage	Éléments composant le minimum vital social				Seuil de pauvreté (moyenne, sans primes nettes de l'AOS)	Minimum vital social (moyenne)
	Forfait pour l'entretien défini par les normes CSIAS	Frais de logement pris en compte (moyenne)	Frais médicaux de base : primes nettes de l'AOS	Montant pour autres dépenses		
Ménage d'une personne	1006	1209	463	100	2315 IC : +/- 15	2779 IC : +/- 16
Couple sans enfant	1539	1373	932	200	3112 IC : +/- 19	4045 IC : +/- 20
Ménage monoparental avec 2 enfants de moins de 14 ans	1871	(1716)	(598)	100	(3687) IC : +/- (110)	(4285) IC : +/- (122)
Couple avec 2 enfants de moins de 14 ans	2153	1698	1113	200	4051 IC : +/- 51	5163 IC : +/- 59

I.T0020.25.V1.22.f

Remarque: AOS: assurance obligatoire des soins; CSIAS: Conférence suisse des institutions d'action sociale; IC: limites inférieure et supérieure de l'intervalle de confiance de 95 %

(x) Les données entre parenthèses se fondent sur un faible nombre de cas et doivent donc être interprétées avec prudence.

Source: OFS – SILC 2023

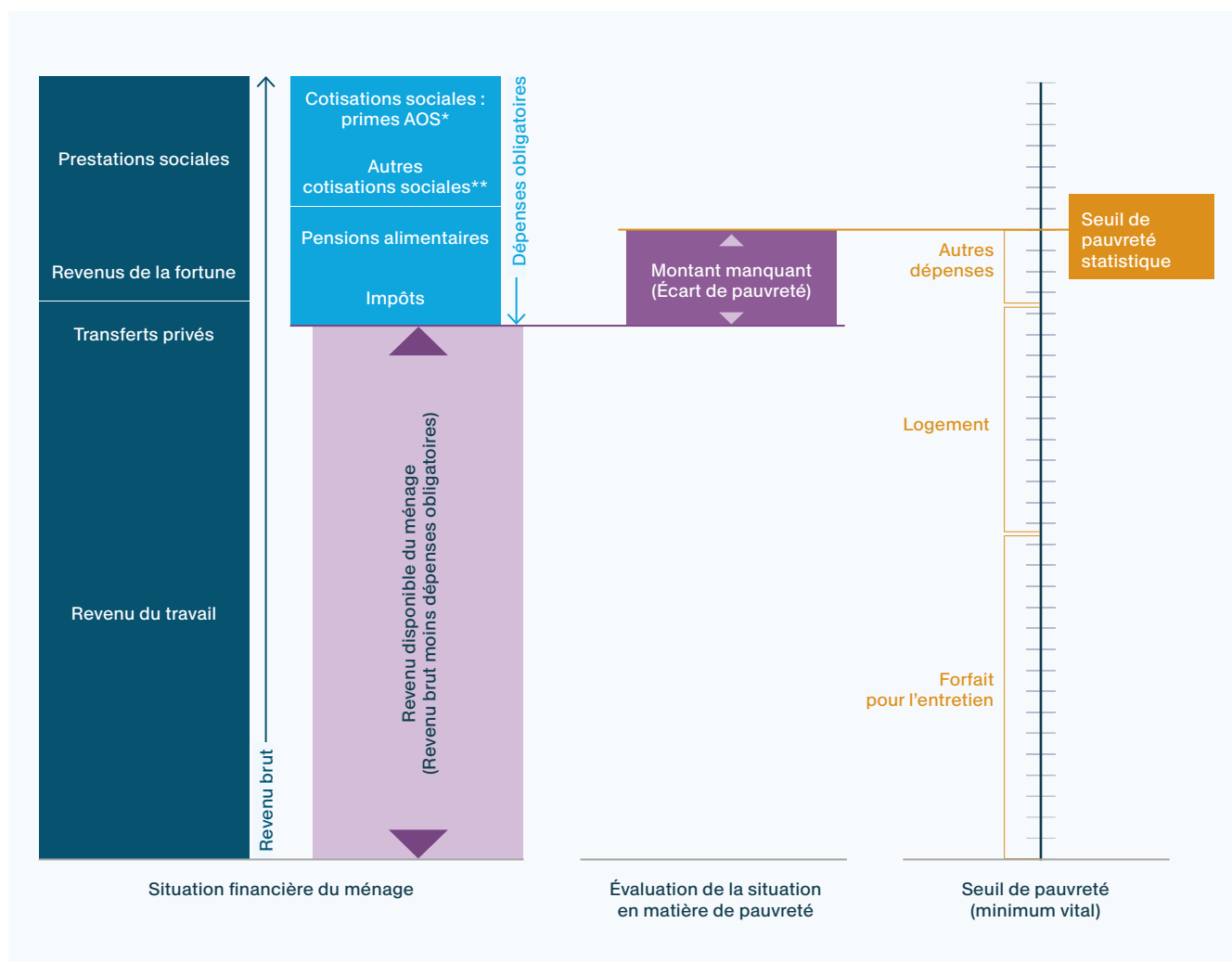
Pour évaluer la situation d'un ménage, on prendra donc le seuil de pauvreté applicable à son cas et on le comparera à son revenu effectivement disponible ([figure 14](#)). Le revenu disponible correspond au revenu qui reste une fois que l'on a soustrait les contributions obligatoires en vertu du droit, c'est-à-dire les cotisations aux assurances sociales (assurance-maladie comprise), les impôts et les éventuelles contributions d'entretien (pensions alimentaires) à acquitter. Pour établir le revenu, on additionne toutes les entrées d'un ménage : non seulement les revenus provenant d'une activité lucrative et les revenus des capitaux, mais aussi les transferts privés (versements de parents à leurs enfants en formation, par ex.) et les prestations sociales (indemnités journalières de chômage, rentes AVS ou AI, aide sociale, par ex.). On comprend donc – et c'est essentiel pour interpréter les statistiques de la pauvreté – que ces chiffres indiquent la pauvreté après transferts ; ils reflètent la pauvreté en termes de revenu qui persiste après perception des éventuelles prestations sociales (au sujet de l'effet réducteur des prestations sociales sur la pauvreté ainsi que de la relation entre pauvreté avant et après transferts, cf. chap. B.1 du cahier thématique « [Couverture des besoins vitaux en Suisse](#) »).

Plusieurs raisons expliquent que la pauvreté en termes de revenu puisse persister même après prise en compte des transferts sociaux, mais elles ne ressortent pas directement de la statistique de la pauvreté. L'une d'elle, et non des moindres, est que les prestations sociales, conçues pour les ménages dans le besoin, prennent généralement aussi en compte la fortune des éventuels bénéficiaires. Les personnes disposant d'une certaine fortune n'ont pas droit aux prestations sociales, même si leur revenu est faible. Il peut aussi arriver que des personnes n'aient pas droit à ces prestations pour d'autres raisons (statut de séjour ou durée du séjour en Suisse, par ex.) ; que malgré les transferts sociaux, le revenu reste en dessous du seuil de pauvreté déterminé statistiquement ; ou encore que des personnes ayant droit à des prestations sociales n'en bénéficient pas. Ces sujets font l'objet d'approfondissements plus avant dans le rapport ; pour le lien entre statistique de la pauvreté et perception de l'aide sociale, voir l'encadré à ce sujet en p. 51.



cf. cahier thématique
« Couverture des besoins vitaux
en Suisse », (chapitre B.1).

Figure 14
Revenu disponible du ménage et seuil de pauvreté



I.A0140.25.V1.00.f

Remarques: * Dans les statistiques, les primes d'assurance-maladie sont considérées comme faisant partie des dépenses. Elles ne sont donc pas prises en compte dans le calcul du seuil de pauvreté. ** Cotisations aux assurances sociales généralement prélevées sur les salaires. AOS: assurance obligatoire des soins.

Aide à la lecture: Le ménage figurant dans ce graphique est considéré comme pauvre, car son revenu disponible (surface violette) se situe en-dessous du seuil statistique de pauvreté (ligne orange). Si son revenu se situait au dessus de ce seuil, il ne serait pas considéré comme pauvre. Ce graphique figure ici à titre illustratif: la hauteur des colonnes ne correspond pas à un cas concret.

Rapport entre statistique de la pauvreté et statistique de l'aide sociale

Pour déterminer si les ressources financières d'un ménage couvrent le minimum vital, on prend aussi en compte les éventuels montants perçus de l'aide sociale. On pourrait par conséquent s'attendre à ce que la statistique de la pauvreté et celle de l'aide sociale se complètent parfaitement. S'il en allait ainsi, on pourrait faire deux suppositions : lorsqu'un ménage perçoit l'aide sociale, ses ressources financières le situent au-dessus du seuil de pauvreté et il ne peut donc pas, d'un point de vue statistique, être pauvre ; lorsqu'à l'inverse, un ménage est considéré comme pauvre dans la statistique, on est en présence d'un cas de non-perception de l'aide sociale. Or, si l'on examine les choses de plus près, on s'aperçoit que ces deux suppositions ne sont pas correctes ; il n'est pas possible d'établir une correspondance aussi précise entre la statistique de la pauvreté et celle de l'aide sociale, en raison principalement de la nature de ces relevés. La statistique de l'aide sociale est en effet un relevé administratif, reposant sur les actes administratifs des services sociaux (c'est-à-dire un relevé exhaustif). La statistique de la pauvreté se fonde en revanche sur un échantillon représentatif de la population pour établir la proportion de personnes dont le revenu du ménage est inférieur à un seuil de pauvreté déterminé statistiquement (cf. OFS 2015, p. 83).

Nous présentons ci-après les principales raisons expliquant pourquoi il n'est pas possible de faire s'imbriquer précisément ces deux statistiques.

- La statistique de la pauvreté prend en compte les revenus de l'ensemble de l'année (et parfois aussi la fortune au moment de l'enquête ou en fin d'année). La statistique de l'aide sociale, en revanche, recense toutes les personnes ayant perçu l'aide sociale au moins durant un mois. Si un ménage attend avant de demander l'aide sociale (ou s'il puise dans sa fortune pendant un certain temps), il est possible que sur l'année, son revenu soit en dessous du seuil de pauvreté, bien qu'il ait bénéficié de l'aide sociale durant certains mois. On voit donc que la première supposition (les bénéficiaires de l'aide sociale ne sont pas considérés comme des personnes pauvres dans la statistique de la pauvreté) n'est pas toujours correcte.
- Le droit à l'aide sociale ne dépend pas seulement du revenu, mais aussi de la fortune, et les normes CSIAS en la matière sont très strictes : elles prévoient une franchise sur la fortune qui va de 4000 à 10 000 francs, selon la taille du ménage (dès 2026 : 6000 à 15 000 francs). Comme on l'a vu, la statistique de la pauvreté ne fournit des données sur la fortune que pour quelques années. Si elle ne prend en compte que la pauvreté en termes de revenu, elle recense aussi des personnes qui, en raison de leur fortune, n'ont pas droit à l'aide sociale. Si, en revanche, elle prend en compte les réserves financières, le procédé est alors plus « généreux » que celui de l'aide sociale : le seuil de pauvreté utilisé dans la statistique de la pauvreté est plus élevé que la franchise sur la fortune appliquée dans l'aide sociale (cf. chap. B.2.2). Un ménage peut donc figurer parmi les ménages pauvres dans la statistique, mais ne pas avoir droit à l'aide sociale. On voit donc que la seconde supposition (les personnes touchées par la pauvreté sont celles ne percevant pas d'aide sociale) n'est pas toujours correcte elle non plus.
- La statistique de la pauvreté reprend certes la définition du minimum vital social que proposent les normes de la CSIAS, mais elle ne saurait refléter de manière précise les pratiques de l'aide sociale, et ce pour plusieurs raisons. Premièrement, les normes de la CSIAS ne sont que des recommandations, dont peuvent s'écarter les normes cantonales ou communales. Deuxièmement, la statistique de la pauvreté ne peut fournir qu'une approximation des dépenses que l'aide sociale reconnaît pour le logement et les soins médicaux de base. Troisièmement, la décision d'accorder ou non l'aide sociale est un acte administratif reposant sur un examen détaillé de la situation individuelle de la personne en question, examen qui ne prend pas seulement en compte les revenus et la fortune, mais aussi le besoin de soutien réel. Il est ainsi possible qu'une personne ait droit à l'aide sociale parce qu'elle doit consentir, pour garantir son minimum vital social, des dépenses extraordinaires qu'aucun autre organisme payeur ne prend en charge (thérapie pour personnes dépendantes, par ex.). À l'inverse, une demande d'aide sociale peut être refusée pour des raisons qui échappent à la statistique de la pauvreté (devoir d'assistance de membres de la parenté, par ex.). L'impossibilité de reconstruire de manière précise, au moyen de données statistiques, la pratique concrète de l'aide sociale, remet en question tant la première que la seconde supposition (cf. OFS 2009, p. 9).
- La statistique de la pauvreté prend toujours en considération la situation financière des ménages, et pas celle des individus qui les constituent, ce qui n'est pas forcément le cas de l'aide sociale. Ce qui compte, dans l'aide sociale, c'est plutôt de savoir si les membres d'un ménage ont des devoirs d'assistance les uns envers les autres. Si c'est le cas, le groupe de personnes est considéré comme une « unité d'assistance » (ce que sont aussi par ailleurs les individus vivant seuls). Un ménage pouvant compter plusieurs unités d'assistance, il est possible qu'il soit considéré comme pauvre dans la statistique tout en comptant un ou plusieurs membres à l'aide sociale, ce qui écarte la première supposition (les bénéficiaires de l'aide sociale ne sont pas considérés comme des personnes pauvres dans la statistique de la pauvreté).

Il n'est donc pas possible, pour toutes ces raisons, d'établir des liens directs entre la statistique de la pauvreté et celle de l'aide sociale, et ce constat vaut en particulier pour les analyses du non-recours à l'aide sociale (à ce sujet, cf. cahier thématique « Couverture des besoins vitaux en Suisse », chap. C.1).

Le fait d'établir la statistique de la pauvreté en prenant en compte l'ensemble des revenus – et donc aussi les montants perçus de l'aide sociale – s'est imposé comme norme à l'international, mais ne fait pas l'unanimité parmi les théoriciens de la sociologie de la pauvreté. Le philosophe allemand Georg Simmel (1858-1918) le déplore, estimant que le fait même de dépendre de prestations de soutien étatiques est en soi constitutif de pauvreté au sens sociologique : selon lui, les bénéficiaires de l'aide sociale sont ainsi identifiés comme groupe social et leur dénuement rendu visible (Simmel 1908, p. 489-494). Dans le discours courant également, bien des gens supposent probablement que les bénéficiaires de l'aide sociale vivent dans la pauvreté. La question de savoir quels facteurs sont déterminants pour qu'une personne se considère comme « pauvre » est traitée au chapitre B.6.2 sur la pauvreté subjective.

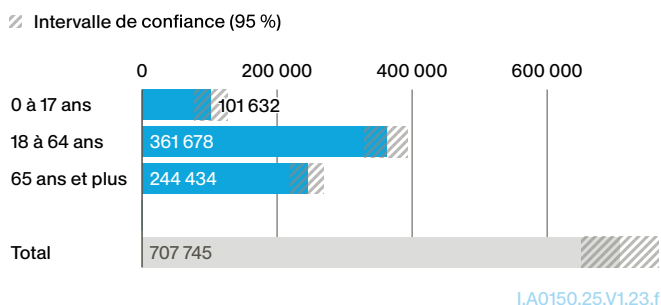


cf. cahier thématique
« Couverture des besoins vitaux
en Suisse », (chapitre C.1).

Importance de la pauvreté en termes de revenu

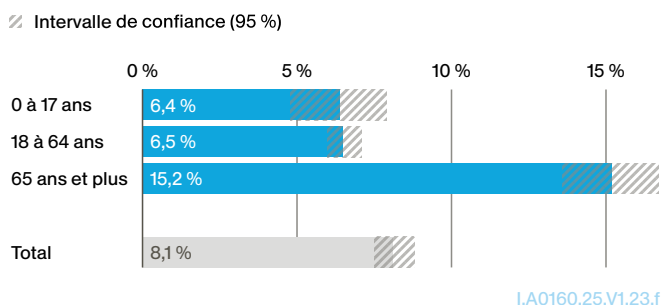
En 2023, la Suisse comptait un total de 708 000 personnes vivant dans des ménages dont le revenu se situait en dessous du seuil de pauvreté (figure 15), dont 102 000 mineurs, 362 000 adultes de 18 à 64 ans et 244 000 personnes de 65 ans et plus. Ensemble, ces personnes représentent 8,1 % de la population résidente permanente de Suisse, un pourcentage constituant ce que l'on appelle le taux de pauvreté (figure 16).

Figure 15
Nombre de personnes pauvres en termes de revenu, 2023



Source: OFS – SILC 2023, © OFAS 2025

Figure 16
Taux de pauvreté en termes de revenu, 2023



Source: OFS – SILC 2023, © OFAS 2025

Le taux de pauvreté des mineurs est comparable à celui des adultes en âge de travailler (données 2023)²⁰, mais celui des personnes ayant l'âge de la retraite est particulièrement élevé : en effet, il est deux fois plus important que celui du reste de la population. Cet écart doit toutefois être interprété avec beaucoup de prudence, car les personnes ayant l'âge de la retraite déclarent moins souvent souffrir de privations ou avoir de la peine à joindre les deux bouts que celles en âge de travailler²¹. On est là en présence de ce que l'on pourrait appeler le paradoxe de la pauvreté des personnes âgées (cf. Hansen, Slagsvold et Moum 2008). Cette contradiction apparente s'explique principalement par le mode de calcul du taux de pauvreté, qui prend en considération les revenus, mais pas la fortune, alors que cette dernière peut jouer un rôle important pour les retraités. Le prochain chapitre approfondit cette question et présente des taux de pauvreté prenant en compte les réserves financières.

Qui compte dans la statistique de la pauvreté – les personnes ou les ménages ?

Les taux de pauvreté se réfèrent à des personnes : ils indiquent la fréquence de la pauvreté au sein de la population d'une unité territoriale déterminée, par exemple d'un État, d'un district ou d'une commune. Pour les calculer, on divise le nombre de personnes vivant dans la pauvreté par la population totale de l'unité territoriale concernée. On peut procéder de même pour des groupes de population déterminés (pour établir des taux de pauvreté selon l'âge ou le sexe, par ex.)

Cette manière de procéder fondée sur les individus ne doit toutefois pas occulter le fait que pour calculer les taux de pauvreté, on n'établit en règle générale pas combien de personnes sont touchées par la pauvreté, mais combien de ménages. En effet, dans la recherche sur la pauvreté, c'est la plupart du temps le ménage en tant qu'unité économique qui est pris en considération, parce que l'on suppose que ses membres mettent en commun leurs ressources financières. Pour pouvoir tirer des conclusions statistiques sur les personnes vivant dans la pauvreté, il faut par conséquent commencer par déterminer quels ménages sont touchés par la pauvreté, puis combien de personnes vivent dans ces ménages, et quelles sont leurs caractéristiques sociodémographiques (âge, sexe, par ex.).

B.2.2 TAUX DE PAUVRETÉ TENANT COMPTE DES RÉSERVES FINANCIÈRES

La situation financière des ménages n'est pas déterminée par les seuls revenus, mais aussi par la fortune. Or, seuls quelques rares jeux de données statistiques contiennent des informations tant sur l'un que sur l'autre. C'est le cas des données fiscales cantonales ainsi que de certaines enquêtes SILC. Ces dernières contiennent des données détaillées sur la fortune qui, pour les années 2020 et 2022, sont de qualité suffisante pour faire l'objet d'analyses statistiques²².

Nous nous proposons ci-après de déterminer, sur la base des données 2020 et 2022 des enquêtes SILC, de quelle manière les données sur la fortune peuvent être prises en compte et avec quels effets sur les taux de pauvreté²³. Si la définition statistique de la pauvreté en termes de revenu est établie depuis longtemps en Suisse, il en va autrement de celle tenant compte des réserves financières. Les calculs qui suivent représentent donc pour la Suisse une nouveauté, qui se fonde sur des études de faisabilité et sur l'examen de plusieurs variantes (OFS 2020b, 2020c, 2023b ; Buchmann et al. 2025)²⁴.

Le fait de tenir compte de la fortune devrait permettre de mieux refléter la situation financière d'un ménage. Pour ce faire, on relève différents types de fortunes – et donc aussi de dettes – en fonction de la durée pendant laquelle les ménages doivent pouvoir, si nécessaire, puiser dans leurs réserves²⁵. Ils font l'objet d'une explication plus détaillée ci-après. Signalons pour conclure que, malgré l'avantage que représente le fait de calculer la pauvreté en fonction tant des revenus que de la fortune, les chapitres qui suivent se fondent principalement sur la pauvreté en termes de revenu. Il ne saurait en aller autrement, puisqu'on ne dispose de données sur la fortune que pour certaines années. L'enquête SILC la plus récente, qui date de 2023, n'en fournit d'ailleurs pas.

La situation des individus en matière de fortune change beaucoup au cours de la vie. Bien des personnes doivent attendre la cinquantaine pour disposer de ressources financières substantielles (Martínez et Pleninger 2022 ; Martínez 2022 ; Moser 2019, p. 6-7 ; Guggisberg et al. 2024, p. 41-42). En effet, la fortune se constitue généralement sur la durée et les héritages n'interviennent le plus souvent qu'à un âge avancé (Jann et Fluder 2015, p. 9-12). De plus, au moment de la retraite, les individus perçoivent souvent des avoirs de vieillesse qui étaient qualifiés auparavant de « prévoyance liée » et n'entraient par conséquent pas dans le calcul de la fortune privée ou n'étaient pas imposables (versements en capital d'avoirs de caisses de pension, avoirs du pilier 3a).

Par ailleurs, la fortune a tendance à ne pas jouer le même rôle pour les personnes en âge de travailler que pour celles à la retraite. Aux premières, elle permet de couvrir des dépenses extraordinaires ou de pallier des pertes de revenu temporaires, tandis que les secondes s'en servent plutôt pour financer durablement leur train de vie. Pour répondre à la question de savoir comment inclure la fortune dans le calcul de la pauvreté, on traitera par conséquent séparément ces deux phases de la vie.

Pour déterminer si une personne est touchée par la pauvreté, il faut toujours prendre en compte la situation financière de l'ensemble de son ménage (cf. encadré « Qui compte dans la statistique de la pauvreté – les personnes ou les ménages ? » en p. 53). La composition du ménage sert donc aussi à distinguer les individus en âge de travailler de ceux à l'âge de la retraite. On classe dans la phase de la vie active les ménages dont la majorité des adultes a moins de 65 ans. Pour simplifier le discours, on les qualifie de « ménages d'actifs », la simplification résidant dans le fait que le critère de l'âge n'implique pas forcément d'exercer une activité rémunérée. L'autre groupe est lui constitué des ménages de retraités, qui consistent principalement en des ménages d'une personne ou des ménages de couples dans lesquels au moins une personne a plus de 64 ans (cf. Buchmann et al. 2025, p. 83-84).

Prise en compte des réserves financières chez les ménages d'actifs

Pour la phase d'activité professionnelle, les réserves financières sont calculées selon le principe suivant : on imagine un scénario théorique dans lequel un ménage n'aurait plus aucune source de revenus et devrait garantir son minimum vital social uniquement en puisant dans sa fortune. La durée minimale durant laquelle ses réserves financières doivent suffire permet de déterminer ce que l'on appelle un seuil de fortune. Un ménage qui dépasse ce seuil de fortune est considéré – pour faire simple – comme n'étant pas touché par la pauvreté : il peut certes être pauvre en termes de revenu, mais il ne manque pas gravement de moyens financiers, puisqu'il peut, grâce à ses réserves, parer à la perte de ses revenus.

Cette démarche est qualifiée de « méthode bidimensionnelle », car elle repose sur la définition de deux seuils : l'un pour le revenu et l'autre pour la fortune. Elle consiste à examiner séparément si un ménage est pauvre en termes de revenu et s'il est pauvre en termes de fortune. S'il cumule les deux caractéristiques, lui et ses membres sont alors qualifiés de « personnes pauvres en termes de revenu, sans réserves financières » (OFS 2023b, p. 12).

Il s'agit maintenant de prendre une décision cruciale : combien de temps les réserves financières doivent-elles suffire ? Comme il n'est pas possible de déterminer cette période minimale de manière totalement objective, on procède généralement en comparant plusieurs variantes. Dans les publications internationales, cette période va la plupart du temps de trois à six mois, mais il n'est pas rare non plus qu'elle s'étende d'un à douze mois.

Pour les analyses qui suivent, nous avons retenu trois périodes minimales, de trois, six et douze mois. Les seuils de fortune qui en découlent figurent dans le [tableau 3](#). À des fins de comparaison, nous les avons mis en regard des franchises sur la fortune appliquées dans l'aide sociale (selon les normes CSIAS). En effet, ces dernières assument pour l'essentiel une fonction similaire : pour qu'un ménage au revenu insuffisant ait droit à un soutien des pouvoirs publics, sa fortune doit se situer en-deçà de cette franchise. Dans les deux cas, la question est de savoir de combien de fortune peut disposer un ménage pauvre en termes de revenu pour être encore considéré comme étant financièrement dans le besoin. La comparaison présentée dans le [tableau 3](#) montre clairement que la franchise sur la fortune appliquée dans l'aide sociale est basse, puisque, pour l'année 2022, elle n'aurait pas même suffi à garantir le minimum vital social durant trois mois. (Les normes CSIAS recommandent d'augmenter la franchise de 50 % à partir de 2026 ; elle serait ainsi plus proche de la somme nécessaire pour garantir ce minimum pendant trois mois.)

Plus la période de référence choisie est brève, plus la prise en compte de la fortune fait baisser le taux de pauvreté ([figure 17](#)). Pour s'assurer le minimum vital social durant trois mois, les ménages ont en moyenne besoin – selon leur taille et leur composition – de 8000 à 15 000 francs. Ce montant devant être disponible très rapidement, seules les liquidités, telles que les avoirs en banque ou les titres, sont prises en compte ; les biens fonciers en sont exclus. Environ un tiers des personnes qui vivent dans un ménage pauvre en termes de revenu disposent de réserves atteignant au moins ces montants. Avec une période de référence de trois mois, le taux de pauvreté en 2022 passe de 6,4 % à 4,4 %. Un quart environ des personnes pauvres en termes de revenu possède des réserves liquides pour six mois (réduction du taux de pauvreté à 4,7 %), et tout juste un cinquième pour douze mois (réduction à 5,3 %). Il convient toutefois de faire preuve d'une certaine prudence pour analyser ces résultats, car les écarts entre les taux de pauvreté ne sont pas toujours statistiquement significatifs. Signalons toutefois que pour 2020, ces écarts se situent dans des fourchettes très semblables.

Tableau 3
Comparaison des seuils de fortune pour les ménages d'actifs, 2022 (données en CHF)

Type de ménage	Minimum vital social (en francs par mois ; moyenne)	Réserves financières pour ...			Franchise sur la fortune selon les normes CSIAS
		3 mois	6 mois	12 mois	
Ménage d'une personne	2744 IC : +/- 15	8233	16 466	32 933	4000
Couple sans enfant	3972 IC : +/- 20	11915	23 829	47 659	8000
Ménage monoparental avec 2 enfants de moins de 14 ans	(4271) IC : +/- (125)	(12 814)	(25 628)	(51 255)	8000
Couple avec 2 enfants de moins de 14 ans	5122 IC : +/- 52	15 366	30 731	61 462	10 000

I.T0030.25.V1.00.f

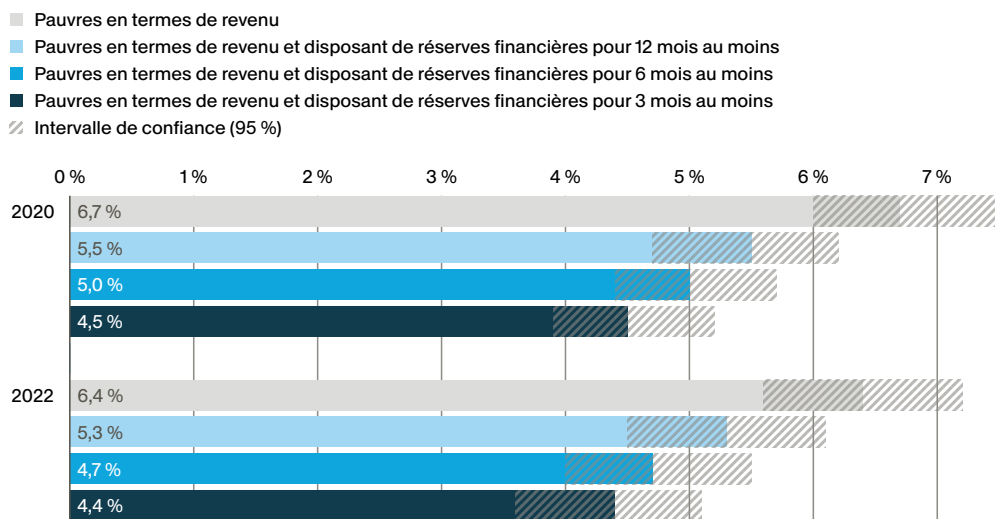
Remarques: IC: limites inférieure et supérieure de l'intervalle de confiance de 95 %

(x) Les données entre parenthèses se fondent sur un faible nombre de cas et doivent donc être interprétées avec prudence.

Sources: OFS – SILC 2022, normes CSIAS D.3.1., par. 4 (état 2022)

Figure 17
Taux de pauvreté tenant compte des réserves financières, 2020 et 2022

Personnes vivant dans un ménage d'actifs



I.A0170.25.V1.22.f

Source: OFS – SILC 2020 et 2022, avec des données expérimentales concernant la fortune, © OFAS 2025

Prise en compte des réserves financières chez les ménages de retraités

Dans le cas des personnes ayant l'âge de la retraite, la méthode bidimensionnelle ne se révèle pas vraiment adéquate pour évaluer les réserves financières. Appliqué à leur cas, le scénario théorique perd en effet de sa pertinence : puisque les personnes à la retraite reçoivent une rente de vieillesse, elles ne se retrouvent jamais sans aucun revenu. De plus, il est bien moins probable que leur situation financière s'améliore à court terme, car reprendre une activité rémunérée ou travailler davantage est rarement une option pour elles. Pour constituer un rempart efficace contre la pauvreté, leurs réserves financières doivent donc être suffisantes pour pallier un manque de revenu sur de longues périodes (au sujet de l'évolution des revenus et de la fortune au passage à la retraite, cf. Guggisberg et al. 2024, p. 34-42).

Pour les personnes à l'âge de la retraite, on recourt par conséquent à la méthode unidimensionnelle : une partie des réserves financières entre dans le calcul du revenu, afin de refléter le recours à la fortune. Si le revenu établi de cette manière est supérieur au seuil de pauvreté, le ménage n'est plus considéré comme touché par la pauvreté. Le recours à la fortune se faisant sur une période relativement longue, on prend en compte tous les éléments de la fortune, à l'exception des logements habités par leurs propriétaires²⁶, et on en soustrait les éventuelles dettes²⁷. On détermine ensuite la part annuelle du montant puisé dans la fortune sur la base de l'espérance de vie résiduelle, de manière à avoir épuisé complètement la fortune nette à la fin de la vie²⁸.

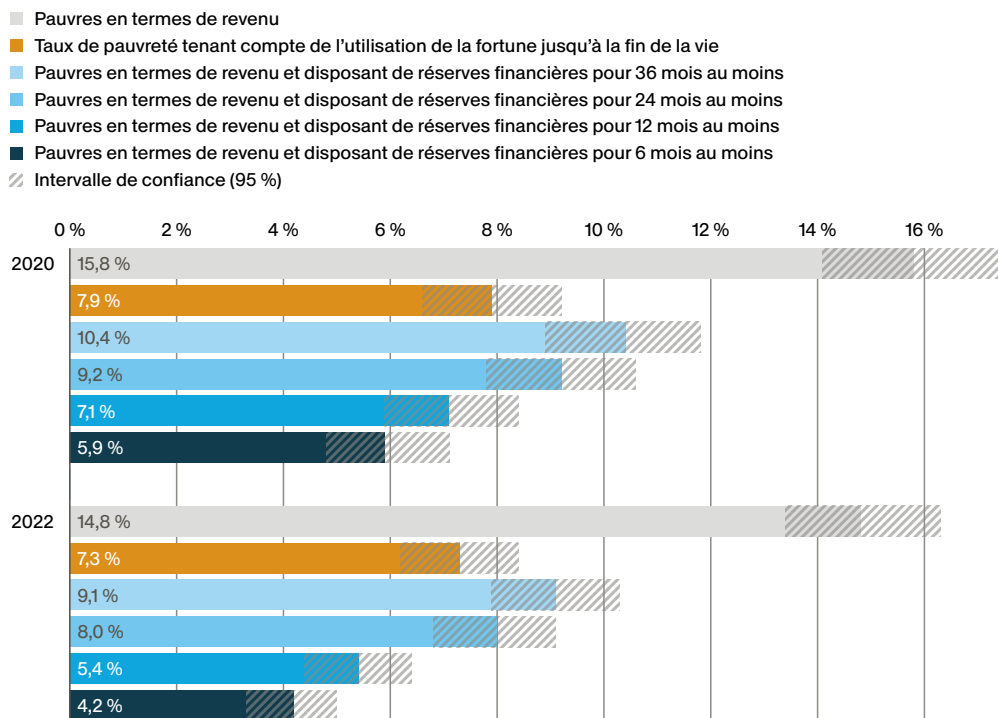
On peut reprocher à la méthode unidimensionnelle d'accorder une importance exagérée aux années à venir : avec elle, des ménages pourtant tout à fait à même de garantir leur minimum vital social au moment de l'enquête peuvent en effet être considérés comme touchés par la pauvreté. De plus, le recours à la fortune tel qu'il est modélisé est une abstraction dont bien des parcours de vie s'éloignent de multiples façons. Enfin, l'hypothèse de la stabilité des revenus et de la fortune n'est pas vraiment réaliste pour les jeunes retraités, car certains d'entre eux exercent encore une activité lucrative ou touchent des héritages (Buchmann et al. 2025, p. 63-64). Pour cette raison, la méthode unidimensionnelle est comparée ici à des variantes de la méthode bidimensionnelle (figure 18).

La prise en compte des ressources financières a une influence plus importante sur le taux de pauvreté des personnes à l'âge de la retraite que sur celui des personnes en âge de travailler : si on applique l'approche unidimensionnelle, ce taux se réduit de près de moitié – et passe de 14,8 % à 7,3 % pour 2022. Cela n'est guère étonnant, puisque les personnes ayant l'âge de la retraite disposent en moyenne d'une fortune nettement plus importante que celles en âge de travailler. De surcroît, la période prise en considération étant plus étendue, le calcul de la fortune ne se limite pas aux liquidités. La prise en compte de ces réserves apporte donc une réponse, du moins partielle, au « paradoxe de la pauvreté des personnes âgées » (cette population affichant des taux de pauvreté plus élevés que la moyenne tout en déclarant moins souvent que la moyenne connaître des privations et des difficultés financières)²⁹.

Le taux de pauvreté calculé au moyen de la méthode unidimensionnelle donne un résultat proche de ceux obtenus avec la méthode bidimensionnelle et une période de référence de 12 à 24 mois. Ces durées minimales, qui semblent étonnamment brèves pour les retraités, s'expliquent par le fait qu'aucun revenu n'est pris en compte, pas même les rentes garanties. On voit donc bien la difficulté qu'il y a à appliquer la méthode bidimensionnelle de manière cohérente à la population ayant l'âge de la retraite et à en interpréter les résultats. Cette méthode présente en outre l'inconvénient d'aboutir à des résultats différents en fonction de la manière dont les retraités retirent leur prévoyance professionnelle : ainsi, une personne qui perçoit son 2^e pilier sous forme de rente et que la statistique considère comme pauvre pourrait ne pas entrer dans cette catégorie si elle avait opté pour le versement en capital. Un tel scénario, qui semble contre-intuitif, n'est donc pas adéquat pour évaluer les risques de pauvreté à la retraite (Buchmann et al. 2025, p. 65).

Figure 18
Taux de pauvreté tenant compte des réserves financières, 2020 et 2022

Personnes vivant dans un ménage de retraités



I.A0180.25.V1.22.f

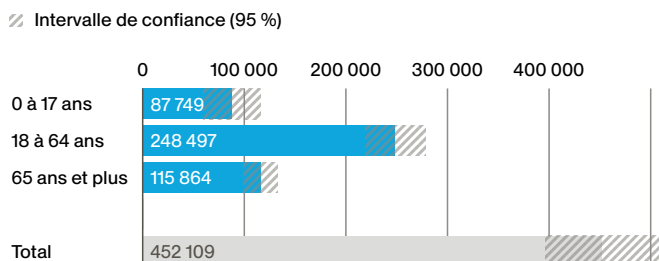
Source: OFS – SILC 2020 et 2022, avec des données expérimentales concernant la fortune, © OFAS 2025

Ensemble de la population

Pour tirer des conclusions concernant la population dans son ensemble, il faut réunir les résultats obtenus pour les ménages d'actifs et ceux concernant les ménages de retraités. Comme il est indispensable, pour les ménages d'actifs, de fixer une période de référence, nous avons opté pour un délai de six mois.

Pour 2022, cette façon de procéder donne le tableau suivant (figure 19 et figure 20) : en prenant en compte les revenus et les ressources financières, près de 452 000 personnes sont touchées par la pauvreté, dont 88 000 mineurs, 248 000 adultes en âge de travailler et 116 000 personnes de 65 ans et plus. Ensemble, elles représentent 5,3 % environ de la population résidente permanente de Suisse.

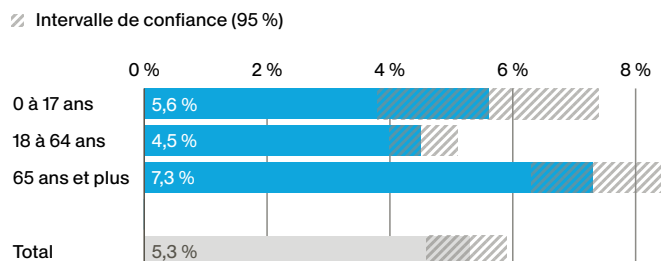
Figure 19
Nombre de personnes touchées par la pauvreté, en tenant compte des réserves financières, 2022



I.A0190.25.V1.22.f

Source: OFS – SILC 2022, avec des données expérimentales concernant la fortune, © OFAS 2025

Figure 20
Taux de pauvreté tenant compte des réserves financières, 2022



I.A0200.25.V1.22.f

Source: OFS – SILC 2022, avec des données expérimentales concernant la fortune, © OFAS 2025

Le fait de prendre en compte non seulement les revenus, mais aussi les réserves financières, fait diminuer d'un bon tiers le nombre de personnes vivant dans la pauvreté ainsi que le taux de pauvreté. Cet effet est moins marqué chez les mineurs (-11 %), car les ménages pauvres en termes de revenu dans lesquels ils vivent ne disposent manifestement que d'une fortune très modeste, voire n'ont pas de fortune du tout. On peut donc en conclure que les indicateurs de la pauvreté en termes de revenu reflètent bien, dans l'ensemble, la pauvreté des familles. Il n'en va pas de même pour les personnes en âge d'être retraitées : tant le nombre de personnes vivant dans la pauvreté que le taux de pauvreté diminuent ici de moitié, ce qui est plausible étant donné l'évolution de la fortune au cours de la vie. Les écarts entre les taux de pauvreté – selon qu'ils tiennent compte ou pas des réserves financières – sont stables, puisqu'ils étaient similaires en 2020 pour les tranches d'âge examinées.

Si la pauvreté des aînés se réduit fortement, elle n'en disparaît pas pour autant. La prise en compte des réserves financières fait toutefois davantage diminuer la pauvreté chez les personnes âgées que dans le reste de la population. Ce que signifie concrètement vivre dans la pauvreté dépend de la phase de vie dans laquelle se trouvent les personnes. Durant la phase d'activité professionnelle, cela signifie vivre dans un ménage qui n'a pas suffisamment de revenu pour garantir son minimum vital social et qui ne serait pas à même de subvenir à ses besoins pendant six mois en puisant exclusivement dans ses liquidités. Une fois à la retraite, cela signifie que les moyens financiers du ménage ne suffisent pas, selon l'analyse faite à ce moment-là, pour garantir le minimum vital social durant toute la vieillesse.

Les résultats présentés ici sont à considérer comme des statistiques expérimentales. En effet, seules les éditions 2020 et 2022 de l'enquête SILC permettent d'établir des statistiques de la pauvreté en tenant compte de la fortune. La pauvreté en termes de revenu reste par conséquent la référence pour les rapports statistiques sur la pauvreté et, partant, pour les chapitres qui suivent. Des exceptions seront toutefois faites pour analyser la pauvreté des personnes âgées, car pour cette population, le risque d'interprétations erronées est relativement important avec des statistiques ne tenant pas compte de la fortune.

B.2.3 ÉVOLUTION DE LA PAUVRETÉ DEPUIS 2014

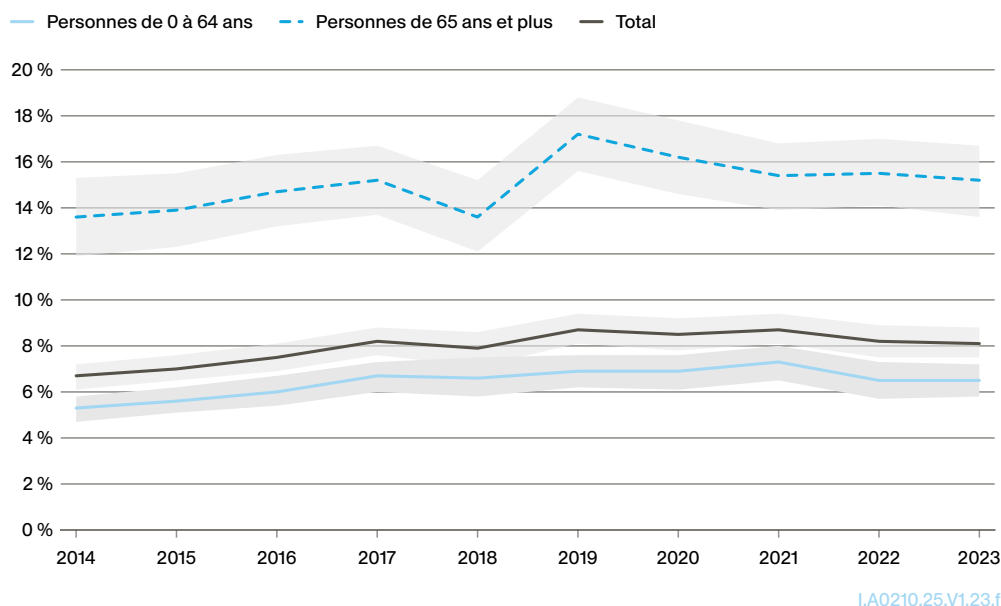
Pour décrire l'évolution de la pauvreté dans le temps, il est nécessaire, comme on l'a vu, de recourir à la notion de pauvreté en termes de revenu. La [figure 21](#) présente le taux de pauvreté en termes de revenu sur une période de dix ans, de 2014 à 2023. Afin d'exclure tout biais découlant du manque de données sur la fortune, le taux est également calculé pour les personnes avant et après l'âge de la retraite. Il en ressort que les personnes de moins de 65 ans affichent des courbes très similaires à celles de l'ensemble de la population. Cela signifie que le groupe des personnes à l'âge de la retraite, dont la situation financière ne peut être reflétée de manière satisfaisante à l'aide des données sur le revenu, n'a pas d'influence marquante sur l'évolution de la courbe de l'ensemble de la population.

De 2014 à 2017, le taux de pauvreté en termes de revenu en Suisse est passé de 6,7 à 8,2 %, puis il s'est stabilisé entre 7,9 et 8,7 %, avec des variations statistiquement non significatives. La Suisse s'est fixé pour objectif de réduire ce taux dans les prochaines années (cf. chap. A.3.3).

Il est difficile d'établir une corrélation entre le taux de pauvreté et l'évolution conjoncturelle, et cela pour plusieurs raisons. Tout d'abord, et c'est là une explication indirecte, les risques de pauvreté dépendent en grande partie d'évolutions structurelles (par ex. les qualifications exigées par le marché du travail, cf. chap. B.1). Ensuite, l'échantillon utilisé étant limité, il ne permet pas d'identifier de faibles fluctuations³⁰. Enfin, le système de sécurité sociale réduit la probabilité que les fortes variations conjoncturelles se reflètent immédiatement dans le taux de pauvreté.

Figure 21
Taux de pauvreté en termes de revenu, 2014-2023

■ Intervalle de confiance (95 %)



Source: OFS – SILC 2014-2023, © OFAS 2025

L'effet du filet de protection sociale a été particulièrement manifeste durant la pandémie de COVID-19 : au printemps 2020, la Suisse a connu sa plus grave récession économique depuis la Seconde Guerre mondiale, sans pour autant voir son taux de pauvreté en termes de revenu augmenter. Les mesures importantes prises pour atténuer les conséquences sociales et économiques de la crise ont en effet porté leurs fruits. Il ne s'agissait pas seulement d'interventions décidées pour surmonter cette phase ; les instruments déjà en place se sont également révélés déterminants (en particulier les indemnités en cas de réduction de l'horaire de travail), comme l'ont confirmé des analyses de la pauvreté réalisées sur la base de données fiscales cantonales couvrant environ un tiers de la population résidente (AG, SG, VS, ZH) (Hümbelin, Strazzeri et Lehmann 2025). L'enquête SILC n'a pas non plus enregistré de variation notable de la proportion de personnes ayant déclaré connaître des difficultés financières ou des privations³¹.

Ce bilan globalement positif contraste toutefois avec le nombre important de personnes qui ont dû recourir aux aides alimentaires et aux autres formes de soutien matériel fournies par des organisations caritatives durant la crise. Cette situation ne s'est pas limitée au début de la pandémie, lorsque les mesures des pouvoirs publics n'étaient pas encore en place partout, mais a persisté longtemps. De plus, une fois la pandémie terminée, la demande pour ces prestations est restée à un niveau plus élevé qu'avant, selon de nombreuses organisations caritatives et permanences (Caritas Suisse 15/01/2025 ; Fondation Colis du Cœur 2024, p. 6).

On ignore encore les raisons exactes de ces évolutions opposées. Le programme national de recherche « COVID-19 et société » permettra d'apporter des connaissances plus détaillées sur le sujet³². Plusieurs éléments laissent toutefois penser que parmi les personnes ayant eu recours à l'aide des organisations caritatives, un nombre proportionnellement élevé n'avaient pas de titre de séjour ou craignaient de perdre leur autorisation de séjour en cas de recours à l'aide sociale (Bonvin et al. 2020 ; Petrucci et al. 2020 ; Jackson, Petrucci et Wagner 2020). En outre, l'augmentation du coût de la vie observée peu après la pandémie a fragilisé les personnes vulnérables. L'analyse des données fiscales montre que, pendant la pandémie, les ménages à faible revenu ont connu des baisses de fortune supérieures à la moyenne. Depuis lors, ils ont donc encore plus de mal à surmonter des difficultés économiques temporaires (Hümbelin, Strazzeri

et Lehmann 2025, p. 15, 18-19). La lutte contre la pauvreté durant la pandémie a ainsi eu deux visages. D'un côté, la grande majorité de la population a bénéficié d'aides étatiques généreuses, et le taux de pauvreté n'a pas augmenté dans l'ensemble. D'un autre côté, une minorité a été précarisée, notamment parce que toutes les personnes vivant en Suisse n'ont pas accès dans la même mesure aux prestations sociales garantissant le minimum vital.

B.2.4 FACTEURS DE RISQUE

La probabilité de vivre dans la pauvreté varie d'une personne à l'autre. L'analyse des caractéristiques sociodémographiques des personnes en situation de pauvreté met en évidence des constantes et des facteurs de risque spécifiques. Ceux-ci sont examinés ci-après, d'abord pour la phase active de la vie (chap. B.2.4.1), puis pour la retraite (chap. B.2.4.2). Les conclusions permettant d'expliquer la pauvreté sont également discutées (chap. B.2.4.3). Le chapitre se termine par un éclairage sur les groupes à risque difficiles à identifier dans la statistique sur la pauvreté (chap. B.2.4.4).

Lors de l'interprétation des données, il faut garder présent à l'esprit que, même si les indicateurs de la pauvreté se rapportent toujours à des individus et à leurs caractéristiques, cela ne signifie pas que le comportement individuel en est la cause principale. Au contraire, les facteurs de pauvreté montrent clairement que certaines personnes sont plus souvent touchées par la pauvreté que d'autres en raison de situations et de facteurs structurels. La statistique de la pauvreté ne permet toutefois pas d'identifier directement ces causes. Les facteurs de risque peuvent certes fournir des pistes, mais pas de connaissances probantes, pour lesquelles des analyses plus approfondies sont généralement nécessaires.

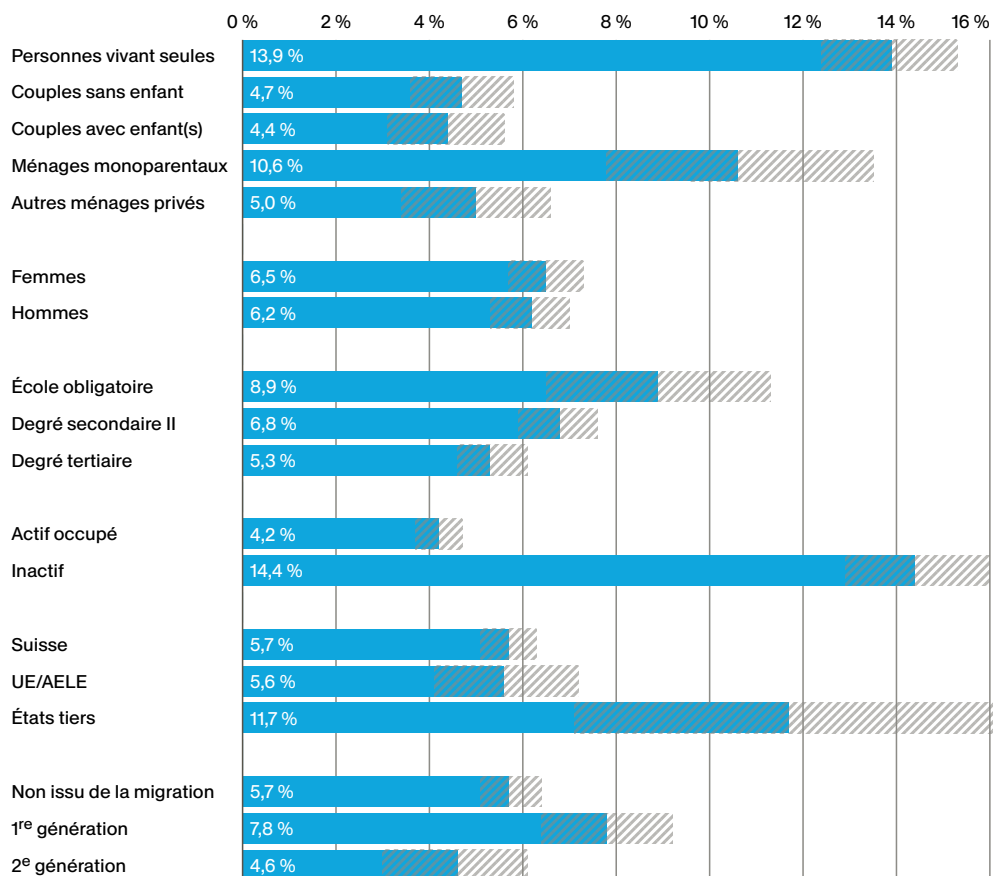
B.2.4.1 Personnes vivant dans des ménages d'actifs

La [figure 22](#) présente les taux de pauvreté des personnes vivant dans des ménages d'actifs selon le type de ménage, le sexe, le niveau de formation, la nationalité et le parcours migratoire. Plusieurs facteurs de risque en ressortent clairement. Que sait-on à leur sujet ?

Figure 22
Taux de pauvreté en termes de revenu, selon différentes caractéristiques socio-démographiques, 2023

Personnes vivant dans des ménages d'actifs

▨ Intervalle de confiance (95 %)



I.A0220.25.V1.23.f

Source: OFS – SILC 2023, © OFAS 2025

Familles nombreuses et familles monoparentales

La fondation d'une famille représente une charge financière à double titre : d'une part, elle occasionne des frais directs, car il faut subvenir aux besoins des enfants (par ex. pour la nourriture et les vêtements) ; d'autre part, elle entraîne des frais dits indirects lorsque les parents réduisent leur taux d'occupation pour s'occuper de leurs enfants. Même si la répartition des tâches entre les parents est de plus en plus équilibrée, ce sont essentiellement les mères qui voient leur revenu professionnel diminuer, souvent de manière significative (Bischof et al. 2023, p. 59-63).

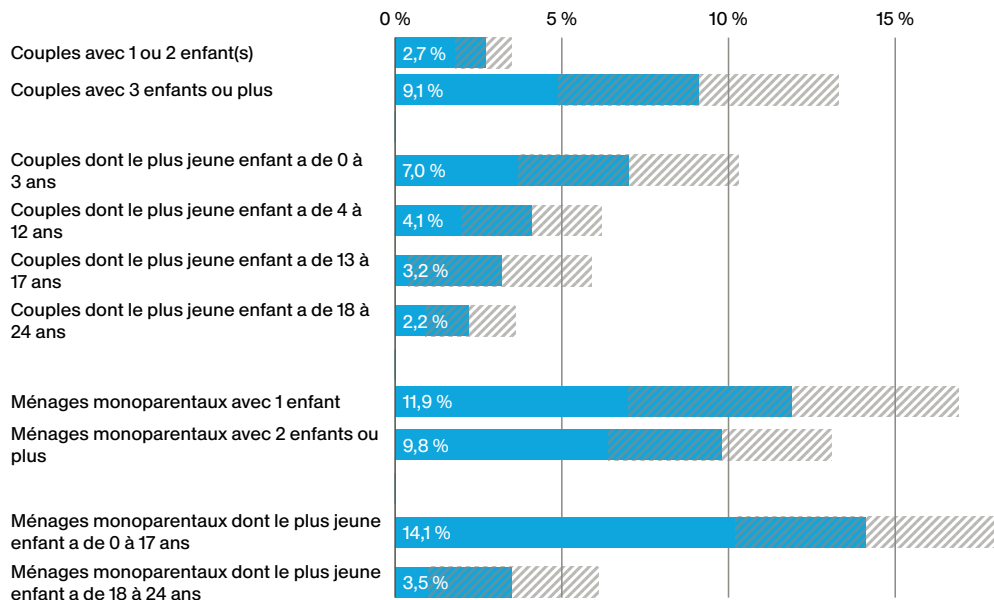
La situation financière d'un ménage se dégrade donc souvent à la naissance d'un enfant, et la proportion de familles en situation précaire ou vulnérable augmente nettement. Il est toutefois rare qu'une situation de réelle pauvreté découle de la fondation d'une famille (Bischof et al. 2023, p. 54-58 ; Hümbelin et al. 2022, p. 37). Comme le montre la [figure 23](#), les couples ayant un ou deux enfants sont relativement peu touchés par la pauvreté en termes de revenu. Ce n'est qu'à partir du troisième enfant que ce risque s'accroît sensiblement. Plusieurs rapports cantonaux sur la pauvreté et analyses des données fiscales cantonales confirment tant le faible taux de pauvreté des familles biparentales ayant un ou deux enfants que l'effet de l'arrivée du troisième enfant (Département de la santé et de l'action sociale du canton de Vaud 2017, p. 51 ; Direction générale de l'action sociale de la République et canton de Genève 2016, p. 26 ; Fluder et al. 2020,

p. 116-117, 164 ; Guggenbühl et al. 2020, p. 54-57 ; Wanner et Gerber 2022, p. 62 ; République et canton de Neuchâtel 2024, p. 26). Outre le nombre d'enfants, leur âge joue également un rôle : la marge de manœuvre financière du ménage se réduit d'autant plus que les enfants sont jeunes et qu'il faut leur consacrer du temps (Wanner et Gerber 2022, p. 63-67 ; Fluder et al. 2020, p. 116-117 ; Lustat 2020, p. 62-63).

Figure 23
Taux de pauvreté en termes de revenu, selon la situation familiale, 2023

Personnes vivant dans des ménages d'actifs

▨ Intervalle de confiance (95 %)



I.A0230.25.V1.23.f

Source: OFS – SILC 2023, © OFAS 2025

Le risque de pauvreté des parents séparés est incomparablement plus élevé : le taux de pauvreté des familles monoparentales et de leurs enfants (12 %) est bien supérieur à la moyenne, en grande partie parce qu'il faut désormais assumer les coûts liés à deux ménages au lieu d'un. De nombreuses familles ne disposant déjà que de ressources financières limitées, la séparation peut être le facteur qui les fait basculer dans la pauvreté. Les risques sont répartis de manière inégale entre les parents : après la séparation, les mères sont plus souvent en situation de pauvreté que les pères, et les statistiques montrent que la quasi-totalité des parents seuls touchés par la pauvreté sont des femmes. En effet, après la séparation, ce sont elles qui assument ou continuent d'assurer l'essentiel des tâches éducatives, ce qui limite leurs possibilités d'exercer une activité professionnelle. Les contributions d'entretien ne suffisent pas à compenser ce déséquilibre (Kessler 2020 ; Bischof et al. 2023, p. 87-112 ; Fluder et Kessler 2025, p. 7-10), notamment en raison du principe de l'intangibilité du minimum vital actuellement appliqué par la jurisprudence : en cas de séparation dans une famille défavorisée, le parent tenu de verser la contribution d'entretien – le mari, en règle générale – ne doit s'exécuter que dans la mesure où le revenu qui lui reste couvre ses besoins vitaux. Si cette pratique permet notamment d'éviter l'ouverture de deux dossiers d'aide sociale à la suite d'une séparation, elle augmente aussi le risque de pauvreté et de recours à l'aide sociale de l'autre parent, généralement la mère (Kessler 2018, p. 102-128).

Après une séparation, la plupart des personnes finissent tôt ou tard par former un nouveau couple, constituant ainsi des familles recomposées. Si la statistique nationale de la pauvreté ne permet pas de distinguer ces familles des familles non recomposées

et les classe toutes dans la catégorie des couples avec enfants, des analyses de données fiscales réalisées aux niveaux régional et cantonal montrent néanmoins que les familles recomposées sont nettement moins exposées au risque de pauvreté que les familles monoparentales, mais qu'elles parviennent moins souvent que les familles non recomposées à couvrir le minimum vital social (Bischof et al. 2023, p. 21 ; Fluder et al. 2020, p. 115).

Malgré le risque de pauvreté nettement accru auquel les familles monoparentales sont exposées, force est de constater que la pauvreté des familles touche principalement les couples avec enfants. En effet, même si les types de famille évoluent et se diversifient, les ménages monoparentaux restent relativement rares (cf. chap. B.1.2, figure 8). Et même s'ils sont proportionnellement plus nombreux parmi les personnes pauvres, ils n'en représentent de loin pas la majorité : trois quarts des personnes touchées par la pauvreté des familles en Suisse vivent dans des ménages de couples.

Personnes vivant seules

Dans le cas des ménages avec enfants, la pauvreté est liée à des besoins de consommation accrus et à des tâches domestiques non rémunérées. La raison principale de la pauvreté chez les personnes vivant seules est qu'aucun autre membre du ménage ne peut compenser une éventuelle perte de revenu. Près d'un tiers des personnes pauvres vivant dans des ménages d'actifs se trouvent dans une telle situation, comme le confirment plusieurs rapports cantonaux sur la pauvreté (Hümbelin et al. 2022, p. 37 ; Fluder et al. 2020, p. 83 ; Département de la santé et de l'action sociale du canton de Vaud 2017, p. 51 ; Direction générale de l'action sociale de la République et canton de Genève 2016, p. 26 ; République et canton du Jura 2021, p. 9 ; Hümbelin, Elsener et Lehmann 2023, p. 52 ; Fluder et Lehmann 2024, p. 28-29 ; République et canton de Neuchâtel 2024, p. 26 ; Rosset et al. 2024, p. 99-100 ; risque faiblement accru : Wanner et Gerber 2022, p. 48)³³.

La pauvreté des personnes vivant seules est moins bien connue que celle des familles³⁴, car la forme du ménage n'est, dans ce cas, guère révélatrice des causes réelles de la pauvreté. Il n'est pas rare que les personnes seules en situation de pauvreté soient confrontées à de graves difficultés d'insertion professionnelle. En effet, dans des circonstances normales, une personne seule devrait pouvoir couvrir le minimum vital social même en travaillant à temps partiel ou dans un secteur à bas salaires. En 2023, ce minimum vital s'élevait en moyenne à 2779 francs (cf. chap. B.2.1). Si ces personnes n'y parviennent pas, on peut supposer qu'elles rencontrent des difficultés importantes pour s'insérer sur le marché du travail. Les obligations d'entretien peuvent également jouer un rôle en réduisant le revenu disponible.

Il faut également tenir compte du fait que vivre seul peut revêtir une signification très différente selon les périodes de la vie. Ainsi, de nombreux jeunes adultes vivent seuls pendant une période plus ou moins longue après avoir quitté le domicile parental. Dans ce cas, la pauvreté peut s'expliquer par un revenu insuffisant, dû à des difficultés d'insertion professionnelle ou à une formation en cours. Avec l'âge, la diversité des parcours et des situations de vie s'accroît. Pour une minorité de personnes, la vie en ménage individuel devient un mode de vie permanent. D'autres personnes vivent seules provisoirement ou durablement, après une séparation ou un veuvage. Dans ces situations, le risque de problèmes de santé limitant, voire rendant impossible l'exercice d'une activité professionnelle augmente. La solitude non choisie peut en effet aggraver les troubles psychiques et autres. À ce jour, aucune étude n'a été menée en Suisse pour analyser ces explications de plus près et déterminer dans quelle mesure elles rendent compte du risque accru de pauvreté des personnes vivant seules.

Personnes sans formation postobligatoire

Le risque de pauvreté diminue au fur et à mesure que le niveau de formation augmente, ce qui n'est guère surprenant vu l'influence considérable de la formation sur les perspectives de carrière et le revenu. D'autres relations de cause à effet peuvent également entrer en jeu ici. Le niveau de formation peut notamment avoir des effets en dehors de la vie professionnelle, en aidant les personnes à surmonter des moments difficiles et à mieux

réussir à mener l'existence qu'elles souhaitent. Dans un sens plus large, la formation peut également être considérée comme un capital culturel qui influence les relations sociales et le statut social d'une personne. Elle constitue ainsi l'une des principales clés qui ouvrent (ou ferment) des portes dans la vie.

Le cahier thématique « **Formation et pauvreté en Suisse** » examine en profondeur les rapports entre formation et pauvreté ainsi que les pistes d'action envisageables. Cette analyse ne se concentre pas uniquement sur les personnes sans formation post-obligatoire. Si ces dernières sont certes davantage exposées au risque de pauvreté, elles ne constituent toutefois qu'une minorité parmi les personnes touchées par la pauvreté. En effet, 40 % des personnes pauvres âgées de 25 ans et plus vivant dans des ménages d'actifs sont titulaires d'un diplôme du niveau secondaire II (par ex. formation professionnelle ou maturité) et un pourcentage similaire, d'un diplôme tertiaire (par ex. formation professionnelle supérieure, haute école). Cette situation appelle des explications et soulève la question de savoir dans quelles conditions les diplômes représentent un rempart contre la pauvreté.



cf. cahier thématique
« Formation et pauvreté
en Suisse »

Personnes sans activité lucrative

Avant la retraite, le revenu d'une activité lucrative constitue de loin la principale source de revenu, de sorte que les personnes sans activité lucrative sont nettement plus exposées au risque de pauvreté (14,4 % contre 4,2 % ; cf. [figure 22](#)). Ce constat, qui semble simple au premier abord, soulève, lorsqu'on y regarde de plus près, une série de questions qui sont approfondies dans le cahier thématique « **Activité professionnelle et pauvreté en Suisse** ». Il faut notamment expliquer le phénomène des travailleurs pauvres (working poor), c'est-à-dire pourquoi l'exercice d'une activité professionnelle ne protège pas systématiquement contre la pauvreté en termes de revenus. Cette situation est-elle due aux salaires, aux taux d'occupation ou au nombre de personnes à charge ?



cf. cahier thématique
« Activité professionnelle
et pauvreté en Suisse »

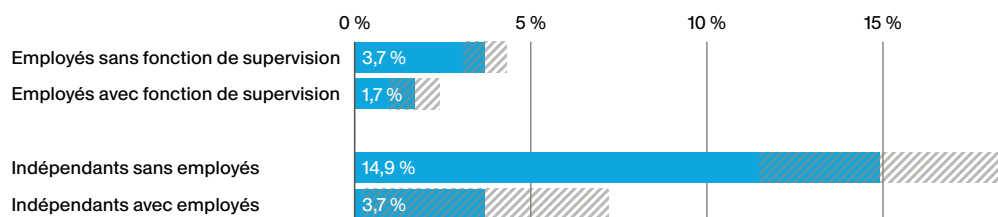
Dans les ménages composés de plusieurs personnes, les ressources financières, la charge de travail et les obligations sont souvent réparties de manière inégale entre les différents adultes. Par ailleurs, les prestations sociales couvrent certains risques (par ex. la perte d'emploi, l'incapacité de gain pour cause de maladie ou d'accident). Le fait de ne pas exercer d'activité professionnelle ne conduit donc pas nécessairement à la pauvreté, même s'il augmente le risque de pauvreté. Du point de vue de la politique de lutte contre la pauvreté, il est intéressant de connaître les raisons pour lesquelles les personnes n'exercent pas d'activité lucrative (par ex. poursuite d'une formation, problèmes de santé, prise en charge des enfants ou de proches dépendants), pourquoi les prestations sociales ne permettent pas de résoudre le problème et quelles sont les perspectives des personnes concernées sur le marché primaire du travail. En fonction des réponses apportées à ces questions, des mesures très différentes peuvent être recommandées pour réduire la pauvreté et apporter un soutien approprié aux personnes concernées.

Le risque de pauvreté des actifs dépend de leur situation professionnelle : les cadres gagnent mieux leur vie et sont donc moins souvent touchés par la pauvreté en termes de revenus que les simples employés ([figure 24](#)). Les indépendants travaillant seuls constituent un cas particulier, car ils présentent un taux de pauvreté nettement plus élevé. Cependant, ces différences s'estompent lorsqu'on analyse les appréciations subjectives : les indépendants n'indiquent pas plus souvent que les employés être aux prises avec des difficultés financières ou souffrir de privation matérielle ou sociale (Conseil fédéral 2024b, p. 12-13). Cette divergence entre appréciation objective et subjective pourrait s'expliquer par le fait que les indépendants disposent d'une plus grande marge de manœuvre pour influencer leur revenu net, qui varie d'ailleurs davantage d'une année à l'autre. Il faut également tenir compte du fait que les indépendants forment une catégorie très hétérogène, allant des aides ménagères aux personnes actives dans les domaines de la médecine ou du droit, qui touchent des revenus très élevés. Le nombre de cas pris en compte dans l'enquête SILC n'est pas suffisant pour refléter cette diversité, et il n'existe pas d'études plus précises sur la pauvreté chez les indépendants en Suisse. On sait néanmoins que le nombre de personnes actives percevant un revenu d'une activité indépendante est en constante régression (Bauer 2023 ; Conseil fédéral 2024b, p. 6-7).

Figure 24
Taux de pauvreté en termes de revenu, selon la situation professionnelle, 2023

Personnes vivant dans des ménages d'actifs

▨ Intervalle de confiance (95 %)



I.A0240.25.V1.23.f

Source: OFS – SILC 2023, © OFAS 2025

Personnes issues de la migration

Les personnes de nationalité étrangère sont plus souvent touchées par la pauvreté que les Suisses. Ce risque varie fortement en fonction de la catégorie et du parcours migratoire : en 2023, le taux de pauvreté des ressortissants d'un État de l'UE/AELE, arrivés en Suisse pour la plupart dans le cadre de l'accord sur la libre circulation des personnes, se situait dans la moyenne (voir [figure 22](#)), tandis que celui des ressortissants de pays tiers (ni Suisse ni UE/AELE) dépassait cette moyenne, atteignant 12 %. Parmi la population résidente permanente, de nombreux ressortissants de pays tiers proviennent d'autres États européens (par ex. le Kosovo, la Turquie, la Macédoine du Nord, la Serbie ou le Royaume-Uni), suivis par des personnes originaires d'Asie du Sud et de l'Ouest (par ex. le Sri Lanka, l'Afghanistan et la Syrie) et d'Afrique.

Les informations sur le lieu de naissance d'une personne et de ses parents fournissent des indications plus précises sur le parcours migratoire que la nationalité seule. Ainsi, un tiers de la population résidente permanente en Suisse correspond à des personnes qui y sont arrivées en étant titulaires d'une nationalité étrangère – et font ainsi partie de la première génération –, tandis que près d'une personne sur dix appartient à la deuxième génération, c'est-à-dire celle née en Suisse de parents immigrés³⁵. En 2023, le risque de pauvreté de cette deuxième génération était bien plus faible que celui de la première (4,6 % contre 7,8 % ; cf. [figure 22](#)).

Pourquoi le risque de pauvreté varie-t-il autant en fonction de la catégorie et de l'origine des personnes ? Si la nationalité peut expliquer en partie cette variation, elle n'apporte pas à elle seule de réponses précises. Il est évident que le niveau de formation joue un rôle important : les ressortissants d'États tiers ont généralement un niveau de formation moins élevé que les Suisses ou que les ressortissants des pays de l'UE/AELE. Des analyses plus détaillées, réalisées sur la base des données des services cantonaux des impôts et de l'aide sociale, montrent que ces écarts contribuent aussi à expliquer le risque de pauvreté des migrants provenant de certains pays ou groupes de pays (Hümbelin et al. 2022, p. 40 ; Fluder et al. 2020, p. 83-84 ; Guggisberg et al. 2018, p. 62-63 ; Hümbelin, Elsener et Lehmann 2023, p. 52 ; Rosset et al. 2024, p. 100-102)³⁶.

Outre le niveau de formation formel, d'autres facteurs peuvent entrer en ligne de compte, comme la non-reconnaissance des diplômes, le manque de connaissances de la langue locale, l'ignorance des pratiques formelles et informelles ou encore la discrimination sociale et institutionnelle. L'âge au moment de l'immigration et la durée du séjour ont également une influence sur la réussite de l'intégration³⁷, tout comme, pour les adultes du moins, la situation sur le marché du travail au moment de l'arrivée en Suisse (SECO 2023, p. 53-54). Des études réalisées en Allemagne ont montré que la composition différente de la population avec et sans arrière-plan migratoire (par ex. en fonction du sexe, de l'âge, de l'état de santé, du niveau de formation ou de l'activité professionnelle) n'explique qu'en partie les différences de risque de pauvreté. Il n'est donc pas exclu que la discrimination soit un élément d'explication (Giesecke et al. 2017). Pour la Suisse, des

études empiriques attestent l'existence de discriminations de nature ethnique sur les marchés du travail et du logement (Fibbi et al. 2022 ; Zschirnt et Fibbi 2019 ; Zschirnt 2019, 2020 ; Fibbi, Kaya et Piguet 2003 ; Lacroix, Ruedin et Zschirnt 2023 ; Auer et al. 2019 ; Hangartner, Kopp et Siegenthaler 2021). Aucune analyse n'a toutefois cherché à déterminer si ces discriminations se traduisent par un taux de pauvreté plus élevé.

Comme d'autres États, la Suisse réglemente strictement l'immigration. Les personnes qui souhaitent y séjourner durablement doivent pouvoir subvenir à leurs besoins ainsi qu'à ceux des membres de leur famille résidant également dans le pays. Cette règle ne s'applique toutefois pas aux réfugiés, à qui une autorisation de séjour est octroyée en raison des menaces pesant sur leur vie et sur leur intégrité physique dans leur pays d'origine. Dans ce contexte, la question est de savoir comment les risques de pauvreté se répartissent entre les différentes catégories de migrants et comment ils évoluent durant leur séjour en Suisse. Les données de l'enquête SILC, sur lesquelles se fondent les indicateurs nationaux de pauvreté, ne permettent pas d'y répondre. Les analyses réalisées et les systèmes de monitoring mis en place dans le domaine de l'asile et des étrangers, qui s'appuient sur les données de l'aide sociale, fournissent néanmoins des renseignements sur cette forme de pauvreté combattue.

Dans le domaine de l'asile, le besoin d'assistance financière est très élevé durant la période qui suit immédiatement l'arrivée en Suisse. Cela tient notamment au fait que les réfugiés sont généralement dépourvus de ressources et n'entrent pas dans le pays dans le but d'exercer une activité lucrative. De plus, en raison de leur origine et de leur parcours (par ex. raisons de l'exil, expériences vécues durant la fuite, niveau de formation et connaissances linguistiques), les personnes concernées mettent du temps à trouver un emploi qui leur permette de subvenir à leurs besoins. En outre, elles doivent bénéficier d'une autorisation cantonale pour exercer une activité lucrative pendant la procédure d'asile. Si le taux d'aide sociale des requérants d'asile diminue progressivement avec le temps, il reste toutefois bien supérieur à celui des autres catégories de population (OFS 16/12/2024). En revanche, on observe une évolution diamétralement opposée pour ce qui est de l'immigration régie par le droit des étrangers : les personnes qui viennent en Suisse pour travailler ou suivre une formation ne touchent pratiquement jamais l'aide sociale. Le recours à l'aide sociale est un peu plus fréquent chez les personnes qui, dans le cadre d'un regroupement familial, rejoignent des membres de leur famille déjà installés en Suisse. Dans ce cas, la probabilité de percevoir l'aide sociale augmente avec la durée du séjour (Guggisberg et al. 2018, p. 55-57 ; Rudin et al. 2020, p. 57-64 ; SECO 2023, p. 52-54 ; Secrétariat d'État aux migrations 2024).

Les personnes relevant du domaine de l'asile et des réfugiés proviennent presque exclusivement d'États tiers. Le risque accru de pauvreté des ressortissants de ces États s'explique donc par deux situations totalement différentes au regard du droit des étrangers :

- dans le premier cas, il s'agit de personnes arrivées en Suisse en tant que requérantes d'asile et qui éprouvent des difficultés à s'insérer durablement sur le marché du travail ;
- dans le second cas, il s'agit de personnes qui ont émigré vers la Suisse dans le cadre du droit ordinaire des étrangers. Après un certain temps, elles et leur famille peuvent rencontrer des difficultés économiques, soit parce que les revenus tirés d'une activité lucrative diminuent fortement, soit parce qu'elles ne parviennent pas à subvenir durablement aux besoins de leurs proches au bénéfice d'un regroupement familial. Des circonstances défavorables vécues par les personnes installées en Suisse en premier ou par les proches qui les ont rejointes ultérieurement peuvent contribuer à perpétuer cette situation (par ex. faible niveau de formation, manque de connaissances de la langue locale, éloignement du marché du travail, discrimination).

Des analyses plus approfondies seraient nécessaires pour déterminer le poids respectif de ces deux processus. Les études portant sur le recours à l'aide sociale par les ressortissants d'États tiers indiquent que le contexte de l'asile explique une part importante,

mais pas déterminante, du risque accru de pauvreté. Une sous-estimation est toutefois possible, car ce facteur ne peut être déterminé de façon fiable que pour les arrivées postérieures à 2007 (Guggisberg et al. 2018, p. 13-18).

Le droit des étrangers influence les chiffres relatifs à la pauvreté non seulement en fixant des critères économiques à l'immigration, mais aussi en prévoyant que les étrangers qui perçoivent l'aide sociale peuvent perdre leur autorisation de séjour ou d'établissement. Certains éléments indiquent que ces dispositions peuvent conduire au non-recours à l'aide sociale (à ce sujet, cf. cahier thématique « Couverture des besoins vitaux en Suisse », chap. B.2.3).



cf. cahier thématique
« Couverture des besoins vitaux
en Suisse », (chapitre B.2.3).

B.2.4.2 Personnes vivant dans des ménages de retraités

Prendre la fortune en considération est encore plus important lorsqu'il s'agit d'évaluer la situation financière des ménages de personnes âgées (voir chap. B.2.2). C'est la raison pour laquelle le taux de pauvreté des personnes vivant dans des ménages de retraités prend en compte leurs réserves financières (figure 25 à figure 28). Ce taux est proposé à titre de statistique expérimentale pour les années 2020 et 2022. Par souci de transparence et de comparabilité, le taux de pauvreté en termes de revenu utilisé d'ordinaire est également indiqué³⁸.

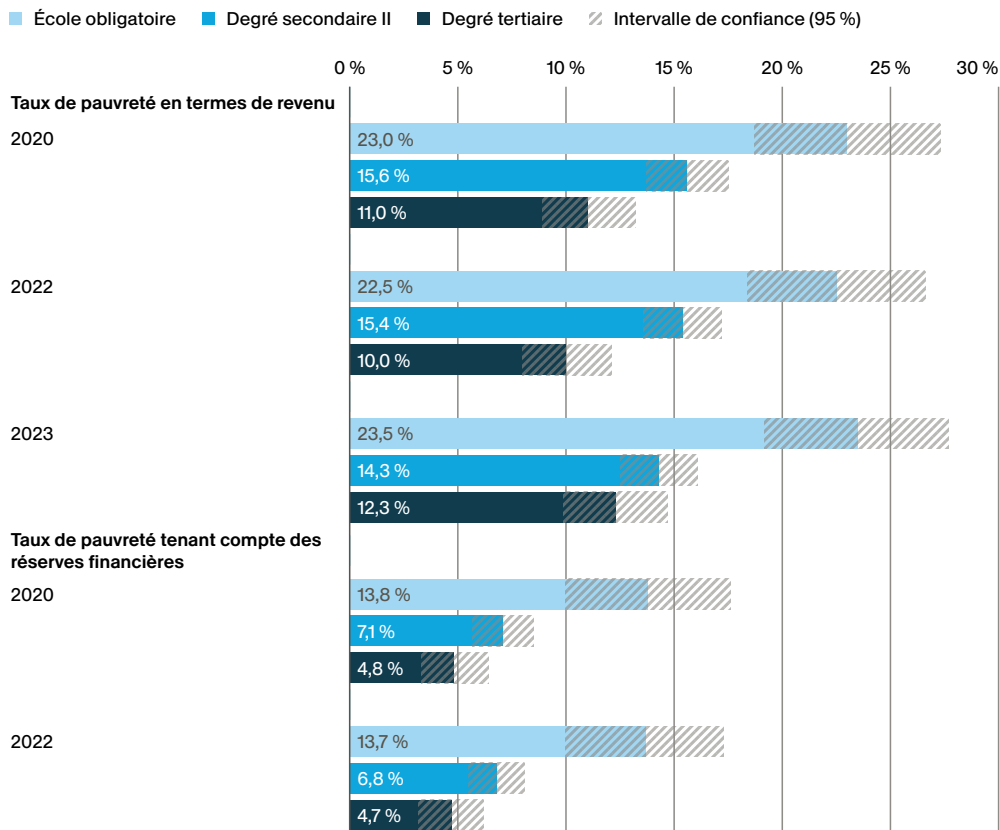
La situation financière à la retraite dépend fortement du parcours de vie. Il n'est dès lors pas surprenant que les principaux facteurs de risque soient similaires dans ces deux phases de la vie. Les personnes sans diplôme formel, qui avaient en moyenne moins de chances de trouver un emploi, disposent aussi d'une prévoyance vieillesse professionnelle et privée moins conséquente à la retraite (figure 25). Le même constat vaut pour les étrangers, dont un grand nombre ont exercé en Suisse des emplois peu qualifiés. Une difficulté supplémentaire peut s'ajouter dans leur cas : ayant émigré en Suisse en cours de parcours professionnel, ils n'ont pas eu le temps de se constituer une prévoyance vieillesse suffisante en Suisse (figure 26).

En dépit de la similitude des facteurs de risque, il convient d'interpréter les données avec prudence, car les retraités d'aujourd'hui ont accompli leur carrière professionnelle dans des conditions économiques, sociales et juridiques qui diffèrent en partie de celles des générations postérieures. Le taux de formation et d'activité des femmes est, par exemple, désormais plus élevé (cf. chap. B.1.2). Par ailleurs, les personnes sans diplôme formel avaient auparavant de meilleures chances de trouver un emploi qu'aujourd'hui. Des caractéristiques identiques au premier abord peuvent donc avoir des effets différents sur les risques de pauvreté des différentes générations³⁹. S'agissant du parcours professionnel, diverses études montrent que les indépendants sont également davantage touchés par la pauvreté à l'âge de la retraite, car ils ne sont pas obligés de s'affilier à une institution de prévoyance professionnelle (Gabriel et al. 2021, p. 183, 187, 192 ; cf. aussi Guggisberg et al. 2020 ; Fluder et Oesch 2020).

Dans les ménages privés, les personnes âgées vivent généralement seules ou en couple (Höpfinger 2024, p. 24 ; Guggisberg et al. 2024, p. 34). Celles qui vivent seules affichent un taux de pauvreté près de deux fois supérieur à celui des couples (figure 27), notamment parce que leurs dépenses de la vie courante sont proportionnellement plus élevées (par ex. en raison des frais de logement). À cela peut s'ajouter une diminution des revenus due à une séparation ou au décès du ou de la partenaire. Il arrive fréquemment que la taille du ménage diminue au cours de la retraite, en raison du décès ou de l'entrée en maison de retraite d'un de ses membres. Les retraités vivant seuls sont donc en moyenne plus âgés que ceux vivant en couple. Enfin, il faut noter que certains retraités perçoivent des prestations du 2^e pilier inférieures à la moyenne, car ils ont exercé une activité lucrative avant l'entrée en vigueur de l'obligation de s'affilier à la prévoyance professionnelle en 1985. On observe par ailleurs qu'environ deux tiers des retraités vivant seuls sont des femmes⁴⁰.

Figure 25
Taux de pauvreté, selon le niveau de formation, 2020-2023

Personnes vivant dans des ménages de retraités

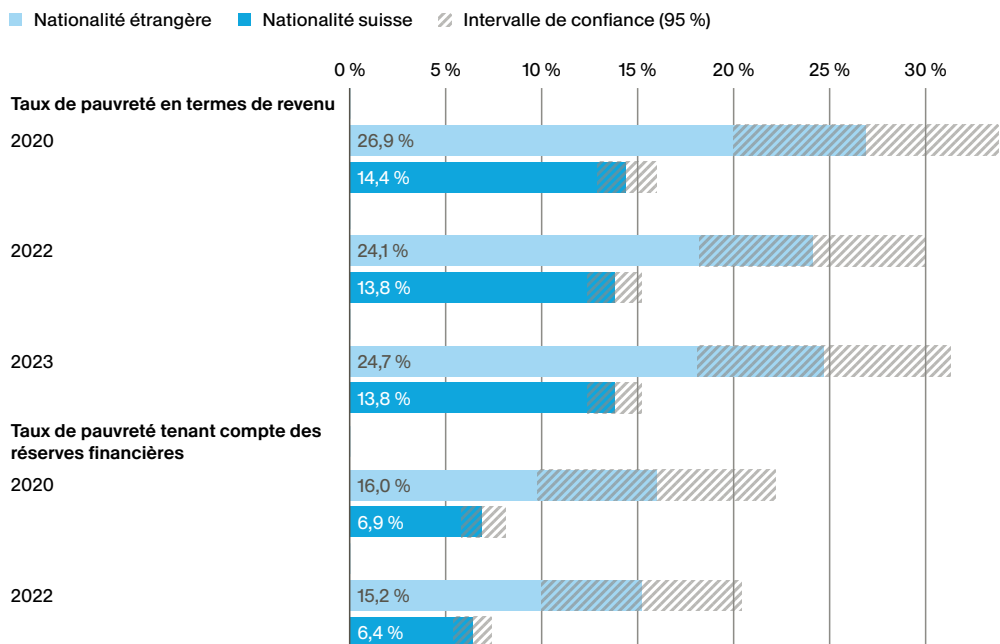


I.A0250.25.V1.23.f

Source: OFS – SILC 2020-2023, avec des données expérimentales concernant la fortune, © OFAS 2025

Figure 26
Taux de pauvreté, selon la nationalité, 2020-2023

Personnes vivant dans des ménages de retraités

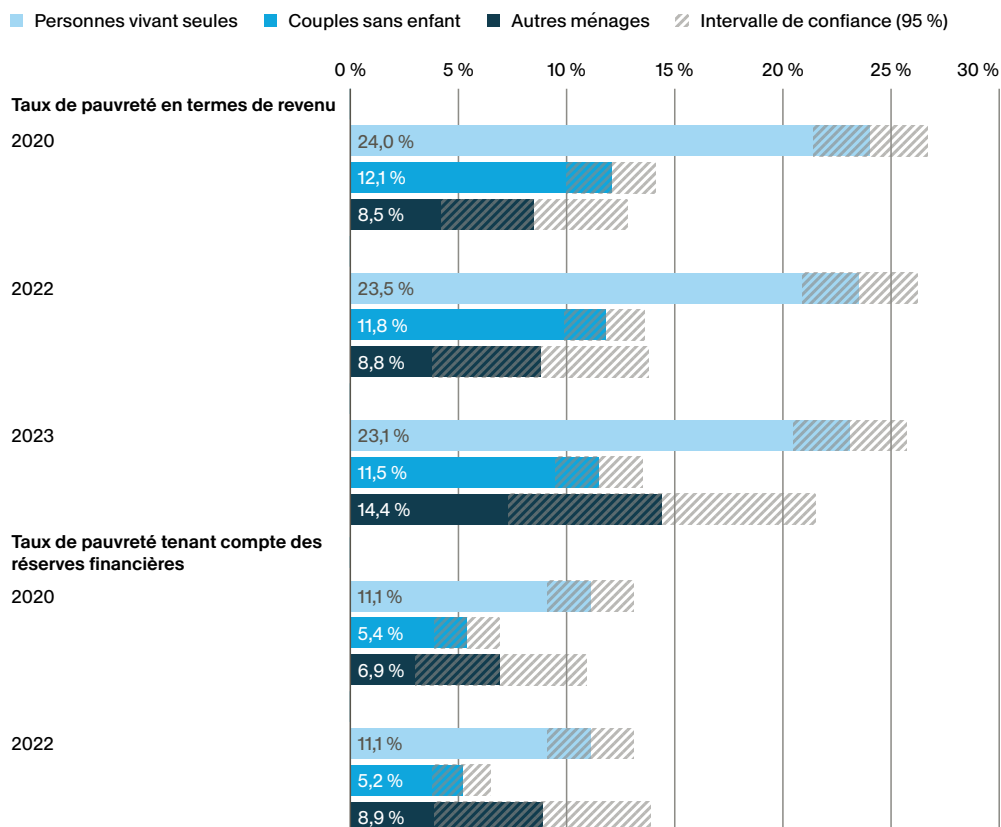


I.A0260.25.V1.23.f

Source: OFS – SILC 2020-2023, avec des données expérimentales concernant la fortune, © OFAS 2025

Figure 27
Taux de pauvreté, selon le type de ménage, 2020-2023

Personnes vivant dans des ménages de retraités

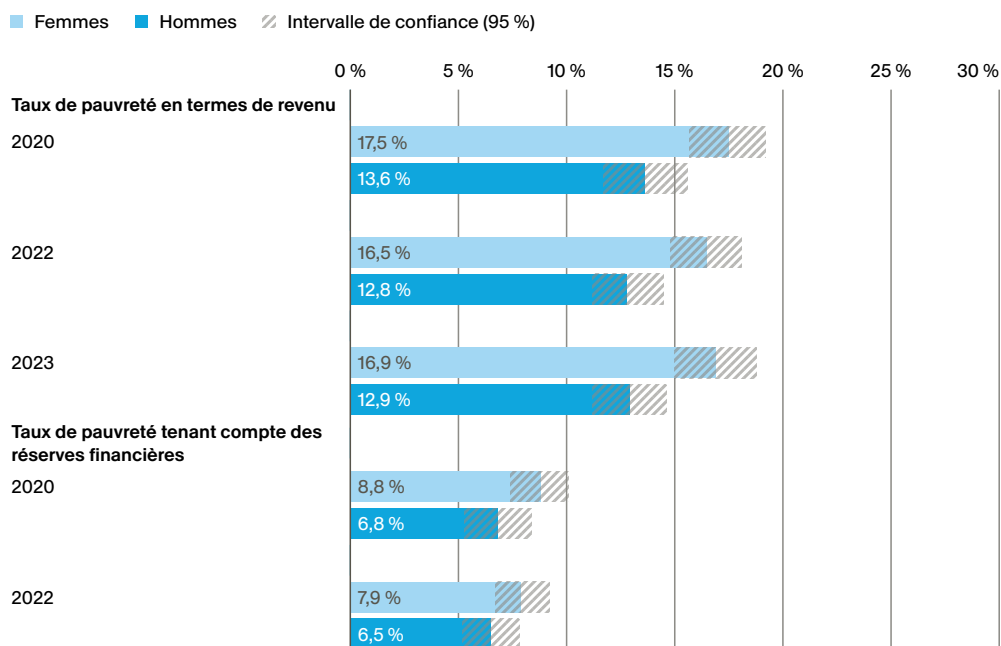


I.A0270.25.V1.23.f

Source: OFS – SILC 2020-2023, avec des données expérimentales concernant la fortune, © OFAS 2025

Figure 28
Taux de pauvreté, selon le sexe, 2020-2023

Personnes vivant dans des ménages de retraités



I.A0280.25.V1.23.f

Source: OFS – SILC 2020-2023, avec des données expérimentales concernant la fortune, © OFAS 2025

Si l'on ne tient compte que du revenu, les femmes sont davantage touchées par la pauvreté à l'âge de la retraite que les hommes (cf. aussi Gabriel et Kubat 2022, p. 5-6 ; Gabriel et al. 2015, p. 476 ; Oris et al. 2017, p. 75-78 ; Guggisberg et al. 2024, p. 43 ; Gabriel et al. 2021, p. 182), avec des taux de pauvreté supérieurs d'un bon quart (figure 28). Ces taux diminuent lorsque l'on tient compte des réserves financières, mais l'écart relatif entre les sexes – qui n'est pas statistiquement significatif – reste similaire. Les résultats de l'Enquête suisse sur le vieillissement (Gabriel et Kubat 2022, p. 16) et des analyses cantonales des données fiscales (Hümbelin et al. 2022, p. 55) sont plus éloquentes. Ils montrent que le risque de pauvreté est plus élevé pour les femmes âgées, même lorsqu'on tient compte de la fortune. De plus, les femmes perçoivent plus fréquemment des PC durant la première étape de la retraite déjà (avant 75 ans). Les différences entre les sexes sont particulièrement manifestes en ce qui concerne la perception de PC chez les personnes séparées ou veuves (cf. cahier thématique « Couverture des besoins vitaux en Suisse », chap. B.3.2).

Étant donné que les femmes assument généralement la majeure partie des tâches domestiques et familiales, elles perçoivent en moyenne des prestations de la prévoyance professionnelle moins élevées (Conseil fédéral 2022a, p. 22 ; Christen 2023, p. 20-21 ; Fluder et al. 2016, p. 34-36), ce qui peut entraîner des incertitudes en cas de décès du partenaire ou de divorce. Le fait que 60 % de la rente de la prévoyance professionnelle soient versés à la personne veuve en cas de décès ne suffit pas toujours à garantir le minimum vital. En cas de divorce, les modèles d'activité professionnelle spécifiques au genre continuent souvent à produire leurs effets longtemps après la séparation (Bischof et al. 2023, p. 97-101). Le versement d'une contribution d'entretien visant à compenser les lacunes de prévoyance après un divorce n'a qu'un effet limité (Christen 2020).

Les notions habituelles de pauvreté financière atteignent leurs limites lorsqu'il s'agit d'évaluer les conditions de vie matérielles des personnes d'âge avancé (cf. Henke 2016). L'enquête SILC ne prend ainsi pas en compte les personnes ayant quitté leur domicile pour intégrer une maison de retraite ou un EMS. La question de la pauvreté ne se pose toutefois que de manière limitée dans ces contextes, car des prestations sociales compensent en grande partie les frais de séjour en institution que les personnes peu fortunées ne peuvent pas assumer (Knöpfel et al. 2020, p. 87-88, 111-113). De plus, les seuils de pauvreté qui chiffrent les besoins vitaux forfaitaires pour les ménages privés n'ont guère de sens pour les personnes vivant en institution. Concernant ces seuils et les prestations sociales, le même constat vaut pour les personnes âgées qui vivent à domicile grâce à une prise en charge et à des soins ambulatoires et qui doivent par conséquent faire face à des dépenses supplémentaires. Enfin, on peut faire valoir qu'à un âge avancé, une approche multidimensionnelle de la pauvreté, qui inclut par exemple la santé ou la qualité de vie, est plus pertinente qu'une perspective purement financière (cf. chap. B.5).



cf. cahier thématique
« Couverture des besoins vitaux
en Suisse », (chapitre B.3.2).

B.2.4.3 Rapports entre les facteurs de risque : structure sociale et parcours de vie

Les facteurs de risque analysés jusqu'à présent ne sont pas tous de même nature. Certains, comme le sexe ou le parcours migratoire, reflètent des inégalités sur lesquelles l'individu n'a souvent aucune prise. De même, le parcours de formation est déterminé très tôt dans la vie d'une personne et fortement influencé par son milieu familial. En simplifiant et en généralisant quelque peu, on peut dire que ces facteurs sont de nature socioculturelle : ils renvoient à des processus sociaux et à des attributions qui échappent, du moins en partie, à l'influence des individus, mais qui déterminent en même temps leur marge de manœuvre. D'autres facteurs, comme le type de ménage ou l'état civil, changent généralement au cours de la vie et peuvent être davantage influencés par l'individu. Ils reflètent le parcours de vie et des événements marquants de l'existence (par ex. la naissance d'un enfant, une séparation).

Selon les facteurs mis en avant, on obtient des représentations et des explications différentes de la pauvreté. Mettre l'accent sur les facteurs socioculturels suggère que la pauvreté touche principalement certains groupes sociaux confrontés à des désa-

vantages systématiques (classes sociales défavorisées, groupes marginalisés). En forçant le trait, on pourrait dire que la pauvreté est un destin qui marque durablement, voire pour toujours, la vie des membres de ces groupes. À cela s'oppose l'idée que les structures sociales sont aujourd'hui beaucoup moins rigides qu'autrefois et que la diversification croissante des parcours professionnels et des modes de vie fait que la pauvreté occupe une place moins clairement délimitée dans la structuration sociale, la temporalité et les parcours de vie (Leisering 1994). La pauvreté toucherait ainsi potentiellement un cercle de personnes beaucoup plus large, mais perdrait en même temps son caractère permanent et se manifesterait sous des formes plus diverses à court et à long terme. Dans cette perspective, les risques de pauvreté seraient surtout liés à des événements marquants de l'existence : naissances, séparations, départ du domicile parental, transitions entre formation et vie professionnelle, perte d'un emploi, maladie ou encore décès du ou de la partenaire.

Si ces deux visions s'opposent, elles ne sont pas nécessairement contradictoires pour autant. Il est tout à fait concevable, par exemple, que certains événements biographiques soient associés à des risques de pauvreté particuliers, mais que ces derniers se manifestent avec plus ou moins de force en fonction du groupe socioculturel (Vandecasteele 2015). Des approches théoriques et empiriques liées aux parcours de vie peuvent réconcilier ces deux positions. La théorie des avantages et désavantages cumulés, par exemple, étudie la façon dont les différences socioculturelles se renforcent au cours de la vie et interagissent avec les événements biographiques (Dannefer 2003, 2020). L'utilisation de conceptions multidimensionnelles de la pauvreté permet en l'occurrence de mettre en évidence les interactions et les interdépendances entre les divers domaines de l'existence. La recherche internationale a largement démontré les conséquences de l'expérience de la pauvreté durant l'enfance sur la santé, le comportement social et les chances de prospérité future des individus (Vandecasteele et al. 2021).

Plusieurs études comparant la pertinence des approches sociostructurelles et biographiques ont été menées en Suisse (Tillmann et Budowski 2006 ; Heeb et Gutjahr 2012 ; Gabriel et al. 2015 ; Oris et al. 2017 ; Gazareth et al. 2018). Elles concluent toutes que les facteurs socioculturels, en particulier les ressources en matière de formation, continuent de jouer un rôle important dans l'explication de la pauvreté. En même temps, elles soulignent qu'il serait réducteur de se limiter à une seule approche interprétative. L'influence des événements de l'existence est particulièrement manifeste durant la vie active, sachant que les ruptures dans la vie professionnelle (comme la perte d'un emploi) jouent un rôle déterminant chez les hommes, tandis que les bouleversements dans la vie familiale (par ex. la naissance d'un enfant, une séparation) ont un impact plus important sur les femmes (Tillmann et Budowski 2006, p. 344). À l'âge de la retraite, les résultats des recherches sont encore fortement influencés par les générations ayant suivi des parcours de vie et des carrières traditionnels, mais cette situation devrait progressivement évoluer avec le départ à la retraite des générations plus jeunes (Gabriel et al. 2021, p. 193).

Une question connexe est celle de la durée de la pauvreté. S'agit-il d'une expérience de courte durée qu'un nombre relativement important de personnes font au cours de leur vie ? Ou la pauvreté ne touche-t-elle qu'un nombre réduit de personnes qui ont peu de chances d'en sortir ? Les études pertinentes dressent un tableau relativement complexe (pour des explications détaillées, cf. chap. B.4.1) : si les expériences de pauvreté sont effectivement de courte durée pour de nombreuses personnes, elles sont rarement uniques, car de nombreux individus replongent dans la pauvreté après un certain temps. Dans cette perspective, la pauvreté n'est pas un risque aléatoire pouvant frapper temporairement n'importe quelle personne dans certaines situations de la vie. Pour une minorité de la population, elle continue aujourd'hui encore de se transformer en une situation dont il est pratiquement impossible de sortir.

B.2.4.4 Groupes à risque non recensés

L'Enquête sur les revenus et les conditions de vie en Suisse (SILC, cf. chap. A.4), qui fournit les données servant aux analyses statistiques sur la pauvreté, porte sur la population

résidante permanente vivant dans des ménages privés. Certains groupes de personnes dont on sait, par expérience, qu'ils sont exposés à un risque de pauvreté élevé ne sont ainsi pas ou que marginalement pris en compte dans cette enquête. Des estimations concernant ces groupes sont proposées ci-après sur la base d'autres sources de données.

Personnes engagées dans une procédure d'asile (et séjournant en Suisse depuis moins de douze mois)

Les personnes engagées dans une procédure d'asile (titulaires d'un permis N ou F) et les personnes à protéger (titulaires d'un permis S) ne sont pas considérées comme faisant partie de la population résidante permanente si elles séjournent en Suisse depuis moins de douze mois. Fin 2024, c'était le cas d'environ 17 500 personnes (10 300 titulaires d'un permis N ou F et 7200 titulaires d'un permis S). Une grande partie d'entre elles bénéficient de l'aide sociale parce qu'elles sont arrivées en Suisse sans moyens financiers et que leur insertion professionnelle prend du temps, en particulier lorsqu'elles souffrent de traumatismes liés à l'exil ou que leur niveau de formation ne leur permet pas de s'insérer rapidement sur le marché du travail. En outre, elles n'ont pas le droit d'exercer une activité lucrative tant qu'elles séjournent dans un centre fédéral pour requérants d'asile et ont besoin plus tard d'une autorisation cantonale (permis N et S) ou d'une annonce de l'employeur (permis F) pour le faire. Conformément aux dispositions du droit fédéral, les barèmes de l'aide sociale versée aux requérants d'asile, aux personnes admises à titre provisoire et aux titulaires du permis S sont inférieurs à ceux appliqués au reste de la population. La définition statistique de la pauvreté étant basée sur le minimum vital social de l'aide sociale ordinaire, on peut supposer que la plupart de ces personnes sont touchées par la pauvreté au sens strict⁴¹.

Personnes en situation irrégulière (sans-papiers)

Les personnes qui séjournent en Suisse sans autorisation – souvent appelées « sans-papiers » – ne sont pas comptabilisées dans la population résidante permanente. Selon les estimations les plus récentes, qui portent sur l'année 2015, la Suisse comptait entre 60 000 et 100 000 sans-papiers, vivant principalement dans les centres urbains et les cantons les plus peuplés (Morlok et al. 2015, p. 20-35)⁴². Une vaste majorité d'entre eux exercent une activité lucrative – condition indispensable pour s'en sortir durablement en situation irrégulière – principalement dans des ménages, dans l'hôtellerie et la restauration, la construction, l'agriculture, la santé et les soins. Il s'agit, en règle générale, d'activités peu qualifiées et faiblement rémunérées, pour lesquelles de nombreux sans-papiers sont surqualifiés (Morlok et al. 2015, p. 45-54 ; Rissi, Marti et Stalder 2020, p. 25-34 ; Jackson et al. 2022, p. 43-55). Selon une étude réalisée dans le canton de Genève, leurs revenus oscillent souvent autour du seuil de pauvreté défini selon les normes de la CSIAS (Jackson et al. 2022, p. 40-43).

Les sans-papiers ont en principe non seulement le droit, mais aussi l'obligation de s'affilier à diverses assurances sociales, telles que l'assurance-maladie, l'assurance-accidents ou l'AVS (Conseil fédéral 2020b, p. 5-6, 41-51). Dans les faits, c'est rarement le cas, mais il existe probablement des différences selon l'assurance sociale et les structures de la société civile de chaque région (Morlok et al. 2015, p. 45-54 ; Jackson et al. 2022, p. 58-60). Les sans-papiers sont par contre exclus de l'assurance-chômage et ne peuvent pas non plus demander l'aide sociale ou les PC à l'AVS/AI. Ils ont néanmoins droit à une aide dans des situations de détresse.

Compte tenu de ces circonstances et du fait qu'ils évitent tout contact avec les autorités pour des raisons évidentes, les sans-papiers sont très vulnérables et leur situation sociale est très précaire. C'est particulièrement le cas lorsque leurs revenus diminuent, comme cela s'est produit pendant la pandémie de COVID-19, lorsque de nombreux secteurs ont dû cesser ou restreindre leurs activités. Durant cette période, le nombre de personnes ayant sollicité une aide alimentaire auprès d'organisations caritatives a fortement augmenté, et de nombreux sans-papiers en faisaient partie (Bonvin et al. 2020, p. 10 ; Petrucci et al. 2020, p. 1). Les enquêtes réalisées auprès de la clientèle de ces institutions

ont montré que les sans-papiers étaient plus ou moins livrés à eux-mêmes et qu'ils s'en sortaient grâce à des emplois précaires, à la vente d'objets personnels et à l'endettement. À l'exception de l'aide alimentaire, la plupart d'entre eux n'ont sollicité aucune forme de soutien, ni auprès d'organismes publics, ni auprès d'institutions privées (telles que des œuvres d'entraide, des communautés ethniques ou religieuses). De peur de perdre leur emploi, ils ont souvent préféré, lorsque l'économie était à l'arrêt, ne pas insister auprès de leurs employeurs privés pour qu'ils continuent à leur verser leur salaire (Bonvin et al. 2020, p. 23-30 ; Duvoisin et al. 2020, p. 11-13).

Personnes sans domicile fixe

Si les personnes sans domicile fixe ne sont pas exclues par principe de l'enquête SILC, elles sont toutefois difficiles à atteindre. Leur nombre est estimé entre 2000 et 4000 en Suisse, ce qui, en comparaison internationale, représente une part relativement faible de la population totale. Environ trois quarts d'entre elles passent la nuit dans des hébergements d'urgence, le reste à l'extérieur. Il s'agit majoritairement d'hommes. Il est rare qu'ils exercent une activité lucrative régulière ou demandent l'aide sociale. Pour subvenir à leurs besoins, certains mendient, effectuent de petits travaux sans contrat ou réalisent des travaux domestiques. Selon des estimations, un peu plus de la moitié des personnes concernées séjournent en Suisse de manière irrégulière, ce qui signifie que le groupe des sans-abri et celui des sans-papiers se recoupent en partie (Dittmann et al. 2022 ; Drilling et al. 2022).

Personnes vivant dans des ménages collectifs

L'enquête SILC concerne uniquement les personnes vivant dans des ménages privés et ne tient pas compte de celles vivant dans des ménages collectifs. Ces derniers comprennent notamment les maisons de retraite et les EMS, les foyers et les maisons d'éducation pour enfants et adolescents, les institutions pour personnes en situation de handicap, les hôpitaux et établissements de santé, ainsi que les établissements d'exécution des peines et mesures⁴³. Si l'on peut considérer que la couverture des besoins vitaux est garantie dans le cadre d'un ménage collectif, le fait de vivre dans ce type d'institutions peut néanmoins, dans la perspective des parcours de vie, être un indice d'une situation de vie précaire. C'est particulièrement le cas lorsque le séjour est révélateur d'une problématique personnelle et n'est que temporaire. Pour diverses raisons, les établissements d'exécution des peines et mesures, les institutions de traitement des dépendances ainsi que les foyers et les maisons d'éducation pour enfants et adolescents sont comptabilisés parmi les ménages collectifs. Malgré leurs différences, les pensionnaires de ces institutions ont souvent en commun de disposer de ressources personnelles limitées (par ex. situation financière, formation, santé ou entourage) et d'avoir la lourde tâche, une fois leur séjour achevé, de se réinsérer professionnellement et socialement, et de mener une vie autonome.

B.2.5 RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE ET FORMES DE PAUVRETÉ

Le taux de pauvreté en termes de revenu (8,1 %) concerne l'ensemble de la Suisse, tout comme les analyses des groupes à risque présentées ci-dessus. La pauvreté peut toutefois prendre des formes différentes selon le contexte. Le marché du travail, les infrastructures, la structure de la population, les modes de vie ou les prestations sociales peuvent en effet varier d'une région, d'un canton ou d'une commune à l'autre, ce qui peut avoir une influence sur l'ampleur et les formes de la pauvreté.

Dans les cantons de Berne et de Lucerne, l'analyse des données fiscales cantonales met en évidence que le taux de pauvreté est plus élevé en ville que dans les agglomérations ou les communes rurales (Hümbelin, Hobi et Fluder 2022, p. 182 ; Lustat 2024, p. 19)⁴⁴. Ces analyses portent sur les années 2015 pour Berne et 2020 pour Lucerne. Il est difficile de déterminer dans quelle mesure cette observation peut être généralisée. Il faut notamment tenir compte du fait que les caractéristiques socio-économiques varient parfois considérablement d'une commune à l'autre au sein d'une même agglomé-

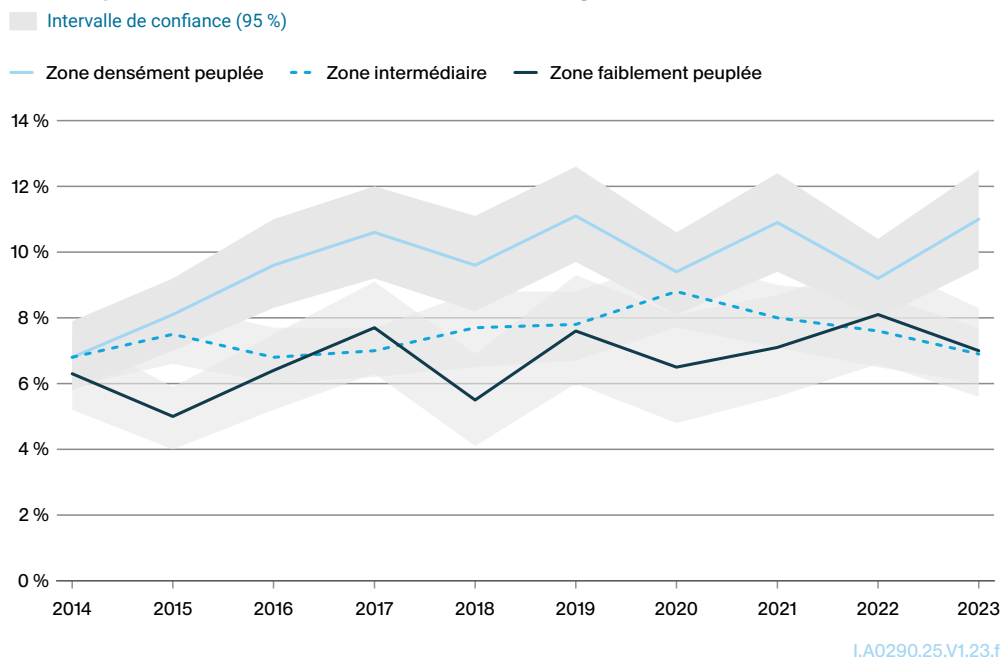
ration. Dans le canton de Lucerne, par exemple, le taux de pauvreté est nettement plus élevé dans le centre de l'agglomération lucernoise que dans la couronne périurbaine (Lustat 2024, p. 19). L'évolution du marché du logement survenue depuis ces analyses peut également avoir entraîné des changements. Les informations concernant le recours à l'aide sociale suggèrent qu'un certain transfert s'est opéré des centres urbains vers les communes d'agglomération (von Gunten et al. 2024, p. 15, 18 ; en ce qui concerne la ségrégation socio-économique, cf. chap. B.5.2.2 « Pauvreté et logement »).

L'étude réalisée dans le canton de Berne montre que les différences d'une région à l'autre concernent non seulement le taux de pauvreté, mais aussi les groupes de population touchés par la pauvreté (Humbelin, Hobi et Fluder 2022, p. 178-179, 183-184). Dans les zones rurales, celle-ci est répandue parmi les retraités et, souvent, parmi les personnes actives dans l'agriculture. Dans les zones urbaines, en revanche, elle touche davantage les travailleurs indépendants, les acteurs culturels et les personnes employées par de petites entreprises de services (par ex. les employés de maison, le personnel de nettoyage), qui sont par ailleurs plus souvent que la moyenne issus de l'immigration. Cette situation a évidemment des implications pour la politique de lutte contre la pauvreté : il ne s'agit pas d'appliquer des modèles sans discernement, mais de fixer des priorités différentes en fonction du contexte régional.

La statistique nationale sur la pauvreté, qui se fonde sur les données de l'enquête SILC, ne permet pas d'établir des comparaisons à petite échelle. En effet, son échantillon limite les possibilités de réaliser des comparaisons régionales, et les résultats varient fortement d'une année à l'autre. Une constante se dégage néanmoins : le taux de pauvreté en termes de revenu est plus élevé dans les zones urbaines denses que dans les zones moins peuplées (figure 29). Ce type de pauvreté est également plus répandu en Suisse latine qu'en Suisse alémanique⁴⁵.

Figure 29

Taux de pauvreté en termes de revenu, selon le degré d'urbanisation, 2014-2023



Source: OFS – SILC 2014-2023, © OFAS 2025

Dans ce contexte, le monitoring national de la pauvreté examine dans quelle mesure il est possible de calculer les taux de pauvreté cantonaux sur la base des données de l'enquête SILC et des données de registre, en appliquant des méthodes d'estimation sur petits domaines. Les travaux ne sont toutefois pas suffisamment avancés pour fournir des résultats probants. Une autre possibilité consisterait à utiliser à cette fin des données

fiscales et d'autres données administratives (cf. chap. A.4). Il serait en effet important de réaliser des comparaisons à petite échelle afin de dresser un panorama plus précis de la pauvreté en Suisse et de mieux comprendre les difficultés particulières auxquelles sont confrontés les cantons et les communes. Reste à savoir si de telles comparaisons permettraient également de mesurer les effets des différentes stratégies de lutte contre la pauvreté. Des analyses montrent que des facteurs sociaux et économiques expliquent une très grande partie de la variabilité des risques de pauvreté (Hümbelin, Hobi et Fluder 2022, p. 179-181 ; en ce qui concerne la variance des taux cantonaux d'aide sociale, cf. cahier thématique « Couverture des besoins vitaux en Suisse », chap. B.2.3, « Différences géographiques »). Dans ces conditions, mesurer l'impact d'un « facteur politique » ou de stratégies d'action globales relève de la gageure. Dans le doute, il semble plus judicieux de se concentrer sur des différences spécifiques entre les systèmes ou sur des mesures sélectionnées. Cette approche permet d'avoir une meilleure vue d'ensemble des contextes d'intervention et de créer des conditions favorables à la mesure de l'efficacité.



cf. cahier thématique
« Couverture des besoins vitaux
en Suisse », (chapitre B.2.3).

B.3 CONDITIONS DE VIE À LA LIMITE DU SEUIL DE PAUVRETÉ ET INTENSITÉ DE LA PAUVRETÉ FINANCIÈRE

- Le minimum vital social ne peut pas être déterminé de manière entièrement objective. C'est la raison pour laquelle le système suisse de sécurité sociale en propose plusieurs définitions. Celle utilisée par l'aide sociale est très restrictive. Si l'on prenait pour base les montants destinés à la couverture des besoins vitaux dans les PC, le taux de pauvreté serait environ deux fois plus élevé.
- De nombreuses familles vivent juste au-dessus du seuil de pauvreté : leur revenu leur permet de couvrir le minimum vital social (calculé selon les critères de l'aide sociale), mais guère plus.
- La mesure qui indique à quel point un ménage est touché par la pauvreté est appelée « écart de pauvreté ». Elle indique la somme d'argent qui manque à un ménage pour dépasser le seuil de pauvreté. En 2023, l'écart de pauvreté médian s'élevait à environ un cinquième du seuil de pauvreté. Le terme « médian » signifie que cet écart était inférieur à un cinquième pour la moitié des personnes touchées par la pauvreté et supérieur pour l'autre moitié.
- Les dettes peuvent entraver la sortie de la pauvreté. Or, les personnes à faible revenu sont particulièrement concernées par les arriérés de paiement (primes d'assurance-maladie, loyer, impôts, etc.). Cette situation affecte à la fois leur bien-être et leur santé. Les personnes soutenues par l'aide sociale, en particulier, sont souvent endettées : on estime que plus de la moitié d'entre elles sont dans cette situation.

Pour mesurer statistiquement la pauvreté financière, il est nécessaire de définir un seuil de pauvreté, c'est-à-dire une valeur seuil qui détermine si un ménage est touché ou non par la pauvreté (cf. chap. B.2.1). Si cette catégorisation offre une certaine clarté, elle occulte aussi certains aspects importants. Ce sont ces aspects qui sont abordés dans le présent chapitre. D'une part, il vaut la peine de se demander combien de personnes vivent dans des ménages dont les ressources financières ne dépassent que de peu le seuil de pauvreté (chap. B.3.1). D'autre part, il convient de déterminer l'ampleur et l'intensité de la pauvreté : quel montant manque aux ménages touchés par la pauvreté financière (chap. B.3.2) ? Et dans quelle mesure l'endettement aggrave-t-il encore leur situation (chap. B.3.3) ?

B.3.1 PERSONNES DISPOSANT DE RESSOURCES FINANCIÈRES LIMITÉES

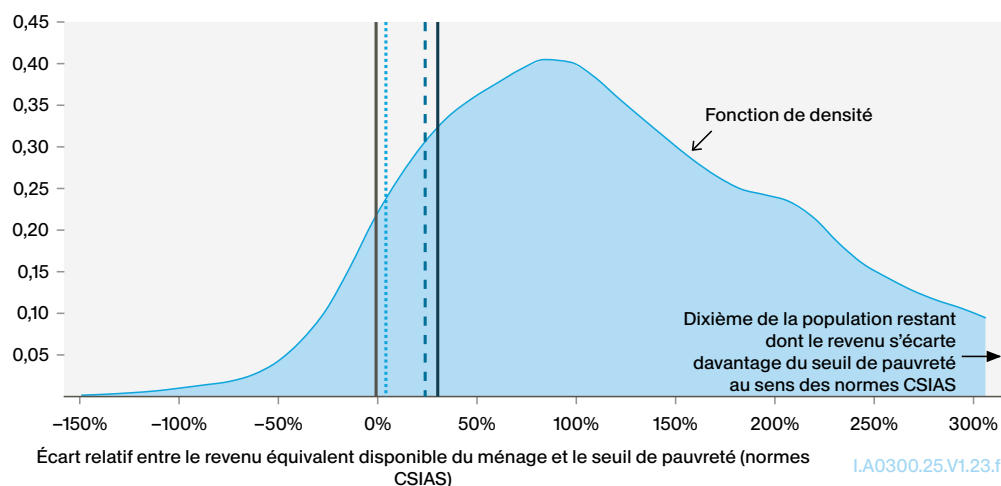
Deux raisons au moins font qu'il est important de s'intéresser aux personnes vivant juste au-dessus du seuil de pauvreté. Tout d'abord, ces personnes se trouvent, elles aussi, dans une situation financière précaire. Il suffit de peu pour qu'elles basculent dans la pauvreté. Du point de vue de la politique sociale et de la lutte contre la pauvreté, il faut donc rester attentif à ce groupe et en connaître la taille. À cela s'ajoute le fait que le seuil de pauvreté ne peut pas être déterminé de manière entièrement objective. Le minimum vital social utilisé par l'aide sociale, et sur lequel se fondent les analyses statistiques présentées jusqu'ici (cf. chap. B.2.1), est calculé de manière très restrictive. Or, le système de sécurité sociale connaît également d'autres définitions moins strictes, notamment celle des PC à l'AVS/AI. On peut donc se demander à quoi ressemblerait le tableau de la pauvreté en Suisse si l'on appliquait ces autres définitions.

Figure 30
Répartition des revenus autour du seuil de pauvreté, 2023

Personnes vivant dans des ménages d'actifs

Seuils de pauvreté:

- Seuil de pauvreté au sens des normes CSIAS
- Besoins vitaux +100 francs
- Besoins vitaux +500 francs
- Besoins vitaux au sens des PC à l'AVS et à l'AI



Remarque: La surface située sous la courbe montre la répartition de la population selon le revenu disponible du ménage. Le revenu disponible du ménage est exprimé en pourcentage du seuil de pauvreté au sens des normes CSIAS. Des valeurs inférieures à -100 % sont possibles lorsque le revenu disponible est négatif en raison des dépenses obligatoires (impôts, cotisations sociales, y compris primes d'assurance-maladie obligatoire, contributions d'entretien) ou de pertes subies par les indépendants. La pauvreté est définie comme la pauvreté liée au revenu. Les éléments de la fortune pouvant compenser les pertes de revenu ne sont pas pris en compte.

Source: OFS – SILC 2023, © OFAS 2025

La [figure 30](#) indique la répartition des personnes autour du seuil de pauvreté. Comme ce seuil peut varier (par ex. en fonction de la taille du ménage), les écarts sont exprimés en pourcentage du seuil de pauvreté. Un écart de 100 %, par exemple, signifie que le revenu disponible du ménage est deux fois plus élevé que le seuil de pauvreté. Ce figure ne prend en compte que les personnes vivant dans des ménages d'actifs. Les personnes âgées en sont exclues en raison de la difficulté d'intégrer la fortune de manière pertinente dans la figure, alors que celle-ci joue un rôle particulièrement important pour la mesure de la pauvreté à l'âge de la retraite. Les conséquences d'une application d'autres seuils de pauvreté à cette catégorie de personnes sont donc traitées séparément.

La figure montre clairement que la courbe est très raide à proximité immédiate du seuil de pauvreté (ligne verticale grise située à 0%). Cela signifie que même de légers déplacements du seuil de pauvreté, vers la gauche ou vers la droite, entraîneraient une forte variation du nombre de personnes touchées par la pauvreté. Au total, la figure couvre 90 % de la population concernée, à savoir celle des personnes vivant dans des ménages d'actifs, illustrée par la surface bleue située sous la courbe. Plus cette surface est grande, plus le nombre de personnes correspondant est élevé. Le dixième de la population dont le revenu est le plus éloigné du seuil de pauvreté n'est pas inclus dans la figure, car la prise en compte de cette catégorie repousserait considérablement la marge de droite.

Outre le seuil de pauvreté au sens des normes CSIAS, représenté par la ligne grise, trois autres seuils de pauvreté sont présentés. Ils se distinguent uniquement par le montant destiné à couvrir les besoins vitaux. Le premier seuil relève le montant utilisé par l'aide sociale de 100 francs par mois pour une personne seule (pour les ménages de plus grande taille, les montants sont adaptés en conséquence)⁴⁶ ; le deuxième seuil relève ce montant de 500 francs, et le troisième utilise les montants destinés à la couverture des besoins vitaux dans les PC.

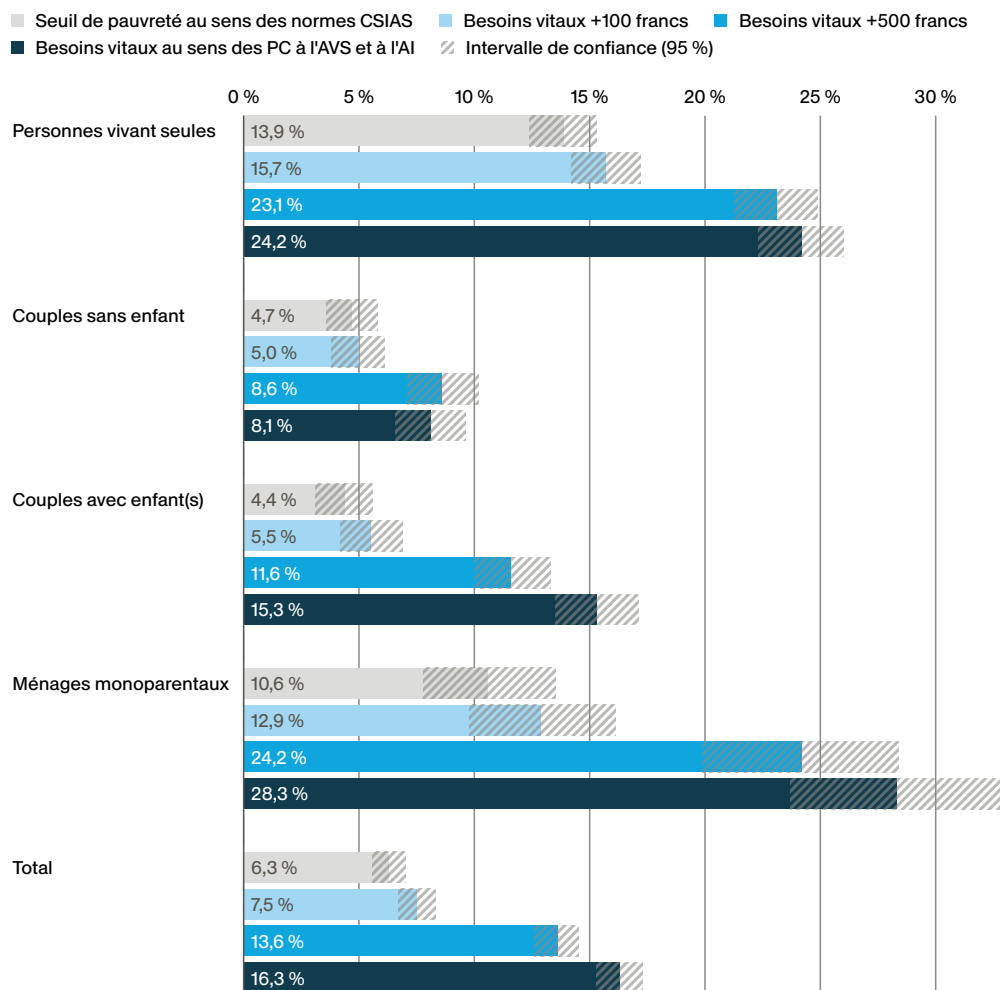
Il apparaît clairement que les différents seuils de pauvreté se trouvent dans une zone de la figure où la courbe progresse fortement. Le nombre de personnes par segment de revenu augmente régulièrement jusqu'à ce que le revenu des ménages atteigne presque deux fois le seuil de pauvreté correspondant au minimum vital défini pour l'aide sociale.

La surface comprise entre le seuil de pauvreté (en gris) et les autres seuils indique le nombre de personnes supplémentaires qui seraient considérées comme pauvres si une autre définition du minimum vital était retenue. En convertissant cette donnée en taux de pauvreté, on obtient le résultat suivant : si l'on relevait le montant destiné à couvrir les besoins vitaux de 100 francs par mois, la proportion de personnes vivant dans des ménages d'actifs touchés par la pauvreté passerait de 6,3 à 7,5 %. Un relèvement de 500 francs entraînerait un quasi-doublement du taux de pauvreté en termes de revenu, qui passerait à 13,6 %. Enfin, si l'on prenait comme référence les montants destinés à la couverture des besoins vitaux dans les PC, 16,3 % de la population vivant dans des ménages d'actifs seraient considérés comme pauvres (cf. [figure 31](#)).

La hausse la plus marquée concerne les couples avec enfants, qui sont particulièrement nombreux dans la tranche de revenu située juste au-dessus du minimum vital social de l'aide sociale, mais aussi dans celle des revenus moyens (cf. Hümbelin et Lehmann 2022, p. 8-11 ; Fluder et Lehmann 2024, p. 28-29). Si le seuil de pauvreté était calculé sur la base des montants destinés à la couverture des besoins vitaux dans les PC, le nombre de ménages familiaux touchés par la pauvreté augmenterait fortement. Cela est notamment dû au fait que les montants prévus pour les enfants à partir de l'âge de 11 ans sont plus élevés dans les PC. Ces montants plus élevés renvoient à un problème apparemment « technique », mais qui revêt une grande importance dans la pratique : celui de savoir dans quelle mesure les besoins vitaux augmentent avec le nombre de personnes dans un ménage (cf. chap. B.2.1 et l'encadré « Que sont les échelles d'équivalence et les revenus équivalents ? », p. 49). Comme il existe des raisons de supposer que les normes CSIAS sous-estiment les besoins vitaux des familles (Höglinger et al. 2024, p. 32-51), la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS) a chargé la CSIAS, en mai 2025, de prévoir dans ses normes un supplément par enfant. Après consultation des cantons et des communes, cette adaptation devrait entrer en vigueur début 2027⁴⁷.

Figure 31
Taux de pauvreté liée au revenu selon différentes définitions des besoins vitaux, 2023

Personnes vivant dans des ménages d'actifs



I.A0310.25.V1.23.f

Source: OFS – SILC 2023, © OFAS 2025

Qu'en est-il des personnes vivant dans des ménages de retraités ? Comme la notion de pauvreté liée au revenu est peu pertinente à cette étape de la vie, il est préférable d'utiliser le taux de pauvreté tenant compte des ressources financières. Les effets sont du même ordre de grandeur que pour les ménages d'actifs (figure 32). Si l'on relève le montant destiné à couvrir les besoins vitaux de 100 ou de 500 francs par mois pour un ménage d'une personne, les effets sont généralement un peu plus marqués (le taux de pauvreté passe de 7,3 à 8,9 % pour un relèvement de 100 francs ; il atteint 16,3 % pour un relèvement de 500 francs). Ces résultats indiquent que les retraités sont un peu plus nombreux à vivre juste au-dessus du seuil de pauvreté. En revanche, l'application des montants destinés à la couverture des besoins vitaux dans les PC n'entraînerait qu'une légère augmentation supplémentaire du taux (16,5 %). Cela tient notamment au fait que les montants plus élevés pour les ménages familiaux ne jouent guère de rôle dans le cas des retraités, qui vivent la plupart du temps seuls ou en couple. Il convient de noter que seuls les montants destinés à la couverture des besoins vitaux dans les PC ont été repris, et non les autres éléments qui entrent en ligne de compte dans le calcul de ces prestations, comme les montants maximaux reconnus au titre du loyer ou la prise en compte de la fortune. Il n'est donc pas possible de déterminer sans autre si les personnes comprises dans ces 16,5 % auraient droit à des PC. Par ailleurs, des analyses estiment qu'un peu plus de 25 % des

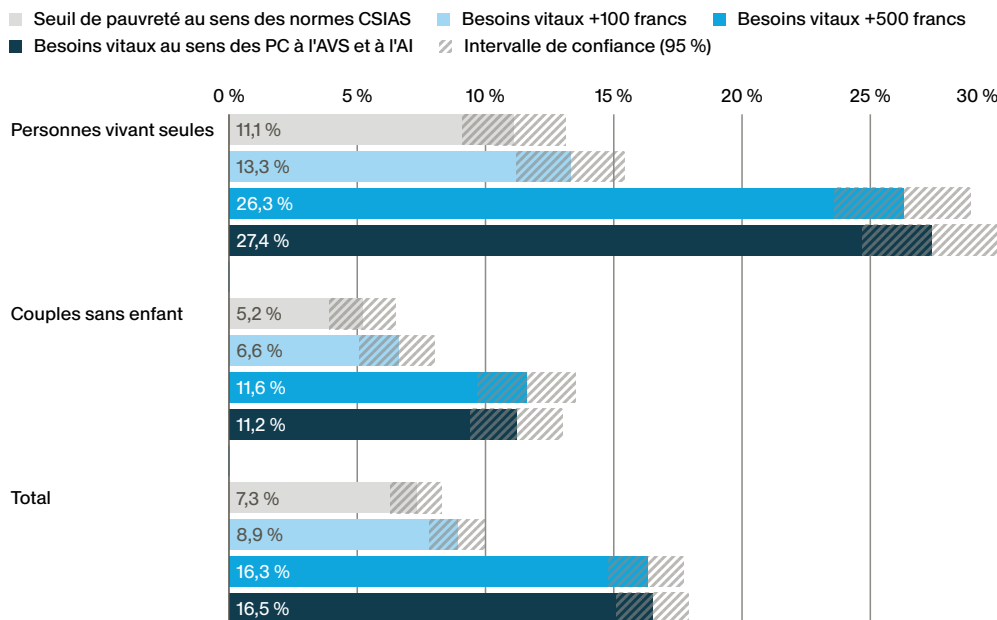
personnes qui pourraient prétendre à des PC à l'AVS n'en bénéficient pas (Hümbelin, Richard et al. 2021, p. 50 ; pour plus de détails sur le non-recours aux PC et à d'autres prestations sociales sous condition de ressources, cf. cahier thématique « Couverture des besoins vitaux en Suisse », chap. C.1).



cf. cahier thématique
« Couverture des besoins vitaux
en Suisse », (chapitre C.1).

Figure 32
Taux de pauvreté tenant compte des réserves financières selon différentes définitions des besoins vitaux, 2022

Personnes vivant dans des ménages de retraités



LA0320.25.V1.22.f

Source: OFS – SILC 2022, avec des données expérimentales concernant la fortune, © OFAS 2025

Qu'entend-on par « ressources financières limitées » ?

Dans les analyses sur la répartition des revenus et de la fortune, il est courant de vouloir identifier non seulement les personnes touchées par la pauvreté, mais aussi celles qui vivent juste au-dessus du minimum vital social. Différentes notions et méthodes sont utilisées à cette fin, mais aucun critère ne s'est clairement imposé à ce jour. L'approche retenue ici consiste à mettre en évidence l'impact que l'application de différents seuils de pauvreté aurait sur le taux de pauvreté. La définition restrictive du minimum vital social utilisée dans l'aide sociale et la définition plus généreuse du système des PC forment respectivement le seuil de pauvreté le plus bas et le seuil le plus élevé (pour des analyses très similaires avec des données fiscales cantonales, cf. Hümbelin et Lehmann 2022).

Le monitoring de la pauvreté contient par ailleurs des analyses statistiques portant sur le quintile de la population dont les revenus sont les plus faibles (20^e percentile / P20). Cette catégorie ne correspond toutefois pas à une définition alternative de la pauvreté, mais désigne une catégorie de personnes à faible revenu dont la part dans la population totale est stable par définition (cf. chap. A.4).

Outre le P20, les analyses statistiques sur la répartition des revenus en Suisse utilisent d'autres méthodes encore pour identifier les ménages disposant de ressources financières limitées. Les exemples qui suivent mettent l'accent sur le critère utilisé, mais les méthodes peuvent également différer sur d'autres points, notamment les ressources financières et les dépenses obligatoires prises en compte :

- ménages dont le revenu est inférieur à 60 % du revenu équivalent médian de tous les ménages (OFS 2012 : « risque de pauvreté » ; Wanner et Gerber 2022 : « ménages disposant de faibles ressources financières ») ;
- ménages dont le revenu est inférieur à 70 % du revenu équivalent médian de tous les ménages (OFS 2016 : « faibles revenus ») ;
- ménages qui, en cas de baisse de 20 % de leur revenu professionnel, passeraient sous le seuil de 60 % du revenu équivalent médian (Wanner et Gerber 2022 : « vulnérabilité »).

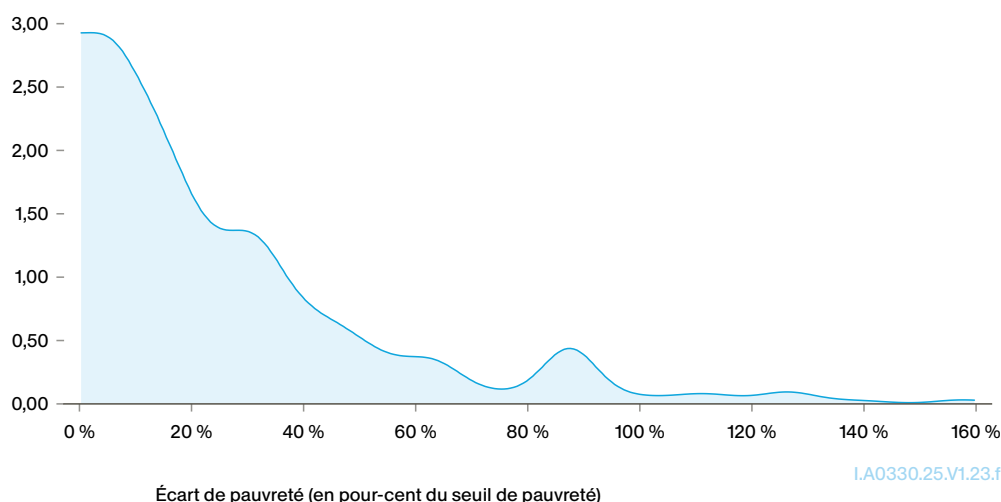
B.3.2 INTENSITÉ DE LA PAUVRETÉ : L'ÉCART DE PAUVRETÉ

L'écart de pauvreté correspond à la somme d'argent qui manque à un ménage pour couvrir ses besoins vitaux. Il correspond, pour un ménage touché par la pauvreté, à la différence entre son revenu effectif et le seuil de pauvreté, et permet ainsi de mesurer l'intensité de la pauvreté.

La [figure 30](#), qui montre la répartition des personnes autour du seuil de pauvreté, fournit déjà de manière implicite des informations sur l'écart de pauvreté. La surface située à gauche du seuil de pauvreté représente le nombre de personnes touchées par la pauvreté et indique l'écart entre le revenu de leur ménage et le minimum vital social. La [figure 33](#) présente les mêmes informations sous une forme légèrement différente : il illustre la répartition des personnes touchées par la pauvreté selon l'ampleur de l'écart de pauvreté. L'écart de pauvreté est exprimé en pourcentage du seuil de pauvreté : par exemple, un écart de pauvreté de 30 % signifie que le revenu disponible du ménage ne couvre que 70 % des besoins vitaux.

Figure 33
Répartition des personnes pauvres en termes de revenu en fonction de l'écart de pauvreté, 2023

Personnes vivant dans des ménages d'actifs



Remarques: La surface située sous la courbe montre la répartition des personnes pauvres en termes de revenu en fonction de l'écart de pauvreté. L'écart de pauvreté relatif indique, en pourcent, la part du seuil de pauvreté qui n'est pas couverte. Il peut être supérieur à 100 % lorsque le revenu disponible est négatif en raison des dépenses obligatoires (impôts, cotisations sociales, y compris primes d'assurance-maladie obligatoire, contributions d'entretien) ou de pertes subies par les indépendants. La pauvreté est définie comme la pauvreté liée au revenu. Les éléments de la fortune pouvant compenser les pertes de revenu ne sont pas pris en compte.

Source: OFS – SILC 2023, © OFAS 2025

La figure confirme pour l'ensemble de la Suisse ce que des analyses fiscales nettement plus détaillées montrent pour certains cantons (Fluder et al. 2020, p. 69-72) : la plupart des personnes touchées par la pauvreté vivent dans des ménages dont le revenu est relativement proche du seuil de pauvreté. Il est important de noter que ce revenu comprend les différentes prestations sociales. Si des écarts de pauvreté importants persistaient malgré ces prestations, cela signifierait que le système de sécurité sociale n'est, dans de nombreux cas, pas en mesure d'empêcher les situations de grande précarité.

L'écart de pauvreté médian s'élève, pour tous les ménages touchés par la pauvreté, à environ un cinquième du seuil de pauvreté (calculé sur la base des normes CSIAS). En 2023, il s'élevait à près de 600 francs par mois pour une personne seule. Les données statistiques pour l'ensemble de la Suisse ne permettent pas de comparer différentes catégories de personnes touchées par la pauvreté.

B.3.3 PAUVRETÉ ET ENDETTEMENT

L'impact de la pauvreté sur un ménage ne se mesure pas uniquement aux ressources dont il dispose ou non dans l'immédiat. Les dettes jouent également un rôle important. Elles peuvent résulter de difficultés financières passées et hypothéquer l'avenir. Un endettement conséquent peut faire échouer les efforts pour sortir de la pauvreté. En effet, si une hausse du revenu peut permettre à un ménage de couvrir le minimum vital social par ses propres moyens et d'accéder ainsi à une certaine indépendance financière, elle peut également, dès lors que le revenu dépasse le minimum vital au sens du droit des poursuites, amener les créanciers à faire valoir leurs prétentions et à exiger le remboursement des dettes.

Les dispositions légales et les mesures politiques concernant le traitement des dettes, en particulier les procédures de désendettement, sont examinées dans le cahier thématique « Couverture des besoins vitaux en Suisse » (chap. C.2.4). Les informations statistiques ci-après montrent l'ampleur du phénomène de l'endettement et son impact sur les ménages à faible revenu et sur ceux touchés par la pauvreté.

Si l'on prend en compte l'ensemble du parcours de vie, les dettes peuvent aider un ménage à maintenir son niveau de vie. Dans le meilleur des cas, elles permettent de compenser des fluctuations de revenu et de répartir les dépenses sur l'ensemble de la vie (Iezzi et D'Alessio 2013, p. 6 ; Kim, Wilmarth et Henager 2017, p. 198-199). Les événements et les phases de la vie qui peuvent pousser un individu à s'endetter sont, par exemple, la fondation d'une famille, une période de chômage, la formation des enfants ou la création d'une entreprise. Dans certains cas, les dettes peuvent même s'avérer financièrement avantageuses à court terme (par ex. économies d'impôts, frais de logement réduits). De plus, les dettes ne sont donc pas nécessairement la conséquence d'une situation de détresse matérielle, et toutes ne pèsent pas sur le budget d'un ménage. Les hypothèques sur le logement principal peuvent notamment être considérées comme une forme de frais de logement et sont généralement exclues des statistiques publiques (OFS, Eurostat).

En Suisse, environ 40 % de la population vivait en 2022 dans un ménage endetté (hors hypothèques sur le logement principal)⁴⁸. Si l'on exclut les hypothèques, de nombreuses personnes parviennent à rembourser leurs dettes avant d'atteindre l'âge de la retraite, une situation qui peut notamment s'expliquer par le fait de ne plus avoir d'enfants à charge ou d'avoir touché un héritage. Les explications qui suivent se concentrent donc sur les personnes vivant dans des ménages d'actifs.

La proportion de personnes vivant dans un ménage d'actifs avec des dettes est supérieure à 40 % dans toutes les catégories de revenu. Des différences significatives apparaissent néanmoins lorsque l'on examine les divers types de dettes (figure 34). Les ménages à faible revenu déclarent souvent avoir des difficultés à payer leurs factures à temps (par ex. loyer, impôts, primes d'assurance-maladie) : dans le quintile (cinquième) le plus pauvre de la population, 30 % des ménages sont confrontés à des arriérés de paiement en raison de liquidités insuffisantes, contre seulement 5 % dans le quintile le plus aisé. Les achats par acomptes sont également plus fréquents chez les ménages à faible revenu. Il en va de même pour les dettes auprès d'amis ou de membres de la famille, les découverts bancaires ou les impayés sur les cartes de crédit.

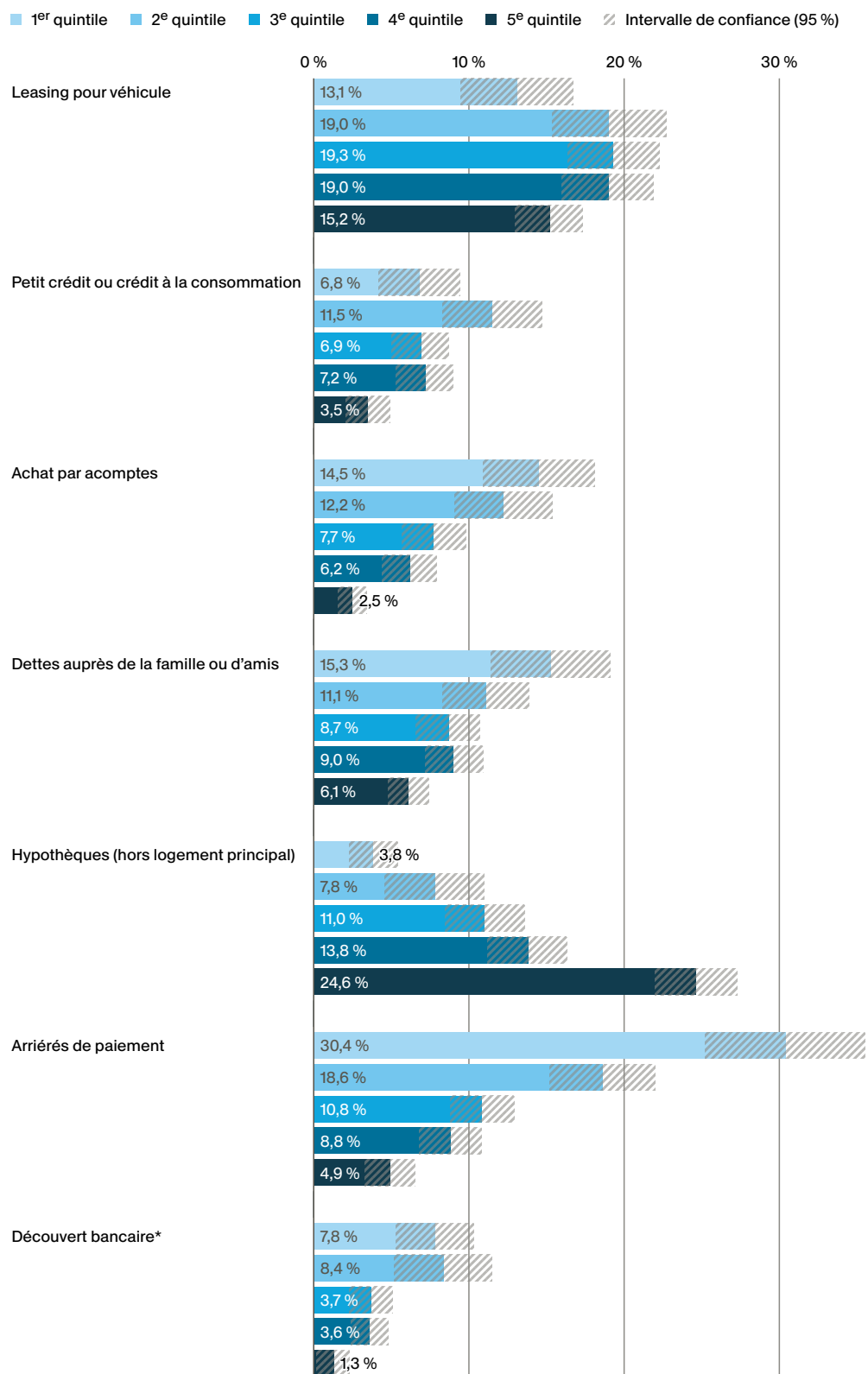
Ces types de dettes ont pour caractéristique commune de ne pas faire l'objet de mécanismes de contrôle, ou seulement de contrôles très limités. À l'inverse, pour les petits crédits, les crédits à la consommation et les contrats de leasing, la loi impose de vérifier au préalable la situation financière des personnes concernées (art. 28 et 29 de la loi sur le crédit à la consommation). Les hypothèques qui ne grèvent pas le logement principal supposent la propriété d'autres biens immobiliers, ce qui indique une situation financière stable. Par rapport aux arriérés de paiement, leur gradient social est donc inversé : les hypothèques sont d'autant plus fréquentes que le revenu est élevé.



cf. cahier thématique
« Couverture des besoins vitaux
en Suisse », (chapitre C.2.4).

Figure 34
Types de dettes selon les catégories de revenu, 2022

Personnes vivant dans des ménages d'actifs



I.A0340.25.V1.22.f

Remarque: * Découvert bancaire ou impayé sur les cartes de crédit. Quintiles de revenu : revenu disponible équivalent (y c. loyer fictif), quintiles déterminés sur la base de l'ensemble de la population.

Source: OFS – SILC 2022, © OFAS 2025

Le type de dettes contractées diffère ainsi considérablement d'une catégorie de revenu à une autre. Quelle est la situation des personnes touchées par la pauvreté ? Celles-ci sont confrontées à des arriérés de paiement ou à d'autres dettes à peu près aussi souvent que les autres personnes appartenant au quintile des revenus les plus bas. En revanche, les personnes dépendantes de l'aide sociale semblent davantage exposées à l'endettement : une enquête menée en 2019 auprès de plus d'une centaine de services sociaux a montré que 60 % des personnes ayant déposé une demande d'aide sociale déclaraient avoir des dettes (Mattes et al. 2022, p. 13-18)⁴⁹. Cette proportion élevée s'explique probablement par le fait que l'aide sociale n'est accordée qu'aux ménages ne disposant pratiquement d'aucun patrimoine. De plus, de nombreuses personnes hésitent à déposer une demande et ne s'adressent aux services sociaux que lorsqu'elles ne voient plus d'autre issue (cf. cahier thématique « Couverture des besoins vitaux en Suisse », chap. B.2 et C.1).

Les arriérés de paiement constituent un type de dettes particulièrement révélateur de l'existence de difficultés financières. Ils ne sont pris en compte dans les statistiques que s'ils sont la conséquence d'une insuffisance de ressources (et non d'un oubli ou d'autres causes). La [figure 35](#) montre quels postes de dépenses sont concernés par des arriérés de paiement. Comme on pouvait s'y attendre, les personnes touchées par la pauvreté sont plus souvent confrontées à des arriérés de paiement que le reste de la population dans presque tous les postes de dépenses. C'est pour les primes d'assurance-maladie et le loyer que l'écart est le plus flagrant. Or, ces arriérés de paiement sont particulièrement critiques, car ils augmentent les risques de perdre son logement ou de ne pas bénéficier de soins de santé suffisants. La différence est moins marquée pour les impôts. Si l'on considère l'ensemble de la population, les dettes fiscales constituent le type d'arriérés de paiement le plus fréquent⁵⁰. La situation est quelque peu différente pour les personnes touchées par la pauvreté. Cela tient probablement au fait que la charge fiscale sur le minimum vital est souvent faible (cf. cahier thématique « Couverture des besoins vitaux en Suisse », chap. B.1.4) et pèse donc moins lourdement sur les personnes touchées par la pauvreté que d'autres frais fixes.

En 2020 (il n'existe pas de données plus récentes), 16 % des personnes touchées par la pauvreté vivaient dans un ménage ayant fait l'objet d'une poursuite ou d'un acte de défaut de biens au cours des douze derniers mois. Cette proportion est nettement plus faible dans le reste de la population (7 %). Une fois de plus, les bénéficiaires de l'aide sociale apparaissent comme un groupe particulièrement touché : parmi les personnes ayant sollicité l'aide sociale en 2019, 36 % déclaraient avoir fait l'objet d'une poursuite au cours des six derniers mois (Mattes et al. 2022, p. 20-21)⁵¹.

L'existence de poursuites judiciaires indique clairement qu'un ménage ne parvient plus à faire face à ses dettes. Les mesures juridiques et administratives constituent toutefois un critère trop restrictif pour identifier les situations d'endettement critique (Betti et al. 2007, p. 142). De manière générale, on peut parler de « surendettement » lorsqu'un ménage devrait réduire drastiquement son niveau de vie pour parvenir à honorer ses obligations financières (cf. Fondeville, Özdemir et Ward 2010, p. 4 ; Iezzi et D'Alessio 2013, p. 7-8). Cette formulation montre clairement que le surendettement n'est pas nécessairement lié à la pauvreté. Même des personnes ayant un niveau de vie élevé peuvent se retrouver dans une telle situation et s'exposer à une baisse importante de leur niveau de vie⁵².

Il est très difficile de déterminer à partir des statistiques publiques si un ménage est surendetté. Les indicateurs qui reposent sur des données financières objectives ne reflètent en effet que certains aspects d'une situation d'endettement. Pour cette raison, certaines approches scientifiques considèrent qu'il est plus fiable de s'en remettre à l'évaluation subjective des personnes interrogées (Betti et al. 2007, p. 153 ; Iezzi et D'Alessio 2013, p. 10, 14). C'est ce que fait la [figure 36](#), qui montre la part des personnes vivant dans des ménages pour lesquels les intérêts et le remboursement des dettes constituent, selon leur propre estimation, une charge importante. Au total, 7 % de la population est dans cette situation. Les ménages à faible revenu sont plus souvent concernés que ceux à revenu élevé (1^{er} et 2^e quintiles : 12,7 % et 10,9 % ; 5^e quintile : 2,3 %). Il n'existe toutefois pas de différences statistiquement significatives entre les ménages pauvres en termes de revenu et le reste de la population⁵³.



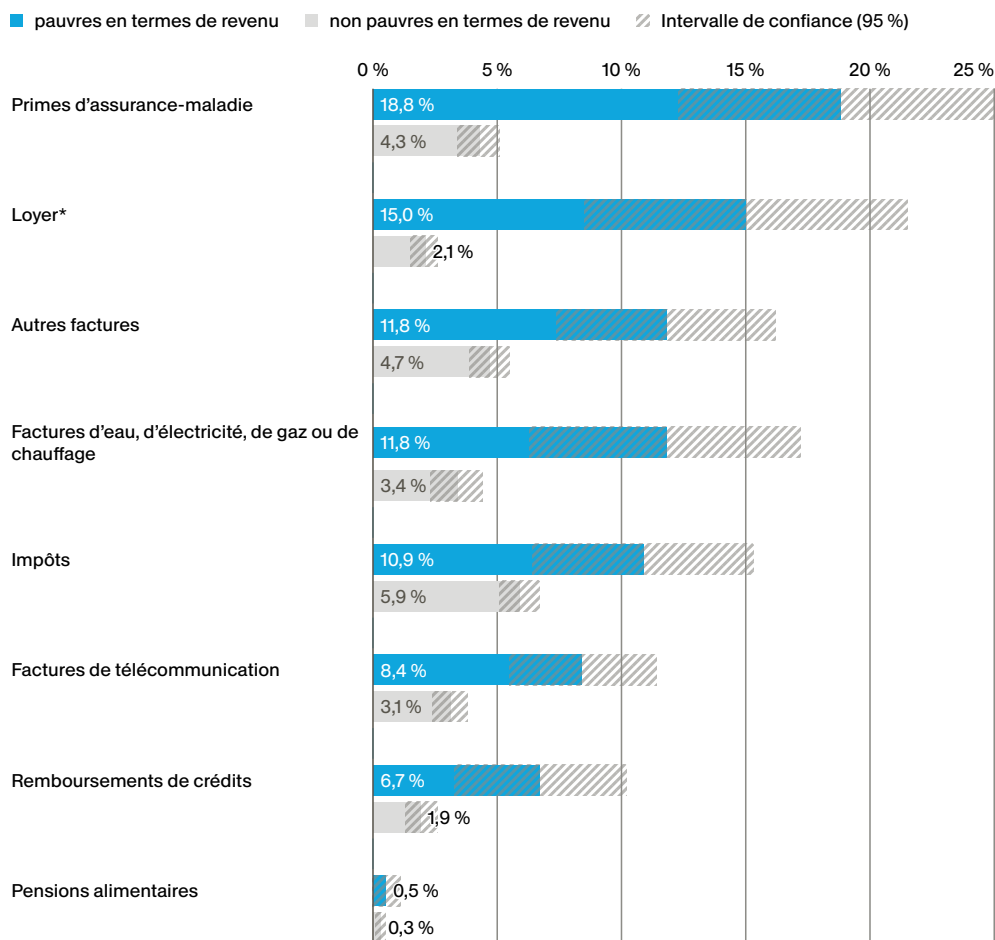
cf. cahier thématique
« Couverture des besoins vitaux
en Suisse », (chapitre B.2 et
chapitre C.1).



cf. cahier thématique
« Couverture des besoins vitaux
en Suisse », (chapitre B.1.4).

Figure 35
Types d'arriérés de paiement des personnes pauvres et non pauvres, 2022

Personnes vivant dans des ménages d'actifs



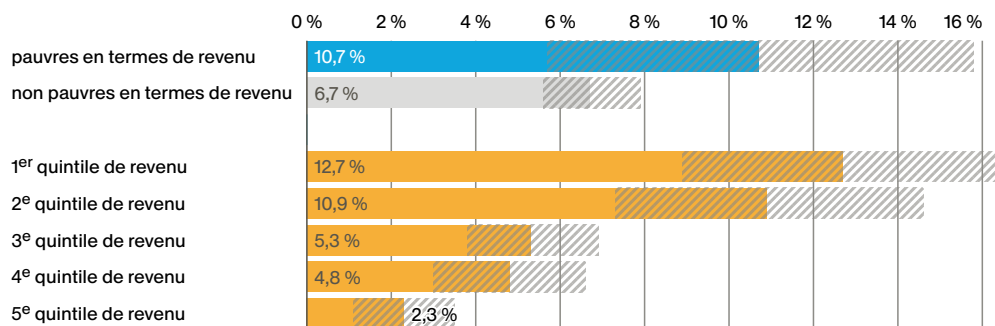
I.A0350.25.V1.22.f

Remarque: * Loyer ou intérêts hypothécaires du logement principal

Source: OFS – SILC 2022, © OFAS 2025

Figure 36
Personnes vivant dans des ménages d'actifs avec un endettement subjectif élevé, 2022

▨ Intervalle de confiance (95 %)



I.A0360.25.V1.22.f

Remarque: Quintiles de revenu: revenu disponible équivalent (y c. loyer fictif), quintiles déterminés sur la base de l'ensemble de la population

Source: OFS – SILC 2022, © OFAS 2025

Les situations d'endettement critique ne compromettent pas seulement les perspectives financières, mais peuvent également s'accompagner de problèmes de santé. Des analyses longitudinales montrent que les personnes ayant des arriérés de paiement ont davantage de sentiments négatifs et sont moins satisfaites de leur vie. Plus les retards de paiement s'accumulent, plus ces émotions s'intensifient (Coste, Henchoz et Wernli 2020 ; Wernli, Henchoz et Coste 2021 ; Białowolski 2018). Des troubles du sommeil et un épuisement physique sont d'autres manifestations fréquentes (Henchoz, Coste et Suppa 2024, p. 33-34 ; cf. aussi Hämmig et Herzig 2022). Les problèmes de santé risquent notamment de provoquer un cercle vicieux, car les personnes endettées renoncent souvent à se faire soigner (Henchoz, Coste et Suppa 2024, p. 49-54). Il a été démontré que les conséquences négatives de l'endettement ont généralement un effet domino chez les jeunes adultes : elles affectent non seulement la santé, mais aussi le travail ou la formation, le logement, ainsi que les relations amicales et familiales (Henchoz, Coste et Suppa 2024, p. 35-37).

B.4 DYNAMIQUE DE LA PAUVRETÉ FINANCIÈRE

- Il est important de déterminer si la pauvreté est une situation temporaire ou durable pour les personnes concernées. La réalité est toutefois complexe et se situe le plus souvent quelque part entre ces deux extrêmes. Si la pauvreté liée au revenu semble souvent temporaire, de nombreuses personnes concernées y retombent après en être sorties.
- Il n'existe actuellement aucune analyse complète de la dynamique de la pauvreté en Suisse. Une étude plus ancienne, basée sur des données de 1999 à 2012, avait conclu que plus de la moitié des personnes tombant dans la pauvreté liée au revenu au cours d'une année donnée en sortaient l'année suivante. Cependant, un peu plus de la moitié d'entre elles sont à nouveau touchées par la pauvreté dans les cinq années qui suivent.
- Plus la pauvreté dure longtemps, plus il est difficile d'en sortir. Environ un dixième des personnes qui basculent dans la pauvreté en termes de revenu ne parviennent pas à s'en extraire pendant plusieurs années.
- Les personnes peu qualifiées, les chômeurs, les retraités, les familles monoparentales ou les ménages dont la femme est la principale source de revenus sont particulièrement exposés à ce risque. Les problèmes de santé augmentent également la probabilité de voir la pauvreté s'installer durablement.
- La précarité peut se transmettre d'une génération à l'autre : les personnes qui jugent rétrospectivement que la situation financière de leurs parents était mauvaise déclarent plus souvent, à l'âge adulte, avoir du mal à joindre les deux bouts. Elles souffrent également plus souvent de privation matérielle et sociale que les personnes ayant bénéficié d'une situation financière plus favorable dans leur jeunesse. Elles ne sont toutefois pas plus souvent touchées par la pauvreté en termes de revenu.

Les taux de pauvreté annuels ne sont qu'une photographie instantanée de la pauvreté financière et n'en donnent donc qu'une image incomplète. Ils occultent notamment son caractère dynamique, qui est pourtant crucial pour la politique sociale. Si l'on adopte une perspective individuelle, la question est avant tout de savoir quelle est la gravité de l'expérience de la pauvreté : celle-ci est-elle une épreuve passagère à laquelle de nombreuses personnes sont confrontées au cours de leur vie ? Ou s'agit-il plutôt d'une situation durable et accablante, dont on ne sort que difficilement ? Le chapitre B.4.1 traite de ces trajectoires individuelles. Si l'on s'intéresse au contraire à la dimension générationnelle, il convient de se demander dans quelle mesure l'expérience de la pauvreté pendant l'enfance augmente le risque d'être également touché par ce phénomène à l'âge adulte ou, pour le dire autrement, dans quelle mesure la pauvreté se transmet d'une génération à l'autre. Le chapitre B.4.2 est consacré à cette question.

B.4.1 TRAJECTOIRES INDIVIDUELLES DE PAUVRETÉ

Le risque de basculer dans la pauvreté évolue tout au long de la vie. Les jeunes adultes doivent notamment relever le défi de quitter le domicile parental et de s'intégrer durablement dans la vie active. La décision de vivre en couple et de fonder une famille modifie leurs perspectives personnelles et leur marge de manœuvre financière. Il en va de même pour la modification ou la dissolution de ces formes de vie, comme une séparation ou le départ des enfants. Des événements critiques, tels que la perte d'un emploi ou une maladie grave, peuvent se transformer en épreuves de longue durée. Le risque de basculer dans la pauvreté à la suite de ces événements et transitions dépend en partie du cadre institutionnel (par ex. système fiscal, droit civil, prestations sociales, politique familiale, système éducatif) et des normes sociales. La position sociale et économique d'une personne joue également un rôle important (cf. chap. B.2.4.3).

Enfin, il convient de se demander dans quelle mesure les expériences de pauvreté sont durables : s'agit-il d'épreuves passagères au cours d'une vie ou d'événements marquants qui affectent les individus sur le long terme ? Pour répondre à cette question, il faut disposer de données couvrant la situation d'une même personne sur plusieurs années. L'enquête SILC fournit de premières indications, car elle recueille des informations sur les mêmes ménages et les mêmes personnes pendant quatre années consécutives. Les données les plus récentes montrent qu'entre 2020 et 2023, 17,6 % de la population a été touchée par la pauvreté liée au revenu au moins une année (figure 37). Ce taux sur une période de quatre ans est donc environ deux fois plus élevé que les taux de pauvreté annuels pendant la même période (qui sont compris entre 8,1 et 8,7 % ; cf. chap. B.2.3). Ce constat n'est guère surprenant : plus on examine la trajectoire d'une personne sur une longue période, plus il est probable qu'elle ait connu un épisode de pauvreté.

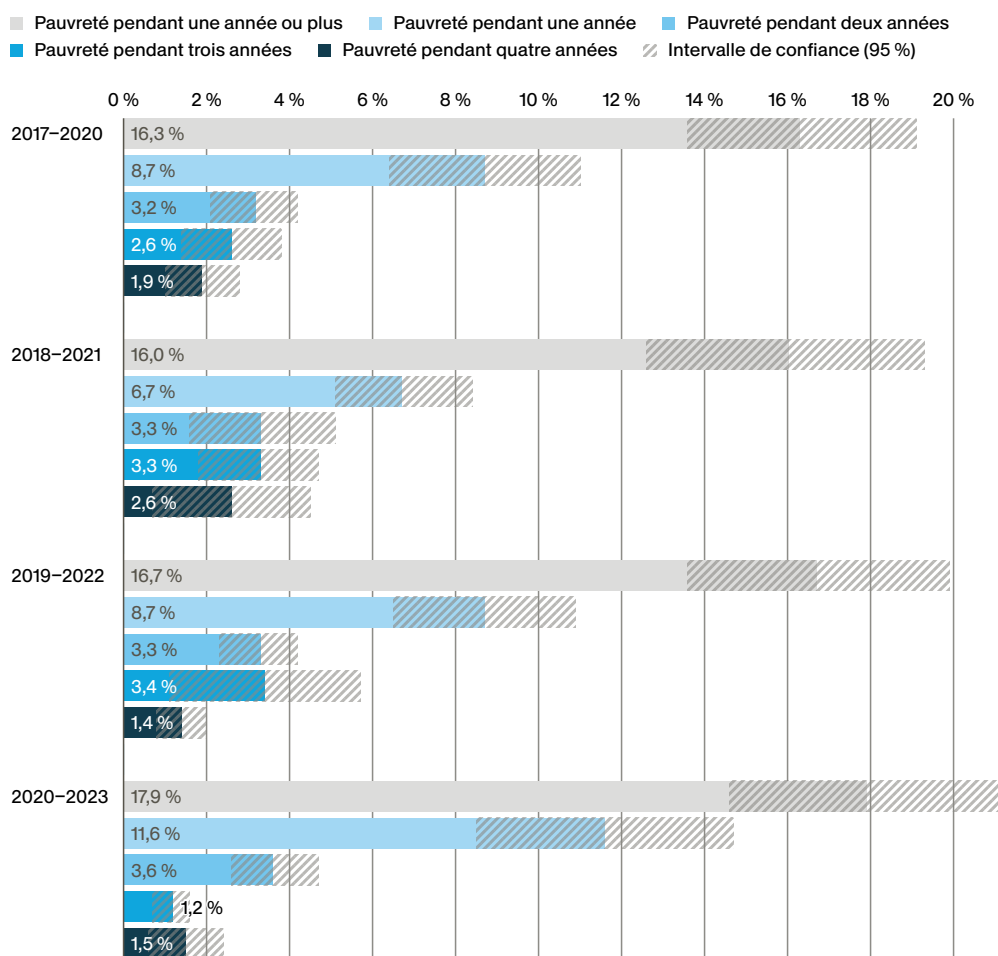
Les épisodes de pauvreté de courte durée sont les plus fréquents : environ la moitié des personnes ayant connu une situation de pauvreté au cours de la période de quatre ans considérée ont vécu exactement une année dans la pauvreté. Cette proportion a légèrement augmenté entre 2020 et 2023. Le fait d'étendre la période d'observation d'un à quatre ans permet donc de tirer deux conclusions. Tout d'abord, la pauvreté est temporaire pour la plupart des personnes concernées, et non une fatalité à long terme. Ensuite, la proportion de personnes qui font l'expérience de la pauvreté au cours de leur vie est plus importante que ne le laisseraient supposer les taux de pauvreté annuels⁵⁴.

Les indicateurs calculés à partir des données de l'enquête SILC ne permettent toutefois d'obtenir qu'une estimation grossière : la période d'observation de quatre ans est courte, et les épisodes de pauvreté peuvent être tronqués vers le passé comme vers l'avenir. En Suisse, peu de travaux de recherche se sont intéressés de manière approfondie aux trajectoires individuelles de pauvreté financière. L'étude la plus complète a analysé les données du Panel suisse de ménages sur une période de quatorze ans, de 1999 à 2012 (Can 2017), en suivant le parcours des personnes dont le revenu venait de passer sous le seuil de pauvreté. Il en ressort que plus de la moitié de ces personnes n'étaient plus touchées par la pauvreté l'année suivante (figure 38). Des études comparables ont

conclu à des taux de sortie de la pauvreté similaires dans d'autres pays (Bane et Ellwood 1986, p. 9 ; Devicienti, Gualtieri et Rossi 2010, p. 42 ; Devicienti 2002, p. 335 ; Laroche 1998, p. 26 ; Stevens 1999, p. 567 ; Biewen 2003, p. 7, 24 ; Fouarge et Layte 2005, p. 419). Elles montrent également que plus une situation de pauvreté se prolonge, plus la probabilité d'en sortir diminue. Une minorité de personnes ne parviennent quasiment jamais à s'extraitre de la pauvreté. En Suisse, ce serait le cas d'environ une personne sur dix au cours de la période observée.

Pourquoi le taux de sortie de la pauvreté diminue-t-il avec le temps ? Plusieurs explications peuvent être avancées (cf. Biewen 2009, p. 1095-1096). D'une part, un effet de sélection peut être à l'œuvre : les personnes qui restent plus longtemps dans la pauvreté ont dû faire face, dès le départ, à des difficultés plus marquées. En d'autres termes, les personnes bénéficiant de conditions plus favorables parviennent à sortir plus rapidement de la pauvreté, tandis que celles qui sont déjà défavorisées ont tendance à s'installer dans la pauvreté. D'autre part, la durée d'une situation de pauvreté peut elle-même avoir une influence et réduire les chances de surmonter les difficultés, par exemple parce que les personnes concernées se sentent de plus en plus exclues de la société, perdent le contact avec le marché du travail, voient leur état de santé se dégrader ou se découragent. Le fait qu'une pérennisation de la pauvreté crée un cycle qui s'auto-entretient est empiriquement prouvé pour la Suisse, même si les mécanismes exacts ne sont pas identifiés (Can 2017, p. 220-222).

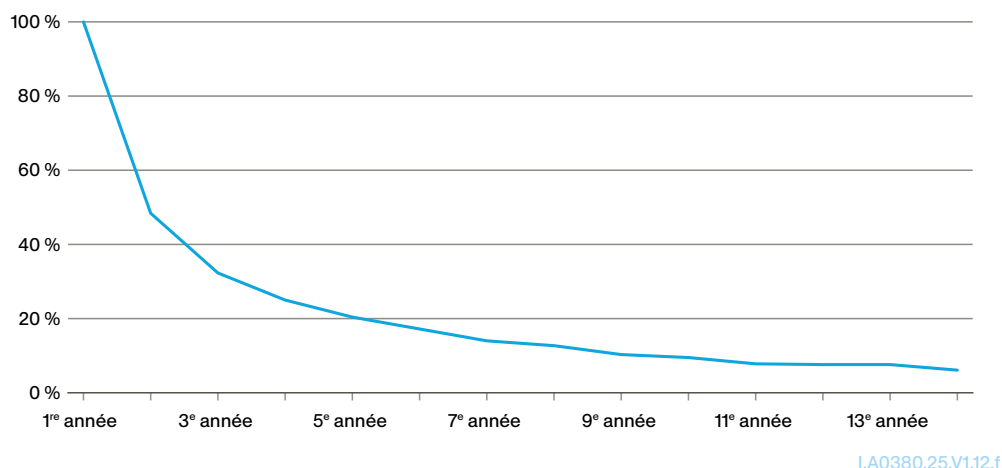
Figure 37
Pauvreté liée au revenu sur quatre années, 2017-2023



I.A0370.25.V1.23.f

Source: OFS – SILC, données longitudinales, © OFAS 2025

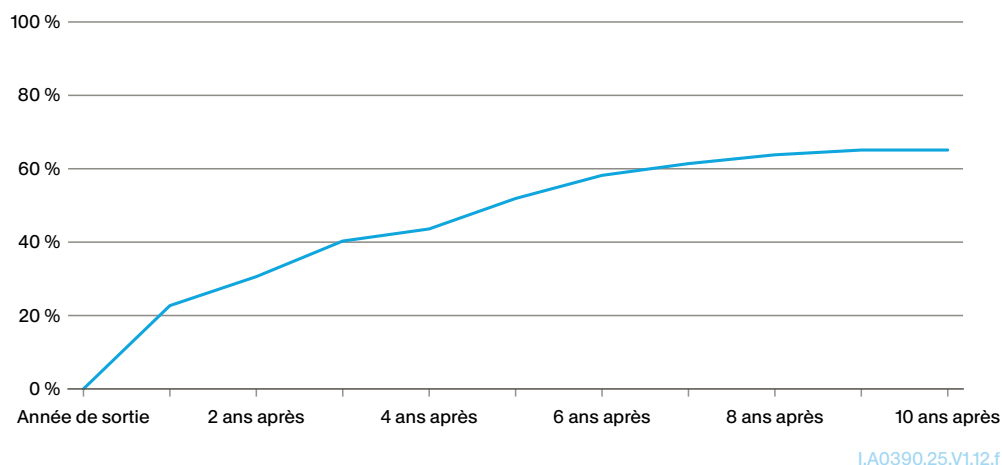
Figure 38
Durée des situations de pauvreté liée au revenu (données : 1999-2012)



Exemple: Parmi les personnes nouvellement touchées par la pauvreté liée au revenu, 20 % restent en situation de pauvreté pendant cinq années consécutives. Cela signifie inversement que 80 % parviennent à sortir de la pauvreté (de manière temporaire ou durable) au cours de la même période.

Source: Can 2017, p. 209, avec les données du Panel suisse de ménages 1999-2012

Figure 39
Retours dans la pauvreté liée au revenu, chiffres cumulés (données : 1999-2012)



Exemple: Parmi les personnes qui sont sorties de la pauvreté liée au revenu, 52 % ont été à nouveau touchées par la pauvreté au cours des cinq années suivantes (pour une durée plus ou moins longue).

Source: Can 2017, p. 223, avec les données du Panel suisse de ménages 1999-2012

Cette analyse semble donc également confirmer l'impression que la pauvreté serait avant tout un phénomène temporaire. Un suivi des trajectoires des personnes après leur sortie de la pauvreté montre néanmoins que cette impression est trompeuse. En effet, seule une minorité de ces personnes parvient à s'extraire durablement de la pauvreté, et plus de la moitié d'entre elles y sont à nouveau confrontées par la suite (figure 39). Un peu plus d'une personne sur cinq retombe dans la pauvreté une année seulement après en être sortie. Ces résultats sont comparables à ceux d'études menées dans d'autres pays (Stevens 1999, p. 567 ; Laroche 1998, p. 26 ; Biewen 2003, p. 7, 25 ; Devicienti, Gualtieri et Rossi 2010, p. 42).

Ces résultats soulignent la nécessité de considérer la pauvreté comme un phénomène dynamique et complexe. Dans de nombreux cas, elle n'est ni une fatalité immuable ni un épisode bref et isolé. On observe plutôt une alternance de périodes de pauvreté et de non-pauvreté (Gradin, Cantó et del Rio 2018, p. 256). Le défi pour la re-

cherche consiste à démêler cette complexité et à identifier certains parcours types. Or, cette tâche s'avère particulièrement ardue. Les études menées en Suisse n'ont pas permis d'établir une typologie fixe des parcours⁵⁵. De même, rares sont les analyses portant sur les transitions et les événements qui conduisent à des épisodes de pauvreté ou permettent d'en sortir (pour l'influence des événements de la vie sur les parcours dans l'aide sociale, cf. Salzgeber et al. 2016, p. 32-37, 43-44).

Il est plus simple, sur le plan méthodologique, de déterminer les facteurs de risque associés à des épisodes de pauvreté prolongés ou à une pauvreté persistante. Plusieurs études mentionnent que les personnes peu qualifiées, les chômeurs, les retraités, les familles monoparentales et les ménages dont la femme est la principale source de revenus sont exposés à un risque accru de rester longtemps dans la pauvreté (Can 2017, p. 214-217 ; Tillmann et Budowski 2006, p. 341-343 ; Heeb et Gutjahr 2012, p. 281 ; Lustat 2020, p. 63-64). Là encore, les résultats concordent largement avec ceux de la littérature internationale (Gradin, Cantó et del Rio 2018, p. 262-263 ; Biewen 2014, p. 5-6). Les autres groupes à risque identifiés sont les personnes vivant seules (Can 2017, p. 214 ; Lustat 2020, p. 63-64) et celles souffrant de problèmes de santé de longue durée (Gazareth et al. 2018, p. 123-124). En Suisse, de nombreux facteurs de risque associés à de longues périodes de pauvreté constituent également des facteurs de risque de retour à la pauvreté (Can 2017, p. 224-228).

B.4.2 TRANSMISSION DE LA PAUVRETÉ D'UNE GÉNÉRATION À L'AUTRE

La dynamique de la pauvreté ne se manifeste pas uniquement dans les parcours de vie individuels. Elle peut également avoir des répercussions entre les générations. On parle de « transmission intergénérationnelle de la pauvreté » lorsque des enfants ayant grandi dans la pauvreté sont également touchés par ce phénomène à l'âge adulte. Cette transmission intergénérationnelle doit retenir l'attention pour plusieurs raisons. D'une part, le fait que les chances de mener une existence digne, autonome et épanouie dépendent de l'origine sociale et soient fortement limitées dès l'enfance est en conflit avec les principes fondamentaux de justice. D'autre part, les mesures visant à lutter contre cette transmission sont particulièrement prometteuses, car elles interviennent à un stade précoce du parcours de vie d'une personne et peuvent ainsi avoir une influence positive sur de nombreuses années de son existence (Schutter et al. 2023, p. 1-17).

De nombreuses études confirment l'existence d'un lien entre la situation socio-économique des parents et celle de leurs enfants, ou entre les désavantages auxquels la famille d'origine a été exposée et les possibilités d'action et de réalisation d'une personne (pour la Suisse, cf. cahier thématique « [Formation et pauvreté en Suisse](#) », chap. A.2). Les études traitant spécifiquement de la transmission intergénérationnelle de la pauvreté sont toutefois plus rares. Elles se heurtent en effet à la difficulté de déterminer la situation matérielle à deux moments de la vie : l'enfance au sein du domicile parental et une partie de la vie active. Et comme la pauvreté est déterminée au niveau du ménage (cf. chap. B.2.1), ces études ne peuvent se limiter aux individus, mais doivent tenir compte de la situation de l'ensemble du ménage à chaque fois (Parolin et al. 2023, p. 5 ; Nolan 2024, p. 75). De plus, l'évaluation des résultats pris isolément n'est pas aisée. C'est surtout la comparaison avec d'autres pays qui permet de déterminer si l'ampleur de la transmission intergénérationnelle de la pauvreté est élevée ou faible. De telles comparaisons entre différents pays sont toutefois encore rares à l'heure actuelle et généralement très complexes (Bavaro, Carranza et Nolan 2024, p. 1 ; Nolan 2024, p. 82 ; Parolin et al. 2023, p. 6-7).

Il n'existe pas non plus d'analyses détaillées sur la transmission intergénérationnelle de la pauvreté en Suisse. Les informations recueillies à intervalles de plusieurs années dans le cadre d'un module complémentaire de l'enquête SILC fournissent néanmoins quelques indications. Dans ce module, les personnes interrogées donnent des informations sur la situation financière de leur famille d'origine lorsqu'elles avaient 14 ans. Ces informations peuvent ensuite être mises en relation avec leur situation actuelle. La [figure 40](#) présente les résultats des deux dernières enquêtes, réalisées en 2019 et 2023.

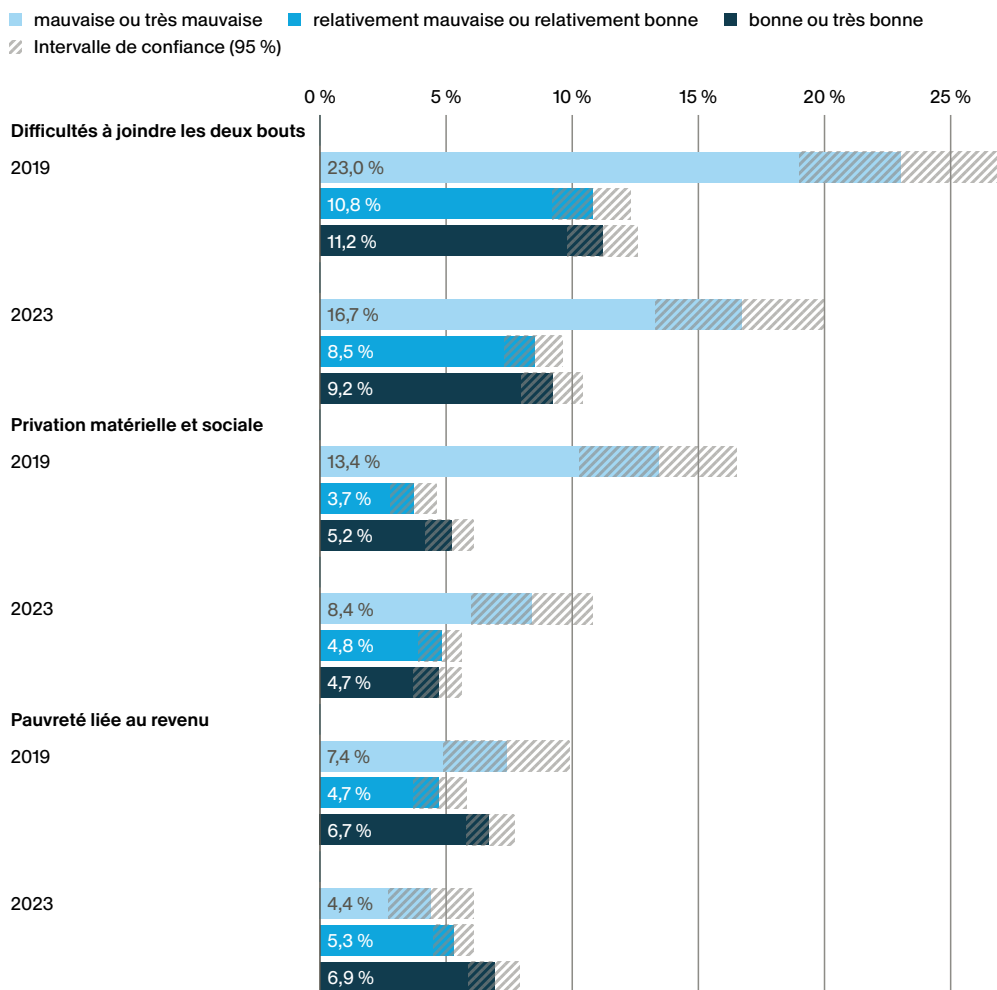


cf. cahier thématique
« [Formation et pauvreté en Suisse](#) », (chapitre A.2).

Figure 40
Transmission intergénérationnelle des désavantages matériels, 2019 et 2023

Personnes âgées de 25 à 59 ans (au moment de l'enquête)

Situation financière du foyer parental à l'âge de 14 ans environ :



I.A0400.25.V1.23.f

Exemple: En 2019, 13,4 % des personnes interrogées ayant connu une mauvaise situation financière durant leur jeunesse (situation du foyer parental vers l'âge de 14 ans) étaient en situation de privation matérielle et sociale.

Source: OFS – SILC 2019 et 2023, © OFAS 2025

L'évaluation subjective de la situation financière met en évidence une relation claire : dans l'enquête de 2023, 17 % des personnes qui jugeaient rétrospectivement la situation financière de leurs parents comme mauvaise ou très mauvaise ont déclaré avoir actuellement (entre 25 et 59 ans) des difficultés à joindre les deux bouts. Parmi les personnes ayant bénéficié d'une meilleure situation financière pendant leur jeunesse, cette proportion est presque deux fois moins élevée (2023 : 8,5 % et 9,2 %)⁵⁶. L'avantage de cette évaluation subjective est qu'elle permet d'apprécier la situation actuelle et la situation passée selon des critères similaires. L'inconvénient est qu'elle ne fait pas explicitement référence à la pauvreté. Le fait d'avoir du mal à joindre les deux bouts peut dépendre du mode de vie, et la perception de ce qui est considéré comme « difficile » peut varier d'une personne à l'autre⁵⁷.

Une autre façon d'évaluer la situation actuelle consiste à déterminer si une personne souffre de privation matérielle et sociale au moment de l'enquête (pour ce concept, cf. chap. B.5.1). Cette approche met également en évidence l'existence d'une transmission intergénérationnelle des désavantages. Le taux de privation matérielle et

sociale est nettement plus élevé chez les personnes ayant grandi dans des conditions financières difficiles que chez celles qui n'y ont pas été confrontées, ou très peu. En 2023, l'écart était moins important qu'en 2019.

La situation est différente si l'on considère la pauvreté liée au revenu. Il n'existe pas de relation statistiquement significative entre la situation financière du foyer parental et le risque d'être confronté à cette forme de pauvreté à l'âge adulte. Pour de nombreux pays européens, on observe que la transmission intergénérationnelle des désavantages matériels est plus faible lorsque l'on tient compte de la pauvreté en termes de revenu plutôt que de la privation ou des difficultés financières (Curristan, Maître et Russell 2022, p. 55-61). Cette situation s'explique probablement par le fait que cette forme de pauvreté correspond rarement à une situation durable (cf. chap. B.4.1). Elle peut être la conséquence financière d'événements marquants de la vie, que les personnes sont en mesure de surmonter plus ou moins rapidement si elles bénéficient de conditions favorables (par ex. un bon niveau de formation ou un environnement social riche en ressources). La privation matérielle et sociale, à l'inverse, témoigne indirectement de l'absence de telles conditions et de l'incapacité à surmonter des situations critiques. Elle peut également être le résultat de processus d'exclusion et de déclassement social prolongés. Il est donc compréhensible que la transmission intergénérationnelle des désavantages se traduise plus souvent par une situation de privation matérielle et sociale que par la pauvreté en termes de revenu.

Il convient de noter que la corrélation avec la pauvreté liée au revenu n'est pas seulement faible, mais tout bonnement inexistante en Suisse. Cela n'est le cas que dans quelques autres pays. Dans la plupart des pays, les personnes ayant grandi dans des conditions financières défavorables sont plus souvent exposées au risque de pauvreté à l'âge adulte que les autres⁵⁸.

Le module complémentaire de l'enquête SILC repose sur l'appréciation subjective des conditions de vie durant la jeunesse. Le critère utilisé (à partir de quand la situation financière d'un ménage est-elle considérée comme mauvaise ?) peut varier d'une personne à l'autre, et les répondants sont invités à évaluer des expériences pouvant remonter jusqu'à 45 ans. Il n'existe pas d'études sur la transmission intergénérationnelle de la pauvreté en Suisse qui reconstituent la situation matérielle de la famille d'origine à l'aide de données financières objectives. Certaines études sur la mobilité des revenus examinent toutefois l'influence de la famille d'origine. Elles attestent généralement d'une perméabilité sociale élevée en Suisse (Chuard et Grassi 2020 ; Bühler, Schaltegger et Häner-Müller 2024)⁵⁹. Cependant, ces études ne permettent pas de tirer des conclusions sur la pauvreté, car elles se concentrent sur les revenus professionnels des individus et ne reflètent pas de manière exhaustive la situation financière des ménages concernés (cf. Nolan 2024, p. 75). De manière générale, les recherches montrent que la mobilité est plus importante au milieu de la distribution des revenus qu'en bas ou qu'en haut de celle-ci (cf. Föllmi et Martínez 2017, p. 18-20).

Les liens observés entre la situation financière des parents et celle de leurs enfants sont avant tout de nature descriptive. Pris isolément, ils ne permettent pas d'identifier les facteurs qui influencent la transmission intergénérationnelle des désavantages. Ils n'indiquent pas non plus dans quelle mesure les perspectives des enfants sont influencées par ces difficultés économiques ou par d'autres aspects connexes de la famille d'origine et de l'environnement. Les recherches internationales suggèrent que le dénuement matériel a des effets intergénérationnels, dont l'ampleur et l'existence peuvent varier considérablement d'un pays à l'autre (Bellani et Bia 2017 ; Nolan 2024, p. 80-82). Le niveau de formation des parents semble aussi jouer un rôle important (Serafino et Tonkin 2014). Toutefois, étant donné la difficulté de mesurer de manière fiable l'expérience de la pauvreté pendant l'enfance, on peut se demander dans quelle mesure il est pertinent de séparer analytiquement la situation matérielle des autres facteurs sociaux (Nolan 2024, p. 80). Une possibilité consiste à les combiner dans un indicateur qui tente de refléter le statut socio-économique du foyer parental dans un sens plus large (par ex. Bavaro, Caranza et Nolan 2024, p. 4-7).

En Suisse, plusieurs projets de recherche ont récemment étudié la mobilité intergénérationnelle, sans toutefois se concentrer spécifiquement sur la pauvreté. L'état des connaissances dans ce domaine devrait continuer de s'améliorer dans un avenir proche. Un projet de recherche financé par le Fonds national suisse examine actuellement la mobilité intergénérationnelle sous plusieurs angles, comme la formation, le revenu, la profession ou la fortune, et analyse les interactions entre ces dimensions⁶⁰. Des analyses comparatives à l'échelle internationale montrent que la pauvreté se transmet d'une génération à l'autre de différentes manières. Le lien entre le niveau de formation formelle et les chances de trouver un emploi joue par exemple un rôle. En conséquence, il est possible d'influencer la transmission intergénérationnelle de la pauvreté en intervenant dans différents champs politiques, notamment la politique de formation, la politique du marché du travail et des salaires, ou encore la redistribution par le biais des impôts et des prestations sociales (Parolin et al. 2023).

B.5 LA PAUVRETÉ : UN PHÉNOMÈNE MULTIDIMENSIONNEL

- Les définitions exclusivement financières de la pauvreté ne fournissent aucune indication sur les conditions de vie réelles des personnes touchées. L'approche de la privation matérielle et sociale vient combler cette lacune. Elle consiste à déterminer si un individu subit des privations en raison d'un manque de ressources financières. Pour ce faire, elle prend en compte différents critères devant être remplis pour atteindre un niveau de vie minimal.
- En Suisse, le taux de privation matérielle et sociale s'élevait à 5,5 % en 2023. Ce taux est similaire au taux de pauvreté financière prenant en compte la fortune (cf. chap. B.2.2).
- La privation matérielle et sociale et la pauvreté financière ne touchent pas toujours les mêmes personnes. D'un côté, les privations importantes n'apparaissent souvent que lorsque les personnes manquent d'argent pendant une période relativement longue. D'un autre côté, il est possible que les moyens financiers d'un ménage soient supérieurs au seuil de pauvreté, mais que ses membres doivent malgré tout s'imposer des privations, parce qu'ils ont des besoins spécifiques (par ex. pour des raisons de santé), qu'ils fixent d'autres priorités ou que les ressources du ménage ne sont pas réparties en tenant compte des besoins de chacun.
- La pauvreté financière est influencée par les contraintes et les possibilités dans d'autres domaines de la vie, qui peuvent l'aggraver ou au contraire aider à la surmonter. Afin d'analyser ces liens, un modèle a été spécialement développé pour le présent monitoring. Il comprend les dimensions suivantes : la situation financière, la formation, l'activité professionnelle, la santé, le logement, les relations sociales et la participation politique.
- Le modèle multidimensionnel confirme que la pauvreté financière apparaît rarement seule. Deux tiers des personnes pauvres en termes de revenu vivent dans un ménage qui subit des contraintes dans une à trois dimensions supplémentaires ; environ un cinquième en subissent dans un plus grand nombre de dimensions.
- Pour comprendre les liens entre la pauvreté financière et les autres dimensions, des analyses plus poussées sont nécessaires. Le monitoring explore donc différents thèmes spécifiques. Dans le premier cycle, il s'agit de la couverture des besoins vitaux (mesures de lutte contre la pauvreté financière), du lien entre activité professionnelle et pauvreté ainsi que du lien entre formation et pauvreté. Les indicateurs statistiques relatifs aux autres dimensions (santé, logement, relations sociales et participation politique) sont présentés à la fin de ce chapitre ; ils seront approfondis lors des prochains cycles du monitoring.

Dans les pays riches, la situation financière d'un ménage est en principe un indicateur pertinent de son niveau de vie. En outre, elle détermine généralement l'accès aux prestations sociales couvrant les besoins vitaux. C'est la raison pour laquelle de nombreux pays se concentrent sur des indicateurs basés sur le revenu dans leurs rapports sur la pauvreté. Cependant, les conceptions purement financières de la pauvreté ont aussi leurs limites, car elles ne renseignent pas directement sur la situation réelle des individus dans les différents domaines de la vie. Pour combler ces lacunes, il faut généralement appréhender la pauvreté sous un angle multidimensionnel. Deux approches de ce type sont présentées ci-après. La première est l'indicateur de la privation matérielle et sociale développé dans le cadre des rapports sociaux de l'Union européenne ; la seconde est une conception multidimensionnelle de la pauvreté, fondée spécifiquement sur les sept dimensions du présent monitoring et développée en collaboration avec l'*Oxford Poverty and Human Development Initiative* (OPHI).

B.5.1 PRIVATION MATÉRIELLE ET SOCIALE

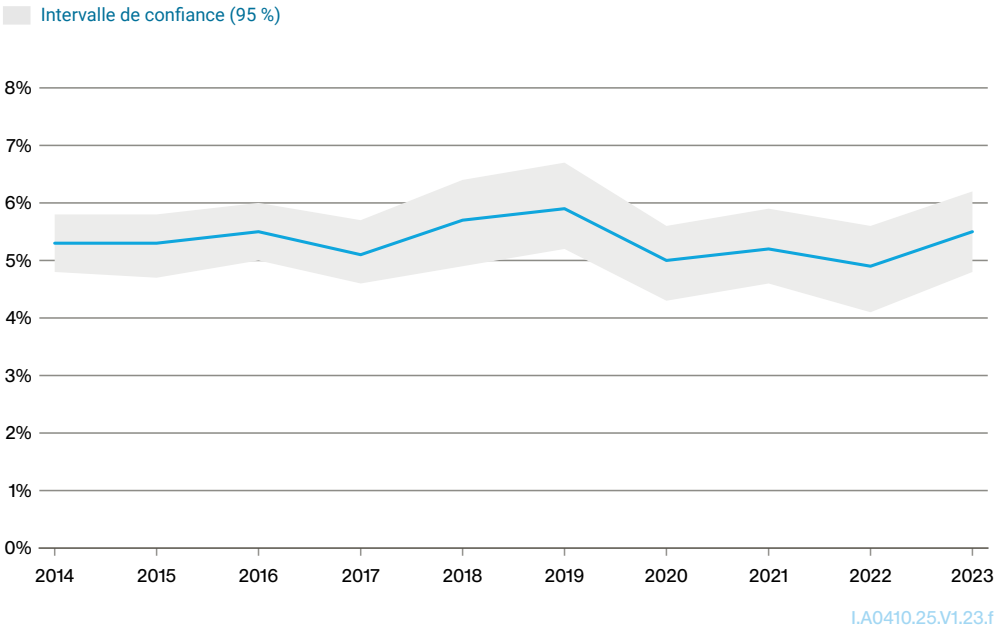
Par privation matérielle et sociale, on entend le fait de devoir renoncer à des biens, des services ou des activités sociales importants pour des raisons financières. Le concept s'inspire des travaux du sociologue britannique Peter Townsend (1928-2009). Ce dernier définissait la pauvreté comme le fait qu'un individu ne dispose pas de moyens suffisants pour atteindre un niveau de vie minimal considéré comme acceptable dans la société dans laquelle il vit (Townsend 1979, p. 31).

Dans le cadre des rapports sociaux de l'Union européenne, un indicateur de la privation matérielle a été développé dans les années 2000, puis révisé quelques années plus tard pour inclure également la privation sociale (Guio et al. 2016 ; Guio et al. 2017). Dans sa nouvelle version, il compte treize critères permettant de déterminer si une personne subit des privations pour des raisons financières⁶¹. Il s'agit par exemple d'aspects liés à l'alimentation, à l'habillement ou à la participation sociale. On considère qu'un individu souffre de privation matérielle et sociale si ses besoins ne sont pas satisfaits dans au moins cinq des treize catégories. Contrairement aux indicateurs financiers, celui de la privation mesure l'accès effectif aux biens et aux services.

En 2023, la privation matérielle et sociale touchait 5,5 % de la population résidente permanente de Suisse. Les années précédentes également, l'indicateur était relativement stable, oscillant entre 5 et 6 % ; les fluctuations observées n'étaient pas statistiquement significatives (figure 41)⁶². Par ailleurs, le taux de privation matérielle et sociale est étroitement lié au revenu. Il est le plus élevé pour le cinquième de la population au revenu le plus faible (1^{er} quintile), puis diminue continuellement (figure 42). Ainsi, les personnes à faible revenu affichent un taux de privation nettement plus élevé que le reste de la population (16,5 % contre 4,6 %). Les domaines de la vie concernés sont toutefois similaires (figure 43) : le plus souvent, les individus touchés n'ont pas les moyens de couvrir les dépenses imprévues, de remplacer les meubles usés, de pratiquer régulièrement un loisir payant ou de partir en vacances pendant une semaine.

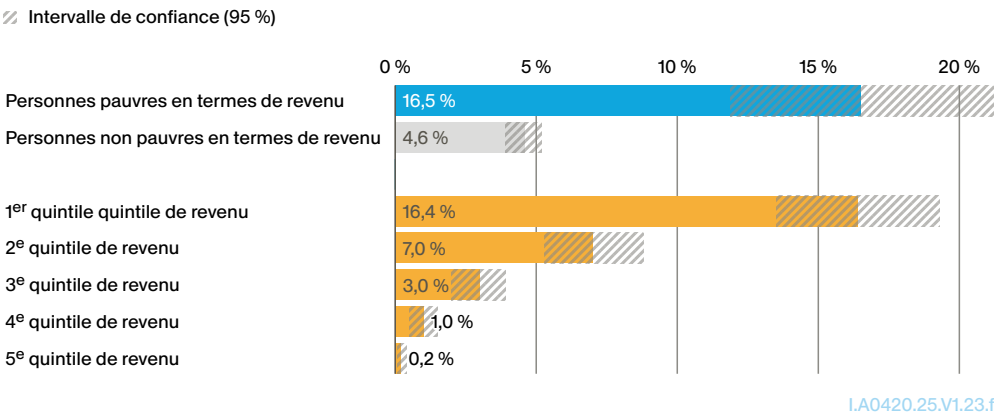
Il n'est pas surprenant que la privation matérielle et sociale soit liée au revenu : par définition, seules les privations dues à des raisons financières sont considérées comme pertinentes. En revanche, il est intéressant de noter que la pauvreté en termes de revenu et la privation se recoupent moins que ce que l'on pourrait supposer. De nombreux pays font cette constatation (Perry 2002 ; Saunders et Naidoo 2020 ; Nolan et Whelan 2011, p. 99-121 ; pour la Suisse : OFS 2023a, p. 4-5 ; Gazareth et Suter 2010, p. 225-227). Si seule une minorité des personnes pauvres en termes de revenu est considérée comme subissant des privations, c'est notamment parce que les baisses de revenu ne se répercutent sur le niveau de vie qu'avec un certain décalage. Ainsi, les baisses de courte durée peuvent être en partie couvertes par l'épargne ou surmontées avec l'aide de l'entourage. Elles n'ont pas non plus d'impact immédiat sur l'équipement en biens de consommation durables (par ex. vêtements, meubles, voiture). Les études qui examinent l'évolution du revenu sur une longue période ou qui prennent également en compte la fortune observent un recoupement plus important entre la pauvreté financière et les privations (Perry 2002, p. 113 ; Saunders et Naidoo 2020, p. 198-200 ; pour la Suisse : OFS 2023b, p. 18).

Figure 41
Taux de privation matérielle et sociale, 2014-2023



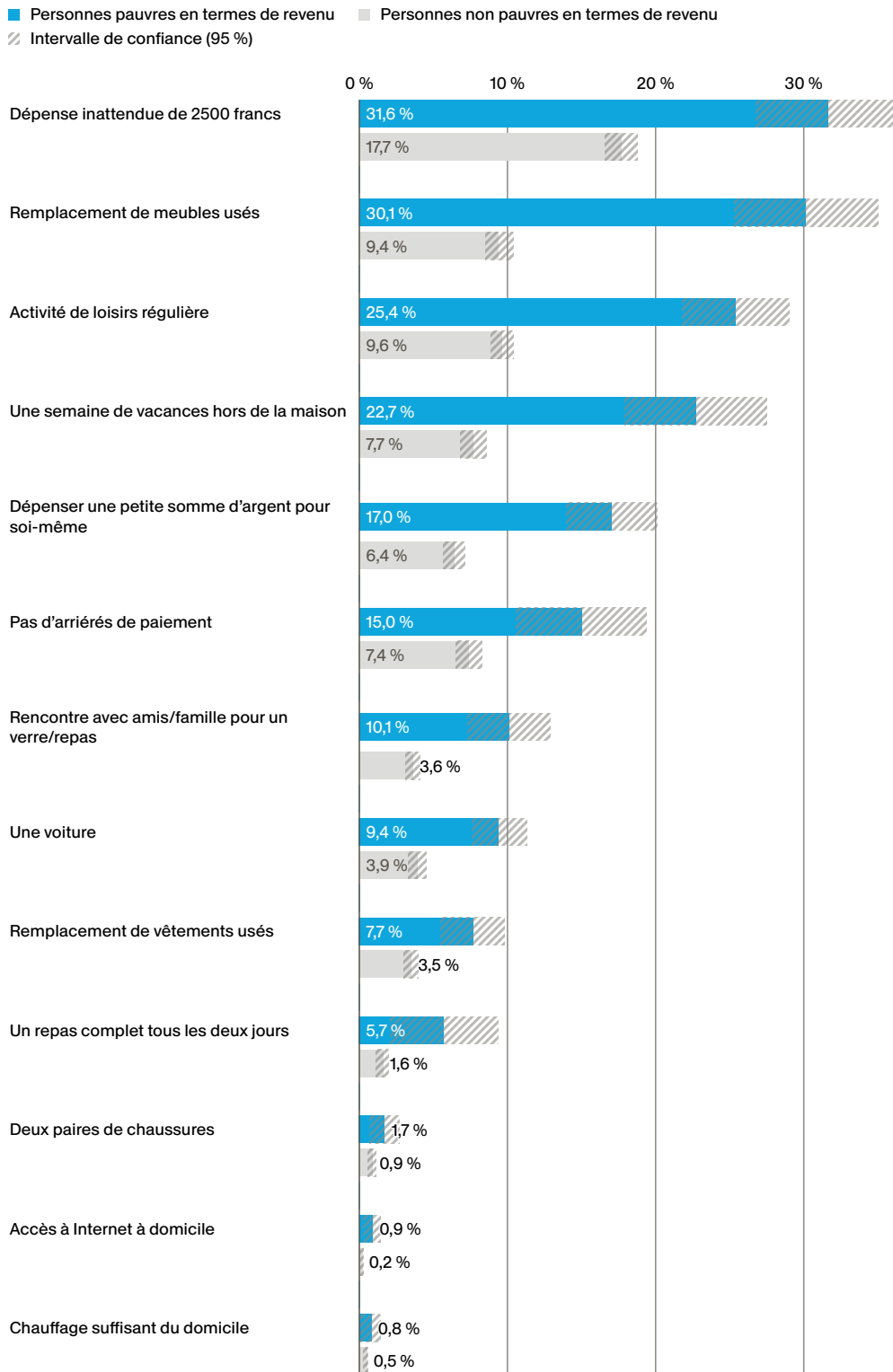
Source: OFS – SILC 2014-2023, © OFAS 2025

Figure 42
Taux de privation matérielle et sociale selon le statut de pauvreté et la catégorie de revenu, 2023



Remarque: Quintiles de revenu : revenu disponible équivalent (y c. loyer fictif)
Source: OFS – SILC 2023, © OFAS 2025

Figure 43
Privations par domaine, 2023



LA0430.25.V1.23.f

Source: OFS – SILC 2023, © OFAS 2025

Le lien n'est pas non plus très étroit dans l'autre sens : seule une minorité des personnes considérées comme subissant des privations sont pauvres en termes de revenu (24 %). Il y a plusieurs explications à cela : les privations peuvent persister malgré l'augmentation du revenu, et les surmonter nécessite parfois des moyens financiers relativement importants. Une personne sortie de la pauvreté peut par exemple avoir encore des dettes à rembourser, ce qui limite sa marge de manœuvre immédiate (cf. chap. B.3.3). Par ailleurs, les ménages doivent parfois assumer des coûts fixes qui ne sont pas pris en compte dans les analyses sur la pauvreté en termes de revenu. C'est notamment le cas des frais liés à la garde des enfants, à la formation ou aux problèmes de santé. Il arrive aussi que des personnes s'accommodent de certaines privations parce qu'elles accordent la priorité à d'autres intérêts ou préférences. Enfin, il n'est pas facile de s'assurer que les ressources soient réparties entre les membres du ménage conformément aux besoins de chacun. Il est donc possible que certains individus subissent des privations alors que le ménage dispose dans l'ensemble de moyens financiers suffisants.

Si l'on compare les facteurs de risque des personnes pauvres en termes de revenu avec ceux des personnes subissant des privations, on observe de grandes similarités en ce qui concerne le niveau de formation, le statut professionnel et le passé migratoire (cf. annexe : « Autres tableaux et figures », figure 68 et figure 69). Les familles monoparentales constituent également un groupe à risque dans les deux catégories. Cela suggère qu'il existe un lien entre la pauvreté en termes de revenu et la privation, et que celles-ci constituent différentes facettes d'un même phénomène ou processus. En revanche, des différences marquées apparaissent entre les classes d'âge : bien que les personnes à l'âge de la retraite soient plus souvent pauvres en termes de revenu que la moyenne, leur taux de privation est inférieur à celui des personnes en âge de travailler (cf. aussi Saunders et Naidoo 2020, p. 195 ; Guggisberg et al. 2024, p. 44-45). Cet écart est probablement dû en grande partie au fait que la fortune n'est pas prise en compte (cf. chap. B.2.2). De même, les personnes seules et les couples sans enfant dans le ménage sont moins touchés par les privations que ne le laisseraient supposer les informations sur la pauvreté en termes de revenu. Chez les couples avec enfants dans le ménage, par contre, la situation est exactement inverse. Il est possible que les frais de garde (non pris en compte) jouent un rôle à cet égard, de même que le calcul relativement strict du taux de pauvreté pour plusieurs types de ménages familiaux (cf. encadré « Que sont les échelles d'équivalence et les revenus équivalents ? » p. 49 et chap. B.3.1).

Pour résumer, les recoupements entre pauvreté financière et privations sont moins importants que ce que l'on pourrait intuitivement supposer. Or, l'absence de données sur la fortune dans la statistique sur la pauvreté ne suffit pas à l'expliquer. Les deux concepts diffèrent plutôt dans leur définition fondamentale. La notion de privation matérielle et sociale renvoie aux conséquences du manque de moyens financiers, en indiquant si celui-ci empêche une personne d'atteindre un niveau de vie minimal. Ce minimum doit nécessairement être défini à l'aide d'un nombre limité de paramètres.

La notion de pauvreté financière est quant à elle plus ouverte. Elle recouvre les situations financières difficiles indépendamment de leurs manifestations concrètes dans le quotidien des personnes concernées. De forts indices laissent supposer que la privation matérielle et sociale est souvent une conséquence à moyen ou long terme de la précarité financière. Ce n'est donc pas un hasard si l'octroi de prestations sociales sous condition de ressources dépend généralement de critères financiers. D'une part, cela garantit son objectivité et sa transparence ; d'autre part, cela permet d'intervenir avant que les personnes concernées ne subissent des privations importantes et ne voient leur niveau de vie descendre en dessous du minimum acceptable (Perry 2002, p. 121).

B.5.2 CONCEPTION MULTIDIMENSIONNELLE DE LA PAUVRETÉ AVEC UN NOYAU FINANCIER

B.5.2.1 Un modèle multidimensionnel pour représenter la pauvreté

De nombreuses approches multidimensionnelles de la pauvreté vont au-delà de la simple notion de privation. D'une part, elles couvrent une plus grande diversité de domaines de la vie ; d'autre part, elles n'établissent pas de lien obligatoire avec la situation financière. À la place, elles s'intéressent de façon plus générale à l'ampleur des désavantages et des restrictions auxquels les personnes sont confrontées. Ceux-ci peuvent être de nature financière, mais aussi avoir d'autres causes. Ces approches renvoient souvent à la théorie des capacités (cf. chap. A.2), qui consiste à déterminer, par une analyse multidimensionnelle, de quelles possibilités d'action et de réalisation une personne dispose.

Cet angle multidimensionnel ouvre de nouvelles perspectives, car il met en évidence le fait que les contraintes dans d'autres domaines de la vie peuvent causer ou aggraver une situation financière difficile. Il est aussi possible que ces contraintes se renforcent mutuellement, par exemple lorsque des conditions de travail précaires donnent lieu à des problèmes de santé. À l'inverse, des atouts tels qu'un cercle social solide peuvent aider les individus à surmonter des situations de vie critiques. Cette perspective multidimensionnelle a un impact sur l'approche à adopter dans le travail social et la politique de lutte contre la pauvreté : elle implique de ne pas aborder la problématique uniquement sur le plan financier, mais de considérer la situation des personnes concernées dans sa globalité.

Différentes méthodes ont été développées pour mesurer la pauvreté selon une approche multidimensionnelle. La méthode Alkire-Foster de l'Oxford Poverty and Human Development Initiative (OPHI) est particulièrement répandue. Pour le monitoring national de la pauvreté, un modèle spécifique a été développé en collaboration avec l'OPHI. Il prend en compte les sept dimensions du monitoring : la situation financière, la formation, l'activité professionnelle, la santé, le logement, les relations sociales et la participation politique. Cependant, le modèle n'accorde pas exactement la même importance à chaque dimension ; il cherche plutôt à montrer en quoi la pauvreté financière est liée à ces différents domaines. Il s'agit donc d'une conception multidimensionnelle de la pauvreté avec un noyau financier (cf. chap. A.2).

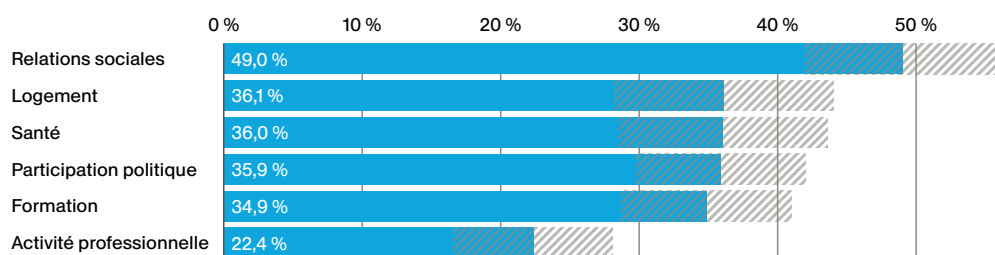
Dans le présent rapport, la pauvreté financière est assimilée à la pauvreté en termes de revenu et basée sur la définition du minimum vital social proposée par la CSIAS. Pour chacune des autres dimensions, trois indicateurs ont été sélectionnés. Lorsqu'au moins un d'entre eux affiche une valeur critique, on considère que la personne est confrontée à des désavantages dans la dimension concernée. La situation du ménage joue un rôle déterminant à cet égard : les difficultés rencontrées par une personne peuvent se répercuter sur les autres membres du ménage (par ex. aide et soins aux personnes atteintes dans leur santé) et sont donc prises en compte pour chacun d'entre eux. Le choix des indicateurs et la définition des seuils critiques sont détaillés en annexe.

La [figure 44](#) montre dans quelle mesure la pauvreté financière se recoupe avec les autres dimensions non financières. Le plus souvent, ce recoupement est d'environ un tiers, ce qui signifie qu'un tiers des personnes pauvres en termes de revenu sont également confrontées à des désavantages dans les dimensions considérées. Il est plus important en ce qui concerne les relations sociales, ce qui s'explique avant tout par le fait que les personnes touchées par la pauvreté doivent souvent renoncer aux loisirs payants. En revanche, le recoupement est moindre avec la dimension de l'activité professionnelle, ce qui est dû en grande partie au fait que les ménages de retraités ne sont pas exposés aux désavantages propres à cette dimension.

La pauvreté financière apparaît rarement de manière isolée. Il s'agit d'un phénomène complexe : la plupart des personnes pauvres en termes de revenu vivent dans un ménage subissant des contraintes dans au moins une autre dimension (84 % ; [figure 45](#)), et près de deux tiers sont désavantagés dans une à trois dimensions supplémentaires. Près d'un cinquième rencontrent des difficultés dans un plus grand nombre de dimensions.

Figure 44
Personnes pauvres en termes de revenu qui sont aussi désavantagées dans d'autres dimensions, 2023

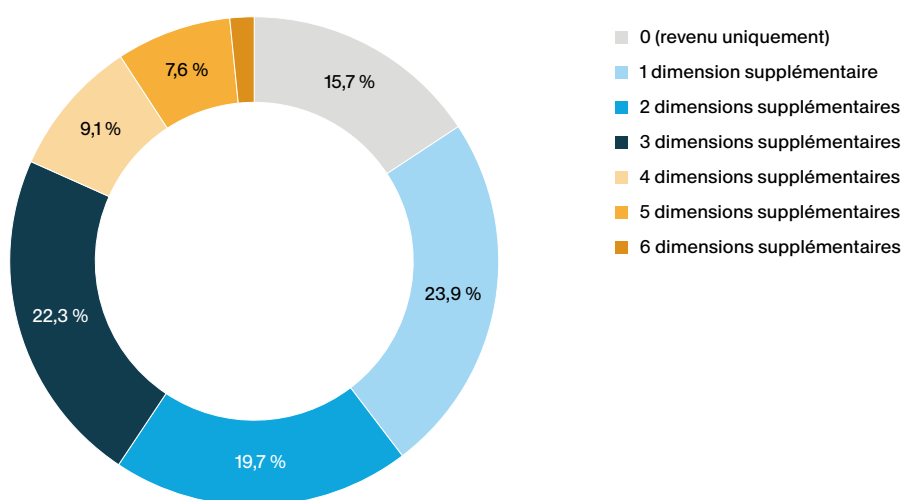
▨ Intervalle de confiance (95 %)



I.A0440.25.V1.23.f

Source: OFS – SILC 2023, calculs : OPHI, © OFAS 2025

Figure 45
Personnes pauvres en termes de revenu selon le nombre d'autres dimensions où elles sont désavantagées, 2023



I.A0450.25.V1.23.f

Source: OFS – SILC 2023, calculs: OPHI, © OFAS 2025

Le fait que les dimensions se « recoupent » est toutefois une constatation très générale qui ne renseigne guère sur les liens concrets qui les unissent. Le monitoring national de la pauvreté approfondit donc les différentes dimensions dans des cahiers thématiques distincts. Les thèmes traités dans le cadre du premier cycle sont la couverture des besoins vitaux (mesures de lutte contre la pauvreté financière), le lien entre activité professionnelle et pauvreté ainsi que le lien entre formation et pauvreté. Les quatre dimensions restantes (santé, logement, relations sociales et participation politique) seront approfondies lors des prochains cycles. Toutefois, le monitoring dispose déjà d'indicateurs-clés dans ces domaines, qui sont présentés ci-après.

B.5.2.2 Zoom sur des dimensions choisies

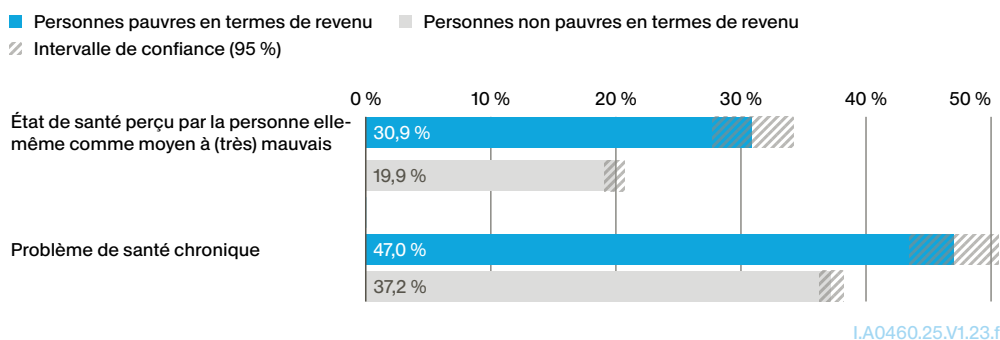
Pauvreté et santé

Les personnes pauvres en termes de revenu sont davantage confrontées à des problèmes de santé que le reste de la population (figure 46) : interrogées sur leur état de santé, elles le qualifient plus souvent de moyen à très mauvais. Elles sont aussi plus souvent atteintes de maladies chroniques.

La recherche a largement démontré que les inégalités sociales se répercutent sur la santé. Plus le statut socio-économique est faible (revenu, formation, situation professionnelle), plus l'espérance de vie diminue et la mortalité augmente (Wanner 2025, p. 11-68 ; Remund et Cullati 2022 ; Moser et al. 2014 ; Spoerri et al. 2006 ; Künzler et Knöpfel 2002). De tels liens ont été établis pour un grand nombre de maladies et de facteurs de risque (par ex. surpoids) (OFSP 2018 ; Spiess et Schnyder-Walser 2018 ; OFS 2020d). Seules quelques affections, telles que le cancer du sein ou l'asthme, sont plus fréquentes chez les personnes au statut social élevé (Weber 2020, p. 28). Le rôle exact que jouent les moyens financiers à cet égard est un peu moins clair : des analyses statistiques montrent que leur effet se confond souvent avec celui du niveau de formation (Abel, Fuhr et Spoerri 2007, p. 267-270 ; Boes, Kaufmann et Marti 2016).

Figure 46
État de santé, 2023

Personnes de 16 ans et plus



Source: OFS – SILC 2023, © OFAS 2025

L'existence d'un lien spécifique entre pauvreté financière et santé est plausible à plusieurs niveaux : avoir des difficultés à couvrir le minimum vital peut provoquer un stress considérable et nuire à la santé psychique (Guan et al. 2022). À cela s'ajoutent des conditions de travail parfois précaires ou physiquement astreignantes (Bauer et al. 2009). Une situation de vie difficile et l'absence de perspectives peuvent également saper la motivation d'adopter un comportement favorable à la santé sur le long terme (Cutler et Lleras-Muney 2006, p. 15). Les personnes concernées n'ont pas les moyens de recourir à des offres de prévention et de soutien efficaces, comme les centres de fitness ou les programmes d'aide pour arrêter de fumer ou pour perdre du poids (Boes, Kaufmann et Marti 2016, p. 14). Les aliments sains et de qualité, eux aussi, peuvent peser lourd dans un budget (Weber 2020, p. 38). Des analyses sur le comportement et les compétences de la population suisse en matière de santé montrent que, même si l'on contrôle les effets de la formation et d'autres facteurs, le revenu a malgré tout un impact (Boes, Kaufmann et Marti 2016 ; Bieri et al. 2016 ; cf. aussi Gani et al. 2021, p. 58-61).

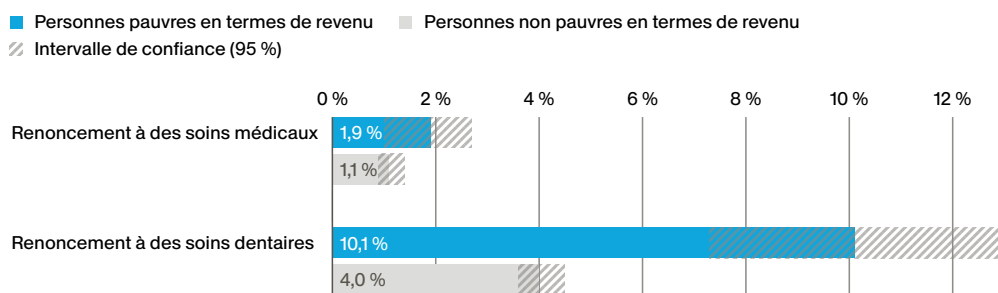
Le manque de moyens financiers peut également compromettre l'accès au système de santé. Si les traitements médicaux sont pris en charge pour l'essentiel par l'assurance-maladie obligatoire, la quote-part et la franchise pèsent directement sur le porte-monnaie des personnes concernées, qui peuvent ainsi être amenées à renoncer à des prestations médicales pour des raisons financières. L'enquête SILC révèle que plus le revenu du ménage est faible, plus ces privations sont fréquentes (Mestral et al. 2022,

p. 49, 60). Toutefois, ce lien s'observe dans toutes les catégories de revenu⁶³ ; si l'on compare uniquement les personnes pauvres en termes de revenu avec le reste de la population, on ne constate aucune différence statistiquement significative (figure 47).

Les traitements dentaires, quant à eux, ne sont pas couverts par l'assurance-maladie obligatoire. Dans l'ensemble de la population, les privations pour des raisons financières sont donc de trois à quatre fois plus fréquentes pour ces traitements que pour les soins médicaux. Dans ce domaine, on observe par ailleurs un écart statistiquement significatif entre les personnes touchées par la pauvreté et celles plus aisées financièrement⁶⁴.

Figure 47
Renoncement à des soins de santé nécessaires pour des raisons financières, 2023

Personnes de 16 ans et plus



L.A0470.25.V1.23.f

Source: OFS – SILC 2023, © OFAS 2025

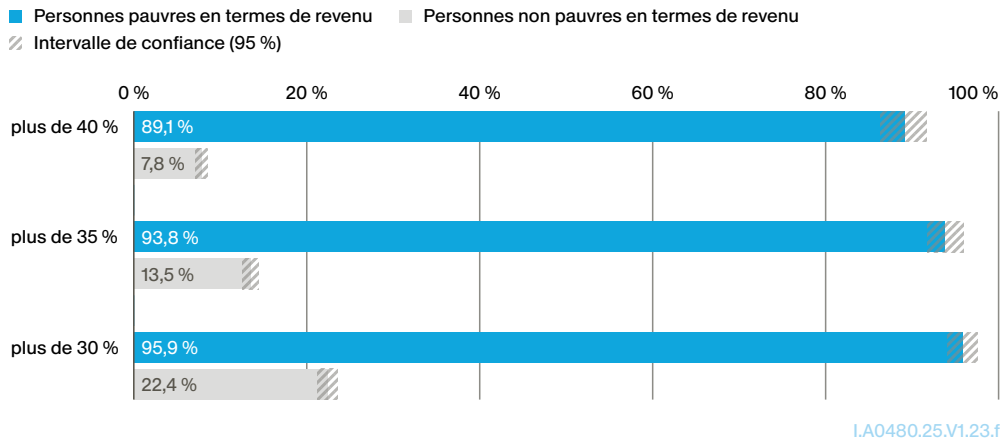
Pauvreté et logement

Avoir un logement n'est pas uniquement nécessaire sur le plan physique pour se protéger des intempéries, du bruit, de la pollution ou des agressions ; le chez-soi offre aussi un environnement stable et familial (Spellerberg et Giehl 2018, p. 270). L'aspect et l'emplacement de ce domicile dépendent dans une large mesure des possibilités financières. De plus, les frais de logement peuvent contraindre les personnes touchées par la pauvreté à faire des concessions sur d'autres besoins fondamentaux.

Après une détente partielle dans la seconde moitié des années 2010, le marché immobilier suisse connaît depuis 2022 une pénurie croissante de logements. La situation varie toutefois d'une région à l'autre. Elle est particulièrement tendue dans les grandes villes comme Zurich ou Genève ainsi que dans les zones touristiques (Willimann et al. 2024 ; Plan d'action sur la pénurie de logements 2024). Pour les ménages à faible revenu, la charge que représente le logement s'est alourdie au cours des vingt dernières années⁶⁵. Les personnes touchées par la pauvreté y consacrent une part particulièrement importante de leur budget : en 2023, près de 90 % d'entre elles vivaient dans un logement dont les coûts représentaient plus de 40 % du revenu disponible du ménage. Parmi le reste de la population, moins de 10 % des individus étaient dans cette situation (figure 48)⁶⁶. Pour les personnes touchées par la pauvreté, l'accès au logement peut aussi être restreint par des exigences telles qu'un extrait du registre des poursuites ou une garantie financière (Bochsler et al. 2015, p. 25, 39, 64 ; Lequet, Louviot et Rosset 2024, p. 40 ; Althaus, Schmidt et Glaser 2017).

Les différences liées à la taille et à la qualité du logement sont moins marquées, mais malgré tout présentes (figure 49). Près de 14 % des personnes pauvres en termes de revenu vivent dans un logement suroccupé. Le critère déterminant est le nombre minimal de pièces, qui dépend de la composition du ménage (statut relationnel, âge et sexe des différents membres)⁶⁷. Dans le reste de la population, cette proportion est deux fois moins importante. En outre, les personnes touchées par la pauvreté déclarent plus souvent souffrir du bruit (par ex. voisins, rue) ou de la pollution (par ex. fumée, gaz d'échappement, suie, odeurs désagréables).

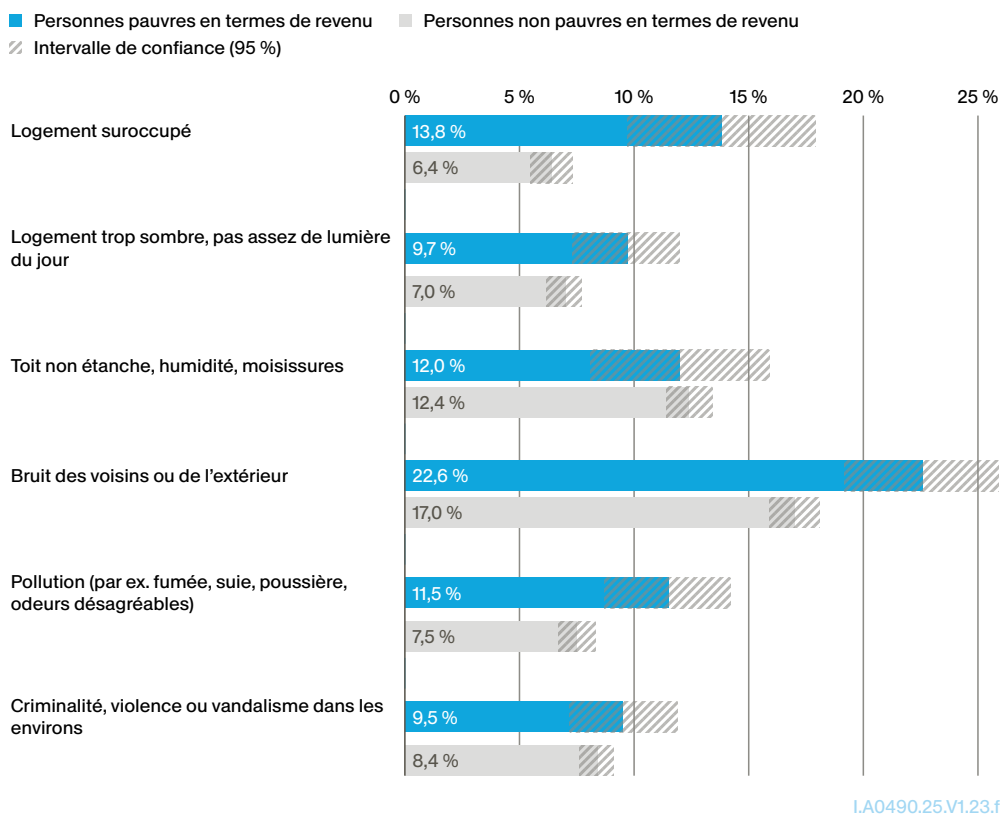
Figure 48
Part du revenu disponible du ménage consacrée au logement, 2023



Remarque: Les frais de logement sont calculés sans déduire les aides au logement ou autres prestations sociales avec contribution aux frais de logement (par ex. aide sociale, PC à l'AVS/AI). Ces prestations sont prises en compte dans le revenu.

Source: OFS – SILC 2023, © OFAS 2025

Figure 49
Taille et qualité du logement, 2023



Source: OFS – SILC 2023, © OFAS 2025

Un logement n'est pas uniquement un espace privé où l'on peut se retirer. Il ancre également ses habitants au sein d'un quartier. Cet environnement peut offrir des opportunités, mais aussi s'accompagner de contraintes. Le caractère d'un quartier est influencé par ses lieux de détente et d'activité physique, ses possibilités de loisirs, ses commerces, ses offres d'accueil extrafamilial ou ses institutions sociales, ainsi que par la diversité ou par l'homogénéité de la population qui y vit.

Par rapport à des pays comme l'Allemagne ou la France, la ségrégation à grande échelle est moins présente dans les villes suisses (Guhl et Blanc 2023, p. 195). Le caractère des zones urbaines est toutefois clairement influencé par des facteurs socio-économiques ; ainsi, certains quartiers comptent une forte proportion de ménages socialement défavorisés (cf. Panczak et al. 2023 ; Plüss 2024 ; Dlabac, Amrhein et Hug 2021). Cependant, il n'existe pas d'indicateurs statistiques montrant l'évolution de la situation à intervalles réguliers et pour l'ensemble des villes. Les études occasionnelles ne permettent pas non plus de tirer des conclusions claires sur l'évolution récente de la ségrégation socio-économique. On observe certes ici et là des augmentations, mais celles-ci ne sont pas généralisées (intep 2020 ; Zemp 2022, p. 37-38 ; Zufferey 2019, p. 28-30 ; Wanner 2017, p. 84-86).

Si l'étoffement de l'offre de logement peut permettre de contrer la hausse des loyers, il peut aussi modifier la composition des quartiers ou des lotissements. Il a été démontré que, dans les villes, les travaux de construction (remplacement de bâtiments anciens par des bâtiments neufs, rénovations intégrales) entraînent le départ des personnes à faible revenu ainsi que d'autres groupes vulnérables (par ex. demandeurs d'asile et réfugiés reconnus). La majorité des personnes concernées retrouvent un logement dans la même commune (Kauer et al. 2025, p. 35-63). L'hypothèse selon laquelle les ménages à faible revenu auraient davantage quitté les villes-centres dans les années 2010 a été réfutée. En effet, les départs concernaient plus souvent des personnes aisées, qui portaient généralement s'installer dans des communes à revenus élevés (Wanner 2017).

Dans les cas extrêmes, les conditions de logement précaires et la pauvreté peuvent contraindre les individus à séjourner temporairement dans des hébergements d'urgence, voire à se retrouver à la rue. En Suisse, plusieurs milliers de personnes sont concernées. Toutefois, les enquêtes standardisées à large échelle telles que la SILC ne permettent pas de rendre compte adéquatement de leurs conditions de vie ; pour ce faire, des études plus ciblées seraient nécessaires (à ce sujet, cf. chap. B.2.4.4).

Pauvreté et relations sociales

Les relations et les contacts sociaux peuvent jouer un rôle important dans l'amélioration des perspectives de vie ou dans la gestion des situations difficiles. Or, la pauvreté peut mettre en péril ces relations pour de nombreuses raisons : les personnes concernées se replient sur elles-mêmes par honte de leur situation, sont mises à l'écart ou n'ont pas les moyens financiers ni la confiance nécessaires pour entretenir des contacts et participer à la vie en société.

La plupart des gens ont, dans leur entourage, des personnes à qui elles peuvent demander une aide matérielle ou un soutien moral en cas de besoin (figure 50). L'absence d'un tel réseau peut être un signe d'isolement social. Or, c'est davantage le cas chez les personnes touchées par la pauvreté que chez les autres (7,6 % contre 3,9 %). En effet, ces personnes ont moins de possibilités d'entretenir leurs relations : elles sont plus nombreuses à indiquer ne pas pouvoir aller manger ou boire un verre au moins une fois par mois avec leurs amis ou leur famille. Les raisons à cela sont principalement financières (figure 51). En Allemagne, des analyses longitudinales confirment que la pauvreté favorise l'isolement social et le sentiment de solitude (Eckhard 2018 ; Dittmann et Goebel 2022 ; Langenkamp et Brülle 2024).

Toutefois, la pauvreté n'a pas le même impact sur tous les types de contacts sociaux. Plus elle dure, plus la composition du cercle social change (Böhnke et Link 2017) : petit à petit, il se restreint aux amis et parents proches ou à des personnes se trouvant dans des situations comparables. Les contacts plus éloignés, qui reposent davantage sur un principe de réciprocité, tendent à perdre en importance. Cette évolution est

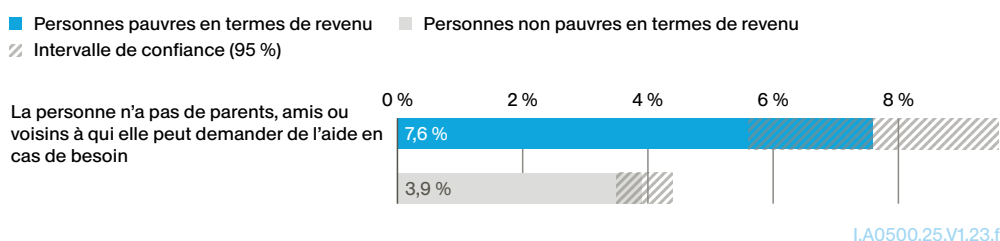
problématique, car c'est justement la diversité des relations sociales qui ouvre de nouvelles possibilités et qui peut aider à surmonter une situation de précarité financière (par ex. aide dans la recherche d'emploi ; cf. Böhnke et Link 2018 ; Chetty et al. 2022).

En Suisse, on constate que les personnes touchées par la pauvreté sont moins actives sur le plan associatif. Dans le cadre de l'enquête SILC, les participants doivent notamment indiquer s'ils se sont impliqués dans des associations, sociétés, clubs, partis politiques ou autres groupes au cours des douze derniers mois⁶⁸. Il en ressort que les personnes à faible revenu le font nettement moins que le reste de la population (27 % contre 40 % ; [figure 52](#)). Cette différence ne peut être que partiellement attribuée à d'autres facteurs liés à la pauvreté en termes de revenu, tels que le niveau de formation ou le passé migratoire. Même si l'on tient compte de ces aspects, le lien entre la pauvreté en termes de revenu et la participation sociale reste statistiquement significatif.

L'influence de la situation financière sur les relations sociales se reflète dans l'organisation du temps libre ([figure 53](#)) : près de 40 % des personnes touchées par la pauvreté ne peuvent pas pratiquer régulièrement des loisirs payants (par ex. faire du sport, jouer de la musique ou aller à un concert). C'est bien plus rarement le cas des autres personnes. Cette différence est exclusivement due à des raisons financières ; les autres raisons (par ex. manque de temps, limitations liées à la santé) sont invoquées avec la même fréquence par les deux groupes.

Figure 50
Pas d'aide de l'entourage, 2023

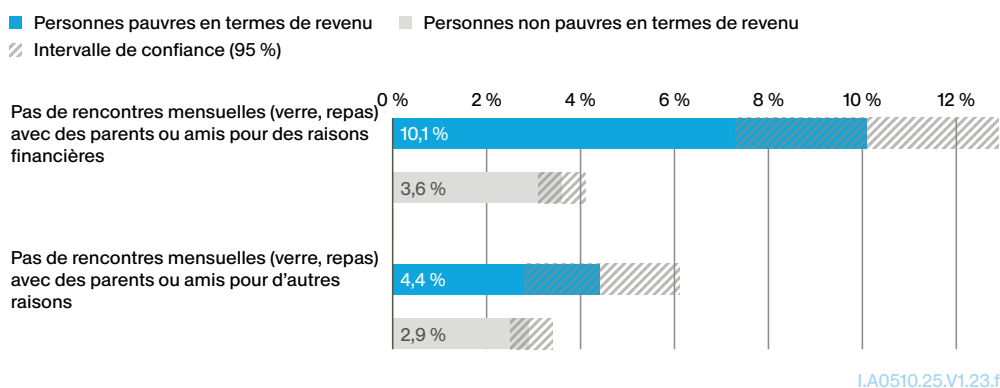
Personnes de 16 ans et plus



Source: OFS – SILC 2023, © OFAS 2025

Figure 51
Pas de rencontres mensuelles avec des parents ou amis, 2023

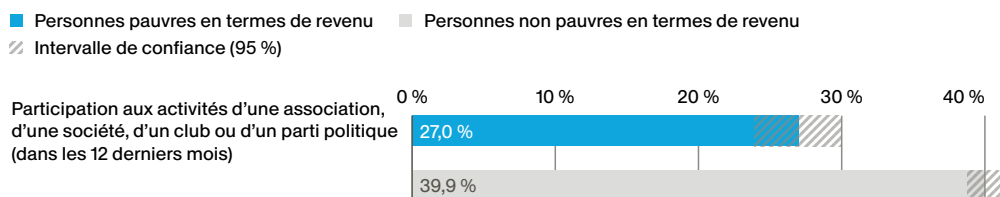
Personnes de 16 ans et plus



Source: OFS – SILC 2023, © OFAS 2025

Figure 52
Participation sociale, 2022

Personnes de 16 ans et plus

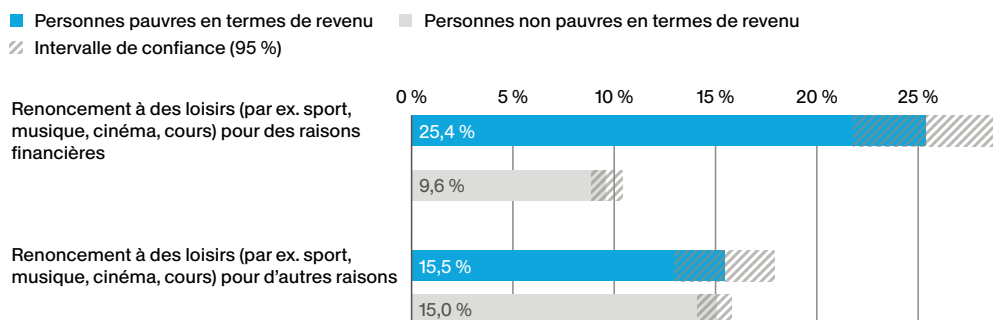


I.A0520.25.V1.22.f

Source: OFS – SILC 2022, © OFAS 2025

Figure 53
Renoncement à des loisirs, 2023

Personnes de 16 ans et plus



I.A0530.25.V1.23.f

Source: OFS – SILC 2023, © OFAS 2025

Pauvreté et participation politique

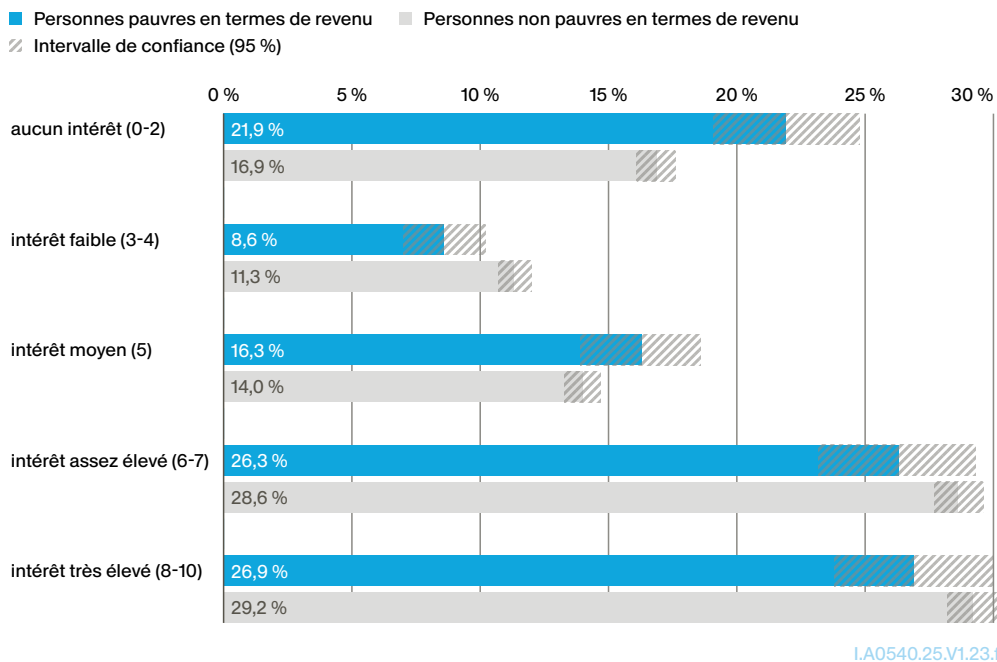
La moins bonne intégration sociale des personnes touchées par la pauvreté soulève la question de leur participation politique. Pour qu'une démocratie fonctionne, il est essentiel que les citoyens disposent de multiples possibilités de s'engager en politique et soient convaincus de pouvoir ainsi contribuer à façonner la société. Cela se reflète dans la confiance qu'ils accordent à l'État et à ses institutions.

Or, les personnes touchées par la pauvreté recourent moins souvent à ces possibilités et ont tendance à les voir d'un œil plus sceptique. Elles déclarent plus souvent ne pas s'intéresser à la politique et sont moins motivées à participer aux votations (figure 54 et figure 55). Par ailleurs, elles ont un peu moins confiance dans les systèmes politique et judiciaire (figure 56 et figure 57). Ces différences subsistent même si l'on tient compte d'autres facteurs tels que le niveau de formation, l'âge ou la nationalité.

Cependant, il convient de souligner deux aspects. Premièrement, le lien avec la pauvreté en termes de revenu n'est pas particulièrement marqué ; pour tous les aspects étudiés, le niveau de formation joue un rôle plus important. Deuxièmement, il n'y a pas nécessairement d'opposition entre une grande majorité de la population et une petite minorité de personnes défavorisées. Pour ce qui est de la confiance dans le système politique, par exemple, on observe plutôt un autre fossé : celui séparant les personnes ayant un niveau de formation et un revenu élevés, qui ont une grande confiance dans le système, du reste de la population⁶⁹. La pauvreté en termes de revenu n'est qu'un facteur parmi d'autres qui peut accentuer les inégalités déjà présentes.

Figure 54
Intérêt pour la politique, 2023

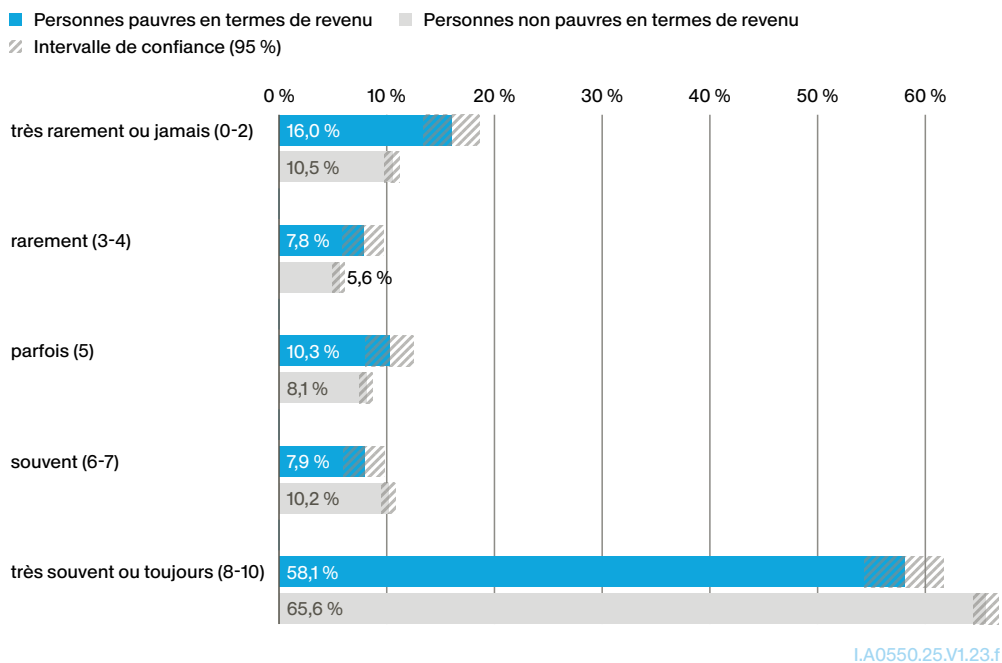
Personnes de 16 ans et plus



Source: OFS – SILC 2023, © OFAS 2025

Figure 55
Participation aux votations, 2023

Citoyens suisses de 18 ans et plus

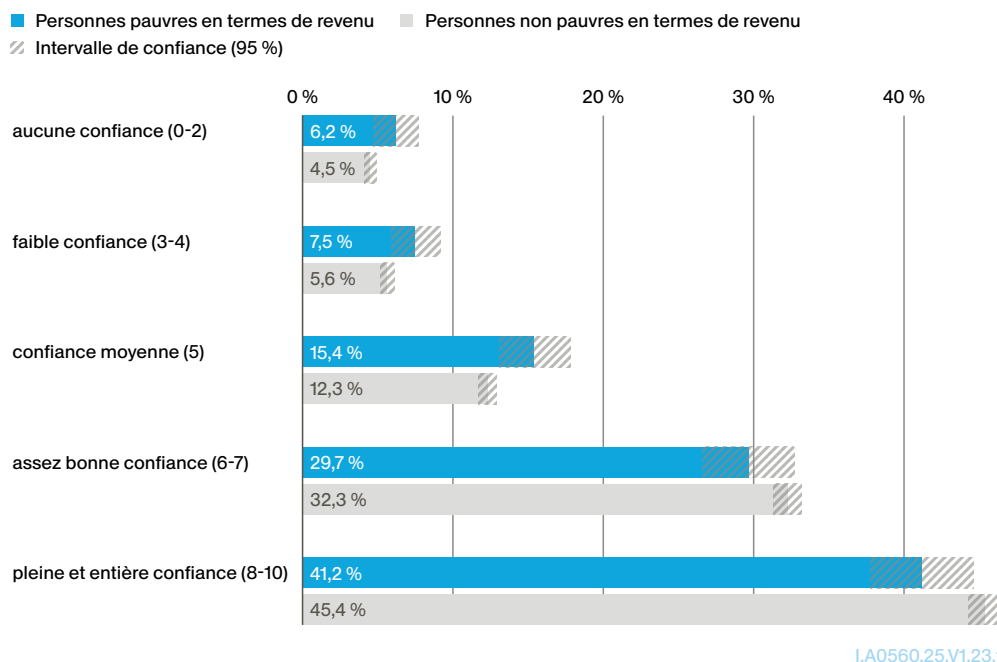


Remarque: Question : « Admettons que dix votations fédérales aient lieu au cours d'une année. À combien d'entre elles prendriez-vous normalement part ? »

Source: OFS – SILC 2023, © OFAS 2025

Figure 56
Confiance dans le système politique, 2023

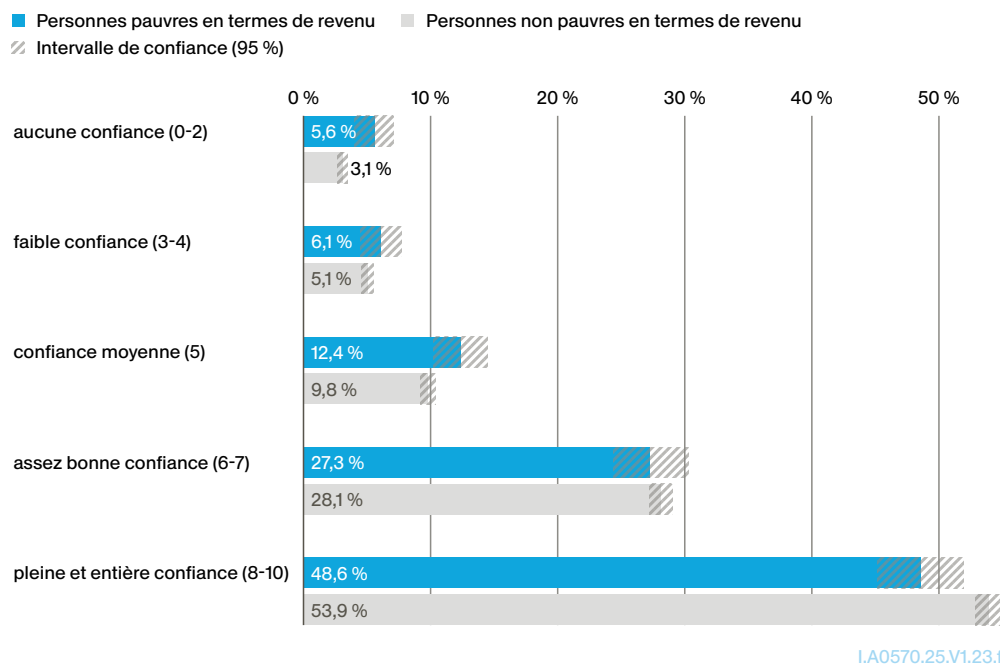
Personnes de 16 ans et plus



Source: OFS – SILC 2023, © OFAS 2025

Figure 57
Confiance dans le système judiciaire, 2023

Personnes de 16 ans et plus



Source: OFS – SILC 2023, © OFAS 2025

B.6 PAUVRETÉ SUBJECTIVE

- La pauvreté comporte aussi des dimensions cachées, à savoir les expériences vécues au quotidien par les individus touchés. Ceux-ci se considèrent plus rarement comme les auteurs de leur propre vie, et se sentent plus souvent rabaissés ou ont l'impression que leurs capacités et leurs talents ne sont pas reconnus à leur juste valeur. Ces dimensions n'apparaissent pas seulement dans les études qualitatives, mais aussi dans une vaste enquête auprès de la population comme la SILC 2023.
- Selon cette enquête, 5,1 % de la population résidente permanente se considère comme « pauvre » ; l'enquête n'a délibérément pas défini cette notion afin de la laisser à l'appréciation des participants. 9,1 % des personnes interrogées craignaient quant à elles de devenir pauvres dans les cinq prochaines années.
- Les analyses statistiques le montrent : les personnes qui se considèrent comme pauvres fondent cette appréciation en grande partie sur leur situation financière (revenu, arriérés de paiement, propriété d'un logement). Le fait de percevoir des prestations sociales couvrant le minimum vital (aide sociale, PC à l'AVS/AI) vient renforcer cette impression. À cela s'ajoutent d'autres facteurs : plus l'état de santé d'une personne est mauvais, plus celle-ci aura tendance à se considérer comme pauvre. Les chômeurs et les ressortissants étrangers, eux aussi, se qualifient plus souvent de pauvres que les autres.
- Ces résultats suggèrent qu'à elles seules, les prestations financières ne suffisent pas pour qu'un individu cesse de se considérer comme pauvre. D'autres mesures sont nécessaires pour renforcer la participation sociale et les possibilités d'action et de réalisation des personnes défavorisées.

Souvent, le qualificatif de « pauvre » est attribué par des personnes extérieures. Cette approche fait abstraction de deux aspects, que l'on peut regrouper sous la notion de « pauvreté subjective » : premièrement, pour les personnes concernées, la pauvreté signifie davantage que le simple fait de manquer d'argent ou de subir des privations. Les expériences et le ressenti personnels qui y sont liés peuvent jouer un rôle tout aussi important. Deuxièmement, la question se pose de savoir comment les situations précaires sont perçues de manière subjective : à partir de quand les personnes se considèrent-elles comme « pauvres », et dans quelle mesure cette perception correspond-elle aux observations faites par des tiers, par exemple à celles ressortant de la statistique sur la pauvreté ? Ces deux aspects sont approfondis ci-après : l'expérience personnelle de la pauvreté est traitée au chap. B.6.1 et le fait de se considérer soi-même comme pauvre, au chap. B.6.2.

B.6.1 EXPÉRIENCES INDIVIDUELLES DE LA PAUVRETÉ

La pauvreté peut être vécue de manière très différente selon les individus. Jusqu'à présent, peu d'études ont tenté de classer ces expériences dans des catégories analytiques. Le projet *Hidden Dimensions of Poverty* (« Les dimensions cachées de la pauvreté »), mené par ATD Quart Monde et l'Université d'Oxford, constitue une exception (ATD Quart Monde et Université d'Oxford 2019). Réalisé avec la participation de personnes concernées, de spécialistes du terrain et de chercheurs en sciences sociales issus des cinq continents, il a permis de développer une conception multidimensionnelle basée sur l'expérience concrète de la pauvreté. La majorité des dimensions étudiées sont qualifiées de « cachées », car elles ne sont pas prises en compte dans les débats politiques, ou seulement de manière secondaire.

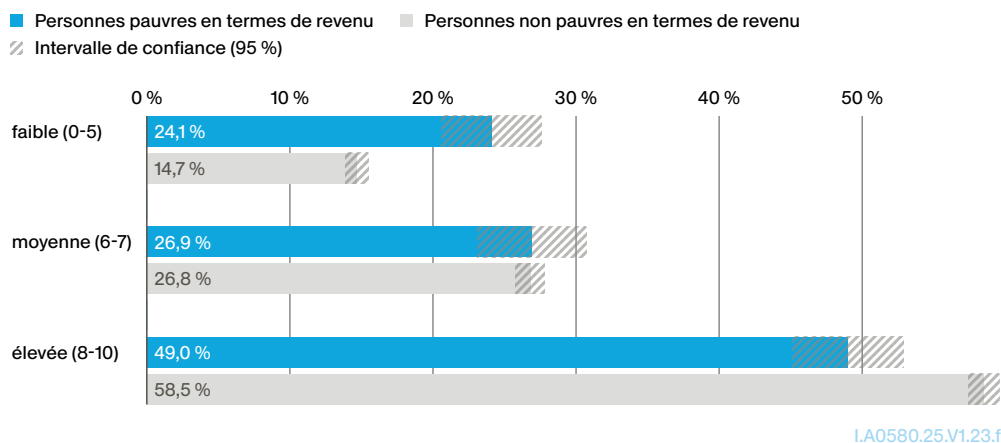
Le rapport du projet demande notamment de développer des indicateurs statistiques pour ces différentes dimensions (ATD Quart Monde et Université d'Oxford 2019, p. 44-45). Le présent monitoring l'a fait pour trois d'entre elles : la dépossession du pouvoir d'agir (*disempowerment*), la maltraitance sociale (*social maltreatment*) et les contributions non reconnues (*unrecognised contributions*). Pour chacune de ces trois dimensions, des questions supplémentaires ont été intégrées à l'enquête SILC 2023. Les résultats confirment que les personnes touchées par la pauvreté sont moins bien loties dans ces domaines :

- **Dépossession du pouvoir d'agir** : on entend par là le manque de contrôle sur sa propre vie et la dépendance vis-à-vis des autres (ATD Quart Monde et Université d'Oxford 2019, p. 13). L'enquête SILC 2023 comportait deux questions à ce sujet. Premièrement, les personnes interrogées devaient indiquer si elles étaient actuellement en mesure de réaliser toutes les choses importantes à leurs yeux. Deuxièmement, elles devaient se situer sur une échelle à dix marches : sur la première marche se trouvent les personnes totalement impuissantes ou dépendantes d'autrui et sur la dixième marche, celles qui ont le plus de possibilités d'atteindre tous les objectifs qui leur tiennent à cœur dans la vie. La seconde question est étroitement liée à l'approche des capacités : elle mesure la capacité d'agir d'un individu sur la base des possibilités dont il dispose pour mener sa vie comme il l'entend. Les résultats sont similaires pour les deux questions : par rapport au reste de la population, les personnes touchées par la pauvreté évaluent plus souvent leur capacité d'agir comme faible et moins souvent comme élevée (figure 58 et figure 59).
- **Maltraitance sociale** : cette notion renvoie au fait que les personnes touchées par la pauvreté doivent affronter des préjugés et sont ignorées ou exclues par les autres. La maltraitance sociale n'est pas toujours intentionnelle ; elle découle parfois de modes de pensée et de comportement inconscients (ATD Quart Monde et Université d'Oxford 2019, p. 20-21). L'enquête SILC 2023 confirme ces différences : les personnes touchées par la pauvreté disent plus souvent que les autres ressentir de la honte dans les situations sociales ou avoir l'impression d'être rabaisées, ignorées ou exclues (figure 60).

- **Contributions non reconnues** : on entend par là le fait que la société néglige le savoir et les compétences des personnes touchées par la pauvreté (ATD Quart Monde et Université d'Oxford 2019, p. 22-23). L'enquête SILC 2023 a donc demandé aux participants s'ils avaient le sentiment que leurs talents et leurs compétences étaient reconnus et appréciés. Il en ressort que les personnes pauvres en termes de revenu ont plus souvent l'impression de ne pas bénéficier d'une telle reconnaissance (figure 61).

Figure 58
Capacité d'agir – possibilité pour une personne de faire les choses qui lui tiennent à cœur, 2023

Personnes de 16 ans et plus

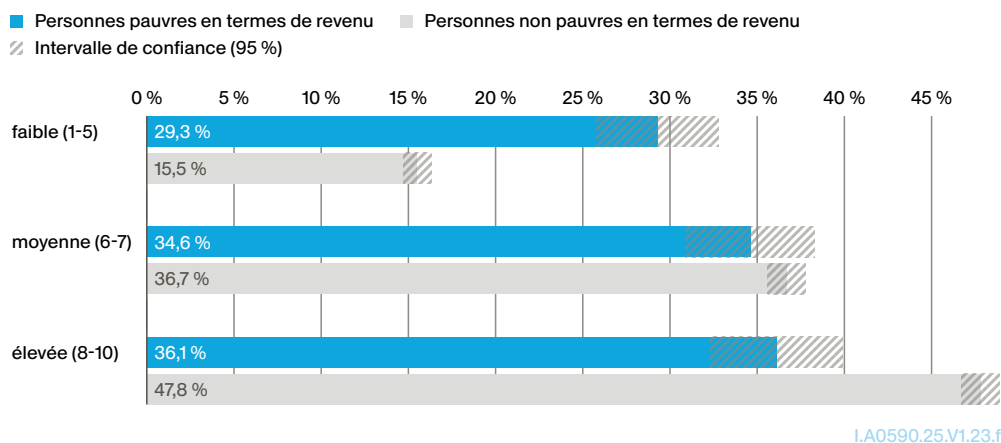


Remarque: Question : « En considérant votre vie actuelle, estimez-vous pouvoir faire les choses qui vous tiennent à cœur, si 0 signifie "pas du tout" et 10 "tout à fait" ? » Pour l'évaluation, les réponses ont été regroupées en trois catégories : « faible » (0-5), « moyenne » (6-7) et « élevée » (8-10).

Source: OFS – SILC 2023, calculs : BFH, © OFAS 2025

Figure 59
Capacité d'agir – possibilité pour une personne d'atteindre les objectifs qui lui tiennent à cœur, 2023

Personnes de 16 ans et plus

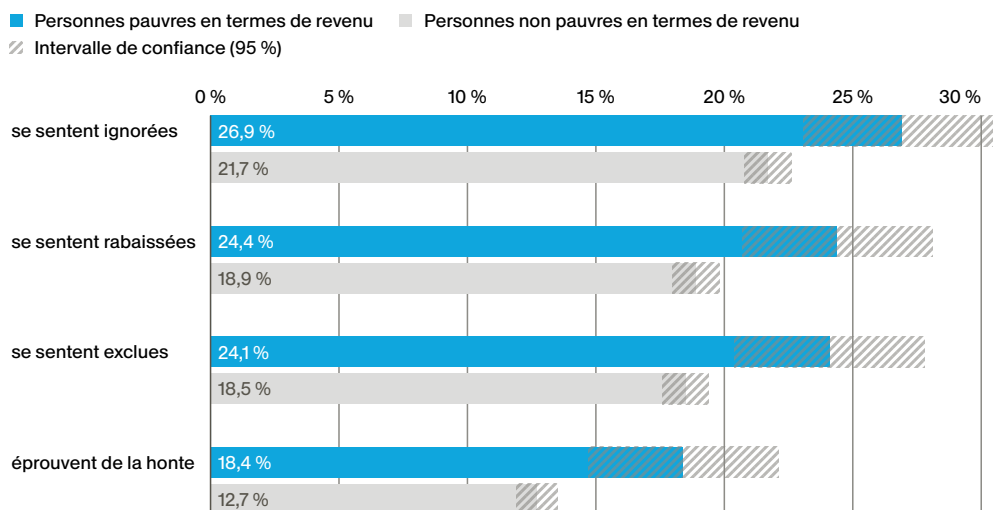


Remarque: Question : « Imaginez une échelle à dix marches. Sur la première marche se trouvent les personnes qui sont totalement impuissantes ou dépendantes d'autrui et sur la dixième marche se trouvent les personnes qui ont le plus de possibilités pour atteindre tous les objectifs qui leur tiennent à cœur dans la vie. Sur quelle marche vous situez-vous aujourd'hui ? » Réponses sur une échelle allant de 1 à 10. Pour l'évaluation, elles ont été regroupées en trois catégories : « faible » (1-5), « moyenne » (6-7) et « élevée » (8-10).

Source: OFS – SILC 2023, calculs : BFH, © OFAS 2025

Figure 60
Ressenti en présence d'autres personnes, 2023

Personnes de 16 ans et plus



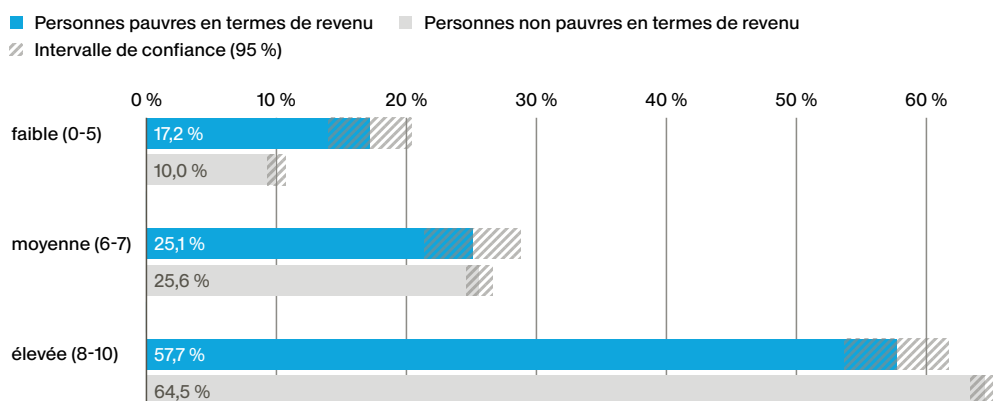
I.A0600.25.V1.23.f

Remarque: Proportion de personnes ayant répondu « parfois », « la plupart du temps » ou « tout le temps » (par opposition à « rarement » ou « jamais »)

Source: OFS – SILC 2023, calculs : BFH, © OFAS 2025

Figure 61
Reconnaissance sociale des talents et des compétences, 2023

Personnes de 16 ans et plus



I.A0610.25.V1.23.f

Remarque: Réponses sur une échelle allant de 0 (« pas du tout ») à 10 (« tout à fait »). Pour l'évaluation, elles ont été regroupées en trois catégories : « faible » (0-5), « moyenne » (6-7) et « élevée » (8-10).

Source: OFS – SILC 2023, calculs : BFH, © OFAS 2025

En théorie, ces liens pourraient n'être que superficiels. Les expériences et les ressentis décrits peuvent avoir de nombreuses raisons, qui peuvent être liées à la pauvreté en termes de revenu sans que celle-ci soit pour autant réellement déterminante. Des analyses supplémentaires ont donc été réalisées en tenant compte d'un éventail plus large de facteurs⁷⁰. Elles confirment le lien avec la pauvreté en termes de revenu, tout en mettant en évidence les autres facteurs déterminants. Ainsi, les personnes sans emploi ou sans diplôme ont particulièrement tendance à cumuler les expériences négatives. Ces deux facteurs étant assez étroitement liés à la situation financière, il semble judicieux de les prendre également en compte lorsque l'on s'intéresse à l'expérience de la pauvreté.

Par contre, le fait que les ressortissants étrangers – surtout ceux issus de pays hors UE/AELE – soient moins bien lotis dans tous les domaines est plus difficile à analyser. En effet, les barrières linguistiques et culturelles ainsi que la discrimination peuvent également jouer un rôle à cet égard, indépendamment du statut socio-économique des personnes concernées. Enfin, on observe que les femmes relatent plus souvent des expériences de maltraitance sociale.

L'étude « Les dimensions cachées de la pauvreté » décrit en termes parlants ce que signifie vivre dans la précarité. Les conclusions auxquelles les participants sélectionnés sont parvenus au terme d'un processus intensif sont confirmées par l'enquête SILC 2023 pour la Suisse. Réalisée à grande échelle, cette enquête n'offre certes pas la même clarté et la même densité d'information qu'une étude qualitative. Son avantage réside ailleurs : les participants n'ont pas été interrogés en tant que personnes touchées par la pauvreté, et leurs sentiments et expériences n'ont pas été thématiques comme des expériences spécifiques à la pauvreté. Ce n'est qu'au stade de l'évaluation des résultats que la corrélation supposée a été vérifiée. Cette enquête vient renforcer les résultats de l'analyse qualitative ; les principales conclusions de l'étude « Les dimensions cachées de la pauvreté » sont ainsi confirmées par des données à bien plus large échelle.

B.6.2 QUI SONT LES PERSONNES QUI SE CONSIDÈRENT COMME « PAUVRES » ?

La mesure statistique de la pauvreté repose sur des informations et des calculs qui doivent permettre de juger le plus objectivement possible si une personne est considérée ou non comme pauvre. Or, les résultats obtenus ne correspondent pas nécessairement à la perception qu'ont les individus de la pauvreté. Afin de mieux étayer les définitions statistiques employées, les enquêtes demandent parfois aux participants où ils situeraient le seuil de pauvreté financière ou quels sont, selon eux, les éléments indispensables pour atteindre un niveau de vie minimal (voir annexe « Vue d'ensemble des approches statistiques de la pauvreté », point 3). Une approche plus radicale consiste à leur demander directement s'ils se considèrent eux-mêmes comme « pauvres » – radicale dans le sens qu'elle ne leur donne aucun élément de définition de ce terme. Seules sont déterminantes la manière dont les participants conçoivent la pauvreté ainsi que la perception qu'ils ont d'eux-mêmes.

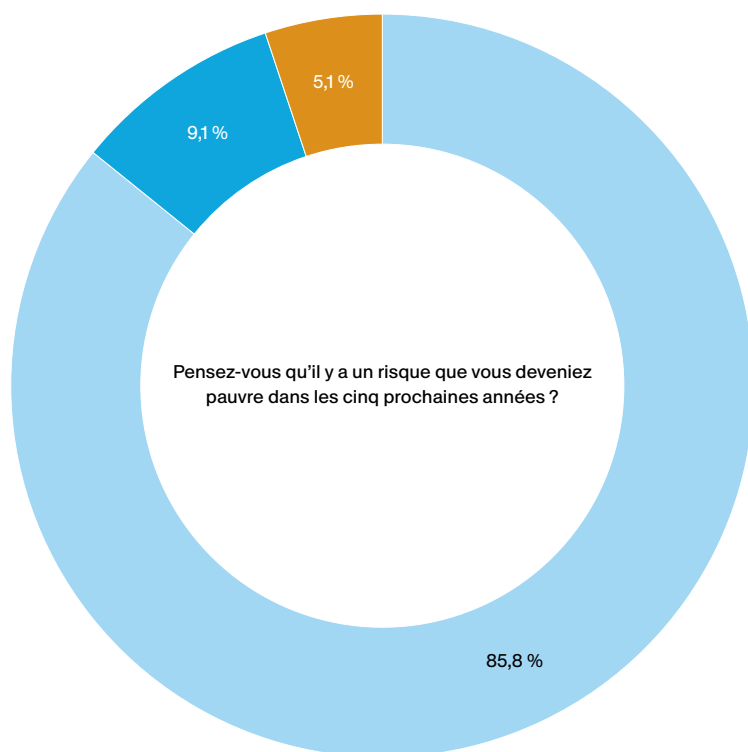
Pour recueillir une telle auto-évaluation, une question inspirée du Baromètre d'opinion sur la situation sociale en France⁷¹ a été intégrée à l'enquête SILC 2023 (Duvoux et Papuchon 2018). Les participants devaient y indiquer s'ils s'estimaient à risque de tomber dans la pauvreté dans les cinq années à venir. Ils avaient le choix entre trois réponses : « Oui, plutôt », « Non, plutôt pas » et « Je me considère déjà comme pauvre ». Cette question sous-entend que n'importe qui peut être touché par la pauvreté. Elle réduit ainsi le risque que le fait d'« être pauvre » soit perçu comme une étiquette discriminatoire attribuée par les autres.

5,1 % des personnes interrogées ont indiqué qu'elles se considéraient comme « pauvres » au moment de l'enquête ; 9,1 % craignaient de le devenir dans les cinq prochaines années (figure 62). Ces pourcentages sont similaires à ceux déterminés au moyen d'autres indicateurs, tels que le taux de pauvreté financière prenant en compte les réserves (cf. chap. B.2.2) ou le taux de privation matérielle et sociale (cf. chap. B.5.1). Les indicateurs subjectifs et objectifs aboutissent donc au même ordre de grandeur : environ un vingtième de la population vit dans la pauvreté. À cela s'ajoute environ un dixième qui est menacé de précarité⁷². Toutefois, il convient de noter que ces indicateurs ne se recoupent pas particulièrement. Les notions de pauvreté financière, de privation et de pauvreté subjective ne renvoient pas exactement aux mêmes réalités ; elles doivent plutôt être interprétées comme des concepts complémentaires (Humbelin et Vogel 2025, p. 9-10 ; cf. aussi chap. B.5.1).

Figure 62
Prévalence du sentiment de pauvreté, 2023

Personnes de 16 ans et plus

■ Non, plutôt pas ■ Oui, plutôt ■ Je me considère déjà comme pauvre



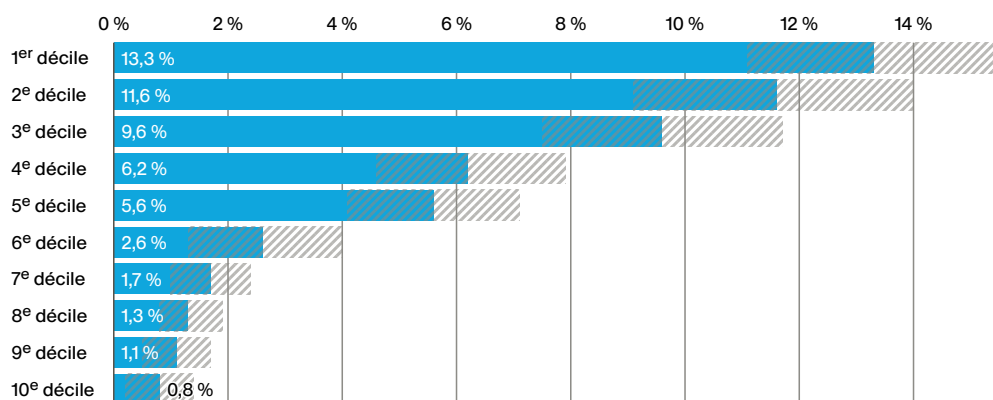
I.A0620.25.V1.23.f

Source: OFS – SILC 2023, calculs : BFH, © OFAS 2025

Figure 63
Prévalence du sentiment de pauvreté par catégorie de revenu, 2023

Personnes de 16 ans et plus

▨ Intervalle de confiance (95 %)



I.A0630.25.V1.23.f

Remarque: Déciles de revenu : revenu disponible équivalent (y c. loyer fictif), déciles déterminés sur la base de l'ensemble de la population

Source: OFS – SILC 2023, © OFAS 2025

En ce qui concerne le rapport entre pauvreté subjective et revenu, on constate que les personnes appartenant aux catégories de revenu les plus élevées ne se considèrent que très rarement comme pauvres (figure 63). Celles réalisant un revenu nettement supérieur à la moyenne se sentent elles aussi à l'abri de la pauvreté. En revanche, le sentiment d'être pauvre est rapporté plus fréquemment dès que l'on atteint le groupe des personnes à revenu moyen. Plus le revenu diminue, plus cette tendance s'accroît, sans toutefois atteindre de pic spécifique : dans le premier décile (le dixième de la population au revenu le plus faible), les personnes qui se considèrent comme pauvres sont à peu près aussi nombreuses que dans le deuxième décile.

Le fait que l'examen de la situation financière objective et l'auto-évaluation ne produisent pas de résultats plus similaires peut aussi être dû à l'absence de données sur la fortune (cf. chap. B.2.2 et chap. B.5.1). Cette explication n'est toutefois pas suffisante à elle seule. D'autres facteurs peuvent également jouer un rôle :

- **Statut social** : certains considèrent que le sentiment de pauvreté est davantage lié au statut social qu'au niveau de vie effectif (Outin 2018, p. 87). Même si leurs revenus sont confortables, les personnes au statut social inférieur peuvent avoir l'impression de mener une vie précaire ou d'être exclues de la société. À l'inverse, des difficultés financières passagères ne remettent pas nécessairement en cause l'appartenance à la classe moyenne ou supérieure.
- **Perception relative** : le fait qu'un individu se considère ou non comme pauvre dépend en grande partie des personnes auxquelles il se compare. Cette explication contredit quelque peu l'argument du statut social évoqué ci-dessus : une personne qui se considère spontanément comme appartenant à la classe moyenne peut percevoir une baisse relative de son niveau de vie comme très grave, même si, d'un point de vue extérieur, cette baisse ne la fait pas pour autant tomber dans la pauvreté. À l'inverse, les personnes habituées à des conditions précaires ont parfois tendance à revoir leurs attentes à la baisse (Crettaz et Suter 2013).
- **Conception multidimensionnelle de la pauvreté** : selon l'approche des capacités, ce sont les possibilités d'action et de réalisation d'un individu qui sont déterminantes. Or, celles-ci ne dépendent pas uniquement des ressources financières. Une personne peut se considérer comme pauvre parce qu'elle fait face à des limitations importantes dans d'autres domaines. À l'inverse, les individus qui parviennent à mener une vie riche et épanouie malgré des moyens financiers limités ne se sentent pas pauvres et ne souhaitent pas être désignés comme tels.

Les caractéristiques qui contribuent au sentiment de pauvreté ont été examinées à l'aide d'un modèle statistique. Celui-ci ne permet pas de confirmer ou d'infirmer avec certitude les hypothèses avancées ; pour y parvenir, il faudrait savoir comment chaque personne interrogée conçoit la pauvreté. Le modèle peut toutefois fournir des indications sur les facteurs qui, outre la situation financière, conduisent les individus à se considérer comme pauvres.

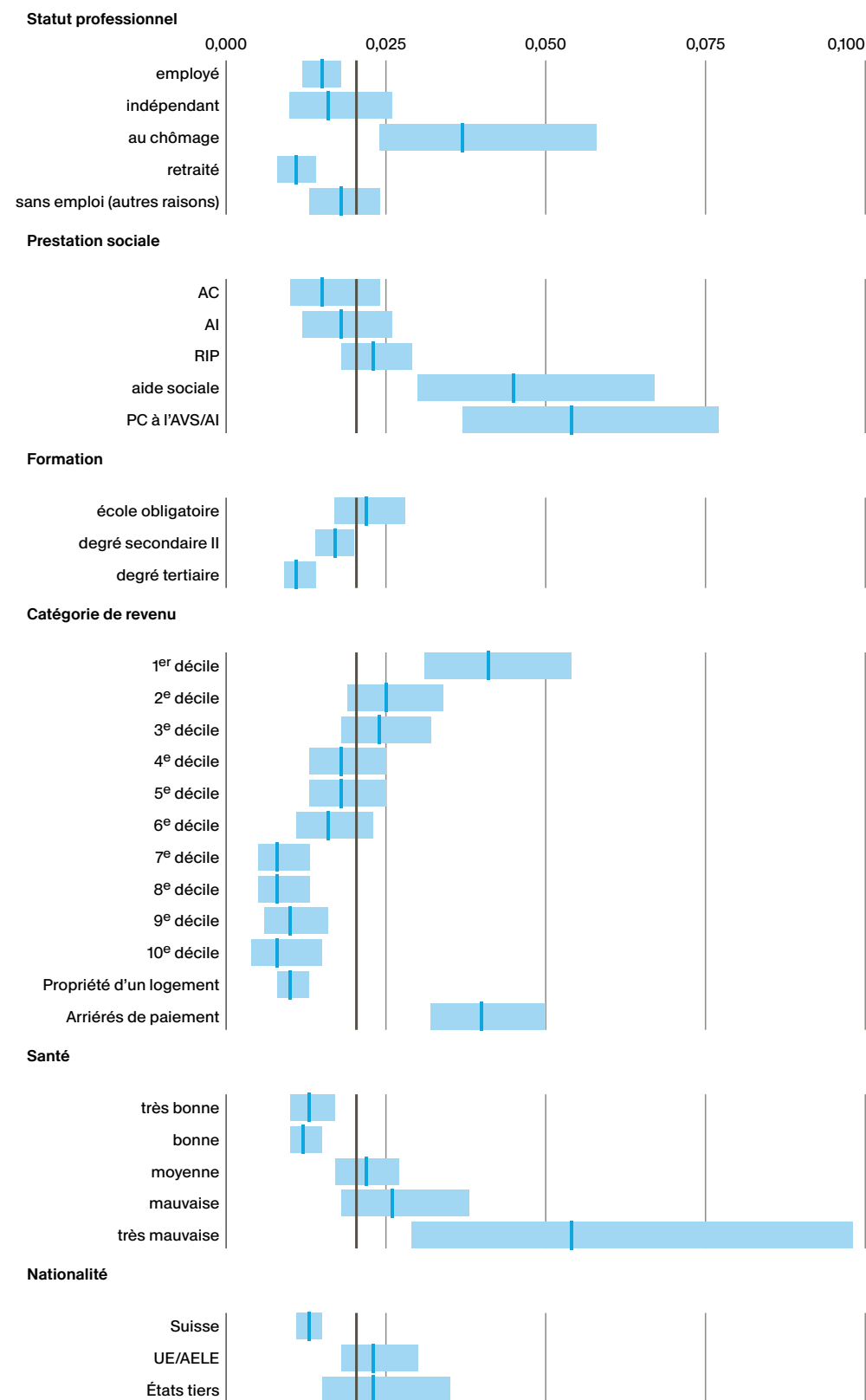
Les résultats sont présentés dans la figure 64. La ligne grise indique la probabilité moyenne qu'une personne se considère comme pauvre. Un trait bleu situé à droite de cette ligne signifie que la caractéristique correspondante accroît cette probabilité. À l'inverse, les points situés à gauche de la ligne indiquent une probabilité réduite. Le modèle indique l'effet « brut » de chaque caractéristique : il mesure le degré de corrélation en partant du principe que toutes les autres caractéristiques sont identiques.

Sur le plan financier, outre les revenus, les dettes sous la forme d'arriérés de paiement jouent également un rôle important. D'une part, elles sont le signe d'un manque de réserves financières et constituent donc, avec la propriété immobilière, une sorte d'« indicateur auxiliaire » permettant de pallier l'absence d'informations sur la fortune. D'autre part, les dettes réduisent les chances de sortir rapidement d'une situation précaire.

Figure 64
Facteurs influençant le sentiment de pauvreté, 2023

Personnes de 18 ans et plus

■ Intervalle de confiance (95 %) ■ Estimateur



I.A0640.25.V2.23.f

Remarque: AC : assurance-chômage, AI : assurance-invalidité, RIP : réduction individuelle des primes, PC : prestations complémentaires

Déciles de revenu : revenu disponible équivalent (y c. loyer fictif), déciles déterminés sur la base de la population totale

Aide à la lecture: Le graphique montre la variation de la probabilité qu'une personne se considère comme pauvre (avec intervalle de confiance de 95 %) en fonction de différents facteurs, sur la base d'un modèle de régression logistique (données non pondérées). À titre indicatif, la probabilité moyenne de prévision de la pauvreté subjective est représentée par une ligne grise.

Source: OFS – SILC 2023, calculs : BFH, © OFAS 2025

Outre la situation financière, d'autres facteurs jouent également un rôle : plus l'état de santé d'une personne est mauvais, plus celle-ci aura tendance à se considérer comme pauvre. Les chômeurs et les ressortissants étrangers, eux aussi, se qualifient plus souvent de pauvres que les autres. Les corrélations observées s'expliquent sans doute en partie par le fait que ces facteurs, en particulier celui de la santé, restreignent directement les possibilités d'action des personnes concernées. On peut toutefois supposer que les sentiments d'appartenance et les processus d'exclusion sociale jouent un rôle plus important. Les personnes sans emploi n'ont pas la possibilité de participer à la vie active, qui joue pour beaucoup un rôle essentiel et porteur de sens. Les étrangers, quant à eux, peuvent se sentir exclus parce que certaines coutumes leur sont peu familières, qu'ils rencontrent des difficultés linguistiques ou qu'ils ont subi des discriminations concrètes. D'autres analyses montrent que, chez les ressortissants étrangers, le sentiment de pauvreté est nettement plus marqué au sein de la première génération que de la deuxième (Hümbelin et Vogel 2025, p. 13).

On n'observe pas de lien particulièrement étroit entre le sentiment de pauvreté et le niveau de formation formelle, si ce n'est que les personnes titulaires d'un diplôme de degré tertiaire (université, formation professionnelle supérieure) ont moins tendance à se considérer comme pauvres. Le niveau de formation étant étroitement lié au statut social, cette absence de corrélation conduit à relativiser le lien supposé entre ce statut et la pauvreté subjective. De surcroît, il ne ressort pas de différence marquante entre les personnes ayant achevé le degré secondaire II (par ex. formation professionnelle initiale) et les personnes sans diplôme. Or, on devrait observer une telle différence si le sentiment de pauvreté des personnes à revenu moyen était dû à un statut social inférieur et à des incertitudes économiques structurelles.

Le sentiment d'être pauvre est également influencé par le fait de percevoir des prestations sociales. Les prestations couvrant le minimum vital, telles que l'aide sociale ou les PC à l'AVS/AI, ont deux facettes. D'une part, elles protègent leurs bénéficiaires de la pauvreté financière ; d'autre part, elles peuvent renforcer chez eux le sentiment de dépendre de cette aide. D'un point de vue sociologique, la pauvreté est ainsi constituée comme une relation d'inégalité et de dépendance (Duvoux et Papuchon 2018, p. 608, 616-617 ; Simmel 1908, p. 489-494). Cela peut expliquer pourquoi les bénéficiaires de l'aide sociale ou des PC ont davantage tendance à se considérer comme pauvres. Ce n'est pas le cas pour des assurances sociales telles que l'AC ou l'AI, probablement parce que ces prestations ne sont pas versées sous condition de ressources.

En conclusion, que peut-on dire de l'importance du revenu ? Il est intéressant de noter que les liens mis en évidence par ce modèle sont un peu différents de ceux qui ressortent d'une analyse descriptive indiquant uniquement la prévalence du sentiment de pauvreté dans chaque catégorie de revenu. En effet, le modèle révèle une corrélation plus étroite entre pauvreté subjective et bas revenu : les personnes appartenant au dixième de la population au revenu le plus faible (1^{er} décile) se considèrent nettement plus souvent comme « pauvres » que celles au revenu moyen. Par ailleurs, il suggère que le sentiment de pauvreté rapporté par les personnes au revenu inférieur à la médiane est en partie lié à des facteurs tels que la santé, le statut professionnel ou la nationalité. Ces facteurs s'accompagnent d'une réduction des opportunités de revenu, mais ils ne se manifestent pas uniquement dans le décile le plus bas. Si l'on en tient compte, le lien entre sentiment de pauvreté et faible revenu apparaît plus clairement.

Dans l'ensemble, le revenu, les arriérés de paiement et le recours aux prestations sociales couvrant le minimum vital ont un impact déterminant sur le sentiment de pauvreté. Cela montre que, pour de nombreuses personnes, la pauvreté est étroitement liée à la situation financière et au rapport avec l'État social. Mais les facteurs mentionnés ne sont de loin pas les seuls à influencer la perception de la pauvreté. Ces différents éléments ne permettent pas de déterminer de façon directe quelle définition est objectivement la meilleure ou la plus correcte, d'autant plus que les auto-évaluations peuvent reposer sur des conceptions différentes de la pauvreté. Pour mener une politique de lutte adéquate, il est toutefois important de garder à l'esprit que les prestations financières ne suffisent pas toujours pour qu'un individu cesse de se considérer comme pauvre. D'autres mesures sont donc nécessaires pour renforcer de manière ciblée la participation sociale et les possibilités d'action et de réalisation des personnes défavorisées.

B.7 COMPARAISON INTERNATIONALE

- En Suisse, le niveau de vie est élevé : par rapport à d'autres pays européens, relativement peu de gens y subissent des privations matérielles ou sociales.
- La Suisse s'en sort moins bien si l'on considère la situation relative des personnes dont le revenu est inférieur à la médiane : en 2023, le taux de risque de pauvreté s'élevait à 16,5 %, une valeur dans la moyenne européenne.
- Le taux de risque de pauvreté n'est pas déterminé sur la base des besoins vitaux, mais de la répartition des revenus. Un ménage est considéré comme menacé par la pauvreté si son revenu disponible correspond à moins de 60 % du revenu médian de tous les ménages du pays.
- Pour des raisons méthodologiques, le taux de pauvreté en termes de revenu pour la Suisse, qui se fonde sur le minimum vital social défini pour l'aide sociale, ne peut pas être directement comparé avec celui d'autres pays.

Les explications données jusqu'ici se sont en grande partie concentrées sur la Suisse ; une comparaison avec l'étranger n'a été opérée qu'au chap. B.4, afin d'évaluer de façon adéquate la dynamique temporelle de la pauvreté. En effet, une mise en perspective internationale de la situation globale de la Suisse en matière de pauvreté dépasserait le cadre de ce rapport. Par ailleurs, le contexte pouvant varier considérablement d'un pays à l'autre, une telle comparaison ne permettrait pas nécessairement d'acquérir des connaissances pertinentes ; pour y parvenir, il faudrait se pencher sur des questions plus spécifiques. Une comparaison s'impose toutefois sur un point fondamental, à savoir la prévalence de la pauvreté : à quel point celle-ci est-elle répandue en Suisse par rapport à d'autres pays ?

La question peut sembler simple, mais il n'est pas facile d'y répondre. Jusqu'à présent, nous avons utilisé une définition statistique de la pauvreté basée sur le minimum vital social (cf. chap. B.2.1). Cependant, cette définition n'est pas adaptée aux comparaisons internationales, car elle nécessiterait de constituer un panier de référence distinct pour chaque pays. Dans les statistiques internationales, le seuil de pauvreté est donc défini différemment : il se fonde non pas sur les besoins vitaux, mais sur la répartition des revenus (pour plus de détails, cf. annexe « Vue d'ensemble des approches statistiques de la pauvreté », point 2.1). Selon cette approche, le seuil de pauvreté est défini comme un pourcentage du revenu disponible équivalent médian de tous les ménages du pays concerné. Pour autant que les données nécessaires soient disponibles, ce calcul est simple à effectuer. Il tient aussi compte du fait que le niveau de richesse varie selon les pays. Toutefois, son principal inconvénient est que le seuil de pauvreté ne peut pas être justifié par des arguments détaillés. Le pourcentage défini est une simple convention ; ainsi, le seuil de pauvreté ne renvoie pas à un minimum vital spécifique fondé sur des critères concrets.

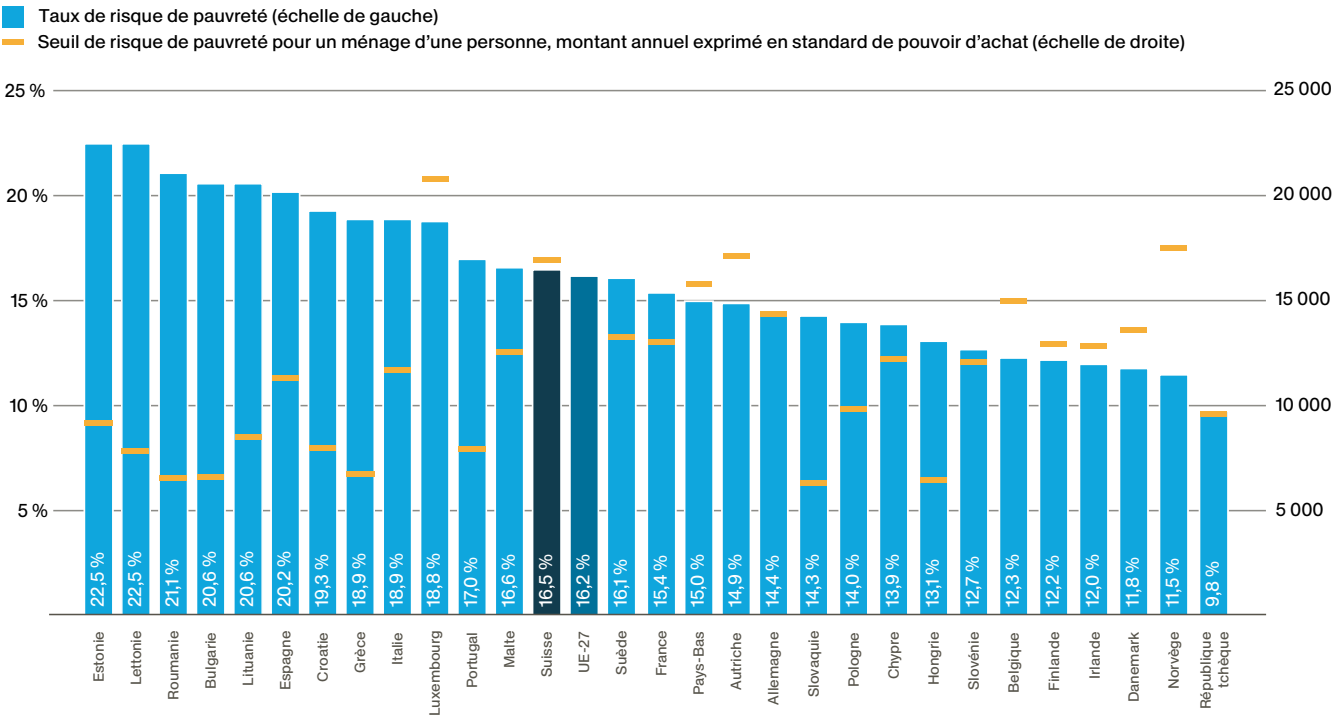
Au niveau international, le seuil couramment retenu est de 60 % du revenu disponible équivalent médian. Les personnes vivant dans un ménage à faible revenu sont généralement considérées comme « à risque de pauvreté ». La part de la population qu'elles représentent est donc appelée « taux de risque de pauvreté ». En Suisse, le seuil correspondant s'élevait en 2023 à 2599 francs par mois pour un ménage d'une personne⁷³. En tenant compte du pouvoir d'achat, le seuil de risque de pauvreté en Suisse est l'un des plus élevés d'Europe, ce qui témoigne d'une prospérité remarquable⁷⁴. Ces dernières années, la proportion de personnes vivant dans un ménage à faible revenu, quant à elle, a oscillé entre 14 % et 16 %, pour atteindre 16,5 % en 2023⁷⁵. La Suisse se situe ici dans la moyenne européenne (figure 65). Le taux de risque de pauvreté dépend de la répartition exacte des ménages dont le revenu est inférieur à la médiane ; il reflète donc en partie les inégalités de revenu. Si la plupart de ces ménages ont un revenu proche du revenu médian, le taux de risque de pauvreté est faible ; si, au contraire, cet écart est important, le taux est plus élevé. Ce sont surtout les pays d'Europe du Sud et de l'Est qui affichent des taux supérieurs à ceux de la Suisse ; leur prospérité est généralement inférieure à celle de notre pays.

Un autre indicateur permettant de comparer la situation des ménages au niveau international est le taux de privation matérielle et sociale. Ce taux est basé sur les informations récoltées dans le cadre de l'enquête SILC. Comme expliqué ci-dessus (chap. B.5.1), la pauvreté en termes de revenu et la privation sont deux concepts différents ; en règle générale, la seconde touche moins de personnes que la première. Un individu est considéré comme subissant des privations si ses besoins ne sont pas satisfaits dans au moins cinq des treize domaines de la vie quotidienne. Avec 5,5 %, la Suisse affiche l'un des taux les plus faibles d'Europe, comparable à celui de la Suède, des Pays-Bas ou de la Norvège (figure 66). L'Allemagne, la France et l'Italie, pourtant des pays voisins, présentent des taux presque deux fois supérieurs, voire encore plus élevés.

En résumé, grâce à son niveau de vie élevé et à sa bonne couverture sociale, la Suisse compte relativement peu de personnes subissant des privations matérielles et sociales. Par rapport à d'autres pays européens, la situation de la Suisse dans ce domaine est donc très bonne. Toutefois, il en va autrement si l'on considère la situation relative des ménages dont le revenu est inférieur à la médiane : 16,5 % des individus présentent un

écart avec le revenu médian si grand qu'ils sont considérés comme à risque de pauvreté. Sur ce plan, la Suisse se situe dans la moyenne européenne. Le taux suisse de pauvreté basé sur le minimum vital social n'a jamais fait l'objet de comparaisons internationales. De telles comparaisons exigeraient un travail considérable et ne pourraient donc être réalisées que pour un petit nombre de pays. Par ailleurs, même dans ce cas, la nécessité de recourir à des données comparables poserait des défis méthodologiques très importants.

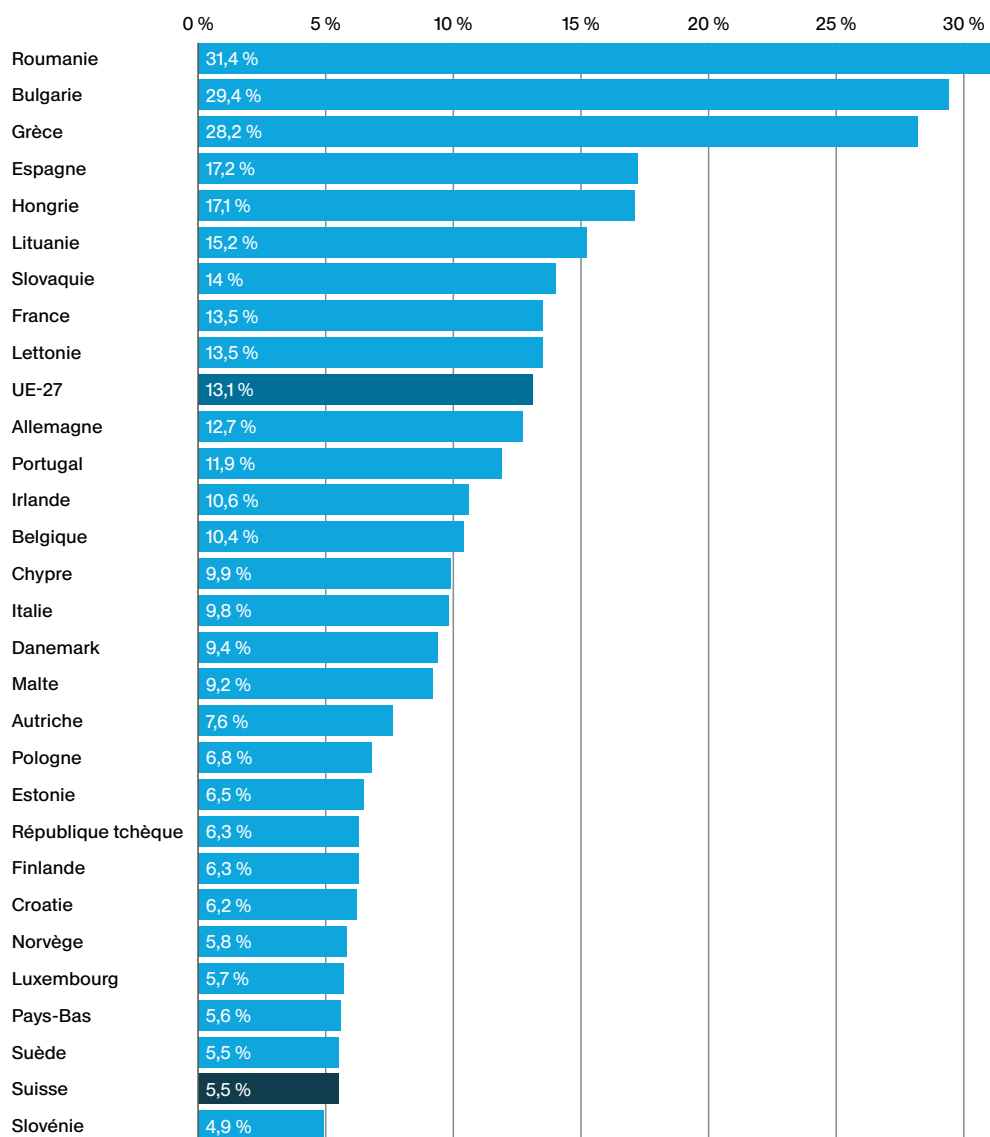
Figure 65
Taux de risque de pauvreté en Europe, 2023



Source: Eurostat – UE-SILC 2023 (sans loyer fictif), © OFAS 2025

I.A0650.25.V1.23

Figure 66
Taux de privation matérielle et sociale en Europe, 2023



LA0660.25.V1.23.f

Source: Eurostat – UE-SILC 2023, © OFAS 2025

C CONCLUSION

- La pauvreté est un état inacceptable qui appelle une action politique. Au cours des dix dernières années (2014-2023), la Suisse n'est pas parvenue à réduire son taux de pauvreté.
- Près de 8 % de la population résidente permanente vit dans un ménage dont le revenu ne suffit pas à couvrir le minimum vital social. Si l'on tient également compte des réserves financières (fortune), ce taux baisse à 5 ou 6 % environ.
- La pauvreté est un phénomène multidimensionnel. La grande majorité des personnes pauvres en termes de revenu vivent dans des ménages qui sont également défavorisés dans d'autres domaines (par ex. santé, formation, logement, participation à la société).
- La politique de lutte contre la pauvreté est donc une tâche transversale. Les prestations sociales financières sont importantes, mais ne suffisent pas pour venir à bout de la pauvreté. Pour que les personnes puissent surmonter durablement les situations de pauvreté ou les éviter à temps, il est nécessaire de renforcer leurs ressources au sens large ainsi que de mettre en place un cadre qui leur offre des possibilités d'action.
- Le monitoring national de la pauvreté présente les stratégies, les mesures et les acteurs de la politique de lutte contre la pauvreté dans des cahiers thématiques séparés. Le premier rapport met l'accent sur trois thèmes : « Couverture des besoins vitaux en Suisse », « Activité professionnelle et pauvreté en Suisse » et « Formation et pauvreté en Suisse ».

La notion de pauvreté désigne un état de défavorisation sociale inacceptable qui appelle une action politique. C'est en cela qu'elle se distingue de l'inégalité, qui est acceptée par la société jusqu'à un certain point.

En 2023, en Suisse, 8,1 % de la population résidente permanente était touchée par la pauvreté liée au revenu ; cela représentait 708 000 personnes, dont 102 000 mineurs. Toutes ces personnes vivaient dans des ménages dont le revenu disponible ne suffisait pas à couvrir le minimum vital social. Ce revenu inclut toutes les entrées d'argent, y compris les prestations sociales et les dons personnels (par ex. sommes versées par les parents à leurs enfants en formation). La définition du minimum vital social se fonde sur les normes de la CSIAS.

Les informations relatives à la situation financière des ménages suisses sont lacunaires sur un point : on ne dispose de données fiables concernant la fortune que pour les années 2020 et 2022. Or, si l'on tient compte de ce paramètre, le taux de pauvreté diminue d'environ un tiers (2022 : 5,3 %), ne concernant plus que les personnes qui sont à la fois pauvres en termes de revenu et qui n'ont pas de réserves financières suffisantes pour compenser ce manque. Cette diminution est nettement plus marquée chez les personnes à l'âge de la retraite que chez celles en âge de travailler. En effet, de nombreux seniors ont retiré leur avoir du 2^e pilier sous forme de capital ou disposent d'autres réserves qui leur permettent de compléter un revenu insuffisant.

De 2014 à 2017, le taux de pauvreté en termes de revenu a augmenté d'environ un quart ; depuis, il est resté relativement stable. Les fluctuations observées d'une année à l'autre ne sont pas significatives sur le plan statistique. Durant la grave contraction de l'économie due à la pandémie de COVID-19, l'augmentation du taux de pauvreté a pu être évitée grâce à des mesures de soutien conséquentes (par ex. indemnité en cas de réduction de l'horaire de travail, allocation pour perte de gain COVID-19). Néanmoins, il est clair que la crise a touché plus durement certains groupes vulnérables, en particulier les personnes qui séjournaient illégalement en Suisse et n'avaient donc qu'un accès très restreint aux prestations sociales (sans-papiers) ainsi que celles qui craignaient de perdre leur statut de séjour si elles faisaient appel à l'aide sociale (étrangers titulaires d'un permis B ou C).

L'exemple de la crise du COVID-19 l'illustre bien : la pauvreté est souvent due à des changements économiques ou sociaux, sur lesquels les individus n'ont pas d'influence. L'impact de ces facteurs de risque dépend aussi de la mesure dans laquelle ils sont couverts par le système de sécurité sociale. Par ailleurs, les situations de pauvreté typiques évoluent au cours de la vie : la pauvreté liée au revenu touche particulièrement les personnes sans emploi, les familles monoparentales (le plus souvent des mères) et les familles avec plusieurs enfants. Les personnes vivant seules constituent également un groupe à risque. À l'âge de la retraite, les femmes sont davantage menacées par la pauvreté, notamment en raison de la répartition genrée du travail rémunéré et non rémunéré pendant la vie active.

Toutefois, les risques liés au parcours de vie ne touchent pas tout le monde de la même manière. En effet, la capacité des individus à surmonter les événements et transitions critiques dépend de leur statut social et du milieu dont ils sont issus. Les personnes sans diplôme ainsi que les ressortissants d'États hors UE/AELE sont particulièrement à risque. Chez ces derniers, la maîtrise insuffisante de la langue locale, les discriminations (par ex. sur le marché de l'emploi ou du logement), la non-reconnaissance des diplômes et le fait d'avoir vécu la guerre ou l'exil peuvent notamment jouer un rôle.

À première vue, la pauvreté liée au revenu n'est souvent que temporaire. Mais cette impression est trompeuse : près de la moitié des personnes ayant réussi à s'extraire de la pauvreté y retombent dans les cinq ans qui suivent. En outre, plus la pauvreté dure longtemps, plus il est difficile d'en sortir. Environ un dixième des personnes concernées ne parviennent pas à s'en extraire pendant plusieurs années. Les problèmes de santé ou les dettes peuvent venir aggraver cette situation : près d'un tiers des personnes en âge de travailler et touchées par la pauvreté en termes de revenu ont des arriérés de paiement, en particulier sur les primes d'assurance-maladie, le loyer ou les impôts. En outre, plus de la moitié des personnes qui déposent une première demande à l'aide sociale sont endettées.

Si la pauvreté s'installe durablement, les enfants et les jeunes risquent davantage de subir des contraintes qui compromettent fortement leurs perspectives. Parmi les personnes estimant avoir grandi dans un contexte de précarité financière, une sur six indique avoir elle-même du mal à joindre les deux bouts à l'âge adulte ; au moment de l'enquête (2023), près d'une personne sur dix devait s'imposer des privations matérielles et sociales. Ces proportions sont significativement plus faibles chez les personnes ayant grandi dans de meilleures conditions financières. Toutefois, l'étendue et les mécanismes de la transmission intergénérationnelle de la pauvreté n'ont pour l'instant été que peu étudiés en Suisse ; de même, la situation dans notre pays n'a guère été comparée avec celle d'autres États.

Le système de sécurité sociale suisse connaît plusieurs définitions du minimum vital social. La définition utilisée dans l'aide sociale est particulièrement restrictive, surtout en comparaison avec celle des PC à l'AVS/AI. Cette différence s'explique notamment par l'histoire, le fonctionnement et les groupes cibles de ces deux prestations. La statistique de la pauvreté se fonde sur les montants recommandés par la CSIAS. À cela s'ajoutent les primes d'assurance-maladie, les frais de logement et, pour chaque membre adulte du ménage, 100 francs par mois pour les dépenses supplémentaires. Pour un ménage d'une personne, cela correspondait en 2023 (données les plus récentes) à un minimum vital de 2778 francs en moyenne. Si l'on se fondait plutôt sur les besoins de base définis par les PC au lieu de ceux définis par l'aide sociale, le taux de pauvreté liée au revenu serait nettement plus élevé. Pour les ménages d'actifs, il se serait élevé à 16,3 % en 2023 (au lieu de 6,3 %). C'est dans les ménages familiaux que cette hausse serait la plus marquée. En effet, ceux-ci sont particulièrement nombreux à réaliser un revenu ne dépassant que de peu le minimum vital social défini par l'aide sociale.

Pour le système de sécurité sociale, les minimums vitaux exprimés en sommes d'argent ont l'avantage d'être objectifs et transparents. Ils sont toutefois critiqués par certains chercheurs, car ils ne permettent pas de connaître les conditions de vie réelles des personnes concernées. La notion de privation matérielle et sociale vient combler cette lacune. On parle de privation lorsqu'une personne doit renoncer, pour des raisons financières, à des choses considérées comme faisant partie du minimum nécessaire pour garantir un niveau de vie acceptable (par ex. remplacement de meubles usés, loisirs réguliers, accès à Internet à la maison). En 2023, la privation matérielle et sociale touchait 5,5 % de la population résidente permanente de Suisse. Ce taux est similaire au taux de pauvreté financière prenant en compte la fortune.

Cependant, la privation matérielle et sociale et la pauvreté financière ne touchent pas toujours les mêmes personnes. D'un côté, les privations importantes n'apparaissent parfois que lorsque les personnes manquent d'argent pendant une longue période. D'un autre côté, il est possible que les moyens financiers d'un ménage soient supérieurs au seuil de pauvreté, mais que ses membres doivent malgré tout s'imposer des privations, parce qu'ils ont des besoins spécifiques (par ex. pour des raisons de santé), qu'ils fixent d'autres priorités ou que les ressources du ménage ne sont pas réparties en tenant compte des besoins de chacun.

Toutes les définitions de la pauvreté mentionnées excluent ou omettent un aspect essentiel : l'expérience et le ressenti des personnes concernées elles-mêmes. En 2023, l'enquête SILC a inclus pour la première fois des questions à ce sujet. Selon l'approche dite des « capacités » proposée par l'économiste Amartya Sen, la prospérité d'une personne se mesure aux possibilités d'action et de réalisation dont elle dispose. Les individus pauvres en termes de revenu se sentent justement limités à cet égard : ils ont davantage le sentiment de ne pas être les auteurs de leur propre vie, faute d'autonomie et de capacité d'agir. Face à d'autres personnes, ils ressentent plus souvent de la honte ou ont l'impression d'être pris de haut, ignorés ou exclus. En outre, leurs talents et leurs capacités sont plus rarement reconnus.

L'enquête SILC 2023 a également cherché à savoir si les participants se considéraient eux-mêmes comme « pauvres ». La définition exacte de la « pauvreté » a été délibérément laissée ouverte, la question portant sur la perception individuelle et subjective de la pauvreté. 5,1 % des personnes interrogées ont indiqué qu'elles se considé-

raient actuellement comme « pauvres » ; 9,1 % craignent de le devenir dans les cinq prochaines années. Leur appréciation se fondait en grande partie sur leur situation financière (revenu, arriérés de paiement, propriété d'un logement), mais pas uniquement. Les prestations sociales couvrant les besoins vitaux, telles que l'aide sociale ou les PC, jouent également un rôle à différents égards. D'une part, elles protègent leurs bénéficiaires de la pauvreté financière. D'autre part, elles attestent du fait que ces derniers ne sont pas en mesure de subvenir à leurs propres besoins et qu'ils dépendent de l'aide de l'État. Une personne touchant l'aide sociale ou les PC aura donc plus facilement tendance à se définir comme « pauvre ». Il en va de même des personnes qui ont perdu leur emploi (indépendamment de l'impact sur leur revenu) ou qui sont en mauvaise santé. Les étrangers, eux aussi, se considèrent plus souvent comme pauvres que les Suisses.

Ces résultats soulignent la nécessité de concevoir la pauvreté comme un phénomène multidimensionnel. Les prestations sociales financières sont importantes, mais ne suffisent pas pour venir à bout de la pauvreté. Les contraintes et les possibilités dans d'autres domaines de la vie peuvent soit enfermer les personnes concernées dans un cercle vicieux, soit les aider à en sortir durablement. Le monitoring national se fonde donc sur une conception multidimensionnelle de la pauvreté avec un noyau financier. Il explore ainsi les interactions entre la pauvreté financière et six autres domaines de la vie : la formation, l'activité professionnelle, la santé, le logement, les relations sociales et la participation politique. Ce modèle spécialement développé pour le monitoring confirme que la pauvreté est rarement uniquement financière. La plupart des personnes concernées vivent dans des ménages qui sont également désavantagés dans d'autres domaines. Deux tiers le sont dans un à trois domaines supplémentaires et environ un sixième dans plus de trois domaines.

Des analyses approfondies sont nécessaires pour comprendre ces liens. Les sept dimensions de la pauvreté citées ont une double signification : elles désignent à la fois un domaine de la vie et un champ politique. Une fois que l'on a identifié le lien entre la pauvreté financière et les possibilités et contraintes dans d'autres domaines de la vie, de nouvelles questions se posent : comment utiliser ces connaissances pour réduire la pauvreté en Suisse ? Qui sont les acteurs compétents en la matière ? Quelles mesures ont fait leurs preuves, lesquelles sont moins concluantes ? Le monitoring national aborde ces questions dans des cahiers thématiques indépendants. Chaque cycle se penche sur des dimensions spécifiques. Dans le premier cycle, il s'agit des trois dimensions suivantes :

- Couverture des besoins vitaux (prestations sociales visant à combattre la pauvreté financière)
- Activité professionnelle et pauvreté
- Formation et pauvreté

Les principaux résultats concernant ces trois dimensions sont résumés de façon concise au début de présente publication, qui tient lieu de synthèse. Les autres cahiers fournissent des explications plus détaillées. Ces quatre publications constituent l'aboutissement du premier cycle. Les quatre dimensions restantes (santé, logement, relations sociales et participation politique) seront approfondies lors des prochains cycles.

NOTES DE FIN	133
BIBLIOGRAPHIE	137
LISTE DES ABRÉVIATIONS	143
GLOSSAIRE	144
IMPRESSUM	160

NOTES DE FIN

- 1 Pour classer l'approche par les situations de vie par rapport à d'autres conceptions multidimensionnelles de la pauvreté, voir l'annexe : « Vue d'ensemble des approches statistiques de la pauvreté » et chapitre A.2.
- 2 Pour la distinction entre la politique curative et la politique préventive de la pauvreté, cf. Bundesministerium für Soziales, Gesundheit, Pflege und Konsumentenschutz 2024, p. 187-190. Alors que des expressions comme « prévention de la pauvreté » et « politique de prévention de la pauvreté » sont bien établies, c'est moins le cas de celle de « politique curative de la pauvreté ». On parle plutôt de « lutte contre la pauvreté » dans ce contexte, mais cette expression est également utilisée pour désigner la politique de prévention et de lutte contre la pauvreté dans un sens général, ce qui peut donner lieu à des malentendus.
- 3 Le « caractère d'utilité publique très marqué » a été déterminé sur la base de deux critères. D'une part, seules les organisations fournissant leurs prestations gratuitement ou pour moins de 50 % des coûts de production ont été prises en compte. D'autre part, les organisations qui conditionnaient leurs prestations à des contreparties de la part des clients sous forme de contributions ou de primes ont été exclues. Quant aux dons, ils devaient représenter au moins 5 % des recettes totales (Rudin, Dubach et Guggisberg 2013, p. 6, 38).
- 4 Ces analyses peuvent être fournies sur demande.
- 5 www.statistique.ch > Statistiques > Travail et rémunération > Salaires, revenu professionnel et coût du travail > Structure des salaires > Aperçu, Cube de données : Salaire mensuel brut selon la grande région, la division économique, la position professionnelle et le sexe ; www.statistique.ch > Statistiques > Prix > Prix à la consommation > Indexation > Calculatrice du renchérissement de l'IPC ; cf. aussi Lampart et al. 2023, p. 5.
- 6 www.statistique.ch > Statistiques > Travail et rémunération > Salaires, revenu professionnel et coût du travail > Structure des salaires > Salaires des cadres / bas salaires > Diagramme : Évolution du taux de postes à bas salaires.
- 7 Cette affirmation se fonde sur le taux de chômage tel que défini par le Bureau international du travail (BIT), qui comprend les personnes qui sont sans travail, recherchent un emploi et sont disponibles à court terme. Ces chiffres sont à distinguer de la statistique des chômeurs établie par le Secrétariat d'État à l'économie (SECO), qui recense les personnes inscrites dans un ORP afin de trouver du travail. Au sujet de la différence de définition entre les chômeurs au sens du BIT et au sens du SECO, cf. www.seco.admin.ch > Situation économique & Politique économique > Situation économique > Chiffres du chômage.
- 8 www.statistique.ch > Statistiques > Travail et rémunération > Chômage, sous-emploi et places vacantes > Chômeurs au sens du BIT > Diagramme : Taux de chômage au sens du BIT, selon la durée du chômage ; cf. aussi Bolli et al. 2015, p. 9-10.
- 9 <https://ec.europa.eu/eurostat/> > Données > Base de données > Population et conditions sociales > Marché du travail > Emploi et chômage (Enquête sur les forces de travail) > Séries EFT – résultats annuels détaillés des enquêtes (Ifsa) > Emploi à temps plein et temps partiel – séries EFT > Emploi à temps partiel en pourcentage de l'emploi total, par sexe et âge (%), DOI : 10.2908/LFSA_EPPGA <https://hdr.undp.org/> > Data Center > Human Development Index.
- 10 www.oecd.betterlifeindex.org
- 11 Rapport entre le coefficient de Gini relatif au revenu primaire équivalent et celui relatif au revenu disponible équivalent : www.statistique.admin.ch > Statistiques > Situation économique et sociale de la population > Situation sociale, bien-être et pauvreté > Inégalités de répartition des revenus > Redistribution des revenus par les transferts sociaux.
- 12 Les données de l'OFS concernant la répartition des revenus en Suisse proviennent principalement de l'enquête sur le budget des ménages (EBM) et de l'enquête SILC (www.statistique.ch > Statistiques > Situation économique et sociale de la population > Situation sociale, bien-être et pauvreté > Inégalités de répartition des revenus > Aperçu). L'enquête EBM permet de connaître l'évolution depuis 1998, l'enquête SILC depuis 2007. La première détaille nettement plus le domaine des dépenses de consommation, tandis que la seconde se fonde sur un plus grand échantillon (9000 ménages environ contre 3000 environ).
- 13 www.statistique.ch > Statistiques > Situation économique et sociale de la population > Situation sociale, bien-être et pauvreté > Inégalités de répartition des revenus > Redistribution des revenus par les transferts sociaux.
- 14 En matière de revenu, le coefficient de Gini calculé sur la base de l'enquête SILC est passé de 0,297 en 2018 à 0,314 en 2021, pour se maintenir plus ou moins à ce niveau jusqu'à 2023. Quant au coefficient de Gini calculé sur la base de l'EBM, il n'affiche pas d'évolution statistiquement significative pour cette même période ; il s'élevait à 0,297 en 2022.
- 15 On distingue deux types de définition de la pauvreté financière : celles fondées sur la répartition des ressources (« pauvreté relative ») et celles fondées sur les besoins (« pauvreté absolue »). L'approche choisie ici est basée sur les besoins. Pour une présentation des différentes conceptions de la pauvreté et une explication de la raison pour laquelle le monitoring emploie principalement une définition fondée sur les besoins, voir le document « Vue d'ensemble des approches statistiques de la pauvreté » (en annexe).
- 16 OCDE, Tableau « Suffisance des prestations de revenu minimum » : www.oecd.org/fr > Données > Indicateurs > Suffisance des prestations de revenu minimum.
- 17 Selon les normes de la CSIAS, l'adaptation du forfait pour l'entretien au renchérissement suit celle des PC à l'AVS/AI, au plus tard un an après (Normes CSIAS C.3.1, par. 4). Les PC à l'AVS/AI sont adaptées à l'évolution des salaires et des prix généralement tous les deux ans, au début de l'année civile, ou plus tôt si le renchérissement dépasse 4 % au cours d'une année (art. 33ter LAVS).
- 18 www.priminfo.admin.ch > Chiffres et faits > Prime moyenne.
- 19 Il en allait de même pour 2022, mais les années précédentes, le taux de pauvreté des mineurs avait parfois été plus élevé que celui des personnes de 18 à 64 ans, sans que l'on n'observe toutefois de nets écarts : www.statistique.admin.ch > Statistiques > Situation économique et sociale de la population > Situation sociale, bien-être et pauvreté > Pauvreté et privations > Pauvreté > Informations supplémentaires > Tableaux : Taux de pauvreté, selon différentes caractéristiques.
- 20 OFS, Diagramme « Indicateurs concernant la situation financière, selon l'âge » : <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/catalogues-banques-donnees.assetdetail.34087805.html>.
- 21 L'évaluation de ces données n'étant pas encore terminée – la pondération doit notamment encore être revue –, les modules SILC que l'OFS consacre à la fortune sont encore considérés comme expérimentaux.
- 22 Il n'est actuellement pas possible de réaliser des analyses sur la pauvreté à l'échelle suisse à l'aide des données fiscales cantonales (cf. chap. A.4).
- 23 Dans certains rapports sur la pauvreté ou sur l'action sociale que les cantons publient sur la base de leurs données fiscales, la fortune entre dans le calcul de la pauvreté selon différents procédés, mais aucun rapport cantonal n'utilise le modèle conçu ici. Pour situer ce modèle dans la recherche internationale, cf. Buchmann et al. 2025, p. 13-20.
- 24 Au sujet du lien entre pauvreté et dettes, voir le chap. B.3.3, qui l'aborde en détail. Il est question de dettes dans le présent chapitre uniquement pour déterminer la fortune nette, pas pour présenter le sujet.
- 25 On sait que les personnes propriétaires de leur logement supportent souvent des frais de logement moins élevés que les locataires, mais on ignore comment évalueraient ces coûts en cas de vente du bien immobilier et de conclusion d'un contrat de bail à louer. Divers modèles ont été évalués ; l'un d'entre eux prend en compte, dans le calcul de la fortune, les logements habités par leurs propriétaires et pose l'hypothèse de frais de logement inchangés en cas de passage du statut de propriétaire à celui de locataire (pour les résultats de cet examen et l'évaluation de ce modèle, cf. Buchmann et al. 2025, p. 45-48, 63, 67).
- 26 À l'exception des hypothèques sur les logements habités par leurs propriétaires.
- 27 Pour les ménages formés de couples, on prend en considération les espérances de vie résiduelles des deux personnes, en tenant compte du fait qu'en cas de nette différence entre ces espérances de vie, la taille du ménage va diminuer (calcul de l'espérance de vie résiduelle équivalente d'un ménage). L'évolution de la fortune nette est déterminée sur la base du taux d'intérêt technique des caisses de pension suisses. Pour une description détaillée du modèle et l'évaluation d'autres variantes, cf. Buchmann et al. 2025.

- 29 Pour les taux de pauvreté en termes de revenu, cf. [figure 16](#) ; pour les indicateurs des privations et des difficultés financières, cf. source mentionnée dans la note 21. Au sujet de la situation financière objective et subjective de la population à l'âge de la retraite, cf. Guggisberg et al. 2024.
- 30 Il en va autrement de la statistique de l'aide sociale, qui constitue une enquête exhaustive fondée sur des données administratives fournies par les services sociaux. Le taux d'aide sociale affiche une corrélation avec le taux de chômage, mais celle-ci est également relativement faible. Cf. cahier thématique « [Couverture des besoins vitaux en Suisse](#) », chap. B.2.3.
- 31 Concernant le taux de privation matérielle et sociale, cf. chap. B.5.1, [figure 41](#). Au sujet de la difficulté à joindre les deux bouts : [www.statistique.ch](#) > Statistiques > Situation économique et sociale de la population > Situation sociale, bien-être et pauvreté > Bien-être subjectif et conditions de vie > Évaluation subjective de la situation financière > Informations supplémentaires > Tableaux : Évaluation subjective de la situation financière du ménage, selon différentes caractéristiques sociodémographiques.
- 32 [www.pnr80.ch](#)
- 33 Pour le canton de Lucerne, cf. [www.lustat.ch](#) > Analysen > Soziale Sicherheit > Fin-Sit-2024 > Armut : Armutsquote vor und nach Sozialtransfers der Erwerbs-schaufhalte nach Haushaltstyp (taux de pauvreté des ménages d'actifs avant et après transferts sociaux, par type de ménage).
- 34 Pour des informations générales sur leur situation économique : OFAS 2023.
- 35 [www.statistique.ch](#) > Statistiques > Population > Migration et intégration > Population selon le statut migratoire. Les définitions statistiques précises sont les suivantes : sont issues de la migration de première génération toutes les personnes habitant en Suisse qui sont a) des étrangers nés à l'étranger ou b) des Suisses de naissance nés à l'étranger et dont les deux parents sont nés à l'étranger ; sont issues de la migration de deuxième génération toutes les personnes habitant en Suisse qui sont a) des étrangers nés en Suisse et dont au moins un parent est né à l'étranger ou b) des Suisses de naissance nés en Suisse de deux parents nés à l'étranger.
- 36 Voir aussi les tableaux standards de l'OFS sur le recours à l'aide sociale selon la nationalité : [www.statistique.ch](#) > Statistiques > Sécurité sociale > Aide sociale > Bénéficiaires de l'aide sociale > Aide sociale économique > Informations supplémentaires > Tableaux : ASE : Bénéficiaires de nationalité étrangère et taux d'aide sociale économique selon la nationalité.
- 37 Des indicateurs statistiques prouvent qu'il en va ainsi en Suisse, en particulier pour les personnes relevant du domaine de l'asile et des réfugiés : [www.sem.ad-min.ch](#) > Intégration et naturalisation > Encouragement de l'intégration > Suivi de l'encouragement de l'intégration > « Situation professionnelle des personnes admises à titre provisoire et des réfugiés » et « Situation en matière de formation des jeunes admis à titre provisoire et des réfugiés reconnus ». Pour des données concernant précisément la situation des jeunes arrivés tardivement en Suisse, cf. Stutz et al. 2019.
- 38 Les taux de pauvreté présentés de la [figure 25](#) à la [figure 28](#) se rapportent à des personnes vivant dans des ménages de retraités (soit principalement des ménages d'une personne et des ménages de couples dont au moins un membre a plus de 65 ans). Les taux de pauvreté en termes de revenu ne sont donc pas identiques à ceux figurant dans les tableaux standards de l'OFS sur la situation financière des personnes de 65 ans et plus : [www.statistique.ch](#) > Statistiques > Situation économique et sociale de la population > Situation sociale, bien-être et pauvreté > Pauvreté et privations > Informations supplémentaires > Tableaux : Indicateurs concernant la situation financière des personnes de 65 ans ou plus, selon différentes caractéristiques.
- 39 Lorsque l'on compare la situation de la population issue de la migration à l'âge de la retraite et durant la vie active, il faut également tenir compte du fait que sa composition peut varier (par ex. motifs de migration, pays d'origine, retours au pays et naturalisations). Actuellement, les ressortissants des pays de l'UE/AELE sont, par exemple, nettement moins nombreux parmi les retraités que dans la population active.
- 40 [www.statistique.ch](#) > Statistiques > Situation économique et sociale de la population > Situation sociale, bien-être et pauvreté > Pauvreté et privations > Informations supplémentaires > Tableaux : Données relatives à la « pauvreté des personnes âgées », tableau 2.
- 41 Outre les personnes engagées dans une procédure d'asile, la population résidente non permanente comprend les titulaires d'une autorisation de courte durée (permis L), soit environ 46 000 personnes fin 2024. Compte tenu des dispositions régissant leur entrée en Suisse, il est peu probable que ces personnes soient exposées à un risque de pauvreté important.
- 42 Une étude ultérieure, réalisée en 2020 pour le canton de Zurich, estime le nombre de sans-papiers entre 14 000 et 25 000 personnes (Rissi, Marti et Stalder 2020, p. 19-20), soit une estimation quelque peu inférieure à celle figurant dans l'étude nationale pour le même canton (de 19 000 à 37 000 ; Morlok et al. 2015, p. 22).
- 43 Les requérants d'asile et les personnes admises à titre provisoire sont eux aussi généralement logés dans des centres d'hébergement collectif durant la période qui suit leur arrivée en Suisse. Concernant les risques de pauvreté auxquels ils sont exposés, voir les explications figurant sous « Personnes engagées dans une procédure d'asile ».
- 44 L'étude consacrée au canton de Berne montre que la définition de la pauvreté peut avoir une grande influence sur les résultats. Si l'on ne retient que la pauvreté en termes de revenu (sans les réserves financières), on obtient, pour les régions rurales, des taux de pauvreté supérieurs à ceux des villes. Cette situation s'explique probablement par la composition différente des groupes à risque selon la région (Hümbelin, Hobi et Fluder 2022, p. 182). Le taux de pauvreté pour le canton de Lucerne prend en compte les ressources financières, mais, contrairement à l'étude bernoise, il est calculé sur la base du revenu déterminé avant la perception de prestations sociales sous condition de ressources (comme l'aide sociale ; sur la distinction entre pauvreté avant et après transferts, cf. cahier thématique « [Couverture des besoins vitaux en Suisse](#) », chap. B.1).
- 45 [www.statistique.ch](#) > Statistiques > Situation économique et sociale de la population > Situation sociale, bien-être et pauvreté > Pauvreté et privations > Pauvreté > Informations supplémentaires > Tableaux : Taux de pauvreté, selon différentes caractéristiques
- 46 Pour les ménages de plusieurs personnes, les montants supplémentaires de 100 francs (ou 500 francs) sont adaptés en appliquant l'échelle d'équivalence de la CSIAS (sur la fonction des échelles d'équivalence, voir l'encadré de la p. 49).
- 47 L'échelle d'équivalence utilisée par la CSIAS pour déterminer le montant du forfait pour l'entretien dans l'aide sociale ne fait aucune distinction selon l'âge des membres du ménage (ni entre les enfants et les adultes). Si on la compare à l'échelle d'équivalence utilisée pour les PC, on constate qu'en termes relatifs, l'aide sociale estime les besoins supplémentaires pour les enfants à partir de 11 ans à un niveau inférieur à celui des PC. En revanche, l'aide sociale estime les besoins supplémentaires pour les enfants de moins de 11 ans vivant dans des ménages monoparentaux comme légèrement plus élevés (Höglinger et al. 2024, p. 49).
- 48 Cette proportion passe à plus de 60 % si l'on inclut les hypothèques sur le logement principal (source : OFS – SILC 2022).
- 49 Tous les dossiers d'aide sociale déposés dans le canton de Genève contiennent des indications sur l'endettement du ménage. Selon les données du service cantonal d'aide sociale (Hospice général), 49 % des dossiers comportaient des dettes en 2012, contre 47 % en 2018 (Commission chargée de la révision LIASI 2019, p. 40).
- 50 [www.statistique.ch](#) > Statistiques > Situation économique et sociale de la population > Revenus, consommation et fortune > Endettement > Informations supplémentaires > Tableaux : Arriérés de paiement, selon différentes caractéristiques sociodémographiques. – Les dettes fiscales constituent également le problème le plus fréquent pour les personnes qui font appel à un service de conseil en matière d'endettement en Suisse (Dettes Conseils Suisse 2024, p. 17).
- 51 En outre, 33 % indiquaient avoir un acte de défaut de biens non payé. La proportion combinée de personnes concernées par une poursuite ou un acte de défaut de biens non payé n'est pas connue.
- 52 En particulier dans le contexte du conseil en matière d'endettement, certaines définitions du surendettement établissent un lien plus étroit avec la pauvreté et utilisent comme critère la capacité à rembourser les dettes sans menacer le minimum vital (Korczak 2003, p. 18-21). En référence à Mattes, Fabian et Neukomm 2018, de telles situations peuvent être qualifiées de « surendettement existentiel » et considérées comme une forme spécifique de surendettement (cf. cahier thématique « [Couverture des besoins vitaux en Suisse](#) », chap. C.2.4).
- 53 Dans le cadre des travaux pour le monitoring de la pauvreté, des indicateurs de surendettement ont été élaborés à titre

expérimental sur la base des données financières du module expérimental sur la fortune de l'enquête SILC. Les normes de la « Wealth Distribution Database » de l'OCDE ont servi de cadre de référence.

En mettant les dettes en relation avec le revenu et la fortune d'un ménage, il apparaît que les ménages à faible revenu et les ménages touchés par la pauvreté sont plus souvent confrontés à des situations d'endettement critique. Il est toutefois très difficile de définir des critères appropriés pour ces catégories en particulier. En effet, les ménages touchés par la pauvreté se caractérisent de toute façon par des ressources financières insuffisantes pour assurer un niveau de vie minimal. Dans ces conditions, même des dettes d'un faible montant peuvent constituer un fardeau existentiel. Il est pratiquement impossible de définir un seuil critique à partir de données financières objectives dans de tels cas de figure.

54 Plusieurs publications présentent, pour l'ensemble de la Suisse ou pour certains cantons, des évaluations suivant une approche similaire. Elles confirment en substance le constat d'une prédominance des épisodes de pauvreté de courte durée. Cependant, comme ces analyses s'appuient en partie sur des définitions différentes de la pauvreté et couvrent des périodes d'observation variables (de quatre à sept ans), il est difficile de comparer leurs résultats dans le détail (Tillmann et Budowski 2006, p. 340 ; Benz, Kühr et Bühlmann 2020, p. 21-22 ; Lustat 2020, p. 63-64 ; Statistique Vaud 2021, p. 4 ; Hobi 2023, p. 41-45).

55 Les travaux de Benz, Kühr et Bühlmann 2020, Gazareth et al. 2018, Heeb et Gutjahr 2012, Gazareth et Suter 2010 et de Tillmann et Budowski 2006 se penchent en particulier sur les parcours de pauvreté. Ils ne se concentrent pas sur les personnes qui viennent de basculer dans la pauvreté, mais développent des typologies couvrant l'ensemble de la population. À l'exception de Benz, Kühr et Bühlmann 2020, ils n'utilisent pas une définition purement financière de la pauvreté, mais s'appuient exclusivement ou en partie sur le concept de privation matérielle (pour une explication plus détaillée de ce concept, cf. chap. B.5.1).

56 L'enquête « Survey of Health, Ageing and Retirement in Europe », à laquelle la Suisse participe, aboutit à des résultats comparables. Cette enquête, qui porte sur les personnes âgées de 50 ans et plus, met également en évidence un lien entre la situation financière du foyer parental et le risque de rencontrer des difficultés financières au moment de l'enquête (Hümbelin 2018, p. 26).

57 L'interprétation des résultats doit également tenir compte du fait qu'une partie des personnes interrogées sont nées à l'étranger. La reproduction des désavantages matériels ne peut donc pas être entièrement imputée à la période passée en Suisse. L'enquête SILC ne fournit pas d'informations sur la date d'arrivée en Suisse. Si l'on se limite aux personnes nées en Suisse, il est difficile de procéder à des analyses pertinentes en raison du faible nombre de cas. Les différences en matière de privation matérielle et sociale restent visibles, mais elles sont un peu moins marquées et ne sont plus statistiquement significatives. En revanche, le fait que les personnes ayant grandi dans

la pauvreté aient du mal à joindre les deux bouts à l'âge adulte ressort plus clairement. Cette différence reste donc significative en ne tenant compte que des personnes nées en Suisse.

58 Eurostat : Taux de risque de pauvreté chez les adultes (de 25 à 59 ans) selon la situation financière du ménage auquel appartenait le répondant lorsqu'il avait environ 14 ans, DOI : https://doi.org/10.2908/ILC_IGTP04. Cf. aussi

Bavaro, Carranza et Nolan 2024, p. 9-10. Un rapport de l'OCDE publié en 2019 parvient toutefois à des résultats différents. Il indique notamment qu'en Suisse, il faut environ cinq générations pour qu'un enfant issu d'une famille du décile inférieur des revenus se hisse au niveau du revenu moyen (OCDE 2019, p. 31-32). En ce qui concerne les informations sur la mobilité intergénérationnelle en Suisse, l'OCDE s'appuie sur une étude de 2006 (OCDE 2019, p. 216). Celle-ci compare, conformément aux possibilités de l'époque, les revenus des parents (pères) et des enfants (fils) à partir de deux enquêtes (Panel suisse des ménages, Enquête suisse sur la population active) qui ne peuvent toutefois pas être directement reliées entre elles (Bauer 2006). Les études plus récentes (Chuard et Grassi 2020 ; Bühler, Schaltegger et Häner-Müller 2024) utilisent des informations anonymisées provenant des comptes individuels AVS de la Centrale de compensation (CdC). Elles couvrent la quasi-totalité de la population en âge de travailler, les revenus professionnels des proches (parents et enfants, frères et sœurs) figurant dans le même ensemble de données.

60 « Intergenerational Mobility : Multi-Dimensional Patterns, Determinants, and Effects on Beliefs », Isabel Martinez (KOF – Centre de recherches conjoncturelles de l'EPFZ), numéro de projet FNS 212814 (<https://data.snf.ch/grants/grant/212814>).

61 Sept critères sont liés au ménage (par ex. arriérés de paiement, logement suffisamment chauffé) et six à l'individu (par ex. remplacement des habits usés). Pour les premiers, le résultat est identique pour tous les membres du ménage ; pour les seconds, il peut varier d'un individu à l'autre (cf. OFS 2023a, p. 2).

62 Lorsque les besoins ne sont pas satisfaits dans au moins sept des treize catégories, on parle de privation matérielle et sociale importante. En 2023, cela concernait 2,4 % de la population suisse.

63 OFS, tableau « Privations en matière de santé, selon différentes caractéristiques socio-démographiques » : <https://www.bfs.admin.ch/asset/fr/34487127>.

64 Outre l'enquête SILC, d'autres enquêtes nationales et régionales menées auprès de la population comportent des questions concernant le renoncement aux soins de santé. Elles révèlent des taux de renoncement élevés, pouvant aller jusqu'à 20 %. En comparaison, l'enquête SILC définit de manière plus restrictive le renoncement à des soins pour des raisons financières. Par exemple, seules les prestations que les personnes interrogées jugent nécessaires sont prises en compte (OFS 2018 ; Mestral et al. 2022, p. 25-35, 41-44). Toutes ces enquêtes mettent en évidence des liens avec le statut socio-économique, et plus particulièrement avec le revenu (Mestral et al. 2022, p. 49-72).

65 OFS, tableau « Coûts du logement – Part

des coûts du logement (charges comprises) dans les revenus bruts des ménages, par classe de revenus (quintiles) – En pourcentage » : <https://www.bfs.admin.ch/asset/fr/33188955>.

66 Le seuil de 40 % se base sur la méthode employée par l'OCDE et Eurostat (OCDE 2021, p. 5-7) ; si, au lieu du revenu disponible, on compare les frais de logement au revenu brut du ménage, il va de soi que le seuil devrait être fixé à un niveau plus bas. Dans leur étude sur la situation des ménages touchés par la pauvreté en matière de logement, Bochsler et al. 2015 se fondent sur un seuil de 30 % du revenu brut. En 2012, 82 % des ménages pauvres en termes de revenu le dépassaient (Bochsler et al. 2015, p. 14-15, 28). Concernant la charge que représente le logement pour différentes catégories de revenu en Suisse, voir OFS 2020a. – Dans la présente analyse, contrairement à la méthode employée par l'OCDE et Eurostat, les éventuelles aides au logement ne sont pas déduites des frais de logement et du revenu disponible. En effet, il existe aussi d'autres prestations sociales sous condition de ressources qui contribuent aux frais de logement, voire les financent entièrement (par ex. aide sociale ou PC à l'AVS/AI). Or, les données SILC ne permettent pas de déterminer de manière fiable le montant de ces prestations.

67 La définition d'un logement suroccupé est celle d'Eurostat. Le nombre de pièces est ainsi déterminé comme suit (OFS 2020a, p. 4) : une pièce par ménage comme base, plus a) une pièce par couple vivant dans le ménage ; b) une pièce par personne célibataire de 18 ans et plus ; c) une pièce pour deux personnes du même sexe de 12 à 17 ans ; d) une pièce par personne de 12 à 17 ans n'entrant pas dans la catégorie précédente ; e) une pièce pour deux enfants de moins de 12 ans.

68 Cette question n'est posée que dans le cadre du module « Participation sociale », qui n'est pas inclus dans chaque enquête SILC. Les données de la figure 52 datent donc de 2022.

69 www.statistique.ch > Statistiques > Situation économique et sociale de la population > Situation sociale, bien-être et pauvreté > Bien-être subjectif et conditions de vie > Politique > Informations supplémentaires > Tableaux : Confiance dans les institutions, selon différentes caractéristiques socio-démographiques.

70 Pour ce faire, on a utilisé des modèles de régression prenant en compte, outre la pauvreté liée au revenu, d'autres caractéristiques socio-démographiques (âge, sexe, type de ménage, état civil), des informations concernant la situation de vie (formation achevée la plus élevée, statut professionnel, nationalité) ainsi que des variables géographiques (région linguistique, degré d'urbanisation).

71 Cette enquête est menée depuis 2000 par la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES). Le Baromètre d'opinion porte sur des questions liées à la santé, à la protection sociale et aux inégalités sociales : <https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/sources-outils-et-enquetes/le-barometre-dopinion-de-la-drees>.

72 Les analyses de la répartition de la population autour du seuil de pauvreté montrent que si l'on augmentait les be-

soins vitaux d'environ 50 % (+ 500 francs pour un ménage d'une personne), près de 14 % des personnes vivant dans des ménages d'actifs passeraient en dessous de ce seuil (cf. chap. B.3.1). Le taux de risque de pauvreté, qui se fonde sur la répartition des revenus, se situe à un niveau similaire : en Suisse, il s'élevait à 16 % en 2023 (cf. chap. B.7).

- 73 Le chapitre B.2.1 présente différents seuils de pauvreté définis selon une approche basée sur les besoins (minimum vital social, ou « pauvreté absolue ») ; le chapitre B.3.1, quant à lui, propose des alternatives fondées sur un minimum vital plus élevé. Il convient de noter que les valeurs qui y sont indiquées ne peuvent pas être directement comparées au seuil mentionné ici. En effet, l'approche de la pauvreté basée sur les besoins (cf. chap. B.2.1 et chap. B.3.1) est trop différente de celle utilisée dans le présent chapitre, qui se fonde sur la répartition des revenus (taux de risque de pauvreté, ou « pauvreté relative »). La différence porte en particulier sur la prise en compte des frais de logement : dans la conception basée sur les besoins, les frais de logement effectifs sont comptés (jusqu'à

une certaine limite) dans les dépenses de la vie courante. Ainsi, le seuil de pauvreté peut varier même entre des ménages de taille identique. C'est pourquoi un seuil de pauvreté moyen (frais de logement compris) est indiqué pour chaque type de ménage en Suisse. Dans l'approche basée sur la répartition des revenus (taux de risque de pauvreté), les frais de logement ne sont pas comptabilisés de manière spécifique. On part du principe que le montant correspondant au seuil de risque de pauvreté est suffisant pour couvrir les frais de logement. Par ailleurs, les échelles d'équivalence ne sont pas les mêmes : l'approche basée sur les besoins utilise l'échelle de la CSIAS (ou des PC à l'AVS/AI), alors que celle basée sur la répartition des revenus emploie l'échelle modifiée de l'OCDE pour permettre la comparaison internationale (cf. encadré « Que sont les échelles d'équivalence et les revenus équivalents ? », p. 49).

- 74 Pour les analyses statistiques concernant uniquement la Suisse, le taux de risque de pauvreté n'est pas calculé exactement de la même manière que pour les comparaisons internationales. Dans l'analyse des revenus en Suisse, l'OFS prend généri-

quement en compte un « loyer fictif ». Celui-ci permet d'évaluer les avantages financiers dont bénéficient les personnes qui sont propriétaires de leur logement ou qui paient un loyer inférieur au niveau du marché. Dans la comparaison européenne, le loyer fictif n'est pas pris en compte, car il n'est pas utilisé par tous les pays. Le seuil de risque de pauvreté pour un ménage d'une personne, qui s'élève à 2599 francs par mois (2023), inclut le loyer fictif ; sans ce loyer, il ne serait que de 2478 francs.

- 75 Comme le loyer fictif n'est pas toujours pris en compte (voir note 74), le taux de risque de pauvreté en Suisse peut varier légèrement entre les statistiques nationales et internationales. Si l'on tient compte du loyer fictif, ce taux s'élevait en 2023 à 16,1 % au lieu de 16,5 % : www.statistique.ch > Statistiques > Situation économique et sociale de la population > Situation sociale, bien-être et pauvreté > Pauvreté et privations > Risque de pauvreté > Informations supplémentaires > Tableaux : Risque de pauvreté, selon différentes caractéristiques socio-démographiques.

BIBLIOGRAPHIE

- Abel, Thomas ; Fuhr, Daniela ; Spoerri, Adrian (2007) : Gesundheitliche Ungleichheit und Armut: Konzeptionelle Anmerkungen und empirische Ergebnisse zum Zusammenspiel von materiellen und immateriellen Ressourcen. In : Ursula Renz et Barbara Bleisch, coord. : Zu wenig. Dimensionen der Armut. Zurich : Seismo, p. 252-273.
- Acemoglu, Daron ; Restrepo, Pascual (2022) : Tasks, Automation, and the Rise in U.S. Wage Inequality. In : *Econometrica*, vol. 90, n° 5, p. 1973-2016. DOI : 10.3982/ECTA19815.
- Alkire, Sabina, éd. (2015) : *Multidimensional Poverty Measurement and Analysis*. Oxford : Oxford University Press.
- Althaus, Eveline ; Schmidt, Michaela ; Glaser, Marie (2017) : Sicherung und verbesserter Zugang zu Wohnraum für sozial benachteiligte Haushalte. Finanzielle Garantiemodelle gegenüber Vermietenden. Eine Studie im Rahmen des Nationalen Programms zur Prävention und Bekämpfung von Armut. Office fédéral des assurances sociales. Berne.
- ATD Quart Monde ; Université d'Oxford (2019) : Les dimensions cachées de la pauvreté. Recherche participative internationale conduite par ATD Quart Monde et l'Université d'Oxford. Pierrelaye : ATD Quart Monde.
- Auer, Daniel ; Lacroix, Julie ; Ruedin, Didier ; Zschirnt, Eva (2019) : Ethnische Diskriminierung auf dem Schweizer Wohnungsmarkt. Office fédéral du logement. Granges.
- Autor, David H. ; Dorn, David (2013) : The Growth of Low-Skill Service Jobs and the Polarization of the US Labor Market. In : *American Economic Review*, vol. 103, n° 5, p. 1553-1597. DOI : 10.1257/aer.103.5.1553.
- Bäcker, Gerhard (2018) : Armut und Sozialpolitik. In : Petra Böhnke, Jörg Dittmann et Jan Goebel, coord. : *Handbuch Armut. Ursachen, Trends, Massnahmen*. Opladen, Toronto : Verlag Barbara Budrich (UTB Sozialwissenschaften, 4957), p. 297-308.
- Bane, Mary Jo ; Ellwood, David T. (1986) : Slipping into and out of Poverty: The Dynamics of Spells. In : *The Journal of Human Resources*, vol. 21, n° 1, p. 1-23. DOI : 10.2307/145955.
- Barlösius, Eva (2018) : Gesellschaftstheoretische Grundlagen und Potenziale soziologischer Armutsforschung. In : Petra Böhnke, Jörg Dittmann et Jan Goebel, coord. : *Handbuch Armut. Ursachen, Trends, Massnahmen*. Opladen, Toronto : Verlag Barbara Budrich (UTB Sozialwissenschaften, 4957), p. 35-44.
- Bauer, Ann Barbara (2023) : Qui sont donc les indépendants ? In : CHSS – Sécurité Sociale, 6 juin 2023.
- Bauer, Georg F. ; Huber, Carola A. ; Jenny, Gregor J. ; Müller, Frithjof ; Hämmig, Oliver (2009) : Socioeconomic status, working conditions and self-rated health in Switzerland: explaining the gradient in men and women. In : *International Journal of Public Health*, vol. 54, n° 1, p. 23-30. DOI : 10.1007/s00038-008-7077-2.
- Bauer, Philipp (2006) : The Intergenerational Transmission of Income in Switzerland: A Comparison Between Natives and Immigrants. In : *SSRN Electronic Journal*. DOI : 10.2139/ssrn.912720.
- Bavaro, Michele ; Carranza, Rafael ; Nolan, Brian (2024) : Intergenerational poverty persistence in Europe – Is there a 'Great Gatsby Curve' for poverty? In : *Research in Social Stratification and Mobility*, vol. 94 : 100991. DOI : 10.1016/j.rssm.2024.100991.
- Bellani, Luna ; Bia, Michela (2017) : The impact of growing up poor in Europe. In : Anthony B. Atkinson, Anne-Catherine Guio et Éric Marlier, coord. : *Monitoring social inclusion in Europe*. 2017 edition. Luxembourg : Office des publications de l'Union européenne, p. 449-461.
- Benz, Pierre ; Kühr, Judith ; Bühlmann, Felix (2020) : Trajectoires de pauvreté dans le canton de Vaud. Une analyse du Panel suisse de ménages Vaud. Département de la santé et de l'action sociale du canton de Vaud (Rapport final n° 81517).
- Betti, Gianni ; Dourmashkin, Neil ; Rossi, Mariacristina ; Ping Yin, Ya (2007) : Consumer over-indebtedness in the EU: measurement and characteristics. In : *Journal of Economic Studies*, vol. 34, n° 2, p. 136-156. DOI : 10.1108/01443580710745371.
- Białowolski, Piotr (2018) : Hard Times! How do Households Cope with Financial Difficulties? Evidence from the Swiss Household Panel. In : *Social Indicators Research*, vol. 139, n° 1, p. 147-161. DOI : 10.1007/s11205-017-1711-4.
- Bieback, Karl-Jürgen ; Milz, Helga, eds. (1995) : *Neue Armut*. Symposium Neue Armut. Frankfurt-sur-le-Main, New York : Campus Verlag.
- Bieri, Urs ; Kocher, Jonas Ph. ; Gauch, Carole ; Tschöpe, Stephan ; Venetz, Aaron ; Hagemann, Marcel et al. (2016) : Bevölkerungsbefragung «Erhebung Gesundheitskompetenz 2015». Schlussbericht. Studie im Auftrag des Bundesamts für Gesundheit, Abteilung Gesundheitsstrategien. gfs.bern. Berne.
- Biewen, Martin (2003) : Who are the chronic poor? An econometric analysis of chronic poverty in Germany. DIW Berlin (Discussion Papers, 350).
- Biewen, Martin (2009) : Measuring state dependence in individual poverty histories when there is feedback to employment status and household composition. In : *Journal of Applied Econometrics*, vol. 24, n° 7, p. 1095-1116. DOI : 10.1002/jae.1081.
- Biewen, Martin (2014) : Poverty persistence and poverty dynamics (IZA World of Labor, 103).
- Bischof, Severin ; Kaderli, Tabea ; Liechti, Lena ; Guggisberg, Jürg (2023) : Die wirtschaftliche Situation von Familien in der Schweiz. Auswirkungen von Geburten sowie Trennungen und Scheidungen. Office fédéral des assurances sociales. Berne (Aspects de la sécurité sociale, Rapport de recherche 1/23).
- Bochsler, Yann ; Ehrler, Franziska ; Fritschi, Tobias ; Gasser, Nadja ; Kehrl, Christin ; Knöpfel, Carlo ; Salzgeber, Renate (2015) : Wohnversorgung in der Schweiz. Bestandsaufnahme über Haushalte von Menschen in Armut und prekären Lebenslagen. Programme national de prévention et de lutte contre la pauvreté ; Office fédéral des assurances sociales. Berne (Aspects de la sécurité sociale, Rapport de recherche 15/15).
- Boes, Stefan ; Kaufmann, Cornel ; Marti, Joachim (2016) : Sozioökonomische und kulturelle Ungleichheiten im Gesundheitsverhalten der Schweizer Bevölkerung. Observatoire suisse de la santé. Neuchâtel (Obsan Dossier, 51).
- Böhnke, Petra ; Link, Sebastian (2017) : Poverty and the Dynamics of Social Networks: An Analysis of German Panel Data. In : *European Sociological Review*, vol. 33, n° 4, p. 615-632. DOI : 10.1093/esr/jcx063.
- Böhnke, Petra ; Link, Sebastian (2018) : Armut, soziale Netzwerke und Partizipation. In : Petra Böhnke, Jörg Dittmann et Jan Goebel, coord. : *Handbuch Armut. Ursachen, Trends, Massnahmen*. Opladen, Toronto : Verlag Barbara Budrich (UTB Sozialwissenschaften, 4957), p. 247-257.
- Bolli, Thomas ; Breier, Christoph ; Renold, Ursula ; Siegenthaler, Michael (2015) : Für wen erhöhte sich das Risiko in der Schweiz, arbeitslos zu werden? École polytechnique fédérale de Zurich, KOF Centre de recherches conjoncturelles (KOF Études, 65).
- Bonvin, Jean-Michel (2009) : Der Capability Ansatz und sein Beitrag für die Analyse gegenwärtiger Sozialpolitik. In : *Soziale Passagen*, vol. 1, n° 1, p. 8-22. DOI : 10.1007/s12592-009-0006-2.
- Bonvin, Jean-Michel (2012) : Les politiques de lutte contre la pauvreté au prisme de l'approche par les capacités. In : Jean-Pierre Tabin et François-Xavier Merrien, coord. : *Regards croisés sur la pauvreté*, p. 141-154. Lausanne : Éditions EESP (Collection Les outils, 03).
- Bonvin, Jean-Michel ; Laruffa, Francesco (2018) : Human beings as receivers, doers and judges. The anthropological foundations of sustainable public action in the capability approach. In : *Community, Work & Family*, vol. 21, n° 5, p. 502-518. DOI : 10.1080/13668803.2018.1526777.
- Bonvin, Jean-Michel ; Lovey, Max ; Rosenstein, Emilie ; Kempenaers, Pierre (2020) : La population en grande précarité en période de COVID-19 à Genève : conditions de vie et stratégies de résilience. Rapport final de l'étude sollicitée par la fondation Colis du Cœur. Université de Genève, Faculté des sciences de la société.
- Brühlhart, Marius ; Krapf, Matthias ; Schmidheiny, Kurt (2021) : Die steigende Vermögenskonzentration in der Schweiz ist grösstenteils hausgemacht. BATZ.ch – Le forum de politique économique suisse, 9 septembre 2021.
- Buchmann, Manuel ; Unterhofer, Ulrike ; Budliger, Hendrik ; Adlung, Darius ; Hümbelin, Oliver ; Schmidheiny, Kurt (2025) : Einbezug des Vermögens bei der Messung von Armut – Modellvorschlag für Personen im Rentenalter. Office fédéral des assurances sociales. Berne (Monitoring national de la pauvreté).
- Bühler, Jonas ; Schaltegger, Christoph A. ; Häner-Müller, Melanie (2024) : The Mystery of Success: How Family Background Shapes Social Mobility (IWP Working Papers, 5).
- Bundesministerium für Soziales, Gesundheit, Pflege und Konsumentenschutz (2024) : *Sozialbericht 2024. Band II: Sozialpolitische Analysen*. Vienne.
- Caminada, Koen ; Goudswaard, Kees ; Wang, Chen ; Wang, Jinxian (2019) : Income Inequality and Fiscal Redistribution in 31 Countries After the Crisis. In : *Comparative Economic Studies*, vol. 61, n° 1,

- p. 119-148. DOI : 10.1057/s41294-018-0079-z.
- Can, Ensar Ahmed (2017) : Zwei empirische Studien zu aktuellen Fragestellungen der Schweizer Arbeitsmarkt- und Sozialpolitik. Thèse de doctorat. Université de Bâle, Faculté des sciences économiques.
- Caritas Suisse (15/01/2025) : Une demande toujours aussi forte dans les Épiceries Caritas. Communiqué de presse. Lucerne.
- Chetty, Raj ; Jackson, Matthew O. ; Kuchler, Theresa ; Stroebe, Johannes ; Hendren, Nathaniel ; Fluegge, Robert B. et al. (2022) : Social capital I: measurement and associations with economic mobility. In : *Nature*, vol. 608, n° 7921, p. 108-121. DOI : 10.1038/s41586-022-04996-4.
- Chiappero Martinetti, Enrica ; Roche, José Manuel (2009) : Operationalization of the Capability Approach, from Theory to Practice: A Review of Techniques and Empirical Applications. In : Enrica Chiappero Martinetti, coord. : *Debating Global Society. Reach and Limits of the Capability Approach*. Milan : Fondazione Giangiacomo Feltrinelli, p. 157-203.
- Christen, Andreas (2020) : Le divorce, un risque pour la prévoyance. Conséquences du divorce sur la prévoyance vieillesse des femmes. Étude Swiss Life. Zurich.
- Christen, Andreas (2023) : Le gender pension gap, une lacune de prévoyance ? Chiffres, faits et mythes concernant la différence de rentes entre hommes et femmes. Étude Swiss Life. Zurich.
- Chuard, Patrick ; Grassi, Veronica (2020) : Switzer-Land of Opportunity: Intergenerational Income Mobility in the Land of Vocational Education. Université de Saint-Gall, Faculté des sciences économiques et politiques (Discussion Paper, 2020-11).
- Commission chargée de la révision LIASI (2019) : Révision de la loi cantonale sur l'insertion et l'aide sociale individuelle – LIASI. Rapport à l'intention du Conseil d'État de la République et canton de Genève.
- Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (2017) : *Guide on Poverty Measurement*. New York, Genève : Nations Unies.
- Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (2022) : *Approaches to Measuring Social Exclusion*. Genève : Nations Unies.
- Conférence suisse des institutions d'action sociale (2020) : *Le minimum vital social de l'aide sociale*. Document de base. Berne.
- Conseil fédéral (2016) : Message sur le programme de la législature 2015 à 2019. In : *Feuille fédérale*, p. 981-1112.
- Conseil fédéral (2020a) : Message sur le programme de la législature 2019 à 2023. In : *Feuille fédérale*, p. 1709-1838.
- Conseil fédéral (2020b) : Pour un examen global de la problématique des sans-papiers. Rapport du Conseil fédéral en réponse au postulat de la Commission des institutions politiques du Conseil national du 12 avril 2018 (18.3381). Berne.
- Conseil fédéral (2021) : *Stratégie pour le développement durable 2030*. Berne.
- Conseil fédéral (2022a) : Inégalité salariale entre les femmes et les hommes. Saisir l'écart global de revenu du travail et d'autres indicateurs. Rapport du Conseil fédéral donnant suite au postulat 19.4132 Marti Samira du 25 septembre 2019. Berne.
- Conseil fédéral (2022b) : Maintien du rôle stratégique de la Confédération en matière de prévention de la pauvreté. Rapport du Conseil fédéral donnant suite au postulat 19.3954 de la CSEC-E du 5 juillet 2019. Berne.
- Conseil fédéral (2022c) : Conséquences de la numérisation sur le marché du travail – Monitoring 2022. Rapport du Conseil fédéral du 9 décembre 2022. Berne.
- Conseil fédéral (2024a) : Programme de la législature 2023 à 2027. Message. Berne.
- Conseil fédéral (2024b) : Protection sociale des indépendants. Rapport du Conseil fédéral donnant suite au postulat 20.4141 Roduit du 24 septembre 2020. Berne.
- Conseil fédéral (20/12/2024) : La Confédération pose le cadre d'une politique nationale de lutte contre la pauvreté. Communiqué de presse. Berne.
- Coste, Tristan ; Henchoz, Caroline ; Wernli, Boris (2020) : Debt and Subjective Well-Being: Does the Type of Debt Matter? In : *Swiss Journal of Sociology*, vol. 46, n° 3, p. 445-465. DOI : 10.2478/sjs-2020-0022.
- Crettaz, Eric ; Suter, Christian (2013) : The Impact of Adaptive Preferences on Subjective Indicators: An Analysis of Poverty Indicators. In : *Social Indicators Research*, vol. 114, n° 1, p. 139-152. DOI : 10.1007/s11205-013-0388-6.
- Curristan, Sarah ; Maître, Bertrand ; Russell, Helen (2022) : Intergenerational poverty in Ireland. The Economic and Social Research Institute. Dublin (Research Series, 150).
- Cutler, David M. ; Lleras-Muney, Adriana (2006) : Education and Health: Evaluating Theories and Evidence. National Bureau of Economic Research. Washington, DC (Working Paper, 12352).
- Dannefer, Dale (2003) : Cumulative Advantage/Disadvantage and the Life Course: Cross-Fertilizing Age and Social Science Theory. In : *The Journals of Gerontology. Series B, Psychological Sciences and Social Sciences*, vol. 58, n° 6, p. 327-337. DOI : 10.1093/geronb/58.6.S327.
- Dannefer, Dale (2020) : Systemic and Reflexive: Foundations of Cumulative Dis/Advantage and Life-Course Processes. In : *The Journals of Gerontology. Series B, Psychological Sciences and Social Sciences*, vol. 75, n° 6, p. 1249-1263. DOI : 10.1093/geronb/gby118.
- Département de la santé et de l'action sociale du canton de Vaud (2017) : *Rapport social vaudois 2017*. Lausanne.
- Département fédéral de l'intérieur (2024) : *Projet de structure nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté*. Berne.
- Dettes Conseils Suisse (2024) : *Stopper à temps la spirale de l'endettement*. Statistiques des organisations membres pour l'année 2023. Bâle.
- Devicienti, Francesco (2002) : Poverty persistence in Britain: A multivariate analysis using the BHPS, 1991-1997. In : *Journal of Economics*, vol. 77, n° S1, p. 307-340. DOI : 10.1007/BF03052509.
- Devicienti, Francesco ; Gualtieri, Valentina ; Rossi, Mariacristina (2010) : The Dynamics and Persistence of Poverty: Evidence from Italy. *Collegio Carlo Alberto* (Carlo Alberto Notebooks, 173).
- Direction générale de l'action sociale de la République et canton de Genève (2016) : *Rapport sur la pauvreté dans le canton de Genève*. Genève.
- Dittmann, Jörg ; Dietrich, Simone ; Stroezel, Holger ; Drilling, Matthias ; Young, Christopher ; Roduit, Sabina ; Roduit, Sabrina (2022) : Ausmass, Profil und Erklärungen der Obdachlosigkeit in 8 der grössten Städte der Schweiz (LIVES Working Paper, 93).
- Dittmann, Jörg ; Goebel, Jan (2018) : Armutskonzepte. In : Petra Böhnke, Jörg Dittmann et Jan Goebel, coord. : *Handbuch Armut. Ursachen, Trends, Massnahmen*. Opladen, Toronto : Verlag Barbara Budrich (UTB Sozialwissenschaften, 4957), p. 21-34.
- Dittmann, Jörg ; Goebel, Jan (2022) : *Einsamkeit und Armut*. Berlin (KNE Expertise 5/2022).
- Dlabac, Oliver ; Amrhein, Adina ; Hug, Fabienne (2021) : Mixité scolaire : plus d'équité grâce à un zonage scolaire intelligent. Zones de recrutement scolaire optimisées pour les villes suisses. Centre d'études sur la démocratie Aarau (Rapports d'étude du Centre d'études sur la démocratie Aarau, 17).
- Drilling, Matthias ; Küng, Magdalena ; Mühlethaler, Esther ; Dittmann, Jörg (2022) : *Obdachlosigkeit in der Schweiz. Verständnis, Politiken und Strategien der Kantone und Gemeinden*. Office fédéral du logement. Berne.
- Duvoisin, Aline ; Burton-Jeangros, Claudine ; Lachat, Sarah ; Consoli, Liala ; Fakhoury, Julien ; Jackson, Yves (2020) : *Étude Parchemins : Conséquences des mesures de confinement liées au COVID-19 sur les conditions de vie de migrants sans-papiers ou récemment régularisés à Genève*.
- Duvoux, Nicolas ; Papuchon, Adrien (2018) : Qui se sent pauvre en France ? In : *Revue française de sociologie*, vol. 59, n° 4, p. 607-647. DOI : 10.3917/rfs.594.0607.
- Eckhard, Jan (2018) : Does Poverty Increase the Risk of Social Isolation? Insights Based on Panel Data from Germany. In : *The Sociological Quarterly*, vol. 59, n° 2, p. 338-359. DOI : 10.1080/00380253.2018.1436943.
- Fibbi, Rosita ; Kaya, Bülent ; Piguet, Etienne (2003) : Le passeport ou le diplôme ? Étude des discriminations à l'embauche des jeunes issus de la migration. Rapport de recherche établi à l'intention du FNS dans le cadre du PNR 43. Forum suisse pour l'étude des migrations et de la population (Rapport de recherche 31/2003).
- Fibbi, Rosita ; Ruedin, Didier ; Stünzi, Robin ; Zschirnt, Eva (2022) : Hiring discrimination on the basis of skin colour? A correspondence test in Switzerland. In : *Journal of Ethnic and Migration Studies*, vol. 48, n° 7, p. 1515-1535. DOI : 10.1080/1369183X.2021.1999795.
- Fluder, Robert ; Hümbelin, Oliver ; Luchsinger, Larissa ; Richard, Tina (2020) : *Ein Armutsmonitoring für die Schweiz: Modellvorhaben am Beispiel des Kantons Bern*. Schlussbericht. Haute école spécialisée bernoise, Département de travail social ; Caritas Suisse.
- Fluder, Robert ; Kessler, Dorian (2025) : Die Kosten traditioneller Ehemodelle: Einkommensverluste, Armut und soziale Absicherung nach der Scheidung (Social Change in Switzerland, 41).
- Fluder, Robert ; Lehmann, Olivier Tim (2024) : *Statistik*. In : Christoph Merian Stiftung, coord. : *Existenzminimum. Überblick, Analysen und Empfehlungen von Fachpersonen und Betroffenen*. Bâle, p. 17-32.
- Fluder, Robert ; Oesch, Thomas (2020) : *Vorsorgesituation der Selbstständigerwerbenden. Untersuchung anhand der Steuerdaten des Kantons Bern 2002 bis 2012*.

- Office fédéral des assurances sociales. Berne (Aspects de la sécurité sociale, Rapport de recherche 10/20).
- Fluder, Robert ; Salzgeber, Renate ; Gunten, Luzius von ; Kessler, Dorian ; Fankhauser, Regine (2016) : Écart de rentes en Suisse. Différences entre les rentes de vieillesse des femmes et des hommes. Office fédéral des assurances sociales. Berne (Aspects de la sécurité sociale, Rapport de recherche 12/16).
- Föllmi, Reto ; Martínez, Isabel Z. (2017) : Die Verteilung von Einkommen und Vermögen in der Schweiz (UBS Center Public Papier, 6).
- Fondation Colis du Cœur (2024) : Rapport d'activité 2023. Carouge.
- Fondeville, Nicole ; Özdemir, Erhan ; Ward, Terry (2010) : Over-indebtedness. New evidence from the EU-SILC special module. European Commission – Social Situations Observatory (Research Note 4/2010).
- Fouarge, Didier ; Layte, Richard (2005) : Welfare Regimes and Poverty Dynamics: The Duration and Recurrence of Poverty Spells in Europe. In : *Journal of Social Policy*, vol. 34, n° 3, p. 407-426. DOI : 10.1017/S0047279405008846.
- Gabriel, Rainer ; Kubat, Sonja (2022) : Observatoire vieillesse de Pro Senectute : La pauvreté des personnes âgées en Suisse 2022. Rapport partiel 1. Pro Senectute Suisse. Zurich.
- Gabriel, Rainer ; Oris, Michael ; Kubat, Sonja ; Adili, Kushtrim ; Götzö, Monika (2021) : The Role of Work Before and After Retirement on Poverty Dynamics in Old Age. Evidence from a Follow-Up Study in Switzerland. In : Christian Suter, Jacinto Cuvil, Philip Balsiger et Mihaela Nedelcu, coord. : *The Future of Work*. Zurich : Seismo, p. 171-198.
- Gabriel, Rainer ; Oris, Michael ; Studer, Matthias ; Baeriswyl, Marie (2015) : The Persistence of Social Stratification? A Life Course Perspective on Poverty in Old-Age in Switzerland. In : *Swiss Journal of Sociology*, vol. 41, n° 3, p. 465-487.
- Gächter, Thomas ; Werder, Gregori (2015) : Art. 12 Recht auf Hilfe in Notlagen. In : Bernhard Waldmann, Eva Maria Belser et Astrid Epiney, coord. : *Bundesverfassung. Basler Kommentar*. Bâle : Helbing Lichtenhahn, p. 270-283.
- Gani, Saskia M. de ; Jaks, Rebecca ; Bieri, Urs ; Kocher, Jonas Ph. (2021) : Health Literacy Survey Schweiz 2019-2021. Schlussbericht (V2) im Auftrag des Bundesamtes für Gesundheit. Careum Stiftung. Zurich.
- Garbuszus, Jan Marvin ; Ott, Notburga ; Pehle, Sebastian ; Werding, Martin (2021) : Income-dependent equivalence scales: A fresh look at German micro-data. In : *The Journal of Economic Inequality*, vol. 19, n° 4, p. 855-873. DOI : 10.1007/s10888-021-09494-7.
- Gazareth, Pascale ; Iglesias, Katia ; Crettaz, Eric ; Suter, Christian (2018) : Between Social Structure Inertia and Changing Biographies: Trajectories of Material Deprivation in Switzerland. In : Robin Tillmann, Marieke Voorpostel et Peter Farago, coord. : *Social Dynamics in Swiss Society. Empirical Studies Based on the Swiss Household Panel*. Cham : Springer International Publishing (Life Course Research and Social Policies, 9), p. 113-128.
- Gazareth, Pascale ; Suter, Christian (2010) : Privation et risque d'appauvrissement en Suisse, 1999-2007. In : *Swiss Journal of Sociology*, vol. 36, n° 2, p. 213-234.
- Gerfin, Michael (2004) : Evaluation der Richtlinien der SKOS. Schlussbericht zuhanden der SKOS.
- Giesecke, Johannes ; Kroh, Martin ; Tucci, Ingrid ; Baumann, Anne-Luise ; El-Kayed, Nihad (2017) : Armutsgefährdung bei Personen mit Migrationshintergrund. Vertiefende Analysen auf Basis von SOEP und Mikrozensus. Eine Studie im Auftrag der Beauftragten der Bundesregierung für Migration, Flüchtlinge und Integration, Staatsministerin Aydan Ödğüz, erstellt durch die Abteilung Arbeitsmarkt, Migration und Integration des Berliner Instituts für empirische Integrations- und Migrationsforschung (BIM) an der Humboldt-Universität zu Berlin. Berlin (SOEPpapers on Multidisciplinary Panel Data Research, 907).
- Goos, Maarten ; Manning, Alan (2007) : Lousy and Lovely Jobs: The Rising Polarization of Work in Britain. In : *The Review of Economics and Statistics*, vol. 89, n° 1, p. 118-133. DOI : 10.1162/rest.89.1.118.
- Gradin, Carlos ; Cantó, Olga ; del Rio, Coral (2018) : Poverty over time – Empirical findings. In : Conchita D'Ambrosio, coord. : *Handbook of Research on Economic and Social Well-Being*. Cheltenham, Northampton, MA : Edward Elgar Publishing, p. 250-271.
- Groh-Samberg, Olaf (2009) : Armut, soziale Ausgrenzung und Klassenstruktur. Zur Integration multidimensionaler und längsschnittlicher Perspektiven. Wiesbaden : VS Verlag für Sozialwissenschaften.
- Gschwendt, Christian (2022) : Routine job dynamics in the Swiss labor market. In : *Swiss Journal of Economics and Statistics*, vol. 158 : 24. DOI : 10.1186/s41937-022-00103-6.
- Guan, Naijie ; Guariglia, Alessandra ; Moore, Patrick ; Xu, Fangzhou ; Al-Janabi, Hareth (2022) : Financial stress and depression in adults: A systematic review. In : *PloS ONE*, vol. 17, n° 2 : e0264041. DOI : 10.1371/journal.pone.0264041.
- Guggenbühl, Tanja ; Stutz, Heidi ; Bischof, Severin ; Heusser, Caroline ; Höglinger, Dominic (2020) : Rapport sur la situation sociale dans le canton du Valais. Réalisé sur mandat du Département de la santé, des affaires sociales et de la culture du canton du Valais. Bureau d'études de politique du travail et de politique sociale BASS. Berne.
- Guggisberg, Jürg ; Bischof, Severin ; Legler, Victor ; Dubach, Philipp (2018) : Sozialhilfebezug von Ausländerinnen und Ausländern aus Drittstaaten: Statistische Auswertungen. Schlussbericht. Im Auftrag des Staatssekretariats für Migration SEM. Bureau d'études de politique du travail et de politique sociale. Berne.
- Guggisberg, Jürg ; Rudin, Melania ; Bischof, Severin ; Morger, Mario (2020) : Analyse der Vorsorge-situation von Selbständig-erwerbenden. Office fédéral des assurances sociales. Berne (Aspects de la sécurité sociale, Rapport de recherche 9/20).
- Guggisberg, Martina ; Häni, Stephan ; Modetta, Caterina ; Oehrl, Dominique ; Papinutto, Michael (2024) : Situation financière de la population à l'âge de la retraite. In : Office fédéral de la statistique, Université de Neuchâtel, Université de Fribourg et Académie suisse des sciences humaines et sociales, coord. : *Vieillesse et vieillissement dans la société contemporaine*. Panorama de la société suisse 2024. Neuchâtel, p. 33-48.
- Guhl, Jutta ; Blanc, Maurice (2023) : Segregation und soziale Benachteiligung. In : Patrick Oehler, Sandra Janett, Jutta Guhl, Carlo Fabian et Bruno Michon, coord. : *Marginalisierung, Stadt und Soziale Arbeit. Soziale Arbeit im Spannungsfeld von Politik, Quartierbevölkerung und professionellem Selbstverständnis*. Wiesbaden, Heidelberg : Springer VS, p. 187-202.
- Guio, Anne-Catherine ; Gordon, David ; Najera, Hector ; Pomati, Marco (2017) : Revising the EU material deprivation variables. 2017 edition. Eurostat (Statistical Working Papers).
- Guio, Anne-Catherine ; Marlier, Eric ; Gordon, David ; Fahmy, Eldin ; Nandy, Shailen ; Pomati, Marco (2016) : Improving the measurement of material deprivation at the European Union level. In : *Journal of European Social Policy*, vol. 26, n° 3, p. 219-333. DOI : 10.1177/0958928716642947.
- Gunten, Luzius von ; Weber, Sanja ; Beyeler, Michelle ; Schuwey, Claudia (2024) : Aide sociale dans des villes suisses. Comparaison des indicateurs 2023. Initiative des villes pour la politique sociale, éd.
- Hämmig, Oliver ; Herzig, Joanna (2022) : Over-indebtedness and health in Switzerland: A cross-sectional study comparing over-indebted individuals and the general population. In : *PloS ONE*, vol. 17, n° 10 : e0275441. DOI : 10.1371/journal.pone.0275441.
- Häner-Müller, Melanie ; Kalbermatter, Nina ; Koch, Nadja ; Schaltegger, Christoph A. (2024) : Verteilungsradar: Einkommens- und Vermögensungleichheit in der Schweiz (IWP Policy Papers, 23).
- Hangartner, Dominik ; Kopp, Daniel ; Siegenthaler, Michael (2021) : Monitoring hiring discrimination through online recruitment platforms. In : *Nature*, n° 589, p. 572-576. DOI : 10.1038/s41586-020-03136-0.
- Hansen, Thomas ; Slagsvold, Britt ; Moum, Torbjørn (2008) : Financial Satisfaction in Old Age: A Satisfaction Paradox or a Result of Accumulated Wealth? In : *Social Indicators Research*, vol. 89, n° 2, p. 323-347. DOI : 10.1007/s11205-007-9234-z.
- Heeb, Jean-Luc ; Gutjahr, Elisabeth (2012) : Are there patterns of poverty trajectories? The dynamics of deprivation between classes, individualization, and cumulative disadvantage. In : *Swiss Journal of Sociology*, vol. 38, n° 2, p. 267-290.
- Henchoz, Caroline ; Coste, Tristan ; Suppa, Anna (2024) : Endettement & Santé. Étude pluriméthodologique des liens entre endettement et santé en Suisse. Rapport de recherche financé par le FNS. Haute école de travail social et de la santé Lausanne.
- Henke, Julia (2016) : Revisiting economic vulnerability among swiss pensioners: low income, difficulties in making ends meet and financial worry. Thèse de doctorat. Université de Genève, Faculté des sciences de la société.
- Hobi, Lukas (2023) : Essays on poverty and labor market integration for refugees. Thèse de doctorat. Université de Berne, Faculté d'économie et de sciences sociales.
- Höglinger, Dominic ; Guggisberg, Jürg (2023) : Die Bestimmung des sozialen Existenzminimums. Grundlagenstudie zu den unterschiedlichen Ansätzen, Bemessungsmethoden und den Weiterentwicklungsmöglichkeiten in vergleichender

- Perspektive. Schlussbericht. Im Auftrag der Christoph Merian Stiftung. Bureau d'études de politique du travail et de politique sociale. Berne.
- Höglinger, Dominic ; Heusser, Caroline ; Sager, Patrice ; Coullery, Pascal ; Akkaya, Gülcan ; Mösch, Peter (2024) : Die materielle Situation von Kindern und Jugendlichen in der Sozialhilfe. Schlussbericht. Im Auftrag von SODK, SKOS, SSV und Städteinitiative Sozialpolitik, Stadt Zürich und EKM. Bureau d'études de politique du travail et de politique sociale. Berne.
- Höglinger, Dominic ; Kaderli, Tabea ; Bischof, Severin (2025a) : Potenzialabklärung von verknüpften Administrativ- und Befragungsdaten für das nationale Armutsmonitoring. Office fédéral des assurances sociales. Berne (Monitoring national de la pauvreté).
- Höglinger, Dominic ; Kaderli, Tabea ; Bischof, Severin (2025b) : Analysen von verknüpften Administrativ- und Befragungsdaten für das nationale Armutsmonitoring. Office fédéral des assurances sociales. Berne (Monitoring national de la pauvreté).
- Hohn, Michael (2005) : Die SKOS-Richtlinien zur Unterstützungsbemessung. In : Frauke Sassnick Spohn, Othmar Aregger, Michael Hohn, Daniel Monnin et Walter Schmid, coord. : Von der Armenpflege zur Sozialhilfe. Ein Jahrhundert SKOS & ZeSo, p. 70-73.
- Höpfinger, François (2024) : Situations de vie des personnes âgées – constats et tendances. In : Office fédéral de la statistique, Université de Neuchâtel, Université de Fribourg et Académie suisse des sciences humaines et sociales, coord. : Vieillesse et vieillissement dans la société contemporaine. Panorama de la société suisse 2024. Neuchâtel, p. 22-32.
- Hümbelin, Oliver (2018) : Die gesundheitliche Kluft in der Gesellschaft beginnt ab der Geburt. In : ZESO – Zeitschrift für Sozialhilfe, vol. 115, n° 3, p. 26-27.
- Hümbelin, Oliver ; Elsener, Nadine ; Lehmann, Olivier (2023) : Nichtbezug von Sozialhilfe in der Stadt Basel, 2016-2020. Bericht zuhanden der Sozialhilfe Basel-Stadt. Version vom 29. August 2023. Haute école spécialisée bernoise, Département de travail social. Berne.
- Hümbelin, Oliver ; Farys, Rudolf ; Jan, Benn ; Lehmann, Olivier (2021) : Umverteilung über Steuern und Sozialleistungen in der Schweiz (Social Change in Switzerland, 28).
- Hümbelin, Oliver ; Fluder, Robert ; Richard, Tina ; Hobi, Lukas (2022) : Armutsmonitoring im Kanton Basel-Landschaft. Bericht zuhanden des kantonalen Sozialamtes Basel-Landschaft. Haute école spécialisée bernoise, Département de travail social.
- Hümbelin, Oliver ; Hobi, Lukas ; Fluder, Robert (2022) : Rich cities, poor countryside? Social structure of the poor and poverty risks in urban and rural places in an affluent country. In : Local Economy, vol. 37, n° 3, p. 169-193. DOI : 10.1177/02690942221104774.
- Hümbelin, Oliver ; Lehmann, Olivier Tim (2022) : Schätzung der Zahl der Menschen in finanziell schwierigen Lebenslagen knapp oberhalb der Armutsgrenze. Haute école spécialisée bernoise, Département de travail social.
- Hümbelin, Oliver ; Richard, Tina ; Schuwey, Claudia ; Luchsinger, Larissa ; Fluder, Robert (2021) : Nichtbezug von bedarfsabhängigen Sozialleistungen im Kanton Basel-Stadt – Ausmass und Beweggründe. Schlussbericht im Auftrag des Amtes für Sozialbeiträge des Kantons Basel-Stadt. Haute école spécialisée bernoise, Département de travail social.
- Hümbelin, Oliver ; Strazzeri, Maurizio ; Lehmann, Olivier (2025) : Poverty and Inequality in Times of Crisis: Evidence from the Covid-19 Pandemic using Administrative Data from Switzerland.
- Hümbelin, Oliver ; Vogel, Nina (2025) : Selbst-einschätzung der Armutsbetroffenheit. Office fédéral des assurances sociales. Berne (Monitoring national de la pauvreté).
- Iezzi, Stefano ; D'Alessio, Giovanni (2013) : Household over-indebtedness: definition and measurement with Italian data. Banca d'Italia (Questioni di Economia e Finanza, 149).
- Intep (2020) : Residentielle Segregation in der Stadt Zürich und umliegenden Gemeinden. Schlussbericht. Stadtentwicklung Zürich. Zurich.
- Jackson, Yves ; Burton-Jeangros, Claudine ; Duvoisin, Aline ; Consoli, Liala ; Fakhoury, Julien (2022) : Vivre et travailler sans statut légal à Genève. Premiers constats de l'étude Parchemins. Université de Genève, Institut de recherches sociologiques (Sociograph, n° 57a).
- Jackson, Yves ; Petrucci, Roberta ; Wagner, Noémi (2020) : Conditions de vie, santé et sécurité alimentaire des familles avec enfants participant aux distributions alimentaires durant la crise du COVID-19 à Genève. Médecins sans frontières ; Hôpitaux universitaires de Genève.
- Jann, Ben ; Fluder, Robert (2015) : Erbschaften und Schenkungen im Kanton Bern, Steuerjahre 2002 bis 2012 (University of Bern Social Sciences Working Paper, n° 11).
- Kauer, Fiona ; Lutz, Elena ; Büttiker, Dominic ; Kaufmann, David (2025) : Bautätigkeit und Verdrängung in der städtischen Schweiz. Office fédéral du logement. Berne.
- Kaufmann, Franz-Xaver (2009) : Sozialpolitik und Sozialstaat. Soziologische Analysen. 3., erweiterte Auflage. Wiesbaden : VS Verlag für Sozialwissenschaften (Sozialpolitik und Sozialstaat).
- Kessler, Dorian (2018) : Underestimated Risks? Four Studies on the Availability of Resources after Partnership Separation in Switzerland. Thèse de doctorat. Université de Berne, Faculté d'économie et de sciences sociales.
- Kessler, Dorian (2020) : Economic Gender Equality and the Decline of Alimony in Switzerland. In : Journal of Empirical Legal Studies, vol. 17, n° 3, p. 493-518. DOI : 10.1111/jels.12258.
- Kim, Kyoung Tae ; Wilmarth, Melissa J. ; Henager, Robin (2017) : Poverty Levels and Debt Indicators Among Low-Income Households Before and After the Great Recession. In : Journal of Financial Counseling and Planning, vol. 28, n° 2, p. 196-212. DOI : 10.1891/1052-3073.28.2.196.
- Knöpfel, Carlo ; Leitner, Johanna ; Meuli, Nora ; Pardini, Riccardo (2020) : Das frei verfügbare Einkommen älterer Menschen in der Schweiz. Eine vergleichende Studie unter Berücksichtigung des Betreuungs- und Pflegebedarfs. Haute école spécialisée de la Suisse du Nord-Ouest : Haute école de travail social, Institut de planification sociale, de changement organisationnel et développement urbain.
- Korczak, Dieter (2003) : Definitionen der Verschuldung und Überschuldung im europäischen Raum. Literaturrecherche im Auftrag des Bundesministeriums für Familien, Senioren, Frauen und Jugend.
- Krapf, Matthias (2024) : Die Ungleichheit der steuerbaren Vermögen in der Schweiz stieg im Covid-19-Jahr 2020 nicht an. Administration fédérale des contributions, Division principale Politique fiscale. Berne.
- Krummenacher, Jürg (2019a) : Die Bedeutung des NPO-Sektors in der Schweiz. In : Jürg Krummenacher, Christoph Buerkli, Paul Bürklier et Albert Schnyder, coord. : Management von Nonprofit-Organisationen. Das Handbuch für Wissenschaft und Praxis. Zurich : Seismo, p. 35-53.
- Krummenacher, Jürg (2019b) : Einführung und Überblick. In : Jürg Krummenacher, Christoph Buerkli, Paul Bürklier et Albert Schnyder, coord. : Management von Nonprofit-Organisationen. Das Handbuch für Wissenschaft und Praxis. Zurich : Seismo, p. 15-34.
- Kuhn, Ursina (2020) : Augmented wealth in Switzerland: the influence of pension wealth on wealth inequality. In : Swiss Journal of Economics and Statistics, vol. 156 : 19. DOI : 10.1186/s41937-020-00063-9.
- Künzler, Gabriela ; Knöpfel, Carlo (2002) : Les pauvres vivent moins longtemps : couche sociale, mortalité et politique de l'âge de la retraite en Suisse. Lucerne : Caritas.
- Kurer, Thomas (2019) : Routine Workers in an Increasingly Automated World of Work: Evidence from Switzerland. In : sozialpolitik.ch, n° 1/2019 : 1.2. DOI : 10.18753/2297-8224-130.
- Lačný, Martin (2020) : Approaches to subjective poverty in economic and sociological research. In : Human Affairs, vol. 30, n° 3, p. 413-427. DOI : 10.1515/huma-ff-2020-0035.
- Lacroix, Julie ; Ruedin, Didier ; Zschirnt, Eva (2023) : Discrimination driven by variation in social and economic conservatism : evidence from a nationwide field experiment. In : European Sociological Review, vol. 39, n° 3, p. 464-478. DOI : 10.1093/esr/jcac051.
- Lampart, Daniel ; Gisler, Elisabeth ; Kircali, Tim ; Meier, Samuel (2023) : Rapport sur la répartition 2023. La répartition des salaires, des revenus et de la fortune ainsi que la charge des impôts et des taxes en Suisse (Dossier – Une série de publications de l'Union syndicale suisse, 154).
- Langenkamp, Alexander ; Brülle, Jan (2024) : Einsamkeit und Armut: Eine zirkuläre Beziehung. In : Aus Politik und Zeitgeschichte, vol. 74, n° 52, p. 43-47.
- Laroche, Mireille (1998) : The Persistence of Low Income Spells in Canada, 1982-1993. Department of Finance Canada (Working Papers, 98-02).
- Leisering, Lutz (1994) : Dynamische Armutsforschung: vom Wandel der Armut und des Umgangs mit ihr. In : Theorie und Praxis der sozialen Arbeit, vol. 45, p. 282-290.
- Lengwiler, Martin (2015) : Cultural Meanings of Social Security in Postwar Europe. In : Social Science History, vol. 39, n° 1, p. 85-106. DOI : 10.1017/ssh.2015.43.
- Lepénies, Philipp (2017) : Armut. Ursachen, Formen, Auswege. Munich : Verlag C.H. Beck (C.H. Beck Wissen, 2862).
- Lequet, Marie ; Louviot, Maude ; Rosset, Jan (2024) : Étude sur la situation du logement en Valais pour les personnes à faibles revenus. HES-SO Valais, Haute école et école supérieure de travail social.
- Lessmann, Ortrud (2006) : Lebenslagen und

- Verwirklichungschancen (capability) – Verschiedene Wurzeln, ähnliche Konzepte. In : Vierteljahrshefte zur Wirtschaftsforschung, vol. 75, n° 1, p. 30-42. DOI : 10.3790/vjh.75.1.30.
- Lessmann, Ortrud (2012) : Applying the Capability Approach Empirically: An Overview with Special Attention to Labor. In : Management Revue, vol. 23, n° 2, p. 98-118. DOI : 10.5771/0935-9915-2012-2-98.
- Leu, Robert E. ; Burri, Stefan ; Priester, Tom (1997) : Armut und Lebensqualität in der Schweiz. Berne : Haupt.
- Lustat (2020) : Wohlstand und Armut im Kanton Luzern. Studie 2020 zur finanziellen Situation der Haushalte. Lucerne.
- Lustat (2024) : Wohlstand und Armut im Kanton Luzern. Studie 2024 zur finanziellen Situation der Haushalte. Lucerne.
- Martinez, Isabel Z. (2022) : Evidence from Unique Swiss Tax Data on the Composition and Joint Distribution of Income and Wealth. In : Raj Chetty, John N. Friedman, Janet C. Gornick, Barry Johnson et Arthur B. Kennickell, coord. : Measuring Distribution and Mobility of Income and Wealth. Chicago, Londres : The University of Chicago Press (Studies in Income and Wealth, 80), p. 105-142.
- Martinez, Isabel Z. ; Pleninger, Regina (2022) : Revenu et patrimoine tout au long du cycle de vie. In : KOF Bulletin, n° 164.
- Mattes, Christoph ; Fabian, Carlo ; Neukomm, Sarah (2018) : Armut und Schulden in der Schweiz. Ansätze der Schuldenbewältigung und ihr Beitrag zur Armutsprävention und -bekämpfung. Programme national de prévention et de lutte contre la pauvreté ; Office fédéral des assurances sociales. Berne (Aspects de la sécurité sociale, Rapport de recherche 7/17).
- Mattes, Christoph ; Knöpfel, Carlo ; Schnorr, Valentin ; Caviezel, Urezza (2022) : In der Sozialhilfe verfangen – Hilfeprozesse bei Armut, Sozialhilfe und Schulden. Abschlussbericht der SNF-Studie. Haute école spécialisée de la Suisse du Nord-Ouest : Haute école de travail social.
- Mestral, Carlos de ; Petrovic, Dusan ; Kailing, Marcus ; Dubois, Richard ; Guessous, Idris ; Stringhini, Silvia (2022) : Forgoing Healthcare in Switzerland. Prevalence, determinants and consequences. Report commissioned by the Swiss Federal Office of Public Health. Hôpitaux universitaires de Genève, Médecine de premier recours, Unité d'épidémiologie populationnelle.
- Morlok, Michael ; Meier, Harald ; Oswald, Andrea ; Efonayi-Mäder, Denise ; Ruedin, Didier ; Bader, Dina ; Wanner, Philippe (2015) : Sans-Papiers in der Schweiz 2015. Schlussbericht zuhanden des Staatssekretariats für Migration. B,S,S Volkswirtschaftliche Beratung. Bâle.
- Moser, André ; Panczak, Radoslaw ; Zwahlen, Marcel ; Clough-Gorr, Kerri M. ; Spoerri, Adrian ; Stuck, Andreas E. ; Egger, Matthias (2014) : What does your neighbourhood say about you? A study of life expectancy in 1.3 million Swiss neighbourhoods. In : Journal of Epidemiology and Community Health, vol. 68, n° 12, p. 1125-1132. DOI : 10.1136/jech-2014-204352.
- Moser, Peter (2019) : Vermögensentwicklung und -mobilität. Eine Panelanalyse von Steuerdaten des Kantons Zürich 2006-2015. Statistisches Amt des Kantons Zürich. Zurich (statistik.info, 2).
- Nathani, Carsten ; Hellmüller, Pino ; Rieser, Corina ; Hoff, Oliver ; Nesarajah, Sujetha (2017) : Ursachen und Auswirkungen des Strukturwandels im Schweizer Arbeitsmarkt. Secrétariat d'État à l'économie. Berne (Politique du marché du travail, 46).
- Neukomm, Sarah (2023) : Rapports cantonaux sur la pauvreté et la situation sociale. Office fédéral des assurances sociales. Berne (Monitoring national de la pauvreté).
- Nolan, Brian (2024) : Intergenerational persistence of poverty. In : Elina Kilpi-Jakonen, Jo Blanden, Jani Erola et Lindsey Macmillan, coord. : Research Handbook on Intergenerational Inequality. Cheltenham, UK, Northampton, MA, USA : Edward Elgar Publishing (Elgar Handbooks on Inequality), p. 73-85.
- Nolan, Brian ; Whelan, Christopher T. (2011) : Poverty and Deprivation in Europe. Oxford : Oxford University Press.
- OCDE (2019) : L'ascenseur social en panne ? Comment promouvoir la mobilité sociale. Paris : Éditions OCDE.
- OCDE (2021) : Construire pour un avenir meilleur : des politiques pour un logement plus abordable (Synthèses sur l'emploi, le travail et les affaires sociales).
- Oesch, Daniel (2022) : Wirtschafts- und Sozialstruktur der Schweiz. In : Yannis Papadopoulos, Pascal Sciarini, Adrian Vatter, Silja Häusermann, Patrick Emmenegger et Flavia Fossati, coord. : Handbuch der Schweizer Politik – Manuel de la politique suisse. 7^e édition entièrement révisée et augmentée. Bâle : Schwabe Verlagsgruppe, p. 61-83.
- Oesch, Daniel ; Murphy, Emilie (2017) : Keine Erosion, sondern Wachstum der Mittelklasse. Der Wandel der Schweizer Berufsstruktur seit 1970 (Social Change in Switzerland, 12).
- Oesch, Daniel ; Rodriguez Menés, Jorge (2011) : Upgrading or polarization? Occupational change in Britain, Germany, Spain and Switzerland, 1990-2008. In : Socio-Economic Review, vol. 9, n° 3, p. 503-531. DOI : 10.1093/ser/mwq029.
- Office fédéral de la santé publique (2018) : Égalité des chances et santé – Chiffres et données pour la Suisse. Berne.
- Office fédéral de la statistique (2009) : Comparaison des statistiques de l'aide sociale et de la pauvreté. Concepts et résultats. Neuchâtel.
- Office fédéral de la statistique (2012) : Pauvreté en Suisse : concepts, résultats et méthodes. Résultats calculés sur la base de l'enquête SILC 2008 à 2010. Neuchâtel.
- Office fédéral de la statistique (2013) : Les organisations sans but lucratif dans le domaine de la protection sociale. Situation et évolution des organisations sans but lucratif entre 1990 et 2010 dans le cadre des Comptes globaux de la protection sociale. Neuchâtel.
- Office fédéral de la statistique (2015) : Rapport social statistique suisse 2015. Neuchâtel.
- Office fédéral de la statistique (2016) : Comment se porte la classe moyenne ? Analyse de la qualité de vie des groupes à revenus moyens en 2013. Neuchâtel.
- Office fédéral de la statistique (2017) : Les familles en Suisse. Annexe statistique du rapport du Conseil fédéral du 26 avril 2017 en réponse aux postulats 12.3144 Meier-Schatz du 14 mars 2012 et 01.3733 Fehr du 12 décembre 2001. Neuchâtel.
- Office fédéral de la statistique (2018) : Privation ou renoncement aux soins dentaires. Explication des différences de résultats entre les deux enquêtes SILC et IHP. Neuchâtel.
- Office fédéral de la statistique (2020a) : Comment la classe moyenne est-elle logée ? Situation de la classe moyenne dans le domaine du logement en 2018. Neuchâtel (Actualités OFS).
- Office fédéral de la statistique (2020b) : Mesurer la pauvreté en tenant compte de la fortune. Considérations méthodologiques. Neuchâtel (Experimental Statistics).
- Office fédéral de la statistique (2020c) : Mesurer la pauvreté en tenant compte de la fortune. Foire aux questions FAQ. Neuchâtel.
- Office fédéral de la statistique (2020d) : Inégalités sociales en santé physique. Enquête suisse sur la santé 2017. Neuchâtel (Actualités OFS).
- Office fédéral de la statistique (2021) : Les familles en Suisse. Rapport statistique 2021. Neuchâtel.
- Office fédéral de la statistique (2022) : Les mères sur le marché du travail en 2021. Enquête suisse sur la population active (ESPA). Neuchâtel (Actualités OFS).
- Office fédéral de la statistique (2023a) : Privations matérielles et sociales. Revenus et conditions de vie 2021. Neuchâtel (Actualités OFS).
- Office fédéral de la statistique (2023b) : Armutsmessung unter Einbezug der Vermögen. Diskussion der methodischen Grundlagen – Überarbeitete und ergänzte Version 2023. Neuchâtel (Experimental Statistics).
- Office fédéral de la statistique (16/12/2024) : Le taux d'aide sociale a de nouveau baissé en 2023 pour s'établir à 2,8 %. Communiqué de presse. Neuchâtel.
- Office fédéral de la statistique (2025) : Enquête sur les revenus et les conditions de vie (SILC). Fiche signalétique – Activité statistique et résultats publiés.
- Office fédéral des assurances sociales (2021) : Projet pour un monitoring national de la pauvreté donnant suite à la motion CSEC-E 19.3953. Version 2.1 du 20.4.2021. Berne.
- Office fédéral des assurances sociales (2023) : Die wirtschaftliche Situation der Alleinlebenden in der Schweiz. Berne.
- Oris, Michel ; Gabriel, Rainer ; Ritschard, Gilbert ; Kliegel, Matthias (2017) : Long Lives and Old Age Poverty: Social Stratification and Life-Course Institutionalization in Switzerland. In : Research in Human Development, vol. 14, n° 1, p. 68-87. DOI : 10.1080/15427609.2016.1268890.
- Outin, Jean-Luc (2018) : L'évolution de la pauvreté en France de 2008 à 2016. Mesures et perception. In : Les Cahiers de l'ONPES, n° 2, p. 9-110.
- Panczak, Radoslaw ; Berlin, Claudia ; Voorpostel, Marieke ; Zwahlen, Marcel ; Egger, Matthias (2023) : The Swiss neighbourhood index of socioeconomic position: update and re-validation. In : Swiss Medical Weekly, vol. 153, p. 40028. DOI : 10.57187/smw.2023.40028.
- Pärli, Kurt (2016) : Ein einheitliches Existenzminimum gibt es nicht. In : ZESO – Zeitschrift für Sozialhilfe, vol. 113, n° 1, p. 18-19.
- Parolin, Zachary ; Schmitt, Rafael Pinto ; Esping-Andersen, Gosta ; Fallesen, Peter (2023) : The Intergenerational Persistence of Poverty in High-Income Countries. DOI : 10.31219/osf.io/tb3qz.
- Paugam, Serge (1998) : Von der Armut zur Ausgrenzung: Wie Frankreich eine neue soziale Frage lernt. In : Wolfgang Voges et Yuri Kazepov, coord. : Armut in Europa. Wiesbaden : Chmielorz, p. 339-358.
- Perry, Brian (2002) : The Mismatch between

- income measures and direct outcome measures of poverty. In : *Social Policy Journal of New Zealand*, vol. 19, p. 101-127.
- Petrucchi, Roberta ; Alcoba ; Gabriel ; Jackson, Yves (2020) : Connaissance, attitude et pratiques en lien avec le Covid-19 parmi les personnes en insécurité alimentaire à Genève. Médecins sans frontières ; Hôpitaux universitaires de Genève.
- Piachaud, David (1992) : Wie misst man Armut? In : Stephan Leibfried et Wolfgang Voges, coord. : *Armut im modernen Wohlfahrtsstaat*. Wiesbaden : VS Verlag für Sozialwissenschaften (Kölner Zeitschrift für Soziologie und Sozialpsychologie, Sonderhefte, 32), p. 63-87.
- Plan d'action sur la pénurie de logements (2024). Table ronde du 13 février 2024.
- Plüss, Larissa (2024) : Sozialräumliches Monitoring im Kontext von Bevölkerungswachstum und baulicher Verdichtung. Bericht 2024. Stadtentwicklung Zürich. Zurich.
- Ravallion, Martin ; Lokshin, Michael (2002) : Self-rated economic welfare in Russia. In : *European Economic Review*, vol. 46, n° 8, p. 1453-1473. DOI : 10.1016/S0014-2921(01)00151-9.
- Remund, Adrien ; Cullati, Stéphane (2022) : Ungleiche Lebenserwartungen bei guter Gesundheit in der Schweiz seit 1990 (Social Change in Switzerland, 31).
- République et canton de Neuchâtel (2024) : Rapport social NE 2023. Neuchâtel.
- République et canton du Jura (2021) : Rapport social 2021. Ampleur et évolution de la pauvreté dans le canton du Jura. Delémont.
- Rissi, Christof ; Marti, Michael ; Stalder, Martin (2020) : Sans-Papiers im Kanton Zürich. Anzahl, Profile und Situation. Im Auftrag des Amts für Wirtschaft und Arbeit des Kantons Zürich und des Migrationsamts des Kantons Zürich. Ecoplan ; CDC Conseil. Berne.
- Robeyns, Ingrid (2005) : The Capability Approach: a theoretical survey. In : *Journal of Human Development*, vol. 6, n° 1, p. 93-117. DOI : 10.1080/146498805200034266.
- Robeyns, Ingrid (2017) : Wellbeing, Freedom and Social Justice. The Capability Approach Re-Examined. Cambridge, UK : Open Book Publishers.
- Room, Graham ; Henningsen, Bernd, eds. (1990) : *Neue Armut in der Europäischen Gemeinschaft*. Francfort-sur-le-Main : Campus-Verlag.
- Rosset, Jan ; Louviot, Maude ; Lequet, Marie ; Schlittler, Lukas ; Pralong, Mélody (2024) : Rapport sur la situation sociale dans le canton du Valais. HES-SO Valais, Haute école et école supérieure de travail social ; Haute école spécialisée bernoise.
- Rudin, Melania ; Bischof, Severin ; Guggisberg, Jürg ; Heusser, Caroline ; Bodory, Hugo (2020) : Aufenthaltsverläufe von ausländischen Familienangehörigen aus dem Familiennachzug. Schlussbericht. Im Auftrag des Staatssekretariats für Migration. Bureau d'études de politique du travail et de politique sociale. Berne.
- Rudin, Melania ; Dubach, Philipp ; Guggisberg, Jürg (2013) : Schätzung des Beitrags von privaten nicht gewinnorientierten Organisationen am Bereich der Sozialen Sicherheit. Schlussbericht. Im Auftrag des Bundesamts für Statistik. Bureau d'études de politique du travail et de politique sociale. Berne.
- Salzgeber, Renate ; Fritschi, Tobias ; Gunten, Luzius von ; Hümbelin, Oliver ; Koch, Kilian (2016) : Analyse der zeitlichen Verläufe in der Sozialhilfe. Im Auftrag des Bundesamts für Statistik, Sektion Sozialanalysen. Haute école spécialisée bernoise, Département de travail social.
- Saunders, Peter ; Naidoo, Yuvisthi (2020) : The overlap between income poverty and material deprivation: sensitivity evidence for Australia. In : *Journal of Poverty and Social Justice*, vol. 28, n° 2, p. 187-206. DOI : 10.1332/175982720X15791323755614.
- Schnyder, Albert (2020) : Organisation sans but lucratif. In : Jean-Michel Bonvin, Valérie Hugentobler, Carlo Knöpfel, Pascal Maeder et Ueli Tecklenburg, coord. : *Dictionnaire de politique sociale suisse*. Zurich : Seismo, p. 348-350.
- Schutter, Olivier de ; Fraser, Hugh ; Guio, Anne-Catherine ; Marlière, Éric (2023) : The Escape from Poverty. Breaking the Vicious Cycles Perpetuating Disadvantage. Bristol : Policy Press (Policy Press Shorts Research).
- Schuwey, Claudia ; Knöpfel, Carlo (2014) : *Nouveau manuel sur la pauvreté en Suisse*. Lucerne : Caritas.
- Schweiger, Gottfried (2020) : Absolute Poverty in European Welfare States. In : Valentin Beck, Henning Hahn et Robert Lepenies, coord. : *Dimensions of Poverty. Measurement, Epistemic Injustices, Activism*. Cham : Springer International Publishing (Philosophy and Poverty, 2), p. 163-176.
- SECO – Secrétariat d'État à l'économie (2023) : Dix-neuvième rapport de l'Observatoire sur la libre circulation des personnes entre la Suisse et l'UE. Répercussions de la libre circulation des personnes sur le marché du travail et les prestations sociales. Berne.
- Secrétariat d'État aux migrations (2024) : Suivi de l'aide sociale perçue par les ressortissants d'États tiers pour l'année 2022. Berne.
- Sen, Amartya (1993) : Capability and Well-Being. In : Martha C. Nussbaum et Amartya Sen, coord. : *The Quality of Life. A study prepared for the World Institute for Development Economics Research (WIDER) of the United Nations University*. Oxford : Clarendon Press (Studies in Development Economics), p. 30-53.
- Sen, Amartya (2000) : *Development as Freedom*. New York : Anchor Books.
- Serafino, Paola ; Tonkin, Richard (2014) : *Intergenerational Predictors of Poverty in the UK and EU*. Paper Prepared for the IARIW 33rd General Conference. Rotterdam, 24-30 août 2014.
- Simmel, Georg (1908) : *Untersuchung über die Formen der Vergesellschaftung*. Leipzig : Duncker & Humblot.
- Spellerberg, Annette ; Giehl, Christoph (2018) : *Armut und Wohnen*. In : Petra Böhnke, Jörg Dittmann et Jan Goebel, coord. : *Handbuch Armut. Ursachen, Trends, Massnahmen*. Opladen, Toronto : Verlag Barbara Budrich (UTB Sozialwissenschaften, 4957), p. 270-281.
- Spiess, Manuela ; Schnyder-Walser, Katja (2018) : *Égalité des chances et santé – Chiffres et données pour la Suisse*. Document de base. Sur mandat de l'Office fédéral de la santé publique. socialdesign. Berne.
- Spoerri, Adrian ; Zwahlen, Marcel ; Egger, Matthias ; Gutzwiller, Felix ; Minder, Christoph ; Bopp, Matthias (2006) : *Educational inequalities in life expectancy in German speaking part of Switzerland 1990-1997: Swiss National Cohort*. In : *Swiss Medical Weekly*, vol. 136, n° 9-10, p. 145-148. DOI : 10.5167/uzh-81153.
- Statistique Vaud (2021) : 5,4 % de la population vaudoise vit en dessous du seuil de pauvreté : Lausanne (Numerus, 8).
- Stevens, Ann Huff (1999) : Climbing out of Poverty, Falling Back in: Measuring the Persistence of Poverty Over Multiple Spells. In : *The Journal of Human Resources*, vol. 34, n° 3, p. 557-588. DOI : 10.2307/146380.
- Stutz, Heidi ; Bischof, Severin ; Rudin, Melania ; Guggenbühl, Tanja ; Liesch, Roman (2019) : Adolescents et jeunes adultes arrivés tardivement en Suisse : état des lieux au niveau de la transition I. Rapport final. Sur mandat du Secrétariat général de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique et du Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation. Bureau d'études de politique du travail et de politique sociale. Berne.
- Stutz, Heidi ; Stettler, Peter ; Dubach, Philipp ; Gerfin, Michael (2018) : *Berechnung und Beurteilung des Grundbedarfs in den SKOS-Richtlinien*. Schlussbericht. Im Auftrag der Schweizerischen Konferenz für Sozialhilfe. Bureau d'études de politique du travail et de politique sociale. Berne.
- Tillmann, Robin ; Budowski, Monica (2006) : La pauvreté persistante : un phénomène de classe, de cumul de désavantages ou d'individualisation ? In : *Swiss Journal of Sociology*, vol. 32, n° 2, p. 329-348.
- Townsend, Peter (1979) : *Poverty in the United Kingdom. A Survey of Household Resources and Standards of Living*. Harmondsworth : Penguin Books.
- van Praag, Bernard M. S. ; Ferrer-i-Carbonell, Ada (2008) : *A Multidimensional Approach to Subjective Poverty*. In : Nanak Kakwani et Jacques Silber, coord. : *Quantitative Approaches to Multidimensional Poverty Measurement*. Londres : Palgrave Macmillan, p. 135-154.
- Vandecasteele, Leen (2015) : *Social Class, Life Events and Poverty Risks in Comparative European Perspective*. In : *International Review of Social Research*, vol. 5, n° 1, p. 61-74. DOI : 10.1515/irsr-2015-0005.
- Vandecasteele, Leen ; Spini, Dario ; Sommet, Nicolas ; Bühlmann, Felix (2021) : *Poverty and Economic Insecurity in the Life Course*. In : Magda Nico et Gary Pollock, coord. : *The Routledge Handbook of Contemporary Inequalities and the Life Course*. Londres : Routledge, p. 15-26.
- Voges, Wolfgang ; Jürgens, Olaf ; Mauer, Andreas ; Meyer, Elke (2003) : *Methoden und Grundlagen des Lebenslagenansatzes*. Endbericht. Universität Bremen, Zentrum für Sozialpolitik.
- Wanner, Philippe (2017) : *Quitter son lieu de vie pour des raisons économiques ? Une analyse de la mobilité résidentielle au sein de six agglomérations*. Office fédéral du logement. Granges.
- Wanner, Philippe (2025) : *Mortalité différentielle en Suisse 2011-2022*. 2^e édition. Office fédéral des assurances sociales. Berne (Aspects de la sécurité sociale, Rapport de recherche 1/25).
- Wanner, Philippe ; Gerber, Roxane (2022) : *La situation économique de la population en âge d'activité et à l'âge de la retraite*. Office fédéral des assurances sociales. Berne (Aspects de la sécurité sociale, Rapport de recherche 4/22).
- Weber, Dominik (2020) : *Égalité des chances dans la promotion de la santé et la prévention en Suisse*. Définitions, introduc-

tion théorique, recommandations pratiques. Promotion Santé Suisse, Office fédéral de la santé publique, Conférence des directrices et directeurs cantonaux de la santé, éd. Berne.

- Wernli, Boris ; Henchoz, Caroline ; Coste, Tristan (2021) : Bien-être et endettement : les conséquences émotionnelles des dettes. In : Caroline Henchoz, Tristan Coste et Fabrice Plomb, coord. : Endettement et surendettement en Suisse : regards croisés. Paris : L'Harmattan (Questions sociologiques), p. 79-97.
- Willimann, Ivo ; Lienhard, Melanie ; Gmünder, Markus ; Käppeli, Markus (2024) : Pénurie de logements en Suisse : état des lieux. In : La Vie économique, 6 février 2024.
- World Bank (2017) : Monitoring Global Poverty. Global Report of the Commission on Global Poverty. Herndon : World Bank Publications.
- Zemp, Yasmine (2022) : Sozioökonomische Segregation in Schweizer Städten. Die Auswirkung der Mietpreisentwicklung auf die sozialräumliche Struktur einer Stadt. Abschlussarbeit zur Erlangung des Master of Advanced Studies in Real Estate. Universität de Zurich.
- Zimmermann, Gunter (1993) : Armut: Konzepte, Definitionen und Operationalisierungsansätze in der BRD. Wider ein Ende der Grundsatzdiskussion. In : Soziale Probleme, vol. 4, n° 2, p. 193-228.
- Zschirnt, Eva (2019) : Equal Outcomes, but Different Treatment – Subtle Discrimination in Email Responses From a Correspondence Test in Switzerland. In : Swiss Journal of Sociology, vol. 45, n° 2, p. 143-160. DOI : 10.2478/sjs-2019-0007.
- Zschirnt, Eva (2020) : Evidence of Hiring Discrimination Against the Second Generation: Results from a Correspondence Test in the Swiss Labour Market. In : Journal of International Migration and Integration, vol. 21, n° 2, p. 563-585. DOI : 10.1007/s12134-019-00664-1.
- Zschirnt, Eva ; Fibbi, Rosita (2019) : Do Swiss Citizens of Immigrant Origin Face Hiring Discrimination in the Labour Market? (NCCR on the move Working Paper, 20).
- Zuchuat, Jeremy ; Kaderli, Tabea ; Lalive, Rafael (2024) : Chômage conjoncturellement neutre en Suisse. Estimation du taux de chômage conjoncturellement neutre sur le marché du travail suisse. Secrétariat d'État à l'économie. Berne (Principes de base de la politique économique, 54).
- Zufferey, Jonathan (2019) : Segregation Patterns among Foreigners in Switzerland : A Multi-Scalar Approach (1990-2014) (NCCR on the move Working Paper, 22).

LISTE DES ABRÉVIATIONS

AC	Assurance chômage
AELE	Association européenne de libre-échange
AI	Assurance invalidité
AOS	Assurance obligatoire des soins
AVS	Assurance-vieillesse et survivants
BEVNAT	Statistique du mouvement naturel de la population
BFH	Haute école spécialisée bernoise (<i>Berner Fachhochschule</i>)
BIT	Bureau international du Travail
CDAS	Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales
CHF	Franc suisse
CHOM-BIT	Statistique du chômage au sens du BIT
CSEC-E	Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil des États
CSIAS	Conférence suisse des institutions d'action sociale
Cst.	Constitution fédérale (RS 101)
EBM	Enquête sur le budget des ménages
EMS	Établissement médico-social
ESPA	Enquête suisse sur la population active
ESPOP	Statistique de l'état annuel de la population
IC	Intervalle de confiance
LABB	Analyses longitudinales dans le domaine de la formation (<i>Längsschnittanalysen im Bildungsbereich</i>)
NEET	Jeunes ni en emploi ni en formation (<i>Not in Education, Employment or Training</i>)
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OFAS	Office fédéral des assurances sociales
OFS	Office fédéral de la statistique
OFSP	Office fédéral de la santé publique
OPHI	<i>Oxford Poverty and Human Development Initiative</i>
PC	Prestations complémentaires
PPP	Parité de pouvoir d'achat (<i>purchasing power parity</i>)
RIP	Réduction individuelle des primes
SECO	Secrétariat d'État à l'économie
SILC	Enquête sur les revenus et les conditions de vie (<i>Statistics on Income and Living Conditions</i>)
SPA	Standard de pouvoir d'achat
STATEM	Statistique de l'emploi
STATPOP	Statistique de la population et des ménages
UE	Union européenne
UE-EFT	Enquête de l'Union européenne sur les forces de travail
UE-SILC	Statistiques de l'Union européenne sur le revenu et les conditions de vie (<i>EU Statistics on Income and Living Conditions</i>)
USD	Dollar américain

GLOSSAIRE

1^{er} pilier

Prévoyance étatique couvrant les besoins vitaux à la retraite ainsi qu'en cas d'invalidité ou de décès (du/de la partenaire ou, pour les enfants et les jeunes, des parents). Le 1^{er} pilier regroupe l'assurance-vieillesse et survivants (AVS) et l'assurance-invalidité (AI).

2^e pilier

Prévoyance professionnelle qui, en complément du → 1^{er} pilier (prévoyance étatique), vise à permettre aux assurés de maintenir leur niveau de vie antérieur à la retraite ainsi qu'en cas d'invalidité ou de décès (du/de la partenaire ou, pour les enfants et les jeunes, des parents).

3^e pilier

Prévoyance privée facultative qui, dans le système des trois piliers, vient compléter la prévoyance étatique (AVS et AI ; → 1^{er} pilier) et la prévoyance professionnelle (→ 2^e pilier). Le 3^e pilier se compose, d'une part, de la prévoyance liée (pilier 3a), encouragée par des mesures fiscales et par une politique facilitant l'accès à la propriété, et d'autre part, de l'épargne personnelle (pilier 3b).

Capabilités

Développée par Amartya Sen (*1933), l'approche des capabilités est fondée sur les possibilités d'action et de réalisation (ou « capabilités ») d'une personne, c'est-à-dire sur tout ce qu'elle pourrait réaliser et atteindre si elle le souhaitait. Les capabilités sont déterminées par les biens accessibles et par des facteurs de conversion (caractéristiques individuelles, facteurs sociaux, facteurs structurels). La prospérité d'un individu se mesure à la somme de toutes les possibilités d'action et de réalisation (ensemble des capabilités) dont il dispose.

Chômage, taux de chômage (au sens du BIT)

Selon le Bureau international du travail (BIT), une personne est considérée comme étant au chômage si elle n'exerce pas d'activité lucrative, qu'elle est à la recherche d'un emploi et qu'elle pourrait commencer à travailler immédiatement. Le taux de chômage au sens du BIT correspond à la part des chômeurs ainsi définis dans l'ensemble de la population en âge de travailler. Contrairement au → taux de chômage au sens du SECO, il inclut aussi les personnes qui ne sont pas inscrites auprès d'un office régional de placement (ORP).

Chômage, taux de chômage (au sens du SECO)

Dans la statistique du marché du travail, une personne est considérée comme étant au chômage si elle n'exerce pas d'activité lucrative, qu'elle est inscrite auprès d'un office régional de placement (ORP) dans le but de trouver un emploi et qu'elle pourrait commencer à travailler immédiatement. Le taux de chômage au sens du SECO correspond à la part des chômeurs ainsi définis dans l'ensemble de la population en âge de travailler (cf. → Chômage, taux de chômage [au sens du BIT]).

Coefficient de Gini

Mesure statistique permettant de rendre compte de la répartition des revenus ou de la richesse au sein d'une population. Le coefficient de Gini se situe entre 0 et 1, 0 correspond à une répartition parfaitement égale et 1, à la répartition la plus inégale imaginable (dans laquelle une seule personne posséderait l'intégralité des richesses).

Contributions d'entretien au titre de la prévoyance

Les contributions d'entretien au titre de la prévoyance sont des contributions d'entretien versées, après un divorce, au parent ayant la garde des enfants afin de compenser les cotisations d'épargne manquantes dans sa prévoyance professionnelle (2^e pilier).

Couverture des besoins vitaux

Ensemble des mesures qui contribuent à garantir que les individus disposent de moyens financiers et de biens matériels suffisants pour atteindre un niveau de vie minimal considéré comme acceptable par la société.

Décile

La répartition en déciles consiste à diviser l'ensemble des valeurs observées, classées par ordre de grandeur, en dix parts de taille égale. Chaque part (ou décile) comprend donc 10 % des données.

Écart de pauvreté

L'écart de pauvreté absolu désigne le montant qui manque à un ménage pour atteindre le → seuil de pauvreté. L'écart de pauvreté relatif, quant à lui, exprime la somme manquante en pourcentage du montant total nécessaire pour atteindre le seuil de pauvreté. En règle générale, seul le revenu est pris en compte dans le calcul de l'écart de pauvreté (définition du seuil de pauvreté, situation financière du ménage).

États tiers

États qui ne sont membres ni de l'Union européenne (UE) ni de l'Association européenne de libre échange (AELE).

Franchise sur la fortune

Partie de la fortune qu'une personne peut conserver sans perdre le droit à une → prestation sociale sous condition de ressources ni voir celle-ci se réduire.

Loyer fictif

Dans les statistiques, le loyer fictif est un revenu supplémentaire attribué aux ménages qui occupent un logement dont ils sont propriétaires ou qui paient un loyer inférieur au prix du marché. Cette notion permet de quantifier l'avantage financier ainsi obtenu. Ce revenu fictif correspond à la valeur d'usage de l'objet, déduction faite des frais de logement effectifs.

Lutte contre la pauvreté

Au sens large, l'expression « lutte contre la pauvreté » désigne toute mesure politique adoptée dans le domaine de la pauvreté. Dans un sens plus restreint, elle renvoie à la → politique curative de la pauvreté.

Médiane

La médiane partage l'ensemble des valeurs observées, classées par ordre de grandeur, en deux moitiés de taille égale. Ainsi, une moitié des valeurs se situent au-dessus de la médiane et l'autre en dessous. À la différence de la moyenne arithmétique, la médiane n'est pas influencée par les valeurs extrêmes.

Ménages d'actifs

Ménages privés dans lesquels la majorité ou l'intégralité des adultes sont en âge de travailler (18 à 64 ans), sans tenir compte des jeunes de moins de 25 ans qui ne sont pas encore indépendants financièrement.

Ménages de retraités

Ménages privés dans lesquels au moins la moitié des adultes sont âgés de plus de 64 ans, sans tenir compte des jeunes de moins de 25 ans qui ne sont pas encore indépendants financièrement (dans les faits, il s'agit surtout de ménages d'une personne et de ménages de couples dans lesquels au moins un des deux partenaires a atteint l'âge de la retraite).

Mesure de la pauvreté basée sur la répartition des ressources

Définition statistique du → seuil de pauvreté basée sur la répartition des revenus au sein de la population totale (par opposition à la → mesure de la pauvreté basée sur les besoins).

Mesure de la pauvreté basée sur les besoins

Définition statistique du → seuil de pauvreté basée sur les besoins à satisfaire pour atteindre un niveau de vie minimal (par opposition à la → mesure de la pauvreté basée sur la répartition des ressources).

Minimum vital

On entend par « minimum vital » le niveau minimal de ressources, défini sur le plan légal ou admis socialement, dont une personne a besoin pour vivre. Le minimum vital physique se limite aux ressources indispensables à la survie (par ex. nourriture, vêtements, logement, soins médicaux de base). Le minimum vital social, quant à lui, inclut également une participation minimale à la vie en société.

Pauvreté absolue L'expression « pauvreté absolue » peut désigner deux choses différentes. D'une part, on parle de pauvreté absolue lorsqu'une personne n'est pas en mesure d'assurer sa survie par manque de biens matériels (par ex. nourriture, eau, vêtements, abri). D'autre part, l'expression renvoie à une approche statistique de la pauvreté selon laquelle le → seuil de pauvreté correspond à la somme nécessaire pour assurer le minimum vital (→ mesure de la pauvreté basée sur les besoins). Dans le présent rapport, nous avons choisi de ne pas employer l'expression « pauvreté absolue » afin d'éviter toute confusion entre ces deux définitions.	Politique curative de la pauvreté, approche curative de la pauvreté Stratégies et mesures en faveur des personnes touchées par la détresse économique ou directement menacées de l'être (par opposition à la → politique de prévention de la pauvreté).	Revenu équivalent Les revenus équivalents servent à comparer la situation financière de ménages de tailles et de compositions différentes. Pour ce faire, le revenu de chaque ménage de plusieurs personnes est converti en revenu d'un ménage d'une personne à l'aide d'une échelle d'équivalence. Cette échelle tient compte du fait que les personnes qui font ménage commun réalisent des économies : plus le ménage est grand, plus les coûts assumés proportionnellement par chacun de ses membres diminuent (par exemple, une famille de quatre personnes ne doit pas dépenser quatre fois plus qu'une personne seule pour assurer le même niveau de vie).
Pauvreté après transferts Part de la population vivant sous le seuil de pauvreté si l'on tient compte des prestations sociales étatiques dans le revenu du ménage (par opposition à la → pauvreté avant transferts).	Population résidente permanente La population résidente permanente comprend toutes les personnes de nationalité suisse ayant leur domicile principal en Suisse, les personnes de nationalité étrangère titulaires d'une autorisation de séjour ou d'établissement d'une durée minimale de 12 mois (livret B ou C ou carte de légitimation du DFAE [pour les fonctionnaires internationaux, les diplomates ainsi que les membres de leur famille]), les personnes de nationalité étrangère titulaires d'une autorisation de séjour de courte durée (livret L) pour une durée cumulée minimale de 12 mois, ainsi que les personnes en procédure d'asile (livret F, N ou S) totalisant au moins 12 mois de résidence en Suisse.	Risque de pauvreté, taux de risque de pauvreté La notion de « risque de pauvreté » s'est imposée dans le domaine de la statistique pour désigner un type spécifique de → mesure de la pauvreté basée sur la répartition des ressources. Selon cette définition, une personne est considérée comme à risque de pauvreté si son → revenu disponible → équivalent correspond à moins de 60 % du → revenu disponible médian de tous les ménages (seuil de risque de pauvreté). Le taux de risque de pauvreté reflète la proportion de personnes menacées par la pauvreté dans la population totale.
Pauvreté avant transferts Part de la population vivant sous le seuil de pauvreté si l'on ne tient pas compte des prestations sociales étatiques dans le revenu du ménage (par opposition à la → pauvreté après transferts).	Possibilités d'action et de réalisation → Capabilités	Seuil de pauvreté Montant nécessaire pour que les membres d'un ménage puissent atteindre un niveau de vie minimal. Le seuil de pauvreté peut se référer aussi bien au revenu qu'à la fortune.
Pauvreté avec prise en compte des réserves financières Désigne une situation dans laquelle le revenu et les réserves financières (fortune) d'un ménage ne lui suffisent pas pour atteindre un niveau de vie minimal (cf. → pauvreté en termes de revenu).	Prestations sous condition de ressources Prestations sociales étatiques versées uniquement à des personnes financièrement démunies (par ex. aide sociale, prestations complémentaires à l'AVS/AI, réduction des primes d'assurance-maladie). Leur versement suppose une évaluation préalable des besoins.	Statistiques expérimentales L'Office fédéral de la statistique utilise ce terme pour désigner les statistiques produites grâce à de nouvelles méthodes et/ou de nouvelles sources de données. Les statistiques expérimentales sont publiées à un stade précoce afin de permettre aux acteurs et partenaires intéressés de s'impliquer dans leur développement et leur consolidation.
Pauvreté combattue Désigne les personnes (par ex. nombre, proportion par rapport à la population totale) qui bénéficient de mesures étatiques contre la pauvreté (par ex. aide sociale, prestations complémentaires à l'AVS/AI ; → politique curative de la pauvreté).	Prévention de la pauvreté → Politique de prévention de la pauvreté.	Taux de pauvreté Part de personnes touchées par la pauvreté dans l'ensemble de la population.
Pauvreté en termes de revenu, pauvre en termes de revenu Désigne une situation dans laquelle le revenu du ménage ne suffit pas pour atteindre un niveau de vie minimal. Les réserves financières (fortune) ne sont pas prises en compte dans cette définition (cf. → Pauvreté avec prise en compte des réserves financières).	Prévoyance professionnelle → 2 ^e pilier	Travailleurs pauvres (working poor) Personnes touchées par la pauvreté alors même qu'elles exercent une activité lucrative.
Pauvreté relative Au sens général, l'expression « pauvreté relative » désigne le fait que la définition de la pauvreté dans une société dépend de son niveau de prospérité. Dans un sens plus restreint, on entend par « pauvreté relative » une approche statistique de la pauvreté selon laquelle le → seuil de pauvreté est basé sur la répartition des ressources financières dans l'ensemble de la population (→ mesure de la pauvreté basée sur la répartition des ressources).	Quintile La répartition en quintiles consiste à diviser l'ensemble des valeurs observées, classées par ordre de grandeur, en cinq parts de taille égale. Chaque part (ou quintile) comprend donc 20 % des données.	
Pilier 3a → 3 ^e pilier	Revenu disponible Le revenu disponible est le revenu qui reste à un ménage après déduction des dépenses obligatoires (impôts, cotisations sociales, contributions d'entretien).	

ANNEXE

ANNEXE

Vue d'ensemble des approches statistiques de la pauvreté	149
Autres tableaux et figures	157
Conception multidimensionnelle de la pauvreté avec un noyau financier : spécification du modèle	159

VUE D'ENSEMBLE DES APPROCHES STATISTIQUES DE LA PAUVRETÉ

La recherche utilise différentes approches pour définir la pauvreté et la mesurer à des fins statistiques. Pour cette raison, la terminologie utilisée n'est pas toujours uniforme. La présente annexe offre un aperçu des notions les plus courantes et les met en relation les unes avec les autres, tout en précisant la manière dont elles sont employées dans le monitoring.

1. PAUVRETÉ ABSOLUE ET PAUVRETÉ RELATIVE

L'expression « pauvreté absolue » peut désigner deux choses différentes. Dans les deux cas, elle prête toutefois à confusion, car le terme « absolu » laisse entendre que les représentations de la pauvreté sont indépendantes des valeurs sociales et n'évoluent jamais au fil du temps. Le monitoring de la pauvreté utilise donc d'autres expressions pour renvoyer à ce concept.

1.1. Minimum vital physique

Dans sa première acception, la notion de « pauvreté absolue » fait référence au minimum vital physique. Autrement dit, on parle de pauvreté absolue lorsqu'une personne n'est pas en mesure d'assurer sa survie en raison d'un manque de biens matériels (par ex. nourriture, eau, vêtements, abri). Cette définition suppose généralement que le minimum vital physique est un concept neutre qui n'évolue pas au fil du temps (Dittmann et Goebel 2018, p. 22-23 ; Leu, Burri et Priester 1997, p. 10-12 ; Perry 2002, p. 102).

Or, même une notion en apparence objective comme la « survie physique » est sujette à interprétation, car elle peut correspondre à des exigences différentes en fonction du niveau de développement d'une société (Piachaud 1992, p. 63-65 ; Leu, Burri et Priester 1997, p. 12). Au lieu de « pauvreté absolue », le monitoring parle donc plutôt de « minimum vital physique » ou de « pauvreté extrême ». Comme pour tous les autres concepts liés à la pauvreté, la définition exacte de ces notions dépend du contexte social et peut donc être précisée de différentes manières.

Un indicateur largement répandu de la pauvreté extrême est le seuil de 2,15 dollars américains par jour et par personne en parité de pouvoir d'achat (purchasing power parity, PPP). Utilisé actuellement – parmi d'autres paramètres – par la Banque mondiale dans ses statistiques sur la pauvreté, ce seuil se fonde sur les conditions de vie des pays les plus pauvres de la planète (World Bank 2017, p. 5-98)¹.

1.2. Seuil de pauvreté basé sur les besoins ou sur la répartition des ressources

La notion de « pauvreté absolue » peut également désigner une méthode de détermination du seuil de pauvreté, c'est-à-dire la limite à partir de laquelle un ménage est considéré comme pauvre. Un bon exemple est celui du seuil de pauvreté financière, qui peut être défini de deux manières (Commission économique des Nations Unies pour l'Europe 2017, p. 63-84) :

- **Pauvreté relative** : le seuil de pauvreté est basé sur la répartition des ressources financières dans l'ensemble de la population.
- **Pauvreté absolue** : le seuil de pauvreté est basé sur la valeur des biens nécessaires pour atteindre le minimum vital (physique ou social).

¹ <https://www.banquemonddiale.org/fr/news/factsheet/2022/05/02/fact-sheet-an-adjustment-to-global-poverty-lines>.

Ces deux approches se fondent sur deux conceptions différentes de la pauvreté. La première lie directement la notion de pauvreté au niveau de prospérité d'une société. Le seuil de pauvreté ainsi déterminé est donc sensible aux changements dans la répartition des revenus et des richesses au sein de la société. Dans la seconde approche, en revanche, le seuil n'est pas directement lié à l'ampleur des inégalités financières. Pour le calculer, il faut plutôt déterminer quels besoins sont considérés comme élémentaires et inclus dans le minimum vital. Toutefois, les seuils de pauvreté définis selon ces deux approches ne sont de loin pas absolus, mais peuvent évoluer avec le temps (notamment en cas de changement significatif du niveau de prospérité). Dans ce contexte également, le monitoring renonce donc à employer les notions de pauvreté « absolue » et « relative » ; à la place, il distingue le seuil de pauvreté basé sur les besoins de celui basé sur la répartition des ressources.

2. CONCEPTIONS UNIDIMENSIONNELLES OU MULTIDIMENSIONNELLES DE LA PAUVRETÉ

Suivant les définitions, la pauvreté peut être conçue de manière unidimensionnelle ou multidimensionnelle. Dans le premier cas, elle est définie uniquement comme un manque de ressources matérielles, alors que dans le second, elle inclut également d'autres dimensions. Il importe de distinguer deux paramètres : comment la pauvreté est définie en général et comment elle est mesurée concrètement. La distinction entre conception unidimensionnelle et multidimensionnelle concerne principalement le second aspect, celui de la mesure de la pauvreté.

Différentes définitions unidimensionnelles et multidimensionnelles de la pauvreté sont présentées ci-après et résumées dans la [figure 67](#).

2.1. Conceptions unidimensionnelles : mesure de la pauvreté selon des critères financiers (approche basée sur les ressources)

L'approche basée sur les ressources consiste à se fonder sur les ressources matérielles d'un ménage pour déterminer si ses membres sont touchés par la pauvreté. En règle générale, on entend par « ressources matérielles » les moyens financiers (Dittmann et Goebel 2018, p. 23-24 ; Leu, Burri et Priester 1997, p. 17-18).

Pour déterminer les ressources financières d'un ménage, il faut commencer par faire de nombreux choix méthodologiques (par ex. prise en compte de la fortune, déduction des dépenses obligatoires, recours à des échelles d'équivalence pour comparer des ménages de composition différente). Quelle que soit la variante choisie, une question fondamentale se pose : comment calculer le seuil en deçà duquel un ménage est considéré comme pauvre ? Comme mentionné plus haut, on distingue principalement deux approches : celle basée sur la répartition des ressources et celle basée sur les besoins.

Mesure de la pauvreté basée sur la répartition des ressources

Dans ce type de conception, le seuil de pauvreté est directement lié à la répartition des ressources financières au sein d'une société. Pour le déterminer, il faut tout d'abord calculer les ressources financières moyennes (ou, généralement, médianes) de l'ensemble des ménages. Le seuil de pauvreté est ensuite défini comme un pourcentage de cette médiane, en général 50 % ou 60 %. Un exemple notable d'indicateur de pauvreté lié à la répartition des ressources est le « taux de risque de pauvreté », développé par l'Union européenne dans le cadre de ses rapports sur la pauvreté et adopté par de nombreux pays et organisations internationales.

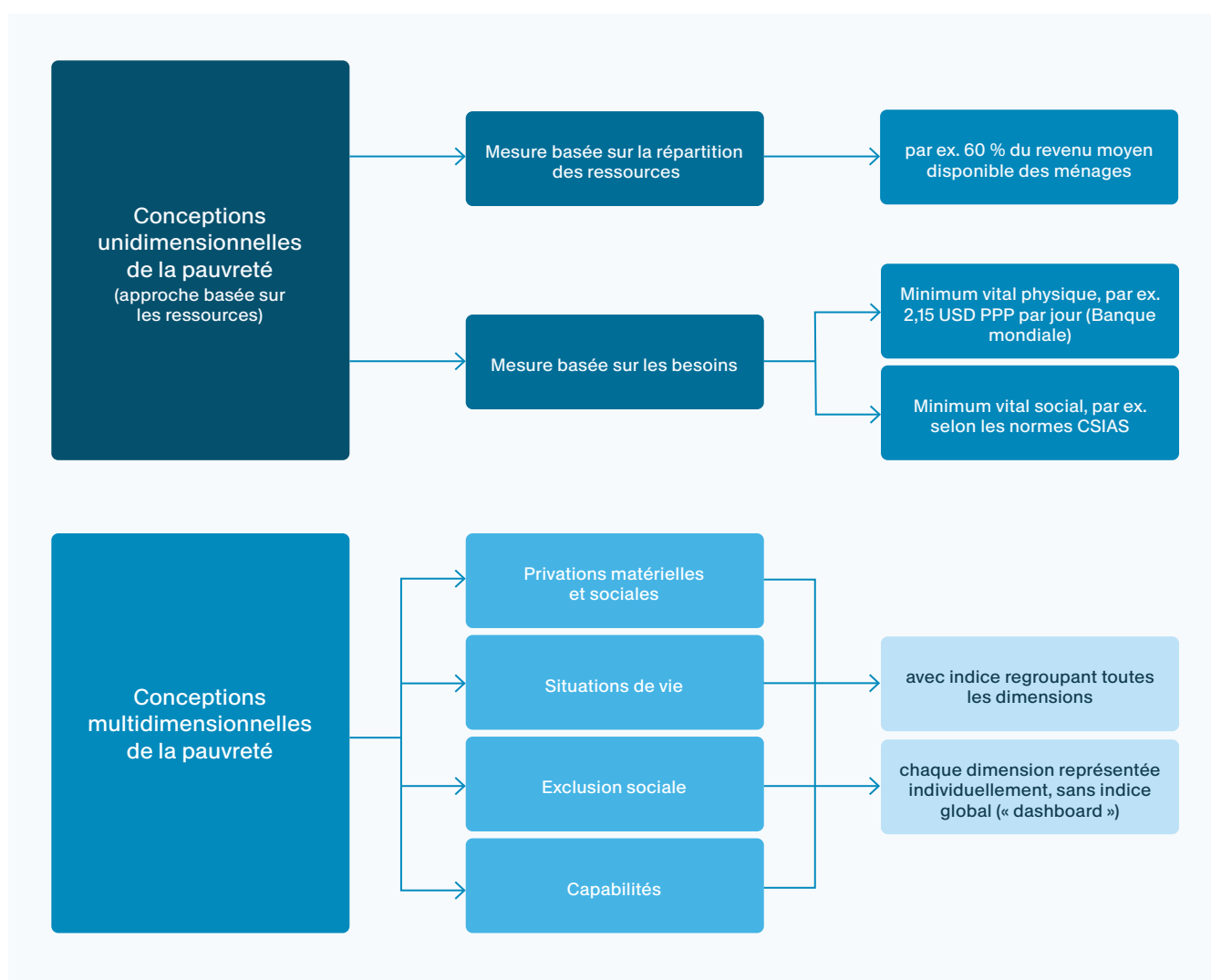
Les seuils de pauvreté basés sur la répartition des ressources ont l'avantage d'être relativement faciles à déterminer, ce qui les rend particulièrement intéressants pour les comparaisons internationales et explique leur grande diffusion. Leur principal inconvénient est que la conception de la pauvreté sur laquelle ils se fondent manque de clarté et de transparence. En effet, ces modèles ne précisent pas pourquoi le montant

défini (seuil de pauvreté basé sur la répartition des ressources) est nécessaire pour vivre à l'abri de la pauvreté. Par ailleurs, l'évolution dans le temps des taux de pauvreté calculés sur cette base (part de personnes pauvres dans la population de référence) ne peut pas être interprétée directement, car les taux eux-mêmes n'indiquent pas si les changements observés reflètent principalement des évolutions dans le segment inférieur de la population (augmentation ou diminution du nombre de personnes à faible revenu) ou des changements du niveau de vie global (hausse ou baisse du seuil de pauvreté).

Mesure de la pauvreté basée sur les besoins (mesure indirecte)

Les définitions financières de la pauvreté basées sur les besoins reposent généralement sur une conception multidimensionnelle de la pauvreté. Seule la mesure de la pauvreté, effectuée indirectement, est unidimensionnelle : dit de manière très simplifiée, les ressources financières sont utilisées comme un indicateur – une sorte de *proxy* – pour déterminer si un ménage est touché ou non par la pauvreté.

Figure 67
Mesure unidimensionnelle et multidimensionnelle de la pauvreté



I.A0670.25.V1.00.f

Remarque: USD: dollar américain; PPP: purchasing power parity (parité de pouvoir d'achat); CSIAS: Conférence suisse des institutions

La démarche compte essentiellement trois étapes. La première consiste à définir les besoins (multidimensionnels) qui devraient être satisfaits pour pouvoir vivre à l'abri de la pauvreté (cf. Commission économique des Nations Unies pour l'Europe 2017, p. 64-71 ; OFS 2012, p. 11). Ensuite, on calcule la somme d'argent nécessaire pour répondre à ces besoins, en supposant que les biens et services disponibles sur le marché le permettent. Enfin, le seuil de pauvreté ainsi déterminé est comparé avec les ressources financières d'un ménage donné.

Cette méthode peut varier considérablement dans la pratique, notamment en ce qui concerne le degré de détail des calculs. Les différentes approches basées sur les besoins ont en commun de définir clairement ce que signifie vivre dans la pauvreté. Elles reposent certes sur la notion très vaste de minimum vital (social), qui peut également englober des aspects non financiers. Toutefois, le fait d'exprimer ce minimum au travers d'une seule dimension (les ressources financières) permet de déterminer avec précision le nombre de personnes touchées par la pauvreté, le temps pendant lequel elles y restent ou la somme qui leur manque pour en sortir. En outre, les seuils de pauvreté ainsi calculés sont compatibles avec les définitions du minimum vital déjà employées pour déterminer à partir de quand l'État social doit intervenir ; souvent, ce minimum est également exprimé en termes financiers.

Ces avantages sont contrebalancés par des inconvénients pratiques et techniques. Du point de vue pratique, calculer le seuil financier de pauvreté sur la base des besoins est une opération complexe, notamment car les prix des biens et services peuvent varier fortement d'une région à l'autre (par ex. frais de logement). Sur le plan technique, le principal inconvénient est que les ressources financières d'un ménage ne permettent pas de déterminer directement dans quelle mesure celui-ci est touché par la pauvreté (Dittmann et Goebel 2018, p. 24 ; Schuwey et Knöpfel 2014, p. 23-24). L'existence de ressources financières suffisantes n'indique pas si les membres du ménage parviennent effectivement à satisfaire leurs besoins existentiels. Ce n'est pas nécessairement problématique si cela résulte d'une décision qu'ils ont prise librement. Par contre, il se peut qu'ils aient des besoins spécifiques (par ex. en raison de problèmes de santé), qu'ils gèrent mal leurs finances (par ex. en cas d'addiction) ou que les ressources du ménage ne sont pas réparties de manière adéquate. D'un autre côté, il se peut aussi qu'un ménage soit considéré comme pauvre sur le plan financier, mais que les besoins de ses membres soient malgré tout satisfaits. Cela peut être le cas s'ils possèdent des biens non monétaires (autosuffisance), s'ils reçoivent une aide gratuite dans un cadre privé (par ex. famille, voisins), si l'État leur fournit des prestations en nature (*transfers in kind*) ou s'ils ont facilement accès à une infrastructure sociale bien développée.

2.2. Conceptions multidimensionnelles de la pauvreté

Les conceptions multidimensionnelles de la pauvreté ont été et sont souvent définies par opposition aux conceptions purement financières. Elles tentent de combler les lacunes de ces dernières en déterminant de manière plus directe si une personne se trouve en situation de pauvreté. Cela nécessite de prendre en compte d'autres dimensions en plus ou à la place des ressources financières. De manière simplifiée, on peut distinguer les quatre approches suivantes.

Privation matérielle et sociale

L'approche de la privation matérielle et sociale trouve sa source dans les travaux novateurs du Britannique Peter Townsend (1928-2009). Contrairement aux conceptions purement financières de la pauvreté, elle consiste à examiner directement le niveau de vie d'un individu et les domaines dans lesquels ses besoins ne sont pas satisfaits. Elle fait toutefois aussi le lien entre pauvreté et ressources financières : les besoins non remplis (par ex. une alimentation insuffisante ou un appartement insuffisamment chauffé) ne sont considérés comme pertinents que s'ils sont dus à un manque de moyens financiers (Groh-Samberg 2009, p. 57-58, 73).

La question de savoir si cette approche peut être qualifiée de multidimensionnelle est controversée dans la littérature scientifique. On lui reproche parfois de se concentrer exclusivement sur les aspects matériels et donc de ne pas aller au-delà de l'approche basée sur les ressources (Dittmann et Goebel 2018, p. 25). Elle se distingue toutefois clairement des conceptions purement financières présentées ci-dessus, car elle vise à déterminer le niveau de vie réel en examinant si les besoins sont satisfaits dans différents domaines de la vie.

Situations de vie

Une approche particulièrement répandue dans le monde germanophone est celle de la *Lebenslage*, ou « situation de vie », proposée par le philosophe et économiste Otto Neurath (1882-1945) et développée notamment par Gerhard Weisser (1898-1989) et Ingeborg Nahnsen (1923-1996) (Lessmann 2006 ; Voges et al. 2003). Selon cette approche, la situation de vie d'une personne lui offre une marge de manœuvre qui lui permet de poursuivre ses intérêts. Englobant plusieurs dimensions, cette conception se distingue avant tout de l'approche de la privation par le fait qu'elle prend également en compte beaucoup plus d'aspects non matériels, tels que la santé, la formation ou les relations sociales. Dans cette approche, la situation financière joue un rôle important, mais les restrictions dues à la pauvreté dans certains domaines de la vie ne sont pas nécessairement liées à la situation financière (Voges et al. 2003, p. 35 ; Groh-Samberg 2009, p. 86-87).

Exclusion sociale

Développé (du moins en partie) en réaction à l'approche anglo-saxonne de la privation, le concept d'exclusion sociale trouve notamment ses racines dans la recherche francophone (Paugam 1998). Il met l'accent sur la question de savoir ce qui constitue la cohésion sociale et ce qui détermine le fait qu'un individu soit intégré à la société ou, au contraire, en soit exclu. Initialement centrée sur l'intégration au marché du travail, l'approche s'est élargie au fil du temps. Ainsi, la notion d'exclusion sociale a fini par devenir un terme générique désignant des évolutions négatives attribuées à la mutation structurelle de l'économie et au changement de paradigme de l'État social dans les années 1990 (Lepenies 2017, p. 108-112 ; Groh-Samberg 2009, p. 81-83).

Il est largement admis que les processus d'exclusion sociale revêtent une grande importance dans la recherche sur la pauvreté. Par contre, la question de savoir dans quelle mesure l'exclusion sociale est synonyme de pauvreté est plus controversée (Dittmann et Goebel 2018, p. 30-31 ; Lepenies 2017, p. 111). De plus, l'application empirique de cette notion théoriquement complexe s'avère difficile dans la recherche quantitative. En pratique, notamment dans les rapports sociaux de l'Union européenne, elle se recoupe en grande partie avec les approches basées sur la privation et sur la situation de vie (Groh-Samberg 2009, p. 82 ; la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe 2022 offre un aperçu des exemples concrets de mise en œuvre).

Possibilités de réalisation (capabilités)

Développée par l'économiste et prix Nobel indien Amartya Sen (*1933), l'approche des capabilités est centrée sur la liberté d'action individuelle ; elle se rapproche en cela de l'approche basée sur la situation de vie (Lessmann 2006). Selon la théorie des capabilités, le bien-être individuel ne se mesure pas uniquement à la vie qu'une personne mène effectivement, mais aux choses qu'elle pourrait réaliser si elle le souhaitait. Cette marge de manœuvre est vue comme un ensemble de possibilités de réalisation (*capability set*, ou « ensemble des capabilités ») (Sen 1993, 2000 ; Robeyns 2017).

Puisqu'elle met l'accent sur les possibilités de réalisation, l'approche d'Amartya Sen peut être utilisée dans le cadre de réformes sociales visant à développer les capacités et les compétences des personnes socialement défavorisées (Bonvin 2009, 2012). Comme pour l'approche de l'exclusion sociale, il s'avère toutefois difficile de traduire en pratique cette notion complexe dans la recherche empirique. Souvent, son application consiste essentiellement à considérer les ressources disponibles et les accomplissements effectifs comme des indicateurs de l'ensemble des capabilités. Dans la recherche

internationale, l'approche par les capacités a néanmoins fortement inspiré les travaux fondés sur une conception multidimensionnelle de la pauvreté, qui y font souvent référence (Lessmann 2012 ; Chiappero Martinetti et Roche 2009). En effet, elle a fait naître des alternatives aux approches purement financières, tout comme l'a fait l'approche basée sur la situation de vie dans les pays germanophones.

Application pratique dans la recherche empirique en sciences sociales

Dans la recherche en sciences sociales, qui mesure la pauvreté au moyen de méthodes quantitatives, il n'est pas toujours possible de distinguer précisément les différentes approches évoquées. La littérature spécialisée axée sur la pratique traite principalement des défis méthodologiques et des choix qui se posent lorsque l'on souhaite mesurer la pauvreté selon une approche multidimensionnelle (Commission économique des Nations Unies pour l'Europe 2017, p. 123-154 ; Alkire 2015). En effet, cette approche requiert notamment 1) de choisir les dimensions de la pauvreté à étudier ; 2) de définir, pour chaque dimension, les indicateurs permettant de mesurer le niveau de vie et 3) de fixer, pour chaque indicateur, le seuil en dessous duquel une personne est considérée comme défavorisée.

Pour qu'une approche multidimensionnelle soit pertinente, il est essentiel que les différents indicateurs (ou dimensions) qu'elle comprend soient condensés en un indice de pauvreté unique. En l'absence d'un tel indice ou si aucune dimension n'est clairement mise en avant par rapport aux autres, il est difficile d'établir un aperçu synthétique de la pauvreté au sein d'une société. Les divers indicateurs permettent certes de savoir quelle part de la population est particulièrement défavorisée dans chaque domaine ; ils peuvent également être reliés les uns aux autres pour mettre en évidence des privations multiples. Toutefois, la question de savoir quelles sont les caractéristiques exactes de la pauvreté reste en grande partie ouverte.

Afin de condenser en un seul indice les informations recueillies selon une approche multidimensionnelle, on définit généralement le nombre de dimensions dans lesquelles une personne doit subir des privations pour être considérée comme pauvre. Ici aussi, les chercheurs tentent parfois de définir un seuil de pauvreté extrême ou « absolue » largement indépendant du contexte social (Schweiger 2020).

Les indices de pauvreté multidimensionnels permettent de tirer des conclusions parlantes et nuancées sur la prévalence et l'évolution de la pauvreté. Ils renseignent également sur son intensité en montrant dans combien de domaines de la vie (et dans lesquels) les individus sont défavorisés. Ces avantages contrastent avec la difficulté de définir ce qui constitue le noyau de la conception de la pauvreté et ce que les personnes touchées ont en commun. À titre d'illustration, si l'on considère par exemple comme pauvres les personnes défavorisées dans au moins trois domaines sur huit, il existe plus de 50 combinaisons possibles de privations multiples répondant à ce critère minimal.

3. PAUVRETÉ SUBJECTIVE

La notion de « pauvreté subjective » renvoie aux tentatives d'intégrer les expériences et les opinions de larges groupes de population dans la définition de la pauvreté, voire de s'en servir pour formuler une nouvelle définition. Ces perspectives individuelles peuvent porter sur deux aspects : la manière dont la pauvreté est définie et la manière dont elle est vécue.

Définitions subjectives de la pauvreté

Différentes méthodes ont été mises au point pour déterminer si un ménage est considéré comme « pauvre » en se basant (entièrement ou en partie) sur des appréciations subjectives. Dans le cas des définitions basées sur une approche financière, des enquêtes sont parfois menées auprès de la population pour déterminer le seuil monétaire à partir duquel les participants estiment qu'il est possible de vivre à l'abri de pauvreté. On peut par exemple citer la *Leyden poverty line*, la *subjective poverty line* ou encore le seuil de pauvreté fixé par le *Centre for Social Policy* de l'Université d'Anvers (Lačný 2020, p. 418-

422). De la même manière, il est possible de définir un minimum vital social ou un niveau de vie minimal en se basant sur les besoins pertinents ou sur la liste des biens et services nécessaires (Groh-Samberg 2009, p. 64-72). Pour ce faire, les chercheurs recourent parfois aussi à des méthodes qualitatives, par exemple en organisant des ateliers avec des personnes touchées par la pauvreté (Stutz et al. 2018, p. 5, 9-10). Enfin, l'approche dite du self-labeling consiste, dans le cadre d'une enquête, à demander directement aux participants s'ils se considèrent eux-mêmes comme pauvres (Duvoux et Papuchon 2018 ; Ravallion et Lokshin 2002).

Pour prendre en compte la vision subjective des individus, une autre possibilité consiste à récolter des données concernant leur bien-être et leur satisfaction dans différents domaines de la vie. Certains indices de pauvreté multidimensionnels se fondent sur de telles informations (van Praag et Ferrer-i-Carbonell 2008). Toutefois, bien que les liens entre les indicateurs de pauvreté objective et la satisfaction personnelle puissent aider à cerner la conception psychologique de la pauvreté, il serait hasardeux et difficilement justifiable de mesurer la pauvreté subjective en se basant sur le degré de satisfaction.

Expériences de la pauvreté

Il convient de faire une distinction entre la définition subjective de la pauvreté et ce que signifie concrètement vivre dans la pauvreté, c'est-à-dire les formes qu'elle revêt du point de vue des personnes concernées. Des études montrent que les privations subies dans différents domaines de la vie ont certes un impact important, mais qu'elles ne reflètent pas suffisamment l'expérience réelle de la pauvreté. C'est ce que révèle un travail de fond réalisé conjointement par l'Université d'Oxford et ATD Quart Monde. Outre les manifestations connues de la pauvreté, il met en évidence des « dimensions cachées » qui marquent la vie des personnes concernées. En font partie la lutte et la résistance quotidiennes, les expériences de honte et de dénigrement, la discrimination par les institutions ainsi que le manque de reconnaissance des accomplissements, des compétences et du potentiel des personnes touchées par la pauvreté (ATD Quart Monde et Université d'Oxford 2019).

4. PAUVRETÉ ET INTERVENTIONS DE L'ÉTAT SOCIAL

Plusieurs notions renvoient au lien entre pauvreté et action de l'État. Ainsi, la comparaison entre les taux de pauvreté avant et après transferts permet de chiffrer l'effet des prestations sociales étatiques sur la prévalence de la pauvreté financière. Le taux de pauvreté avant transferts est calculé sans inclure les prestations étatiques dans le revenu du ménage, alors qu'elles sont prises en compte dans le taux après transferts. La pauvreté après transferts est donc parfois aussi qualifiée de « pauvreté cachée ». Cette notion renvoie aux personnes en situation de pauvreté qui ne sont pas atteintes par les mesures étatiques et qui n'apparaissent donc pas dans les statistiques (par ex. nombre de bénéficiaires de l'aide sociale). La notion inverse est celle de la « pauvreté combattue », qui fait référence aux personnes bénéficiant d'un soutien étatique. La distinction entre pauvreté combattue et cachée ne se fonde pas uniquement sur les prestations financières, mais peut également inclure d'autres mesures de l'État social.

5. CONCEPTION DE LA PAUVRETÉ DANS LE MONITORING NATIONAL

La définition de la pauvreté employée dans le monitoring est présentée au chapitre A.2 du texte principal. Pour mesurer la pauvreté sur le plan statistique, le monitoring recourt à une définition financière basée sur les besoins, qui se fonde sur le minimum vital social défini dans les normes de la CSIAS (pour son utilisation concrète dans la statistique de la pauvreté, cf. chap. B.2.1). Le monitoring dispose ainsi d'une définition claire et complète de la pauvreté, qui reflète un consensus scientifique et politique.

Pour les comparaisons internationales, le monitoring recourt toutefois à une définition basée sur la répartition des ressources. Il n'a en réalité pas d'autre choix : pour

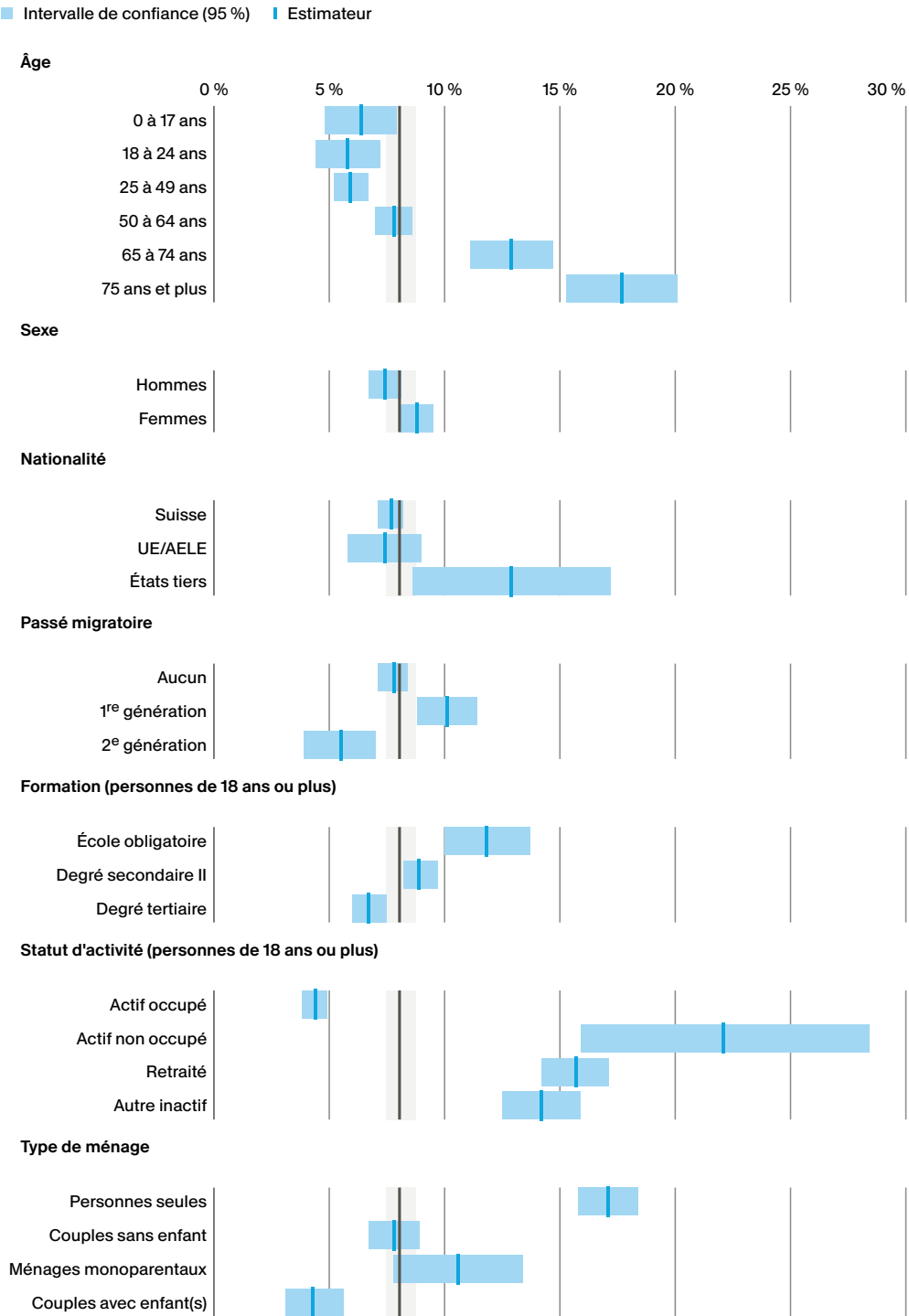
des raisons pratiques, les comparaisons réalisées par des organisations internationales se fondent exclusivement sur de telles définitions. Pour la Suisse, le monitoring se base sur des analyses statistiques concernant principalement les personnes touchées par la pauvreté, mais parfois aussi les personnes à faible revenu. On entend par là le cinquième de la population résidente permanente qui dispose des revenus des ménages les plus faibles.

Les auteurs du monitoring sont conscients des limites que présente une définition exclusivement financière de la pauvreté. Cette conception est donc enrichie d'une perspective multidimensionnelle (« conception multidimensionnelle de la pauvreté avec un noyau financier »). Concrètement, l'approche consiste à examiner les liens entre la pauvreté financière et d'autres domaines de la vie, qui ont été choisis en s'inspirant de l'approche de la situation de vie (cf. chap. B.5). Enfin, le monitoring prend en compte les appréciations subjectives des personnes concernées en les interrogeant sur leur expérience de la pauvreté et en leur demandant sur la base de quels critères elles se considéraient elles-mêmes comme pauvres (cf. chap. B.6).

L'approche par les capacités constitue le cadre d'interprétation général du monitoring. Ce dernier ne cherche pas à appliquer cette approche à des fins statistiques, mais l'utilise principalement pour des analyses qualitatives, notamment pour décrire et classer les mesures de prévention et de lutte contre la pauvreté (cf. chap. A.3.4).

AUTRES TABLEAUX ET FIGURES

Figure 68
Taux de pauvreté en termes de revenu selon diverses caractéristiques sociodémographiques (écarts par rapport à la moyenne), 2023



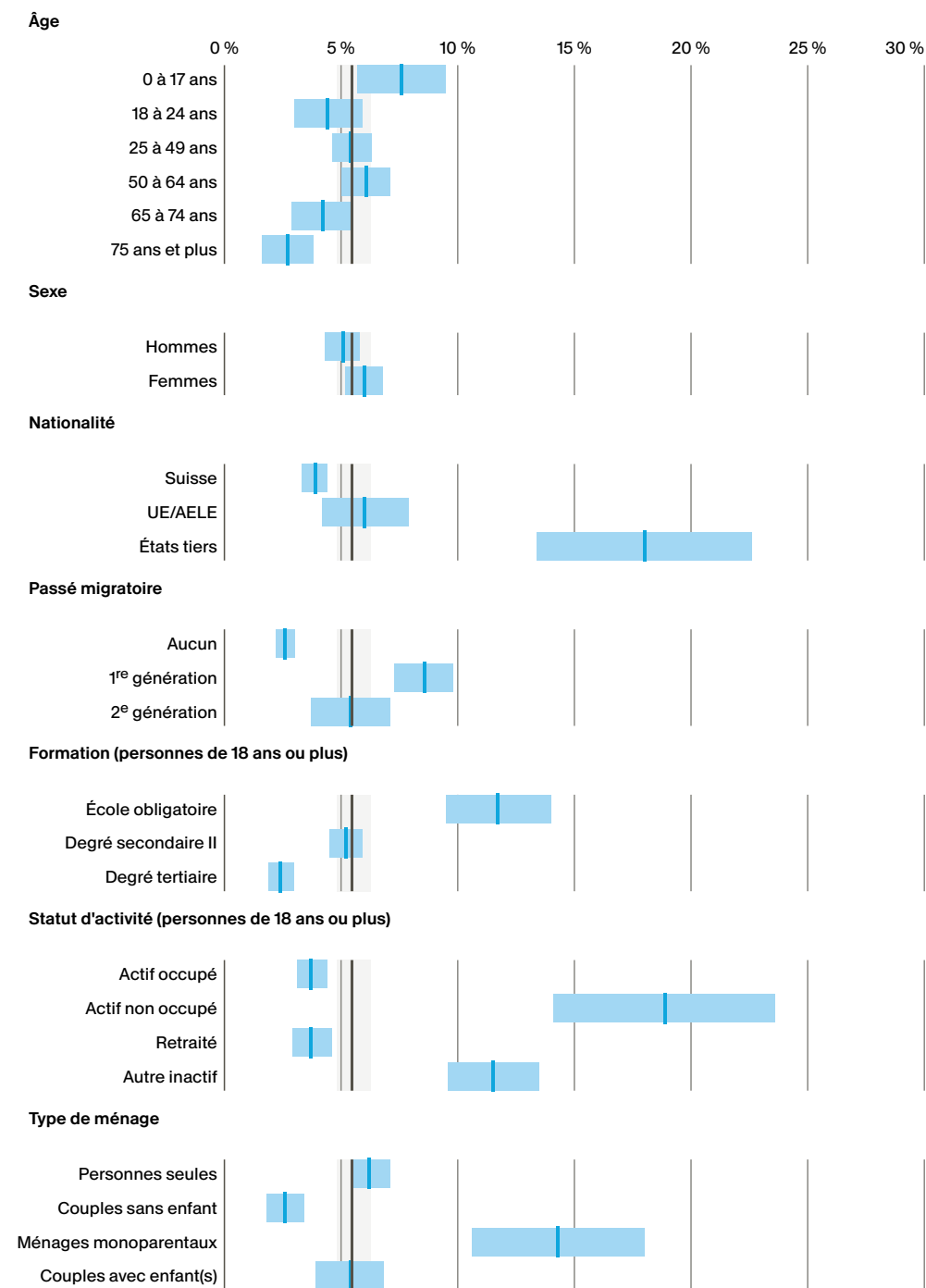
I.A0680.25.V2.23.f

Aide à la lecture: La ligne grise représente le taux moyen de pauvreté en termes de revenu. Les traits bleus indiquent dans quelle mesure les taux des différents groupes à risque s'écartent de cette moyenne (y c. intervalle de confiance de 95 %).

Source: OFS – SILC 2023, © OFAS 2025

Figure 69
Taux de privation matérielle et sociale selon diverses caractéristiques
sociodémographiques (écarts par rapport à la moyenne), 2023

■ Intervalle de confiance (95 %) ■ Estimateur



I.A0690.25.V2.23.f

Aide à la lecture: La ligne grise représente le taux moyen de privation matérielle et sociale. Les traits bleus indiquent dans quelle mesure les taux des différents groupes à risque s'écartent de cette moyenne (y c. intervalle de confiance de 95 %).

Source: OFS – SILC 2023, © OFAS 2025

CONCEPTION MULTIDIMENSIONNELLE DE LA PAUVRETÉ AVEC UN NOYAU FINANCIER : SPÉCIFICATION DU MODÈLE

Tableau 4
Modèle de pauvreté multidimensionnel : indicateurs et seuils relatifs aux dimensions non financières

Dimension	Nom de l'indicateur	Seuil
LOGEMENT	Suroccupation	Le logement ne compte pas suffisamment de pièces pour tous ses habitants selon la définition d'Eurostat ¹
	Qualité du logement	Le logement a une fuite, de la moisissure ou un problème d'humidité
	Arriérés de paiement	Au moins un membre adulte du ménage a eu des arriérés de paiement au cours des douze derniers mois
SANTÉ	Renoncement à des soins médicaux	Au moins un membre du ménage âgé de 16 ans ou plus a renoncé à des soins médicaux ou dentaires nécessaires au cours des douze derniers mois
	Restriction de l'activité	Au moins un membre du ménage âgé de 16 ans ou plus est limité dans ses activités quotidiennes par des problèmes de santé
	Santé psychique	Au moins un membre du ménage âgé de 16 ans ou plus s'est senti déprimé la plupart du temps ou tout le temps au cours des quatre dernières semaines
FORMATION	Niveau de formation	Au moins un membre du ménage âgé de 25 ans ou plus n'a pas de diplôme du degré secondaire II
	Jeunes « NEET »	Au moins un membre du ménage âgé de 16 à 24 ans ne suit pas de formation initiale ou continue et n'exerce pas d'activité lucrative
	Accès à Internet	Au moins un membre du ménage âgé de 16 ans ou plus n'a pas accès à Internet à la maison
ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE	Chômage	Au moins un membre du ménage âgé de 25 ans ou plus est au chômage
	Faible intensité de travail	L'intensité de travail du ménage est faible ²
	Emploi précaire	Au moins un membre du ménage exerçant une activité lucrative n'a pas de contrat de travail écrit ou à durée indéterminée
PARTICIPATION POLITIQUE	Intérêt pour la politique	Aucun membre du ménage âgé de 16 ans ou plus ne s'intéresse moyennement ou beaucoup à la politique (= score inférieur à 5 sur une échelle de 0 à 10)
	Votations	Aucun membre du ménage âgé de 18 ans ou plus n'a l'intention de participer au moins à la moitié des votations (= score inférieur à 5 sur une échelle de 0 à 10)
	Confiance dans le système politique	Aucun membre du ménage âgé de 16 ans ou plus n'a une confiance moyenne ou élevée dans le système politique (= score inférieur à 5 sur une échelle de 0 à 10)
RELATIONS SOCIALES	Aide de l'entourage	Au moins un membre du ménage âgé de 16 ans ou plus déclare ne pas pouvoir demander de l'aide à des parents, amis ou voisins en cas de besoin
	Confiance en autrui	Aucun membre du ménage âgé de 16 ans ou plus n'a une confiance moyenne ou élevée dans les autres (= score inférieur à 5 sur une échelle de 0 à 10)
	Activités sociales et loisirs	Aucun membre du ménage âgé de 16 ans ou plus ne voit au moins une fois par mois des amis ou des membres de la famille pour manger ou boire un verre, ou ne pratique régulièrement des loisirs (par ex. sport, cinéma, concerts)

I.T0040.25.V1.00.f

Remarques: ¹ On considère qu'un logement est suroccupé s'il ne comprend pas un nombre minimal de pièces calculé de la manière suivante: a) une pièce par ménage; b) une pièce par couple vivant dans le ménage; c) une pièce par personne de 18 ans et plus; d) une pièce pour deux personnes du même sexe de 12 à 17 ans; e) une pièce par personne de 12 à 17 ans n'entrant pas dans la catégorie précédente; f) une pièce pour deux enfants de moins de 12 ans.

² L'intensité de travail d'un ménage correspond au nombre de mois, durant l'année considérée, où tous les membres du ménage en âge de travailler exerçaient une activité lucrative, par rapport au nombre de mois où ils auraient théoriquement pu travailler. Un ménage est considéré comme ayant une faible intensité de travail si cette part est inférieure à 45 %. Par « personnes en âge de travailler », on entend les personnes âgées de 18 à 64 ans, à l'exception des personnes de 18 à 24 ans en formation.

Source: OPHI

IMPRESSUM

Éditeur

Office fédéral des assurances sociales (OFAS)

Participants au projet

Le monitoring de la pauvreté en Suisse a été réalisé en collaboration avec les autorités fédérales, cantonales et communales ainsi qu'avec les organisations de la société civile et du monde de la recherche. Pour plus d'informations, voir www.monitoringdelapauvrete.ch.

Contact

Office fédéral des assurances sociales (OFAS)
Effingerstrasse 20
CH-3003 Berne
armutsmonitoring@bsv.admin.ch
www.monitoringdelapauvrete.ch

Date de publication

Novembre 2025

Adresse de commande de la version imprimée

OFCL, Vente des publications fédérales
CH-3003 Berne
www.publicationsfederales.admin.ch

Rapport complet du monitoring 2025

Contient les documents « Synthèse du rapport 2025 », « La pauvreté en Suisse : une vue d'ensemble », « Couverture des besoins vitaux en Suisse », « Activité professionnelle et pauvreté en Suisse » et « Formation et pauvreté en Suisse ».
Numéro de commande : 318.872.F

Synthèse du rapport 2025

Numéro de commande : 318.873.F

Versions linguistiques

Cette publication est disponible en allemand, en français et en italien.

Version numérique

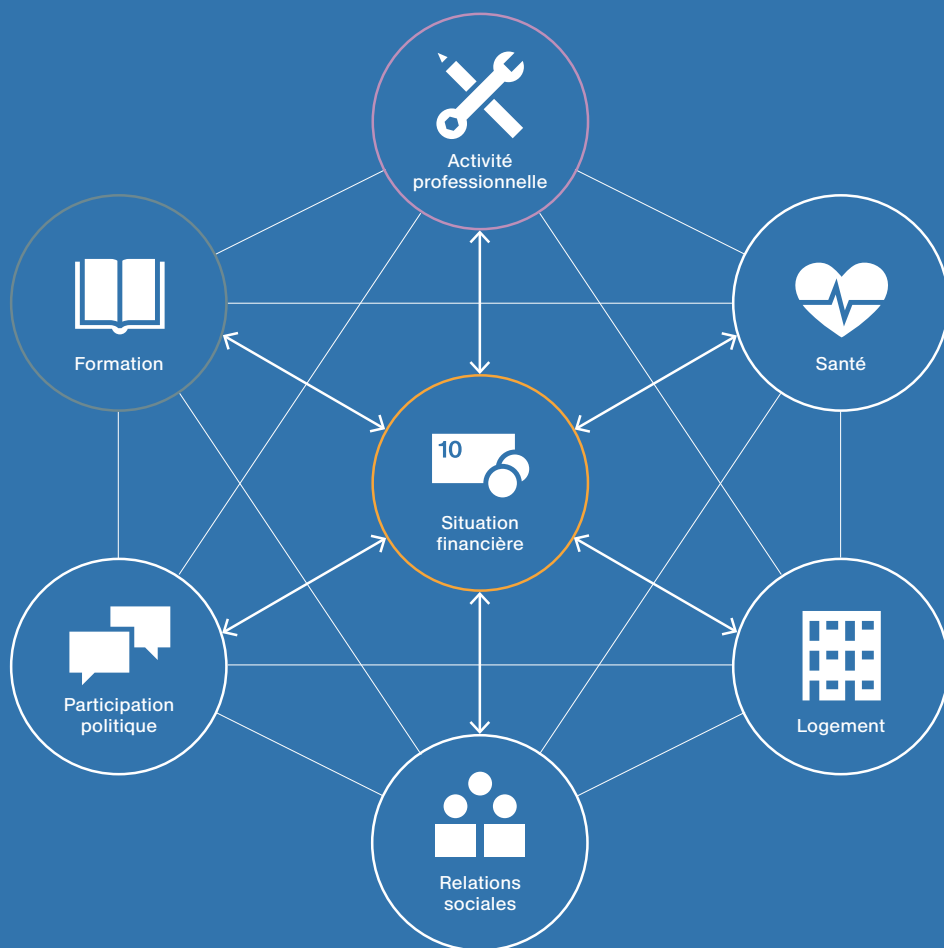
Toutes les versions linguistiques de cette publication sont disponibles au format PDF sur www.monitoringdelapauvrete.ch.

Conception graphique, infographies et mise en page

moxi ltd., Biel/Bienne

Crédits photos

Préface : Chancellerie fédérale / Béatrice Devènes (Elisabeth Baume-Schneider), canton du Valais / Pierre Daendliker (Mathias Reynard)



UNE CONCEPTION MULTIDIMENSIONNELLE AVEC UN NOYAU FINANCIER

Le présent monitoring se fonde sur une conception multidimensionnelle de la pauvreté. Outre la situation financière, qui en constitue le noyau, six autres dimensions sont prises en compte dans sa définition. L'édition 2025 du monitoring traite de trois d'entre elles : la situation financière, l'activité professionnelle et la formation.

